

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 9 décembre 2011 pour le vendredi 16 décembre 2011 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 2252).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 2252).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 21 octobre 2011. (page 2253).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 2253).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses et remerciements. (page 2270).

FINANCES

- M. MARTIN** n° 6 - Budget 2011. Décision modificative n° 4. (page 2273).
- M. MARTIN** n° 7 - Budget Primitif 2012. Approbation :
- a) Budget principal (page 2356),
 - b) Opérations funéraires (page 2357),
 - c) Opérations soumises à T.V.A. (page 2358),
 - d) Z.A.C. en régie (page 2359),
 - e) Parc Floral (page 2359).
- M. MARTIN** n° 8 - S.A.R.L. Cinéma Les Carmes. Constitution d'une provision. (page 2360).
- M. MARTIN** n° 9 - Fixation des durées des amortissements pour le budget principal M14. Approbation. (page 2365).
- M. MARTIN** n° 10 - Admission en non valeur. Approbation. (page 2366).

- M. MARTIN** n° 11 - S.N.I. Grand-Ouest. Construction de 16 logements situés avenue des droits de l'Homme. Z.A.C. du clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 1 420 870 € Approbation d'une convention. (page 2386).

**DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- M. CARRE** n° 12 - Requalification de la Place du Martroi et des rues adjacentes. Concours restreint de maîtrise d'œuvre. Choix du lauréat. (page 2388).
- M. CARRE** n° 13 - Convention Territoriale de l'Argonne. Voies de désenclavement. Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». (page 2408).
- M. CARRE** n° 14 - Modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Additif n°37. Approbation. (page 2409).
- M. CARRE** n° 15 - Modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Engagement d'une procédure de modification. (page 2412).
- M. CARRE** n° 16 - Requalification du boulevard Jean Jaurès. Déclaration de projet suite à l'enquête publique et annulation de la procédure de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du parking public projeté. (page 2415).
- M. CARRE** n° 17 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 2422).
- M. CARRE** n° 18 - Grand Projet de Ville. Démolition de 52 logements sociaux situés rue Léopold Sédar Senghor. Dossier d'intention de démolir. (page 2424).
- M. CARRE** n° 19 - Quartier Nord-Est. Rue de la Sente aux Veneurs. Echange de terrains. (page 2426).
- M. CARRE** n° 20 - Quartier de La Source. Rue Jules Ferry. Déclassement du domaine public et vente d'un terrain pour la construction d'un centre culturel et cultuel musulman. (page 2427).
- M. CARRE** n° 21 - Quartier Barrière Saint-Marc - La Fontaine. Acquisition d'une bande de terrain. (page 2430).
- Mme GRIVOT** n° 22 - Quartier Saint-Marceau. Vente par la S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire à la Ville d'un ensemble de bâtiments anciennement à usage industriel 1 avenue du Champ de Mars. (page 2431).

- M. FOUSSIER** n° 23 - F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 2434).
- M. FOUSSIER** n° 24 - Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise. Attribution d'une subvention. (page 2436).
- Mme BARRUEL** n° 25 - Association des Villes Universitaires de France. Adhésion. Candidature au Conseil d'Administration. Approbation. (page 2437).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. MARTIN** n° 26 - Fourniture d'eau potable aux communes de l'agglomération. Approbation de sept conventions. (page 2438).

VIE SPORTIVE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SOCIALE

- Mme GRIVOT** n° 27 - Rugby Club Orléans. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention. (page 2440).
- Mme GRIVOT** n° 28 - U.S. Orléans Loiret Football. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention. (page 2442).
- Mme GRIVOT** n° 29 - S.A.S.P. Orléans Loiret Football. Approbation de deux conventions. Attribution d'une subvention. (page 2444).
- Mme GRIVOT** n° 30 - A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 2447).
- Mme GRIVOT** n° 31 - Associations sportives. Acomptes sur les subventions 2012. (page 2448).
- M. GABELLE** n° 32 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 2454).
- M. GABELLE** n° 33 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les exposants de la fête médiévale et du marché médiéval. Approbation d'une convention-type. (page 2455).
- M. FOUSSIER** n° 34 - Marché de Noël 2011. Approbation d'une convention de partenariat. (page 2458).
- M. VALETTE** n° 35 - Orléans'Jazz 2012. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association le Nuage en Pantalon. Attribution de subventions. (page 2458).

- M. VALETTE** n° 36 - Zénith. Approbation d'un avenant n° 3 au contrat d'affermage à passer avec la Société Orléans Spectacles. (page 2459).
- M. VALETTE** n° 37 - Convention de partenariat culturel 2009-2011 avec le Département du Loiret. Approbation d'un avenant n° 2. (page 2461).
- M. VALETTE** n° 38 - E.S.A.D. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement 2011. Attribution d'une subvention. (page 2462).
- M. VALETTE** n° 39 - Théâtre d'Orléans-Scène Nationale, Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre, Centre Chorégraphique National d'Orléans et Centre d'Art Dramatique d'Orléans-Loiret-Région Centre-CADO. Approbation de quatre conventions. Attribution de subventions. (page 2463).
- M. VALETTE** n° 40 - Association l'Antirouille. Attribution de subvention. (page 2464).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 41 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.H.R. d'Orléans. (page 2465).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 42 - Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat 2011-2012 à passer avec l'association Les Jeunesses Musicales de France. (page 2466).
- M. VALETTE** n° 43 - Chéquier Culture-Région Centre. Approbation d'une convention à passer avec la Région Centre et SODEXO Solutions de Motivation France. (page 2467).
- M. VALETTE** n° 44 - Muséum. Aménagement et équipement de locaux pour le tri des collections et la conservation préventive. Demande de subvention. (page 2468).
- M. VALETTE** n° 45 - Médiathèques et bibliothèques. Marché de fourniture de phonogrammes et de vidéogrammes. Approbation de deux avenants. (page 2470).
- Mme MARECHAL**
Mme RICARD n° 46 - Circonscription Orléans-Nord-Est. Modification de périmètres scolaires. (page 2470).
- Mme MARECHAL**
Mme RICARD n° 47 - Quotient familial. Transmission de données CAFPRO. Approbation d'une nouvelle convention. (page 2471).
- Mme MARECHAL**
Mme RICARD n° 48 - Classes de découverte des écoles publiques. Année scolaire 2011/2012. Participation financière de la Ville. (page 2472).

- Mme MARECHAL
Mme RICARD** n° 49 - Classes de découverte des écoles élémentaires privées. Année scolaire 2011/2012. Participation financière de la Ville. (page 2476).
- Mme LECLERC** n° 50 - Atelier Santé Ville. Plan Local de Santé Publique. Approbation d'un contrat local de santé. (page 2478).
- Mme LECLERC** n° 51 - Le Relais Orléanais. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention. (page 2479).
- Mme LECLERC** n° 52 - La Vie Devant Soi. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention. (page 2481).
- M. MONTILLOT** n° 53 - Prévention spécialisée. Approbation d'une convention de délégation de compétence à passer avec le Département du Loiret. (page 2482).
- M. MONTILLOT** n° 54 - Prévention de la délinquance. Approbation d'un avenant à la convention passée avec le Département du Loiret et IPSIS OPELIA. (page 2485).
- M. SANKHON** n° 55 - Bourses Projets Jeunes. Année 2011. Présentation. (page 2486).
- M. SANKHON** n° 56 - C.R.I.J. Adhésion 2012. (page 2494).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 57 - Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans. Attribution de la subvention annuelle. (page 2494).
- Mme GRIVOT** n° 58 - Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 2496).

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

- Mme DE QUATREBARBES** n° 59 - Aménagement de la rue de la Motte Minsard. Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Olivet. (page 2501).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 60 - Aménagement de la rue aux Ligneaux. Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec Saint-Jean-de-Braye. (page 2502).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 61 - Ravalement du bâtiment abritant le poste mixte de distribution électrique rue Guillaume. Approbation d'une convention avec E.R.D.F. (page 2503).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 62 - Dévoisement des réseaux du parking du Cheval Rouge. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 2504).

- Mme DE QUATREBARBES** n° 63 - Aménagement de la place de la Croix Fleury. Lot n° 1 – V.R.D., génie civil et signalisation. Approbation d'un avenant. (page 2505).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 64 - Aménagement de la place de la Croix Fleury. Lot n° 3 – Eclairage public et effacement des réseaux. Approbation d'un avenant. (page 2506).
- Mme CHERADAME** n° 65 - Parcs de stationnement. Jalonnement dynamique. Approbation de conventions avec les exploitants de parkings. (page 2506).
- Mme CHERADAME** n° 66 - Stationnement sur voirie. Convention d'exploitation avec Orléans-Gestion. Fixation de la redevance annuelle 2011. Approbation d'un avenant. (page 2507).
- Mme CHERADAME** n° 67 - Stationnement en ouvrage. Tarification spéciale de fin d'année. (page 2508).
- Mme CHERADAME** n° 68 - Extension des horaires d'ouverture des parkings et mise en place d'un tarif de soirée et d'une offre couplée. (page 2510).

MOYENS GENERAUX

- M. MARTIN** n° 69 - Contrôle de légalité. Télétransmission ACTES. Approbation d'un avenant. (page 2511).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 70 - Conservatoire. Réaménagement du hall d'entrée. Approbation d'avenants. (page 2511).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 71 - Solution informatique de gestion des P.V. électroniques. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». (page 2513).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 72 - Exploitation de diverses installations de génie climatique de la Ville et du C.C.A.S. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec le C.C.A.S. (page 2514).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 73 - Prestations d'entretien ménager de la médiathèque Place Gambetta. Approbation d'un marché passé après appel d'offres. (page 2515).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 74 - Déchets. Fin de mise à disposition et réintégration de deux véhicules bennes. Approbation. (page 2515).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 75 - C.C.A.S. Approbation d'une convention de mise à disposition de services. (page 2516).

- Mme SAUVEGRAIN** n° 76 - Tableau des effectifs. Approbation de modifications. (page 2518).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 77 - Mise à disposition du Système d'Information Géographique auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention. (page 2539).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 78 - Direction de l'Événementiel. Poste de responsable de régie des événements. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 2540).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 79 - Direction de l'Urbanisme. Poste de chargé de projets aménagement urbain et planification. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 2541).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 80 - Direction Générale Adjointe Famille et Solidarité. Poste de responsable de la Maison de la Réussite du secteur des Blossières. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 2542).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 81 - Poste de médecin du travail. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle. (page 2543).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 82 - Rupture d'un contrat de travail. Approbation d'une transaction. (page 2545).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 83 - Directeur général adjoint du développement. Mise à disposition individuelle. Information. (page 2546).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 84 - Revalorisation de la rémunération des agents recenseurs. (page 2546).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 85 - Compte épargne retraite. Modifications du dispositif. (page 2547).

ACTUALISATION DES TARIFS

- M. VALETTE** n° 86 - Musées. Tarification des droits d'entrée. Actualisation. (page 2549).
- M. VALETTE** n° 87 - Événementiel. Service de la Régie. Actualisation des tarifs. (page 2552).
- Mme GRIVOT** n° 88 - Maisons des Associations. Actualisation des tarifs. (page 2561).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 89 - Garage municipal. Actualisation du coût horaire des interventions extérieures. (page 2563).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 90 - Location de salles municipales. Actualisation des tarifs. (page 2565).

- Mme SAUVEGRAIN** n° 91 - Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs. (page 2585).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 92 - Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs. (page 2587).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 93 - Atelier numérique mutualisé. Prestations. Actualisation du coût horaire. (page 2589).
- M. CARRE** n° 94 - S.I.G.O.R. Prestations. Approbation du coût horaire. (page 2589).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 95 - Prestations de désinfection et désinsectisation. Révision annuelle des tarifs. (page 2591).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 96 - Espace Public. Travaux effectués en régie et prestations de service. Actualisation des tarifs. (page 2593).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 97 - Décorations florales. Actualisation des tarifs. (page 2595).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 98 - Travaux donnant lieu à remboursement. Actualisation du taux des frais d'administration. (page 2597).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 99 - Droits de voirie. Actualisation. (page 2597).
- M. FOUSSIER** n° 100 - Droits de place. Actualisation. (page 2603).

RAPPORTS D'ACTIVITES

- M. FOUSSIER** n° 101 - Centre de Conférences et Parc des Expositions. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public pour l'année 2010. Présentation. (page 2605).
- M. MONTILLOT** n° 102 - Fourrière automobile. Rapport annuel du délégataire de service public pour l'année 2010. Présentation. (page 2608).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 20 décembre 2011.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le vendredi seize décembre deux mille onze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 00 h 00), M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (jusqu'à 22 h 40), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, SAUVEGRAIN (secrétaire), MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, M. LANGUERRE (jusqu'à 19 h 15 et à partir de 21 h 20), Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE (jusqu'à 23 h 15), M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT (jusqu'à 22 h 41), PARAYRE (jusqu'à 23 h 18), RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET (jusqu'à 23 h 30), PEZET, LABED (à partir de 20 h 25), MAGNIER, Mme CASTERET, MM. VALLE, RICOUD, BRIAND, Mme KOUNOWSKI, M. LEBRUN, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, MM. GRAND, CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. MARTIN	à Mme GRIVOT (à partir de 00 h 00)
M. LEMAIGNEN	à M. le Maire (à partir de 22 h 40)
Mme MARECHAL	à Mme SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à M. FOUSSIER
M. LANGUERRE	à Mme MAUROY-PREVOST (de 19 h 15 à 21 h 20)
M. GAINIER	à M. POISSON
Mme SUIRE	à Mme BARANGER (à partir de 23 h 15)
Mme d'AUX de LESCOUT	à Mme de QUATREBARBES (à partir de 22 h 41)
Mme PARAYRE	à M. BEN CHAABANE (à partir de 23 h 18)
M. BLANLUET	à M. GABELLE (à partir de 23 h 30)
M. LABED	à M. PEZET (jusqu'à 20 h 25)
Mlle SOUAID	à M. SANKHON
M. BRARD	à M. GRAND
Mme FERKATADJI-HUME	à M. CHAPUIS
Mme NGANGA	à M. RICOUD
Mme MIKO	à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme PELLOIE	à M. VALLE

La séance est ouverte à 18 h 14.

M. le Maire – Suite à la lettre de démission de Mme Marie-Thérèse NOEL et en application de l'article L. 270 du Code Electoral, je vous informe que M. Jean-Paul BRIAND, en sa qualité de 17^{ème} membre sur la liste « Orléans Gagnant Pour Tous » est devenu Conseiller Municipal.

Je le déclare officiellement installé dans ses nouvelles fonctions.

Cela est la partie officielle. Maintenant, la partie plus relationnelle, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue et j'espère que vous allez vous plaire parmi nous.

*
* *
*

Applaudissements des bancs de l'opposition municipale.

*
* *
*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

M. MARTIN	à	Mme GRIVOT (à partir de 00 h 00)
M. LEMAIGNEN	à	M. le Maire (à partir de 22 h 40)
Mme MARECHAL	à	Mme SAUVEGRAIN
Mme CUGNY-SEGUIN	à	M. FOUSSIER
M. LANGUERRE	à	Mme MAUROY-PREVOST (de 19 h 15 à 21 h 20)
M. GAINIER	à	M. POISSON
Mme SUIRE	à	Mme BARANGER (à partir de 23 h 15)
Mme d'AUX de LESCOUT	à	Mme de QUATREBARBES (à partir de 22 h 41)
Mme PARAYRE	à	M. BEN CHAABANE (à partir de 23 h 18)
M. BLANLUET	à	M. GABELLE (à partir de 23 h 30)
M. LABED	à	M. PEZET (jusqu'à 20 h 25)
Mlle SOUAID	à	M. SANKHON
M. BRARD	à	M. GRAND
Mme FERKATADJI-HUME	à	M. CHAPUIS
Mme NGANGA	à	M. RICOUD
Mme MIKO	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme PELLOIE	à	M. VALLE

N° 3 – **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 21 octobre 2011.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de novembre et décembre 2011 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
11-401	3/11/11	Conservatoire. Approbation de deux conventions de prestation de service. SARL CDN . Montant global maximum 6 092,34 € net de T.V.A. Association Théâtre de la Tête Noire 3 350 € T.T.C.
11-410	14/11/11	Conservatoire. « l'Institut ». Approbation d'un contrat de cessions de spectacle. Orléans-Concours-International. Montant global maximum 2 000 € T.T.C.
11-414	3/11/11	Direction de l'espace public. Acquisition et reprise de matériels horticoles. Lot 4, Espace Plaisance pour un montant minimum de 400,00 € T.T.C et maximum de 1 200,00 € T.T.C.Lot 5, COTINAUD pour un montant minimum de 2 000,00 € T.T.C et maximum de 6 500,00 € T.T.C.
11-415	3/11/11	Entretien des structures d'escalade du Gymnase Gaston Coûté et du Complexe Sportif de la Source. Société SKYWORK. 1 764,10 € T.T.C.
11-427	14/11/11	Maîtrise d'œuvre pour dissimulation, renouvellement et dévoiement de réseaux rue des Murlins entre la médiathèque et le boulevard de Châteaudun. Groupement COUDYSER/BLANCHAIS.
11-428	4/11/11	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans, durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux de la Ville (5 équipements de la Ville d'Orléans). Association Orléans Insertion Emploi pour les montants suivants : Première période : 28 851,95 € Périodes suivantes : 33 999,59 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-428 bis	15/11/11	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans, durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers locaux de la Ville (5 équipements de la Ville d'Orléans). Association Orléans Insertion Emploi pour les montants suivants : Première période : 28 851,95 € Périodes suivantes : 33 999,59 €
11-429	4/11/11	Centre Municipal. Installation d'une armoire de climatisation dans le local serveurs. Société Eiffage Thermie Centre 34 086 € T.T.C.
11-430	14/11/11	Maîtrise d'œuvre : Orléans la Source, Avenue DIDEROT. Création d'une esplanade et requalification de l'avenue. Cabinet ERA. Taux de rémunération de 4.75 %.
11-431	14/11/11	Maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs Quai du Roi et le déplacement des transformateurs Motte Sanguin – Groupement COUDYSER / BLANCHAIS. Taux de rémunération de 2,94 %.
11-432	14/11/11	Maîtrise d'œuvre pour la déviation préalable des réseaux avant la réalisation du parking du Cheval Rouge. Groupement SCE / TECAO. Taux de rémunération de 6 %.
11-433	22/11/11	Médiathèque. Approbation de deux contrats de spectacle : A.B.C.D. Montant global maximum 400 € net de T.V.A. L'Eole. Montant global maximum 1 297 € T.T.C.
11-434	22/11/11	Théâtre Gérard Philipe. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. Aurachrome Théâtre. 5 500 € T.T.C.
11-435	22/11/11	Convention de partenariat avec la radio France Bleu. Diffusion d'informations concernant la Ville. Points circulation et intervention d'un « city reporter ». 11 960 € T.T.C.
11-436	22/11/11	Théâtre Gérard Philipe. Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur sur le logo à passer avec M. David HERAUD, graphiste. 1 055 € T.T.C.
11-437	22/11/11	Orléans Spectacles. Mise à disposition de quatre panneaux lumineux pour une durée d'un an. Mise à disposition à titre gratuit de l'espace V.I.P. du Zénith pour tous les spectacles. 10 939,76 € T.T.C.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-441	22/11/11	Maison 19 rue Xaintrailles. Approbation d'un contrat de vente d'énergie gaz GDF SUEZ.
11-442	22/11/11	Hôtel Gombault 1 bis rue de la Bretonnerie. Approbation d'un contrat de vente d'énergie gaz GDF SUEZ.
11-443	22/11/11	Complexe sportif Victor Fouillade rue Jean Bouin. Approbation d'un contrat de vente d'énergie gaz GDF SUEZ.
11-444	22/11/11	Conservatoire. Concert au Musée des Beaux-Arts. Approbation d'un contrat de cession de spectacle. APMA-Musique . Montant global maximum 1 530 € T.T.C.
11-445	22/11/11	Travaux d'économie d'énergie sur les installations thermiques des bâtiments de la Ville : Lot 1 : groupe scolaire des Guernazelles (écoles maternelle et élémentaire) – école maternelle Louise Michel – avec en tranche conditionnelle : école élémentaire André Dessaux. Société A.C.S. pour un montant de 105 356,84 € T.T.C. Lot 2 : école spécialisée des Capucins – Hôtel Hardouineau. Société AXIMA SEITHA pour un montant de 99 452,18 € T.T.C.
11-454	22/11/11	Adaptation des horaires et des éléments de rémunération à la nouvelle organisation du service de la gestion de l'espace public. Société Public Impact. 31 454,80 € T.T.C.
11-455	15/11/11	Muséum. Exposition « le chant des dinosaures ». Prêt de spécimens par le Musée paléontologique du Liaoning (Chine). 26 600 € nets de T.V.A.
11-457	29/11/11	Marché de Noël 2011 : Lot 1: Prestations de gardiennage. Société A.D.S.S. France. Montant minimum : 25 000 € T.T.C. et montant maximum : 45 000 € T.T.C. Lot 2 : Location, installation et exploitation d'un sentier des glaces. Société COM E VISTA: 64 588 € T.T.C. Lot 3 : Prestations de décoration et d'éclairage. Société PREST'AGENCY: 66 777,46 € T.T.C. Lot 4: Fourniture, montage et démontage de tentes. Société COMPACT. 12 158,89 € T.T.C.
11-458	25/11/11	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations de nettoyage et entretien d'abord S.N.C.F. RESPIRE. 3 346 € H.T. (exonéré de T.V.A.).
11-460	6/12/11	Muséum. Exposition « Surnaturel ». Contrat de prestations de services. M. François RIOU. 12 000 € hors taxe.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-461	6/12/11	Muséum. Prêt et installation d'un moulage de tricératops. S.A.S. ELDONIA. 16 744 € T.T.C.
11-462	29/11/11	Mission Jeunesse. Soirée Jeunes Talents 2011. Approbation d'une convention de prestations de services à titre gracieux. Société B2V.
11-466	29/11/11	Maison Jeanne d'Arc. Aménagement de locaux : lot 1 : démolition - gros œuvre. Société PROCELIK : 3 408,60 € T.T.C. lot 2 : menuiserie bois – cloisonnement. Société CROIXMARIE : 11 962,32 € T.T.C. lot 3 : chauffage – climatisation. Société DARGENT THERMIQUE : 27 072,17 € T.T.C. lot 4 : électricité. Société FORCLUM : 44 216,20 € T.T.C. lot 5 : peinture. Société POLLET PEINTURE : 13 084,24 € T.T.C.
11-469	29/11/11	Direction de l'Information et de la Communication. Théâtre Gérard Philipe. Conception graphique pour la communication multi-supports. M. Benoît MATRION, graphiste. 5 169,50 € T.T.C. par période pour les éditions 2011, 2012 et 2013.
11-470	29/11/11	Direction de l'Information et de la Communication. Concours international de piano d'Orléans. Conception graphique pour la communication multi-supports. M. Samuel ROUX, graphiste. 7 279,50 € T.T.C. pour l'édition 2012 et 5 802,50 € T.T.C. pour les éditions 2014 et 2016.
11-471	29/11/11	Direction de l'Information et de la Communication. Conception graphique pour la communication du Guide Culture. Atelier Graphique JL FOUCHÉZ. 2 631,20 € T.T.C. par période pour les éditions 2011/2012, 2012/2013, et 2013/2014.
11-472	29/11/11	Maîtrise d'œuvre pour des aménagements du parvis de l'Hôtel-de-Ville, place de l'Etape. Cabinet ERA. Taux de rémunération de 7,14 %.
11-473	29/11/11	Complexe Nautique de La Source. Etude du chauffage des halls de bassins en vue de l'amélioration du taux de chloramines et pour réaliser des économie d'énergie. Assistance au maître d'ouvrage lors de la réalisation des travaux. Société Pôle Air. 25 471,21 € T.T.C.
11-478	1/12/11	Fourniture et pose de panneaux de signalisation de police et de mobilier urbain routier : Lot n° 2 : fourniture de panneaux de signalisation. Société S.E.S. Avenant de transfert au marché n° 11-180.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-479	1/12/11	Contrôle et entretien des systèmes de désenfumage. Approbation d'un avenant n° 1 pour bordereau des prix complémentaire. Société S.D.I.
11-481	6/12/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « Jef Aérosol 30 ans de pochoirs ». Approbation d'un contrat de prestations. S.A.R.L. Magda Danysz. 12 916,80 € T.T.C.
11-482	6/12/11	Projet ARENA. Marché 11-178. Etude d'impact environnemental préalable à la déclaration de projet. Groupement ANTEA / IRIS CONSEIL / ATHENA NATURE / ACOUSTEX INGENIERIE. Avenant en plus-value de 4 186 € T.T.C.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
11-424	10/11/11	Direction Générale Adjointe du Développement Urbain. Clôture de la régie d'avances pour le règlement des menues dépenses du pôle Commerce.
11-425	10/11/11	Direction de l'Espace Public. Régie d'avances pour le règlement des menues dépenses du Parc Floral de la Source. Modification de l'avance.
11-426	10/11/11	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Clôture de la régie d'avances pour le règlement des menues dépenses du Musée des Beaux-Arts.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
11-342	16/11/11	Salle de la Cigogne. Club de la Cigogne Saint-Marceau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des activités destinées aux personnes du 3 ^{ème} âge.
11-343	16/11/11	Salle de la Cigogne. Association Orléanaise TAI CHI CHUAN. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des activités sportives.
11-344	16/11/11	Salle de la Cigogne. Association Gymnastique Volontaire Saint-Marceau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-346	24/11/11	Salle de la Cigogne. Association DYNA GYM Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-359	16/11/11	Salle Paul Gauguin. Association Salsa Danse. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
11-360	16/11/11	Salle Paul Gauguin. Association Salsa Latina. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
11-362	16/11/11	Salle Paul Gauguin. L'Association pour l'Ecoute et l'Accueil en Addictologie et Toxicomanies A.P.L.E.A.T. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de théâtre.
11-364	16/11/11	Salle Paul Gauguin. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-365	7/12/11	Salle polyvalente de la Madeleine. Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-366	7/12/11	Salle polyvalente de la Madeleine. Foyer Club Madeleine (3 ^{ème} âge). Approbation d'une convention de mise à disposition pour des activités ludiques.
11-367	7/12/11	Salle polyvalente de la Madeleine. Association Country Club Route 45. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse Country et Line Dance.
11-368	16/11/11	Salle polyvalente de la Madeleine. Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse de salon.
11-369	7/12/11	Salle polyvalente de la Madeleine. Association Gym Volontaire Madeleine-Deniau. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-370	16/11/11	Salle de la Cigogne. Association Diabète Orléans Loiret « DIABOLO ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour des ateliers thématiques.
11-411	3/11/11	Ensemble de parcelles de terrain sises Chemin du Bouchet à Orléans et Clos du Bouchet à Olivet (E.A.R.L. Pépinières TRICOT). Approbation de l'avenant n° 10 à la convention d'occupation précaire et révoicable.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-422	16/11/11	Approbation d'une convention de mise à disposition. Prêt de 50 tatamis (100 m²). Société SEFA EVENT, 14 place Georges Pompidou, 93160 NOISY LE GRAND.
11-438	16/11/11	Ensemble de parcelles sises à Saint Cyr en Val, lieudit « Les Saints Pères ». M. Julien MESLAND. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une partie de cet ensemble.
11-439	16/11/11	Ensemble de parcelles sises à Saint-Cyr-en-Val, lieudit « Les Saints Pères ». M. Thierry RAVIER. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une partie de cet ensemble.
11-440	17/11/11	Association La Croix Rouge Française. Locaux associatifs sis 69 rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc. Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-446	23/11/11	Salle du Foyer Saint-Vincent. Association F.C.S.V. (Foyer Club Saint-Vincent). Approbation d'une convention de mise à disposition pour des jeux.
11-447	23/11/11	Salle Yves Montand. Association Scrabble Val de Loire Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour la pratique du scrabble.
11-448	23/11/11	Salle Yves Montand. Association Rock'n'danse Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse (rock'n roll, country, swing, danses de salon, salsa).
11-449	23/11/11	Salle Yves Montand. Association Les Bâtisseurs de Rêves. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des jeux de simulation.
11-450	23/11/11	Salle du Foyer Saint-Vincent. A.D.A.P.E.I. 45. Approbation d'une convention de mise à disposition pour les réunions du S.A.V.I.E.
11-451	23/11/11	Salle Yves Montand. Association Blossières Initiatives. Approbation d'une convention de mise à disposition pour l'organisation d'événements contribuant à l'animation du quartier des Blossières.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-452	23/11/11	Salle Yves Montand. Association M2DANCE. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danses de participation (madison, disco, funk, kuduro).
11-453	23/11/11	Salle Yves Montand. Association Pôle Nord. Approbation d'une convention de mise à disposition pour la tenue de réunions.
11-463	24/11/11	Locaux sis 3 rue Alfred de Vigny à La Source. Association Mir-Koncert. Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-464	24/11/11	Salle Yves Montand. Université du Temps Libre. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de dessin, aquarelle, médecines naturelles et de bridge.
11-465	24/11/11	Salle Yves Montand. Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
11-474	1/12/11	Pavillon sis 15 rue du Grand Villiers. Association 1-Terre-actions. Approbation d'une convention de mise à disposition.
11-475	1/12/11	219 rue de Bourgogne. Mise à disposition de locaux commerciaux. Convention d'occupation précaire et révocable « Métiers d'art, du design et de la décoration ».
<u>ASSURANCES</u>		
11-423	10/11/11	Assurance Tous Risques Expositions et Œuvres en Dépôt. Police AXA ART n°1006.090. Courtier GRAS SAVOYE. Avenant de modification des capitaux. Recette de 58,22 €
<u>CONTENTIEUX</u>		
11-412	8/11/11	Défense à une instance. Cour d'Appel d'Orléans. Levée des scellés. M. Stephan CAZENOVE contre Ville d'ORLEANS. Appel.
11-413	8/11/11	Constitution de partie civile devant la Juridiction de Proximité. Accident de trajet du 27/03/007 d'un agent de la Ville d'ORLEANS. Ville d'Orléans contre M. BELLEKA Alain-Junior.
11-456	22/11/11	Constitution de partie civile. Tribunal Correctionnel d'Orléans. Procédures de péril d'immeuble non imminent 26 rue d'Angleterre à Orléans. Ville d'Orléans c/ M. MARECHAL Florent.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
11-459	29/11/11	Constitution de partie civile. Outrages à agent de police municipale. Ville d'Orléans C/ M. TOKPANOU Rudolh. 21 juillet 2011.
11-467	29/11/11	Constitution de partie civile. Outrages et menaces de mort à agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. EYMARD Philippe.
11-468	29/11/11	Défense à une instance. Contentieux personnel. Tribunal Administratif d'Orléans. M. Nicolas BOUSSIER c/ Ville d'Orléans.
11-476	25/11/11	Constitution de partie civile. Action en diffamation publique à l'encontre de M. SUSINI. Ville d'Orléans c/ M. Jean-Paul SUSINI.
11-477	25/11/11	Constitution de partie civile. Tags jardin de la Charpenterie du 26 mars 2010. Ville d'Orléans contre MM. BOURDEAU Jérémy et RATHOUIN Guillaume.
11-480	29/11/11	Constitution de partie civile. Action en diffamation publique à l'encontre de M. SUSINI. Ville d'Orléans c/ M. Jean-Paul SUSINI. Décision modificative.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 28 octobre 2011 et le 1^{er} décembre 2011 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0900	BK0019	6 rue Ducerceau	Non préemption
DA 45234 11 0902	BD0194 (lots 11 à 14-18-2-3-4-6 à 9)	94 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 0926	BK0218 (lot 1)	8 place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 11 0928	AS0204	64 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 11 0945	CO0300 CO0302 CO0053 CO0301	17 bis rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 11 0950	AW0014	2 bis rue Chappon	Non préemption
DA 45234 11 0953	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119 (lot 45)	173 rue Guy de Maupassant	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0956	DP0492 DP0520	81 route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 11 0957	AN0141 (lot 5)	36 rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 11 0958	BK0147 (lot 92)	41 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 11 0959	AP0420 AP0419 (lot 1)	183 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0960	AR0713 (lots 52-54- 801-802-803-860 à 864)	122 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0961	BD0137 (lots 13-14-15- 17-4)	48 rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 11 0962	BD0285 BD0310	5 rue du Boeuf Saint-Paterne	Non préemption
DA 45234 11 0964	AV0697	Rue Eudole Marcille	Non préemption
DA 45234 11 0965	AZ0087 (lots 5-8)	5 rue de l'Ange	Non préemption
DA 45234 11 0966	AC0081	7 venelle de Belleville	Non préemption
DA 45234 11 0967	BK0110 (lot 7)	44 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 11 0968	EM0001 (lots 149-260- 95)	1 place du Val	Non préemption
DA 45234 11 0969	CI0005	11 rue du Paradis	Non préemption
DA 45234 11 0970	BD0090 (lots 11-2-3- 33-36-37-47)	35 place du Martroi	Non préemption
DA 45234 11 0971	EM0071 EM0063 (lot 59)	Avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 0972	AI0415	9 rue Porte Dunoise	Non préemption
DA 45234 11 0973	AB0195 AB0197 AB0196	403 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0974	AV0438 (lots 3-6-7)	132 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 0975	CK0791	33 rue du 11 Novembre	Non préemption
DA 45234 11 0976	BO0088 (lots 17-20-22- 5)	3 rue des Gobelets	Non préemption
DA 45234 11 0977	AI0697	14 venelle Gris Meunier	Non préemption
DA 45234 11 0978	CW0111	24 quai des Augustins	Non préemption
DA 45234 11 0979	BR0110	21 rue d'Alsace Lorraine	Non préemption
DA 45234 11 0980	AN0338 AN0400 AN0401 AN0403 (lots 12-21-45)	45 rue Xaintrilles	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 0981	AO0597 AO0601 (lot 6)	49 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 0982	AC0871 AC0872 (lot 1)	301 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 0983	EM0003 (lot 64)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 11 0984	BI0200	8 rue Louis Roguet	Non préemption
DA 45234 11 0985	AZ0206 (lots 11-3)	3 rue d'Angleterre	Non préemption
DA 45234 11 0986	AB0017	77 bis rue des Aydes	Non préemption
DA 45234 11 0987	DS0679	Chemin du Haut Sentier	Non préemption
DA 45234 11 0988	AO0397	18 rue Jehan de Meung	Non préemption
DA 45234 11 0989	AN0014	12 rue de Loigny	Non préemption
DA 45234 11 0990	BH0142	12 rue Adolphe Crespin	Non préemption
DA 45234 11 0991	BK0337 (lots 32-43-44)	38 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 11 0992	DX0076	42 rue des Platanes	Non préemption
DA 45234 11 0993	BX1062 BX1064 BX1068 BX1069 BX1070 BX1066 BX1061 BX1060 BX1059 BX1004 BX1041	Clos Sainte Croix	Non préemption
DA 45234 11 0994	CO0457 (lots 160-76)	8 avenue Jean Zay	Non préemption
DA 45234 11 0995	BC0057 (lot 7)	11 rue du Vieux Marché	Non préemption
DA 45234 11 0996	BI0064 (lot 13)	26 rue Louis Roguet	Non préemption
DA 45234 11 0998	AO0597 AO0601 (lot 2)	49 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 0999	BD0258 (lot 9)	56 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 1000	CN1051 CN1052 CN1053	11 rue du Petit Pont	Non préemption
DA 45234 11 1001	DP0138	28 rue Basse Mouillère	Non préemption
DA 45234 11 1002	BS0307	12 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 11 1003	BS0513 BS0512 (lots 1-3)	10 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 11 1005	EM0003 (lot 16)	1 place du Bois	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 1006	AT0007 (lots 10-6)	46 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 11 1007	BR0022 (lot 1)	71 boulevard Alexandre Martin	Non préemption
DA 45234 11 1008	BE0145 BE0146 (lots 204-326)	58 rue de la Bretonnerie	Non préemption
DA 45234 11 1009	BK0110 (lot 5)	44 rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 11 1010	BK0148 (lot 23)	43 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 11 1011	BI0239 (lots 1-5-6)	302 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1012	AV0233	6 rue de la Paix	Non préemption
DA 45234 11 1013	CW0035 CW0030	31 avenue Dauphine et 72 bis rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 11 1014	AH0026	68 rue du Petit Chasseur	Non préemption
DA 45234 11 1015	CH0850	46 rue du Bignon	Non préemption
DA 45234 11 1016	EM0030 (lots 101-120-194)	2 place Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 1017	AE0328	25 venelle des Vaupulents	Non préemption
DA 45234 11 1018	AC0149	12 rue des Closiers	Non préemption
DA 45234 11 1019	BO0035 (lot 11)	146 rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1020	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119 (lot 32)	Rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 11 1021	BC0100 BC0208 BC0039 BC0049 (lots 13-15-5-8)	Passage du Puits Landeau	Non préemption
DA 45234 11 1022	EM0031 (lots 10-26)	8 avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 1023	DE0405	5 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 1024	AM0386	3 bis rue Gustave Vapereau	Non préemption
DA 45234 11 1025	DE0620 (lots 25-44)	27 rue de la Marine de Loire	Non préemption
DA 45234 11 1026	BX1048 BX1049 (lot 1)	254 et 256 faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 11 1027	CS0104	25 chemin du Halage	Non préemption
DA 45234 11 1028	ES0092 ES0093 ES0094 ES0096 (lot 82)	57 rue Guy de Maupassant	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 1029	EO0166 (lots 2-73)	1 rue Edouard Manet	Non préemption
DA 45234 11 1030	BD0288 BD0287 BD0113 (lots 14-28-8)	passage du Chanoine Cheneseau	Non préemption
DA 45234 11 1031	BD0297 BD0298	9 rue du Grenier à Sel	Non préemption
DA 45234 11 1032	BD0196 (lots 18 à 21)	98 rue des Carmes	Non préemption
DA 45234 11 1033	DS0791 DT0316	2 ter impasse des Camélias	Non préemption
DA 45234 11 1034	CK0508	48 rue Paul Lemesle	Non préemption
DA 45234 11 1035	AZ0207	1 bis rue d'Angleterre	Non préemption
DA 45234 11 1036	AR0014 AR0303 AR0304	103 rue de la Bourie Rouge	Non préemption
DA 45234 11 1037	CM0620 CM0623 CM0624 (lots 17-7)	61 bis boulevard Marie Stuart	Non préemption
DA 45234 11 1038	BH0060	2 rue d'Escures	Non préemption
DA 45234 11 1039	BM0084 (lots 30-31-39- 57-69-71-72)	2 rue Treille Motte Sanguin	Non préemption
DA 45234 11 1040	BC0026 BC0029	6 rue d'Avignon	Non préemption
DA 45234 11 1041	AV0434	92 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 1042	EM0003 (lot 5)	1 place du Bois	Non préemption
DA 45234 11 1043	AD0049 AD0100	165 bis rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 1044	ET0591	30 allée des Chanterelles	Non préemption
DA 45234 11 1045	AV0696 (lots 1-14-9)	12 boulevard de Verdun	Non préemption
DA 45234 11 1046	AE0461 (lots 14-19-27- 4)	119 rue des Murlins	Non préemption
DA 45234 11 1047	CO0514 CO0517 (lots 201-38)	10 rue Jeanne Jugan	Non préemption
DA 45234 11 1048	AZ0093 (lot 11)	15 rue de l'Ange	Non préemption
DA 45234 11 1049	DO0187	23 rue Coursimault	Non préemption
DA 45234 11 1050	AZ0340 AZ0344 AZ0033 AZ0030 AZ0342 AZ0346 (lot 5)	19 rue Croix de Bois	Non préemption
DA 45234 11 1051	AZ0342 AZ0343 AZ0345	19 rue Croix de Bois	Non préemption
DA 45234 11 1052	AP0303	25 rue du Maréchal Leclerc	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 1053	AV0437 (lots 4-5-9)	130 boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 11 1054	DH0102	37 rue du Clos Rozé	Non préemption
DA 45234 11 1055	DP0591 (lots 2015- 2939-3004)	71, 73 bis et 79 route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 11 1056	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 128)	Allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 11 1057	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 157)	Allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 11 1058	DI0127	60 rue Corne de Cerf	Non préemption
DA 45234 11 1059	AC0330 AC0331 AC0329	267 faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 1060	AM0278	13 rue Harold Portalis	Non préemption
DA 45234 11 1061	ET0916	29 rue Robert Desnos	Non préemption
DA 45234 11 1062	CR0529 (lots 10-3-7-9)	8 rue Henri Lavedan	Non préemption
DA 45234 11 1063	EM0031 (lots 17-24)	8 avenue Voltaire	Non préemption
DA 45234 11 1064	AW0149 (lots 1-3-4-5)	39 rue du Pot de Fer	Non préemption
DA 45234 11 1065	CD1221	Rue du Fil de Soie	Non préemption
DA 45234 11 1066	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 105-29-45-46)	24 et 30 rue du Faubourg Bannier	Non préemption
DA 45234 11 1067	CH0848 CH0839	16 rue du Grand Champ de l'Echo	Non préemption
DA 45234 11 1068	CZ0175	8 rue François Mansart	Non préemption
DA 45234 11 1069	DR0142 DR0704	2 rue des Montées	Non préemption
DA 45234 11 1070	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 112-25)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1071	AR0665 AR0667 AR0784 AR0785 AR0786 (lot 4)	22 rue A Gault	Non préemption
DA 45234 11 1072	AR0784 AR0785 AR0786 AR0787 (lots 12-5)	22 rue A Gault	Non préemption
DA 45234 11 1073	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 130-36)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 1074	AR0077 (lots 1-13-16)	56 rue de la Gare	Non préemption
DA 45234 11 1075	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 155-2)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1076	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0150 CT0151 (lots 116-61)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1077	CR0397 (lots 2-3-4)	37 rue du Faubourg Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1078	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 151-55)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1079	BK0257 (lot 2)	1 rue Courcaille	Non préemption
DA 45234 11 1080	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 143-16)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1081	CR0318	13 bis rue de l'Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 11 1082	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 123-42)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1083	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 12-145)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1084	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 159-5)	24 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1085	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 124-18)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1086	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 127-33)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1087	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 157-4)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 1088	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0150 CT0151(lots 156-3)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1089	AM0492 (lots 119-78)	1 bis rue des Maltotiers	Non préemption
DA 45234 11 1090	BK0055 (lot 4)	32 rue du Poirier	Non préemption
DA 45234 11 1091	CN0521 (lot 30)	18 rue Antoine Mariotte	Non préemption
DA 45234 11 1092	CS0082 (lot 271)	7 rue Maurice Berger	Non préemption
DA 45234 11 1093	ET0051	8 rue de Chateaubriand	Non préemption
DA 45234 11 1094	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 160-6)	24 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1095	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 117-34)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1096	ES0035	9 rue Pierre Corneille	Non préemption
DA 45234 11 1097	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 158-163-47)	24 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1098	AO0595	63 rue de Patay	Non préemption
DA 45234 11 1099	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 120-38)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1100	DE0799 (lots 2-7)	109 rue Tudelle	Non préemption
DA 45234 11 1101	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 103-104-57)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1102	CL0492	15 rue des Pommiers	Non préemption
DA 45234 11 1103	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 115-60)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1104	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 149-54)	28 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 1105	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 152-56)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1106	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lot 58)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1107	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 109-27)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1108	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 110-26)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1109	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 107-28)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1110	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 161-7)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1111	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 14-154)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1112	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 142-17)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1113	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 15-153)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1114	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 CT0150 (lots 101-30)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1115	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0150 CT0151 (lots 148-8)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1116	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 129-39)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1117	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 122-41)	24 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 11 1118	CT0091 CT0093 CT0145 CT0148 CT0151 (lots 1-10-131 à 140-164 à 170-43-44- 49 à 53)	24 et 30 rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 11 1121	EK0238 EK0241 (lot 111)	1 place de l'Indien	Non préemption

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordé le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 24 octobre et le 21 novembre 2011 :

Dossier	Parcelle(s)	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
AU 45234 11 0092	BI0201	10	rue	Louis Roguet	Non préemption
AU 45234 11 0093	0	42	rue	Sainte Catherine	Non préemption
AU 45234 11 0094	0	2	rue	Ducerceau	Non préemption
AU 45234 11 0095	BR0124	22	rue	de la République	Non préemption
AU 45234 11 0096	BI0239	302	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0097	0	11	place	du 6 juin 1944	Non préemption
AU 45234 11 0098	0	1	rue	du Tabour	Non préemption
AU 45234 11 0099	BK0027	283	rue	de Bourgogne	Non préemption
AU 45234 11 0100	0	7	rue	Louis Roguet	Non préemption
AU 45234 11 0101	0	33	rue	Jeanne d'Arc	Non préemption
AU 45234 11 0102	AV0249	5	avenue	de Paris	Non préemption

N° 5 – Communications diverses et remerciements.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :*

- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie-comité

local d'Orléans ;

- *J.A.L.M.A.L.V. Orléans ;*
- *Ligue du Centre de volley ball ;*
- *Ligue du Centre de Handball ;*
- *Corporation de Saint-Fiacre ;*
- *Université d'Orléans ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- *Union sportive Orléanaise de Tir (aide apportée pour l'organisation du 10^{ème} Challenge Orléanais de Tir inter-clubs au Palais des Sports) ;*
- *1^{ère} Compagnie d'Arc d'Orléans (prêt du local des Espaces Verts au Parc de Charbonnière pour l'accueil des compétiteurs) ;*
- *Association Handisport Orléanais (soutien apporté lors de l'édition 2011 de l'Open de tennis Handisport du Loiret) ;*
- *Confédération des Arts de la Table (soutien apporté lors du 3^{ème} colloque des Arts de la Table les 10 et 11 octobre 2011) ;*
- *Classe de 1^{ère} SPVL du Lycée Sainte-Croix Saint-Euverte (accueil et disponibilité lors de la visite de la mairie de proximité de La Source) ;*
- *M. Maurice LEROY, Ministre de la Ville (accueil réservé lors de la venue de M. le Ministre le 21 novembre 2011) ;*
- *Lions Club (mise à disposition de locaux pour le Téléthon 2011) ;*
- *Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie-comité local d'Orléans (prise en charge de repas le 11 novembre 2011) ;*
- *Fondation Claude Pompidou (mise à disposition de la salle Belle Croix le 3 décembre 2011) ;*
- *Association Qualité de Vie à La Source (mise à disposition de la piscine de La Source et de la salle Fernand Pellicer pour le Téléthon 2011) ;*

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

Nous allons en venir à la délibération la plus importante de cette séance : le budget. Mais auparavant, je donne la parole à M. LEBRUN.

M. LEBRUN – *J'avais simplement demandé la dernière fois que vous nous rendiez compte des discussions que vous pourriez avoir avec la S.N.C.F. à propos des aléas du cadencement. Je crois savoir que vous avez eu une rencontre et j'aimerais en connaître les propos.*

M. le Maire – *Nous nous rencontrons effectivement très fréquemment. On va même rester ensemble parce qu'on n'a même plus le temps de se quitter pour se retrouver ! C'est du cadencement comme me le souffle Olivier CARRE.*

Plus sérieusement, car le sujet est important, en un mot, car on a une centaine de délibérations, mais aussi pour vous tenir effectivement au courant. J'ai de nouveau rencontré le Président de la S.N.C.F., Guillaume PEPY, ce mardi pour faire le point de la mise en œuvre du cadencement, ainsi que deux autres sujets parmi d'autres, en particulier pour aller à l'essentiel :

- d'une part, la question qui préoccupe également le Président de l'Agglomération, des navettes entre les deux gares de Fleury-les-Aubrais et d'Orléans et le risque que nous craignons d'avoir une surcharge du tramway à certaines heures de pointe ;

- d'autre part, la partie de la ligne Orléans-Blois/Blois-Orléans avec des dessertes intermédiaires de gares qui sont aujourd'hui mal desservies au regard de ce qu'elles étaient précédemment.

Comme je l'ai dit, il y a d'autres questions qui se posent, mais j'essaie d'être synthétique.

Là dessus, ce sont des sujets extrêmement complexes, parce qu'évidemment c'est un peu comme un château de cartes, à chaque fois qu'on touche une carte, on met tout le château par terre. Donc, ce ne sont pas des solutions qui peuvent être mises en place du jour au lendemain. Ceci étant, j'ai bon espoir et nous devons nous revoir en janvier. De plus, j'ai saisi en parallèle Mme NOTTA, pour ne pas la citer, qui vient d'être nommée médiatrice par la S.N.C.F. sur ces questions. Elle doit formuler une proposition, si possible d'amélioration bien évidemment, pour le mois de janvier prochain.

Vous voyez que les délais sont très serrés. C'est très compliqué, mais sans être un expert du cadencement évidemment, je pense qu'il y a des adaptations possibles. En tout cas, je peux vous dire que Guillaume PEPY a parfaitement entendu mes remarques et mes demandes. Je crois qu'il est tout à fait conscient des difficultés que je lui ai soulevées. On a vraiment travaillé dans l'esprit de trouver des solutions et de pouvoir, si possible, les mettre en œuvre au plus vite, dès lors que Réseau Ferré de France pourra valider les solutions techniques qui peuvent être proposées par la S.N.C.F. et qui d'ailleurs, pour ce qui la concerne, la Région en sera également d'accord, parce qu'il y a un impact évidemment pour la Région. C'est le premier point. Et deuxième point, s'il y a des adaptations plus lourdes à faire, qu'elles soient de toute façon prises en compte, puisqu'il y aura encore des changements qui seront tempérés logiquement, à la même période, en décembre 2012. Donc, vous le voyez, il y a deux clauses de revoyure à très court terme sur des adaptations aux problèmes très concrets qui se posent, mais qui ne vont pas changer complètement la donne parce qu'elle est incroyablement complexe. Et puis, l'autre clause de revoyure porte sur les modifications du cadencement dans un an pour des choses éventuellement plus lourdes qui pourraient être faites.

Voilà pour essayer de synthétiser une réunion qui a duré un certain temps. Je termine en vous disant que cette réunion a porté non pas sur « il faudrait un train de plus ou comment pourrait-on faire à tel endroit ? ». Non, on avait les tableaux avec les horaires, les trains, le nombre de trains, le nombre de gares, etc. Vous imaginez la complexité du sujet et voilà ce que l'on a fait et où nous en sommes. J'espère, mais je ne peux pas m'y engager ce soir, que l'on aura plutôt de bonnes nouvelles par la suite.

FINANCES

N° 6 – **Budget 2011. Décision modificative n° 4.**

M. MARTIN – *Cette décision modificative n° 4 est la dernière de l'année concernant l'ajustement du budget 2011. C'est dire du reste si nous avons pris relativement peu de décisions modificatives, ce qui prouve à l'évidence que le budget était construit de façon la plus précise possible.*

Dans cette décision modificative, deux éléments principaux :

- d'une part, à prendre sur le budget des imprévus en redéploiement la provision pour couvrir la dépréciation de la créance devenue impayée du Cinéma des Carmes pour 231 380 € ;

- d'autre part, d'autoriser des ouvertures de crédits et des ajustements en investissement. Nous réduisons certains investissements qui sont réinscrits pour 2012, notamment des crédits qui avaient été inscrits pour un montant plus important que ce que nous avons pu engager sur l'opération « Bibliothèque Dupanloup » pour 1 million d'euros, et différents autres ajustements.

Je précise que ces ajustements d'investissements n'ont pas d'impact sur le taux de réalisation des investissements de la Ville d'Orléans puisqu'à ce jour, d'après les éléments dont je dispose, ce taux serait de 86 %. C'est donc vous dire si les choses ont été réalisées au cours de l'année 2011.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque, donc je vous consulte.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

1) Autoriser les transferts de crédits suivants :

- Transferts de crédits au sein de la section de fonctionnement

Prélèvement			Affectation		
020	651	-1 175,24	020	6182	1 175,
Redevances pour concessions, brevets, licences			Documentation générale et technique		
ADOC DOCUMENTATION			ADOC DOCUMENTATION		
213	657348	-50 000,00	251	6042	56 000,
Autres communes			Achats de prestations de services		
FEDU EDUCATION			COMPLEMENT CONTRAT SOGERES		
0000952 SUBVENTIONS ARTICLE 23			FEDU EDUCATION		
421	673	-6 000,00			
Titres annulés (sur exercices antérieurs)					
FEDU EDUCATION					
020	6231	-2 000,00	020	6718	2 000,
Annonces et insertions			Autres charges exceptionnelles		
AJUR DIRECTION JURIDIQUE			AUGMENTATION NOMBRE DE DOSSIERS		
			AJUR DIRECTION JURIDIQUE		
			13W100 PROTECTION FONCTIONNELLE		
255	611	-18 000,00	213	64131	18 000,
Contrats de prestations de services avec les entreprises			Rémunérations/vacations		
FEDU EDUCATION			HVIP DIRECTION VIE PROFESSIONNELLE		
422	6714	-950,00	020	654	950,
Bourses et prix			Pertes sur créances irrécouvrables		
CJEU MISSION JEUNESSE			REGULARISATION		
			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
020	611	-3 560,00	01	7391172	3 560,
Contrats de prestations de services avec les entreprises			Dégrèvement de taxe d'habitation		
AFIN DIRECTION DES FINANCES			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
830	6574	-35 103,00	020	611	35 103,
Subventions de fonctionnement aux associations			Contrats de prestations de services avec les entreprises		
PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE			REGULARISATION		
			AFIN DIRECTION DES FINANCES		
sous-total			sous-total		
-116 788,24			116 788,		

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

2) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses			Recettes	
01	6817	231 380,00		
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants PROVISION CINEMA LES CARMES AFIN DIRECTION DES FINANCES				
01	022	-231 380,00		
Dépenses imprévues AJUSTEMENT DE CREDITS AFIN DIRECTION DES FINANCES				
sous-total			0.00	0

3) Autoriser les ouvertures et ajustements de crédits suivants en investissement

Dépenses			Recettes	
23	238	-1 000 000,00		
Avances versées sur commandes d immobilisations REINSCRIPTION BP 2012 UERI ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE - INNOVATIO 04B256 TRANSFERT BIBLIOTH. DUPANLOUP				
72	20418	-230 000,00		
Autres organismes publics AJUSTEMENT DE CREDITS UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE 09A452				
824	2031	-120 000,00		
Frais d'études REINSCRIPTION BP 2012 UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE - CTA CTA				
020	2031	-30 000,00		
Frais d'études AJUSTEMENT DE CREDITS AFIN DIRECTION DES FINANCES				
020	2042	-15 000,00		
Subventions d'équipement aux personnes de droit privé AJUSTEMENT DE CREDITS AFIN DIRECTION DES FINANCES				
020	2158	-20 000,00		
Autres installations, matériel et outill AJUSTEMENT DE CREDITS AFIN DIRECTION DES FINANCES				
020	2313	-15 000,00		
Constructions AJUSTEMENT DE CREDITS AFIN DIRECTION DES FINANCES				
824	2315	-130 000,00		
Installations, matériel et outillage REINSCRIPTION BP 2012 UURU DIR URBA RENOVATION URBAINE - CTA CTA				
824	202	-152 771,73		
Frais réal. doc urbanisme et num cadastre AJUSTEMENT DE CREDIT UUDR DIRECTION DE L'URBANISME 10A021 REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME				
824	2315	-315 684,62		
Installations, matériel et outillage REINSCRIPTION BP 2012 UUAM DEPARTEMENT DES ETUDES URBAINES 10A4752 PARKING DU CHEVAL ROUGE				

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Dépenses			Recettes		
830	2031	-52 900,00			
Frais d'études AJUSTEMENT DE CREDITS PPEH POLE ENVIRONNEMENT HYGIENE 08B452 RESSOURCES EN EAU					
112	2185	-3 500,00			
Cheptel RESTITUTION CREDITS PSTP SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE 01A249 EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE					
			01	1641	-2 084 856,35
			Emprunts en euros EMPRUNT EQUILIBRE AFIN DIRECTION DES FINANCES		
824	2313	4 000 000,00	824	238	4 000 000,00
Constructions INTEGRATIONS D'IMMOBILISATIONS AFIN DIRECTION DES FINANCES			Avances versées sur commandes d immobilisations INTEGRATIONS D'IMMOBILISATIONS AFIN DIRECTION DES FINANCES		
sous-total		1 915 143,65	sous-total		1 915 143,65

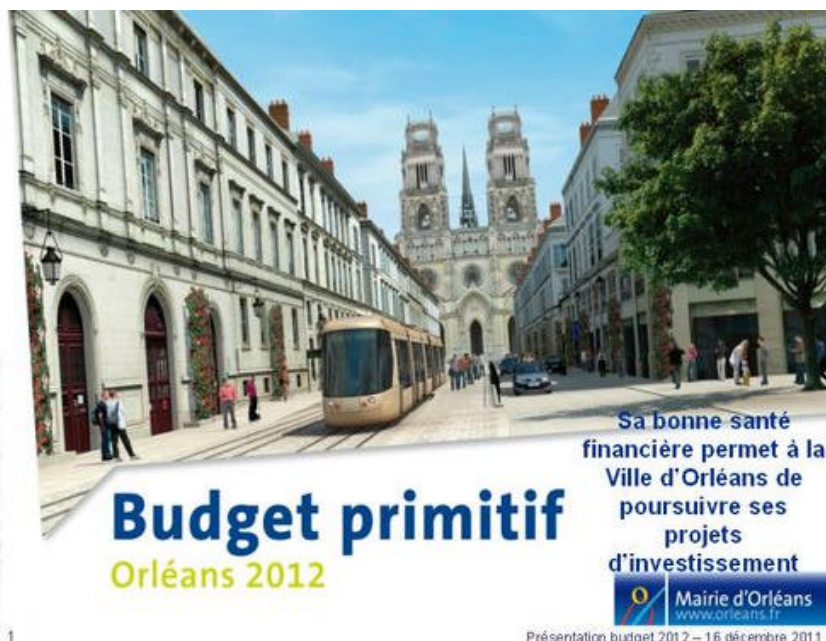
ADOPTÉ PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 7 – **Budget Primitif 2012. Approbation.**

*
* *
*

Présentation d'un power point par M. MARTIN.

*
* *
*



Un budget 2012 réaliste et ambitieux

Le budget 2012 respecte les priorités du mandat :

- la proximité,
- le rayonnement de la Ville,
- le développement durable, fil rouge de l'action municipale
- la stratégie financière définie sur 2008-2014, avec
 - des taux de fiscalité inchangés
 - des dépenses de fonctionnement maîtrisées
 - un autofinancement élevé (> 22 M€ en 2012)
 - un fort niveau d'investissement (> 54 M€ en 2012)
 - un recours modéré à l'emprunt

2



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En introduction du budget primitif 2012, j'ai souhaité indiquer que la bonne santé financière de la Ville lui permet de poursuivre ses projets d'investissement et que le budget 2012 respecte les priorités du mandat, c'est-à-dire :*

*- la proximité,
- le rayonnement de la Ville,
- le développement durable, qui est le fil rouge de l'action municipale,
- et une stratégie financière définie sur 2008-2014 avec des taux de fiscalité inchangés, des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un autofinancement élevé supérieur à 22 millions d'euros, un fort niveau d'investissement, puisqu'il sera supérieur à 54 millions et un recours modéré à l'emprunt.*

Cette stratégie financière, vous la connaissez, elle est réaffirmée pour 2012.

Un budget élaboré à taux constants de fiscalité

- **Taxe d'habitation : taux inchangé depuis 1996,**
→ le maintien d'une politique volontariste d'abattements représente un allègement de 18 % de l'imposition
- **Taxe sur le foncier bâti : taux inchangé depuis 1996,**
→ des exonérations favorisent les logements sociaux
- **Les engagements du mandat sont respectés, l'évolution du produit fiscal est liée aux seules évolutions physique (constructions) et nominale (revalorisation nationale) des bases**

3



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

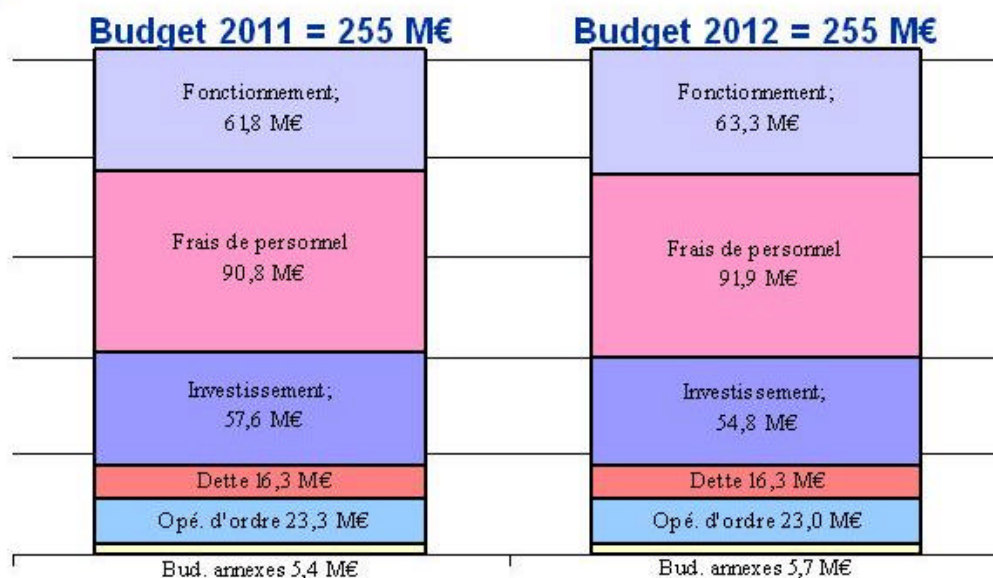
M. MARTIN – *En ce qui concerne la fiscalité, il est proposé que le budget soit élaboré à taux constants de fiscalité :*

- pour ce qui est de la taxe d'habitation, ce taux est inchangé depuis 1996 avec le maintien de la politique volontariste d'abattements. Je rappelle que cela représente un allègement de 18 % de l'imposition ;

- pour ce qui est de la taxe sur le foncier bâti, ce taux est également inchangé depuis 1996.

Donc, les engagements qui avaient été pris sur le mandat, au titre de la fiscalité, sont respectés.

Le respect des grands équilibres financiers



4

M. MARTIN – *Si on regarde les grands équilibres du budget, vous pourrez constater - et c'est l'effort réalisé par la Ville d'Orléans en ce qui concerne la maîtrise de ses dépenses - que le budget 2011 avait été voté à 255 millions d'euros et le budget 2012 qui vous est proposé ce soir est voté au même montant, sans avoir souffert sur les frais de personnel, on verra qu'ils bénéficient d'une augmentation et de quelques ajustements sur le fonctionnement, alors même que, je l'ai rappelé, l'investissement est supérieur à 54 millions d'euros. Donc budget iso, on peut le résumer de cette façon là, pas d'augmentation générale de la dépense.*

La proximité au service des Orléanais

Le développement des actions et projets liés à la participation citoyenne :

- **12 Comités de Mobilisation et d'Animation** au sein des quartiers : poursuite des actions de formation initiées
- **la participation citoyenne et l'animation des quartiers** : réunions et actions de concertation sur les projets de la ville, réunions d'information et de coordination des conseils consultatifs de quartiers, animations organisées dans les quartiers...
- **Projets d'aménagement de proximité : 1 M€** pour réaliser des projets utiles au quotidien (végétalisation, jeux, accessibilité, sécurisation, stationnement...)
 - En 2010 : 166 projets réalisés
 - En 2011 : 167 projets réalisés

6



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *Première politique publique : la proximité au service des Orléanais avec le développement des actions et projets liés à la participation citoyenne.*

Il est rappelé bien sûr les 12 comités de mobilisation et d'animation au sein des quartiers qui poursuivent leurs actions.

La participation citoyenne et l'animation des quartiers. Et surtout, sur le plan budgétaire, la réinscription cette année encore des projets d'aménagement de proximité. Cela représente 1 million d'euros et ce pour réaliser des projets utiles au quotidien. Je rappelle que ce sont des micro projets qui portent sur de la végétalisation, des jeux, de l'accessibilité, de la sécurisation du stationnement ... Au total, en 2011, il a été réalisé à ce jour 167 projets, alors que l'année précédente, ce nombre était de 166 projets. Ce sont donc des micro projets, mais ils rendent, on le sait, des services importants.

Les projets d'aménagement dans les quartiers

- **Grand Projet de Ville de La Source (2,0 M€) : en voie d'achèvement**
 - Centre commercial 2002 – place Sainte Beuve (1,0 M€)
 - Résidentialisation (0,5 M€)
 - Voiries et aménagements publics (0,3 M€)

- **La Convention Territoriale de l'Argonne (1,2 M€)**
 - Equipements publics (0,3 M€) : restructuration centre commercial Marie Stuart et étude nouvel équipement culturel
 - Voiries et espace public :
 - Aménagement avenue Wichita et Marne (0,2 M€), « voie des écoles » et réaménagement des abords du gymnase Landré et du CAS Marie Stuart (0,2 M€)
 - Requalification des rues Edouard Lalo, Léo Delibes et de la Borde (0,2 M€) et études square Mozart

- **Aménagement du site du Sanitas (0,3 M€)**

7



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne les projets d'aménagement dans les quartiers, le Grand Projet de Ville de La Source est inscrit pour 2 millions d'euros. C'est un projet en voie d'aménagement dont je rappelle son montant initial de plus de 180 millions d'euros. Il est donc maintenant dans sa phase de réalisation définitive avec :*

- le centre commercial 2002 situé place Sainte-Beuve pour 1 million d'euros ;
- les résidentialisations pour 500 000 € ;
- les voiries et les aménagements publics pour 300 000 €.

Il est inscrit 1,2 million d'euros pour la Convention Territoriale de l'Argonne qui, en terme de réalisation, est aux alentours de 35 % aujourd'hui. Aussi, il est proposé d'inscrire :

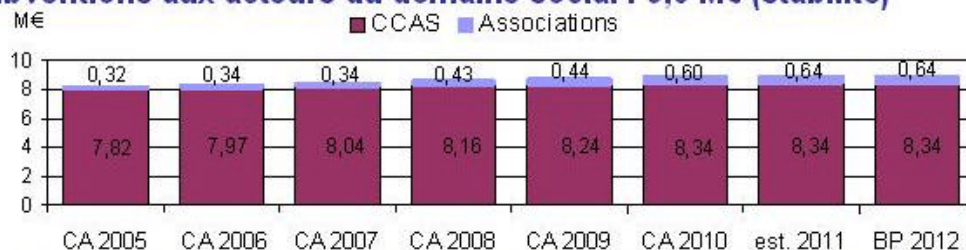
- 300 000 € d'équipements publics pour la restructuration du centre commercial Marie Stuart et l'étude d'un nouvel équipement culturel ;
- 200 000 € pour l'aménagement des avenues Wichita et de la Marne ;
- 200 000 € pour la requalification des rues Edouard Lalo, Léo Delibes et de la Borde, ainsi que les études pour le square Mozart.

Enfin, au titre des projets d'aménagement de quartier, il serait proposé d'inscrire 300 000 € pour le site du Sanitas.

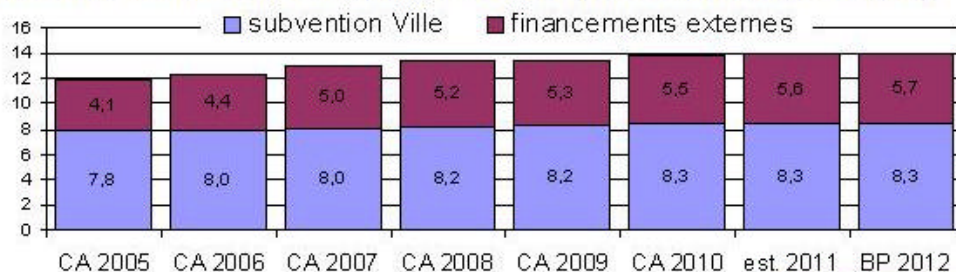
Politique sociale et logement

Budget total de l'action sociale : 9,4 M€

- **Subventions aux acteurs du domaine social : 9,0 M€ (stabilité)**



- **Structure des recettes du budget CCAS (subvention Ville stable)**



- **Soutien aux Résidences de l'Orléanais : 0,40 M€**



8

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne la politique sociale et le logement, le budget total de l'action sociale de la Ville d'Orléans est de 9,4 millions d'euros. Il est proposé de verser, à titre de subventions, aux acteurs du domaine social un montant de 9 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent, qui se décompose entre le C.C.A.S. (8,3 millions) et les autres associations subventionnées.*

Je rappelle que le C.C.A.S. verra néanmoins son budget augmenter puisque les contributions des autres financeurs augmentent dans le budget général du C.C.A.S.

Enfin, le troisième soutien ira aux Résidences de l'Orléanais pour 400 000 €.

Politique d'aides du CCAS

Un effort soutenu dans le domaine social, au-delà des projets de rénovation urbaine

- **Aides directes aux Orléanais (0,1 M€, + 4 %)** : le CCAS attribue en moyenne 2000 aides financières par an (alimentation, eau, énergie, transport et besoins spécifiques)
- **En 2012, mise en place de chèques « Ô »** dans le cadre de la nouvelle DSP avec l'Orléanaise des Eaux
- **Épicerie sociale - l'espace solidarité** : accompagnement personnalisé, ateliers collectifs
- **Contributions apportées par la Mairie (0,2 M€, + 10 %)**
 - **Fonds Unifié Logement** (géré par le Département) : aide financière pour l'eau, l'énergie, le logement
 - **Fonds d'Aides aux Jeunes**



9

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *Pour la politique d'aides du C.C.A.S., je voulais attirer votre attention sur l'effort soutenu dans le domaine social au-delà des projets de rénovation urbaine. Et puisque certains se posent des questions sur des aides directes qui pourraient être accordées par la Ville, je vous livre sur cette diapositive quelques exemples.*

Les aides directes aux Orléanais s'élèvent à 100 000 €, c'est-à-dire + 4 %. Le C.C.A.S. attribue en moyenne 2 000 aides financières par an pour l'alimentation, l'eau, l'énergie, les transports et les besoins spécifiques.

En 2012, il sera mis en place des chèques « Ô » dans le cadre de la nouvelle délégation de service public avec l'Orléanaise des Eaux, de façon à pouvoir aider ceux qui rencontrent des difficultés dans le paiement de leur quittance d'eau.

Je rappelle aussi l'épicerie sociale - l'espace solidarité, un accompagnement personnalisé et des ateliers collectifs.

Enfin, les contributions qui sont apportées par la Mairie qui représentent 200 000 € et qui sont en augmentation de 10 % pour des fonds qui sont gérés par d'autres, notamment par le Département, tels que le Fonds Unifié Logement pour des aides également financières pour l'eau, l'énergie, le logement et le Fonds d'Aides aux Jeunes.

Donc voilà un éclairage sur les aides directes qui sont apportées par rapport à des Orléanais qui peuvent, à un moment donné de leur vie, rencontrer des difficultés dans le paiement de certaines dépenses.

Animation urbaine et jeunesse

Budget total : 3,4 M€

- Politiques d'animation urbaine dédiée à la jeunesse et actions d'insertion destinées aux adolescents
- Subventions aux associations spécialisées : 3,2 M€,
 - subvention ASELQO : 2,7 M€ (stable)
 - subventions autres associations spécialisées: 0,5 M€
- Politique d'animations dédiées : Jour J, soirée Jeunes Talents, 2^{ème} Festival Hip Hop d'Orléans, programme Equilibre et bien être
- Travaux sur les bâtiments jeunesse et équipements : 0,2 M€
- Orléans Ville numérique : 19 bornes internet (accès gratuit) implantées dans les parcs, jardins et places de la Ville.



10

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'animation urbaine et la jeunesse, le budget total est de 3,4 millions d'euros. La politique d'animation urbaine est dédiée à la jeunesse et aux actions d'insertion destinées aux adolescents.*

Tout d'abord et c'est la première dépense, la subvention aux associations spécialisées avec notamment la subvention à l'A.S.E.L.Q.O. qui est renouvelée pour un montant identique de 2,7 millions d'euros. Ensuite, les subventions aux autres associations spécialisées pour 500 000 €. Je rappelle que l'A.S.E.L.Q.O. est la première association subventionnée de la Ville, mais il est tout à fait normal de renouveler cette importante subvention au regard de la qualité de la gestion de l'A.S.E.L.Q.O.

La politique d'animations dédiées : Les Jour J, la soirée Jeunes Talents, le 2^{ème} Festival Hip Hop d'Orléans, le programme Equilibre et Bien Etre.

Enfin des travaux sur les bâtiments jeunesse et équipements pour 200 000 €. Pour ce qui est d'Orléans Ville numérique, 19 bornes permettant un accès gratuit à Internet sont implantées dans les parcs, les jardins et les places de la ville.

Pratique sportive et tissu associatif

Budget total Sports et Loisirs : 7,3 M€

- **Principaux projets d'investissement :**
- Réparation/réhabilitation du patrimoine sportif de la Ville (toiture palais des sports, gymnases, stades...)
- Projet de reconstruction du gymnase Georges Chardon
- Poursuite des actions pour restaurer durablement la qualité de l'eau à l'île Charlemagne
- **Soutien aux clubs : respect des conventions en cours**

en K€	BP 2011	BP 2012	Evol BP/BP
TOTAL	3 033	3 213	180
dont :			
Orléans Loiret Basket	1 033	1 007	-26
USO Judo	266	283	17
Rugby Club	133 (*)	177 (**)	44 (**)
USO Foot association	240	40	-200
SASP Orléans Loiret Football		290	290
S/ total USO Foot - SASP	240	330	90 (***)
Sté Municipale Orléans Gym	228	232	4

(*) subvention de 233 K€, dont 100 K€ versés d'avance sur 2010

(**) subvention de 256,5 K€, dont 80 K€ versés d'avance sur 2011

(***) en contrepartie, la SASP versera à la Ville une redevance de 90 K€ / an



11

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne le budget des sports et des loisirs, les principaux projets d'investissement sont :*

- *la réparation et la réhabilitation du patrimoine sportif de la Ville comme la toiture du Palais des Sports, des gymnases et des stades ;*
- *le projet de reconstruction du gymnase Georges Chardon qui vient à maturité puisque les études sont en réalisation ;*
- *la poursuite des actions de restauration de la qualité de l'eau à l'île Charlemagne.*

En ce qui concerne les soutiens aux clubs, la Ville respecte bien sûr les conventions qui ont été signées. Seules deux variations méritent d'être signalées :

- *d'une part, la baisse à Orléans Loiret Basket, étant donné le décalage de l'exercice par rapport à l'année civile. Une première baisse de 2,5 %, avait eu lieu l'année dernière et la deuxième de 2,5 % également venant cette année, ce qui fait bien 5 %, le traitement identique aux autres associations ;*

- *d'autre part, l'exception faite au football, puisqu'à la suite des résultats obtenus par l'U.S.O., et du fait que le club quitte le statut associatif pour devenir maintenant une société anonyme sportive, il est proposé, non pas d'augmenter la subvention, mais de verser une prestation supplémentaire de 50 000 €. En revanche, la subvention telle que vous la voyez budgétairement augmente de 90 000 €, mais je m'empresse de vous préciser qu'en augmentant cette subvention de 90 000 €, nous compensons ainsi le loyer que nous devons maintenant demander à l'U.S.O. Foot. En effet, lorsqu'il s'agit du sport amateur, une commune peut mettre à disposition gratuitement des équipements, ce qui n'est plus possible lorsqu'on parle de sport*

dit professionnel ou commercial - société anonyme oblige -, et il faut à ce moment là facturer un loyer. Donc, nous demandons à la S.A.S.P. Orléans Loiret Football 90 000 € de loyer, mais nous le compensons par une subvention d'égal montant de façon à ce que cela n'impacte pas leurs finances.

Espace public et accompagnement CLEO

Effort d'investissement : 17,6 M€

- Accompagnement CLEO (3,9 M€)
- Enfouissement réseaux (0,6 M€)
- Réfection et réaménagement des rues, amélioration de l'éclairage, signalisation verticale et horizontale (9,9 M€)
- Etude de la résidentialisation du quartier gare (0,5 M€)
- Plan de circulation et rénovation du Poste de Commandement et de Régulation du Trafic (0,3 M€, financement partiel AggLO)
- Installation de lampes à faible consommation et de bornes escamotables (0,3 M€)
- Aménagements de sécurité aux abords des écoles et des collèges Montesquieu (La Source) et Pelletier (Blossières), pistes cyclables, enfouissement des points d'apports volontaires, aménagement des espaces verts et de fleurissement ...



12

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'espace public, c'est à nouveau le premier budget d'investissement de la Ville d'Orléans, puisque l'accompagnement à CLEO représentera 3,9 millions d'euros, les enfouissements de réseaux 600 000 € et la ligne la plus importante sera, en 2012, affectée aux réfections et aux réaménagements des rues, l'amélioration de l'éclairage, la signalisation verticale et horizontale, pour presque 10 millions d'euros.*

Je m'empresse de préciser que c'est à la fois pour des rues qui avaient grand besoin d'être restructurées, mais beaucoup d'entre elles sont quand même impactées par les travaux qui ont eu lieu, CLEO en faisant partie.

Une étude de la résidentialisation du quartier Gare pour 500 000 €.

Le plan de circulation et la rénovation du poste de commandements et de régulation du trafic pour 300 000 €.

L'installation de lampes à faible consommation pour 300 000 €.

Et enfin, nous continuons la politique d'aménagement de sécurisation aux abords des écoles. Ce sont des politiques que vous connaissez bien puisque nous les votons régulièrement.

Priorité à l'éducation

Budget total (dont frais de personnel) : 22,6 M€

- **Fonctionnement : + 0,8 M€ par rapport à 2011** (hausse des frais de personnel et des coûts de la restauration scolaire)
- **Poursuite de l'effort d'investissement dans les écoles et les centres de loisirs (1,9 M€)**
 - Projet maternelle Claude Lewy (0,5 M€)
 - Grosses réparations sur bâtiments scolaires (0,5 M€)
 - Rénovation du restaurant scolaire Michel de la Fournière (0,3 M€)
 - Equipement des écoles et informatique (0,2 M€)
 - Aménagement des cours d'écoles (0,2 M€)

13



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne le budget de l'éducation, il est au total de 22,6 millions d'euros. Le fonctionnement sera en augmentation de 800 000 €, en raison de la hausse des frais de personnel sur cette politique et des coûts de la restauration scolaire. En effet, à ce titre, il y a une augmentation qui est due au nombre de journées de restauration puisque c'est une année avec plus de jours que l'année précédente.*

Je voulais également préciser qu'au titre de la tarification et ce, du fait du changement des quotients familiaux – le quotient familial était jusqu'à présent calculé par la Ville – qui sont désormais ceux de la Caisse d'Allocations Familiales, plus généraux et plus simples, ce qui évite ainsi de refaire des calculs et donc des tâches administratives. Néanmoins, cela nécessite une mise en œuvre qui aura pour effet que les tarifs pour la restauration scolaire ne seront augmentés qu'au 1^{er} septembre 2012 et non pas au 1^{er} janvier. De sorte que sur l'année 2012, il y aura une augmentation seulement du tiers des tarifs de la restauration scolaire. C'est un effort également important par rapport à ce qui est normalement l'augmentation indiciaire qui est une augmentation de l'ordre de 1,7 % à 2 % selon les années. Je l'indique parce que c'est effectivement un effort important qui représente plus de 1 % par rapport à un budget subventionné de l'ordre de presque 4 millions d'euros par an. Donc, cela représente une dépense très substantielle.

La poursuite de l'effort d'investissement dans les écoles et les centres de loisirs pour 1,9 millions d'euros ; le projet de la maternelle Claude Lewy pour 500 000 € ; les grosses réparations sur les bâtiments scolaires pour le même montant ; la rénovation du restaurant scolaire Michel de la Fournière ; les équipements des écoles et l'informatique pour 200 000 € ; l'aménagement des cours d'écoles. Nous continuons cette politique chaque année pour un montant identique de 200 000 €.

Tranquillité publique et prévention

Budget global (dont frais de personnel) : 6,5 M€

- Poursuite de l'équipement des quartiers en vidéo protection et sécurisation des bâtiments publics (0,14 M€)
- Réaménagement des locaux du Centre de Sécurité Orléanais (0,13 M€)
- Acquisition de tablettes électroniques spécifiques permettant de moderniser l'établissement et la gestion des contraventions sur la voie publique (0,21 M€, avec un financement partiel de l'Etat),
- Dispositif de Prévention Médiation (1,13 M€), dont 0,12 M€ de participation de la Ville au dispositif de prévention spécialisée → délégation de compétence du Département vers la Ville pour la prévention spécialisée en 2012
- Poursuite des Carrefours des parents



14

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne la tranquillité publique et la prévention, le budget global, y compris les frais de personnel, est de 6,5 millions d'euros.*

Au titre des investissements, il vous est proposé de poursuivre l'équipement des quartiers en vidéo protection et de continuer à sécuriser les bâtiments publics de la Ville. C'est indispensable pour couvrir nos risques, notamment notre contrat d'assurance pour lequel nous avons une prime qui est nous est vraiment favorable. Ceci représente une dépense de 140 000 €.

Le réaménagement des locaux du Centre de Sécurité Orléanais pour 130 000 €.

Une acquisition nouvelle que sont les tablettes électroniques spécifiques permettant de moderniser l'établissement et la gestion des contraventions. C'est un investissement de 210 000 € avec un financement partiel de l'Etat. Je précise que cet investissement est rendu obligatoire de par les textes et donc la Ville d'Orléans répond à cette obligation légale.

Le dispositif de Prévention Médiation pour 1,13 millions d'euros, dont 120 000 € de participation de la Ville au dispositif de prévention spécialisée. Délégation de compétence du Département vers la Ville pour la prévention spécialisée en 2012 et donc il y aura la traduction budgétaire de cette organisation nouvelle.

La poursuite des Carrefours des parents.

Réussite éducative et Ecole de la 2^{ème} chance

- **Réussite éducative**
 - Contrat de partenariat avec l'Education nationale et la CAF
 - Lutte contre le décrochage scolaire : 26 clubs coup de pouce (+ 3 clubs en 2011)
 - Accompagnement parental
 - Dispositifs parents-relais (0,1 M€)
- **Ecole de la 2^{ème} chance**
 - soutien du dispositif « Deuxième Chance » d'Orléans Val de Loire

15



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *Pour la réussite éducative, je rappelle le contrat de partenariat avec l'Education Nationale et la C.A.F. ; la lutte contre le décrochage scolaire avec les clubs coup de pouce (+ 3 clubs en 2011) ; l'accompagnement parental ; des dispositifs parents-relais (100 000 €) pour lesquels la Ville d'Orléans donne des financements.*

Pour l'Ecole de la 2^{ème} chance, vous savez que la Ville d'Orléans soutient le dispositif, notamment par la mise à disposition de locaux.

Grands projets d'aménagement

- **Quartier Carmes - Madeleine (1,81 M€)** : requalification des rues hors périmètre et versement de la participation aménageur.
- **Aménagement ZAC des Halles 1 et 2 (2,01 M€)**
- **Travaux ZAC Bourgogne (1,15 M€)**
- **Parking du Cheval rouge (0,40 M€)**
- **Projet ARENA (0,61 M€ + 4,7 M€ inscrits en recettes et en dépenses)** : études, indemnités aux candidats non retenus et versement de la première tranche à l'attributaire
- **ZAC Sonis (0,54 M€)**
- **Opération Dauphine Chardon (0,50 M€)**
- **Projet Gare (0,29 M€)**

17



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – Voici maintenant les grands projets d'aménagement :

- Le quartier des Carmes-Madeleine qui se voit doter d'un budget de 1,81 million d'euros pour la requalification des rues hors périmètre et le versement de la participation à l'aménageur. Je vous rappelle qu'il a été constitué une zone d'aménagement concerté pour les Carmes qui est déléguée à la S.E.M.D.O. et donc nous abandonnons à ce titre le fonds S.E.M.D.O., notamment pour les acquisitions foncières.

- L'aménagement de la Z.A.C. des Halles 1 et 2 pour 2 millions d'euros. Donc, le projet avance très bien. Et là nous votons également des crédits très substantiels.

- Les travaux de la Z.A.C. Bourgogne pour 1,15 million d'euros.

- Le parking du Cheval Rouge, notamment les fouilles et la poursuite de l'opération pour 400 000 €.

- Le projet ARENA pour lequel nous inscrivons au titre des études en cours 610 000 € et au titre des avances sur les recettes et les dépenses, des indemnités aux candidats non retenus et le versement de la première tranche à l'attributaire 4,7 millions d'euros. Je rappelle qu'il est prévu, dans le plan de marche, une attribution courant 2012.

- La Z.A.C. Sonis 540 000 €.

- L'opération Dauphine Chardon, une opération très importante avec la réalisation de

la première école en accueil d'Orléans et un équipement sportif. Cet investissement démarre là pour un montant de 500 000 €.

- Le projet Gare pour 290 000 €.

Centre ancien et patrimoine historique

- **Poursuite de la rénovation du Centre Ancien (1,42 M€),** dont 1 M€ pour poursuivre la campagne de ravalement des façades
- **Requalification de la place du Martroi (0,30 M€) :** travaux de dévoiement de réseaux et premières études
- **Soutien au commerce de centre-ville**

M. MARTIN – *En ce qui concerne le centre ancien et le patrimoine historique, il est proposé la poursuite de la rénovation du Centre Ancien pour 1,42 million d'euros, dont 1 million pour la campagne de ravalement des façades. C'est également un budget qui va augmenter de façon substantielle, puisque l'an dernier, nous avons inscrit 700 000 €, mais il faut préciser par ailleurs l'extension du périmètre, d'où cette augmentation budgétaire. De plus, c'est un budget sur lequel on vote souvent des rallonges tellement il remporte de succès en cours d'année. Aussi, pour le moment, on inscrit 1 million, mais on verra en cours d'année si cela fonctionne encore mieux.*

La requalification de la place du Martroi pour 300 000 € affectés aux travaux de dévoiement de réseaux et aux premières études.

Le soutien au commerce de centre-ville.

Recherche et Université

- **Un pôle universitaire en Centre Ville : démarrage des travaux sur le site Dupanloup (3,30 M€)**
- **Actions et projets en faveur de l'enseignement supérieur, des transferts de technologie et de la recherche :**
 - soutien du projet NANOSYNTHESE (0,20 M€)
 - Soutien du projet de laboratoire de Molécules bioactives sur Orléans (0,12 M€)
 - Soutien apporté au pôle de compétitivité Cosmétique Valley, au pôle DREAM, au STUDIUM, au CRESITT...
- **Subvention à Orléans val de Loire Technopole (0,08 M€)**

19



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *Concernant la Recherche et l'Université, une opération majeure pour laquelle nous inscrivons des crédits très importants est en cours de réalisation : le pôle universitaire en Centre Ville sur le site Dupanloup pour 3,30 millions d'euros, projet qui est de l'ordre de 12 millions d'euros au total.*

Il est également rappelé des actions et des projets en faveur de l'enseignement supérieur, les transferts de technologie et la recherche. Là aussi, ce sont des actions volontaires de la Ville d'Orléans pour soutenir :

- *le projet NANOSYNTHESE : 200 000 € ;*
- *le projet de laboratoire de molécules bioactives : 120 000 € ;*
- *le pôle de compétitivité que nous continuons à financer : Cosmétique Valley, DREAM, le Studium et l'opération du CRESITT.*

Enfin, une subvention à Orléans Val de Loire Technopole pour 80 000 €.

Une Ville de culture et de mémoire

Budget global (dont personnel) : 25,5 M€

- **Principaux établissements et organismes financés** : Musée des Beaux arts, Muséum, Théâtre Gérard Philipe, Scène nationale, Centre Chorégraphique National, Centre Dramatique National, CADO, Maison des Arts et de la Musique, Conservatoire, Astrolabe, Le 108, médiathèques et bibliothèques de quartiers, le CERCIL...
- **Subvention à l'ESAD (2,73 M€)**
- **Aides aux associations culturelles (1,28 M€)**
- **Manifestations A ciel ouvert, Quartiers d'Art... (0,12 M€)**
- **Restauration du patrimoine culturel et historique :**
 - Monuments historiques (0,20 M€)
 - Aménagement de la Maison et du centre Jeanne d'Arc (0,13 M€)



20

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne le budget de la culture, le budget global, personnel inclus, est de 25,5 millions d'euros.*

Les principaux établissements et organismes financés, je les rappelle, parce qu'on voit la charge de la ville centre à travers les organismes :

- le Musée des Beaux-Arts,
- le Muséum,
- le Théâtre Gérard Philipe,
- la Scène Nationale,
- le Centre Chorégraphique National,
- le Centre Dramatique National,
- le C.A.D.O.,
- la Maison des Arts et de la Musique,
- le Conservatoire,
- l'Astrolabe,
- le 108,
- les médiathèques et les bibliothèques de quartiers,
- le C.E.R.C.I.L. qui vient de rejoindre les équipements que nous subventionnons en

fonctionnement.

La subvention à l'E.S.A.D. verra une augmentation de 60 000 € à 2,73 millions d'euros.

L'aide aux associations culturelles : 1,28 million d'euros.

Et puis des manifestations : A Ciel Ouvert, Quartiers d'Art, un budget de 120 000 € pour aider ces créations artistiques.

Enfin, la restauration du patrimoine culturel et historique.

Evènements et animations 2012

Une programmation de qualité à coût maîtrisé

- **Célébration du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc (1,16 M€ net)**
- **Festival de jazz (subvention d'équilibre 0,21 M€)**
- **Manifestations sportives nationales et internationales : Open d'Orléans, master's de patinage artistique, championnat d'Europe de BMX...Paris-Nice**
- **Le marché de Noël (0,2 M€)**
- **Festival de Loire (0,51 M€) : préparation de l'édition 2013**
- **Office du tourisme et de congrès (0,46 M€) : développement d'une offre touristique attractive**



M. MARTIN – *En ce qui concerne le programme de qualité à coût maîtrisé pour les évènements et animations en 2012, je précise que pour le 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc, le budget net sera de 1,16 million d'euros. C'est un budget qui, même s'il a été réduit par rapport aux demandes originelles qui avaient été faites – et M. le Maire, vous aviez rappelé les conditions -, est tout de même en nette augmentation par rapport à ce qu'est une année normale de Fêtes de Jeanne d'Arc.*

Une subvention d'équilibre de 200 000 € pour le Festival de Jazz.

Les manifestations sportives nationales et internationales, le Marché de Noël, le Festival de Loire et l'Office du Tourisme et de Congrès pour 460 000 €.

Le développement durable : au cœur de tous les projets

- Sensibiliser les Orléanais au développement durable,
 - Protéger la ressource en eau,
 - Préserver l'environnement, la biodiversité et favoriser la végétalisation des quartiers,
 - Agir pour réduire les consommations de fluides, de consommables et développer les bonnes pratiques au quotidien : lampes basse consommation, dématérialisation, véhicules propres...
 - Actions auprès des délégataires : nouvelle DSP eau potable (eau vitale + incitation aux économies d'eau), DSP chauffage urbain (création de 2 chaufferies biomasse)
- 82 % des 234 actions de l'Agenda 21 sont engagées
- évaluation des actions et projets en cours
- la Ville d'Orléans montre l'exemple pour entraîner l'adhésion des Orléanais



23

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne le développement durable qui se trouve au cœur de tous les projets, je rappelle que la première action de la Mairie d'Orléans est de sensibiliser les Orléanais au développement durable et donc de l'inscrire dans toutes les politiques, de façon à accroître cette sensibilisation.*

A ce titre, on trouve notamment :

- la protection de la ressource en eau,
- la préservation de l'environnement,
- la biodiversité,
- favoriser la végétalisation des quartiers,
- agir pour réduire les consommations des fluides : lampes basse consommation, dématérialisation, véhicules propres aussi pour lesquels finalement les investissements aujourd'hui de la Ville d'Orléans ne sont en matière que des véhicules propres,
- actions auprès des délégataires. Je rappelle ce qui a été demandé à la nouvelle D.S.P. eau potable : l'eau vitale, l'incitation aux économies d'eau) et les nouvelles D.S.P. chauffage urbain avec la création de 2 chaufferies biomasse, puisque le projet de la chaufferie biomasse au nord est en train de voir le jour.

82 % des 234 actions de l'Agenda 21 sont engagées.

Les évaluations des actions et des projets sont en cours et la Ville d'Orléans montre l'exemple pour entraîner l'adhésion des Orléanais.

Des projets DD innovants

- **Sensibilisation** des orléanais aux problématiques de dérèglement climatique (plan climat énergie), aux enjeux du commerce équitable, **Journées du Développement Durable** (0,15 M€),
- **Protection de la biodiversité, des milieux remarquables ou sensibles** : projet de restauration de l'île Charlemagne (0,22 M€) en partenariat avec DREAM
- **Aides aux associations, aux projets de développement durable, adhésion au comité 21**
- **Protection des ressources en eau** : déplacement des captages d'eau de La Saussaye (4^{ème} forage dit « de secours »...)
- **Extension, sécurisation des itinéraires cyclables, installation de bornes de rechargement électrique** dans les parkings
- **Construction de logements (OPH), de bâtiments BBC ou HQE**
- **Gestion de l'animal en Ville** (0,08 M€)



24

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *Voici les projets innovants de développement durable :*

- *la sensibilisation des Orléanais aux problématiques de dérèglement climatique avec les Journées du Développement Durable, dont le budget est de 150 000 € ;*
- *la protection de la biodiversité et des milieux remarquables, notamment la restauration de l'île Charlemagne pour 220 000 € ;*
- *l'aide aux associations pour des projets de développement durable ;*
- *la protection des ressources en eau ;*
- *l'extension et la sécurisation des itinéraires cyclables, l'installation de bornes de rechargement électrique dans les parkings ;*
- *les constructions de logements, de bâtiments basse consommation et haute qualité environnementale ;*
- *enfin un budget pour la gestion de l'animal en Ville.*

Intégration et promotion de la santé

- **La promotion de la santé (0,14 M€) : poursuite des actions et projets favorisant l'intégration des personnes handicapées**
- **Objectif d'élaboration d'un Plan de Santé publique :**
 - Favoriser l'accès à la santé, aux soins, aux droits et à la prévention
 - Développer la lutte contre la souffrance psychique
 - Sensibiliser les publics sur les problèmes de nutrition
- **Généralisation du dispositif Atelier Santé Ville**
- **La Ville accompagnera la création de 2 maisons de santé pluridisciplinaires**

25



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *Un éclairage sur l'intégration et la promotion de la santé.*

Un budget de 140 000 € est inscrit pour la promotion de la santé afin de poursuivre des actions qui favorisent l'intégration des personnes handicapées.

Egalement l'élaboration d'un Plan de santé publique et la généralisation du dispositif Atelier Santé Ville. Enfin, la Ville accompagne la création de deux maisons de santé pluridisciplinaires.

Insertion et emploi

- **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** : accès et/ou retour à l'emploi des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires
- **Au titre de l'emploi et de l'insertion (0,23 M€)**
 - soutien de projets d'insertion de proximité
 - soutien de la Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans et de l'association d'insertion Orléans Insertion Emploi et du dispositif « deuxième chance »
- **Au titre de la politique de la Ville (0,20 M€)**
 - Soutien aux associations œuvrant dans les quartiers prioritaires
 - Prise en charge des loyers des associations implantés dans ces quartiers appartenant aux résidences de l'Orléanais
- **Zone Franche urbaine de l'Argonne** : création d'un EPHAD et d'un ensemble immobilier d'activités



26

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – *En ce qui concerne l'insertion et l'emploi, je rappelle le Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui a été créé à l'initiative de la Ville en partenariat avec l'Etat bien sûr.*

Les budgets sont les suivants :

- *au titre de l'emploi et de l'insertion : 230 000 €,*
- *au titre de la politique de la Ville : 200 000 €.*

Enfin, la poursuite de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne avec, cette année, la création d'un E.H.P.A.D. et d'un ensemble immobilier d'activités.

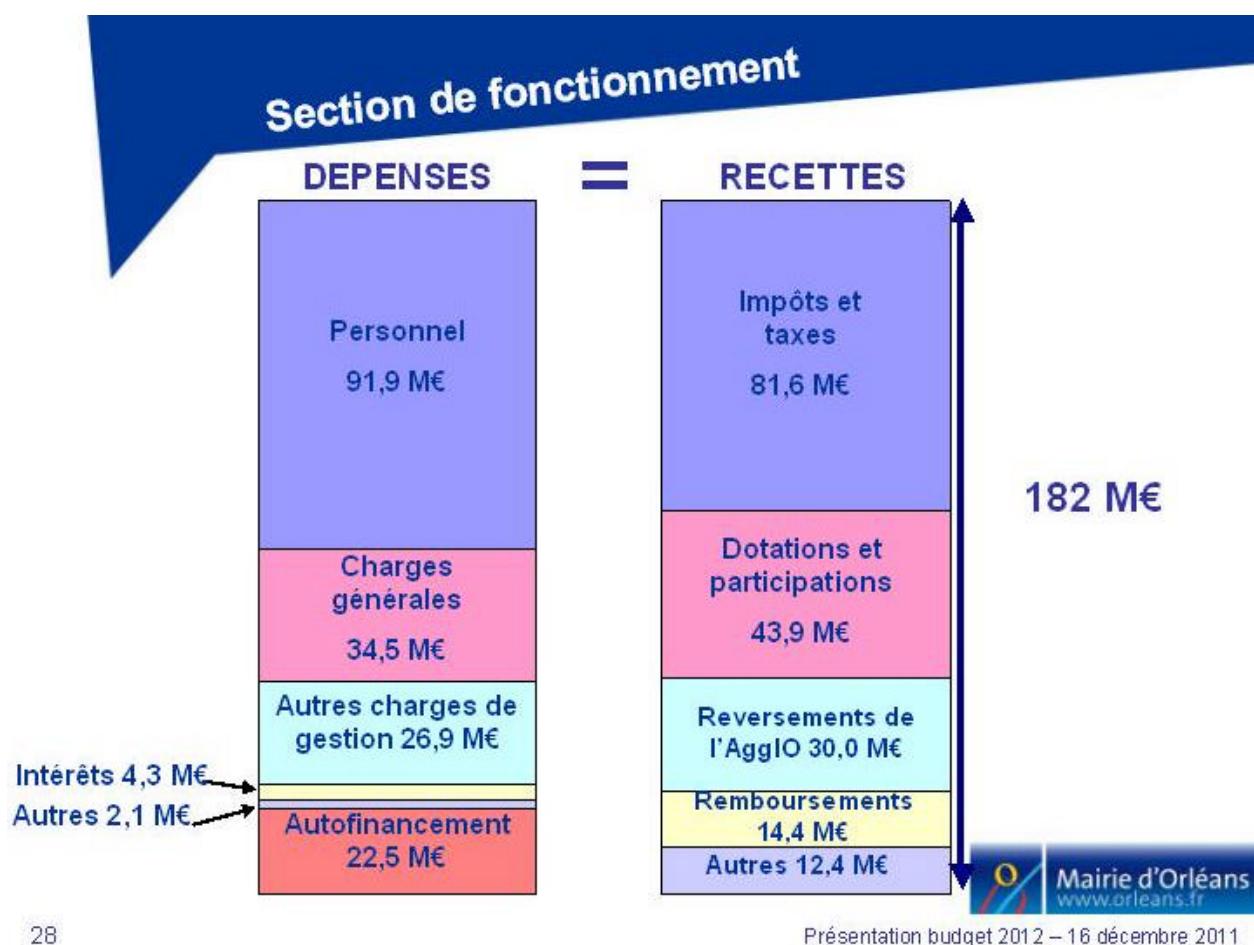
Les équilibres financiers du budget principal

27



Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN - *Voici le résumé des politiques publiques qui seront engagées dans le budget 2012 et maintenant en quelques mots, j'en viens sur les équilibres financiers du budget principal.*



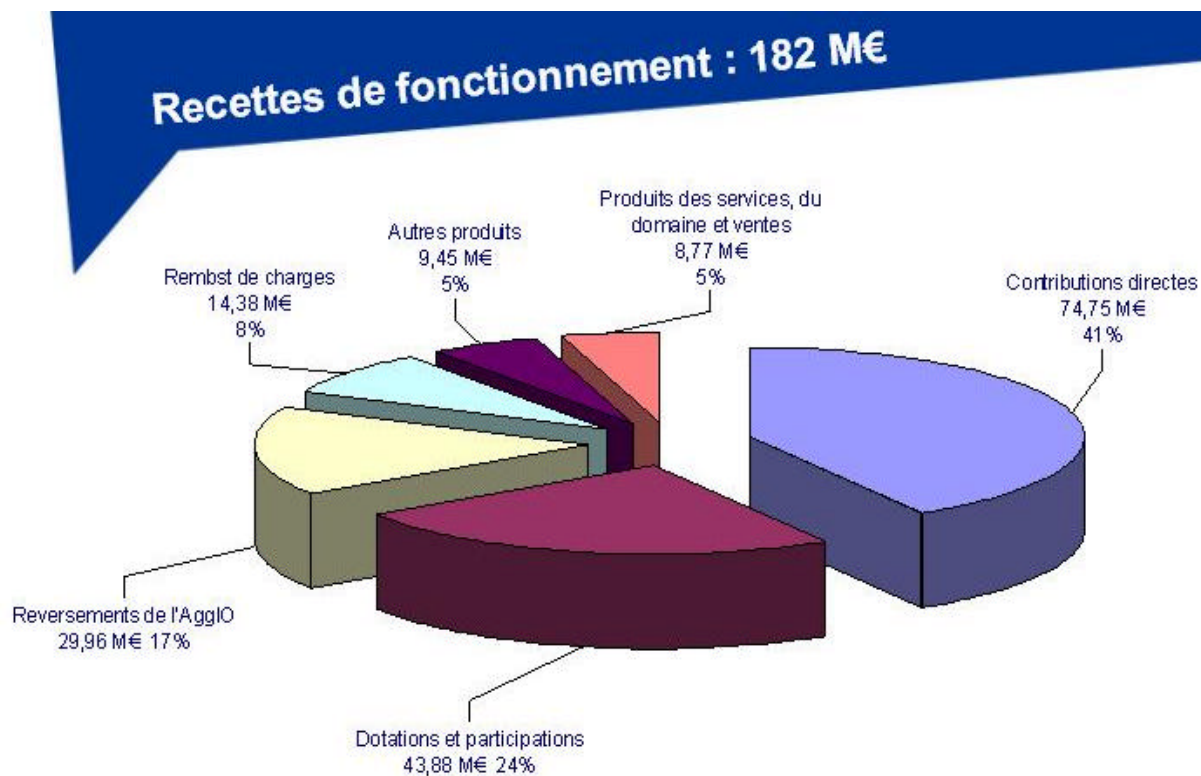
28

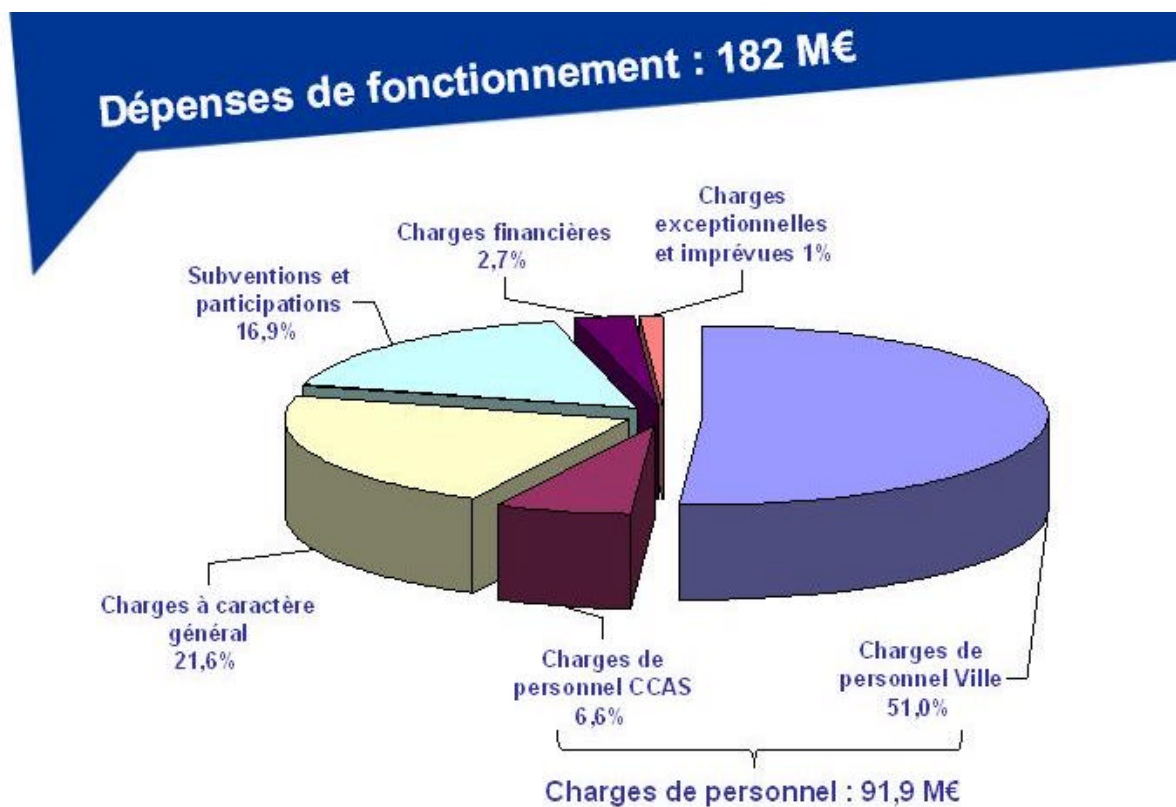
M. MARTIN – *Le montant des recettes de la Ville d'Orléans sera de 182 millions d'euros et la section de fonctionnement se décompose de la manière suivante :*

- les impôts et taxes : 81,6 millions d'euros,
- les dotations, principalement de l'Etat et les participations : 43,9 millions d'euros,
- le reversement reçu de l'Agglo : 30 millions d'euros,
- les divers remboursements : 14,4 millions d'euros,
- les autres produits d'exploitation : 12,4 millions d'euros.

Quant aux dépenses, celles de personnel représenteront 91,9 millions d'euros, les charges générales 34,5 millions d'euros et les autres charges de gestion courante, qui sont essentiellement des subventions, 26,9 millions d'euros.

Ces chiffres sont représentés dans les graphiques qui suivent avec les pourcentages correspondants.





M. MARTIN – *Au niveau des dépenses de fonctionnement, on peut voir que les dépenses de personnel (91,9 millions d'euros) représentent une dépense de 57,6 % qui sera en augmentation de 1,2 % par rapport à l'année précédente.*

Capacité d'autofinancement

	BP 2011	BP 2012	Evol
Recettes de gestion	179,7 M€	181,5 M€	1,8 M€
- Dépenses de gestion	151,2 M€	153,8 M€	2,6 M€
Epargne de gestion	28,4 M€	27,7 M€	-0,8 M€
- Intérêts de la dette	4,3 M€	4,3 M€	0,0 M€
+ Produits exceptionnels	0,5 M€	0,5 M€	0,0 M€
- Charges exceptionnelles	1,4 M€	1,4 M€	0,0 M€
Epargne brute	23,3 M€	22,5 M€	-0,8 M€
- Remboursement de capital	12,0 M€	12,0 M€	0,0 M€
Epargne disponible	11,3 M€	10,5 M€	-0,8 M€

- l'autofinancement prévisionnel (22,5 M€) reste élevé
- il est toutefois réduit (- 0,8 M€) en dépit d'un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- l'annuité de dette (capital + intérêts) est stable (16,3 M€)



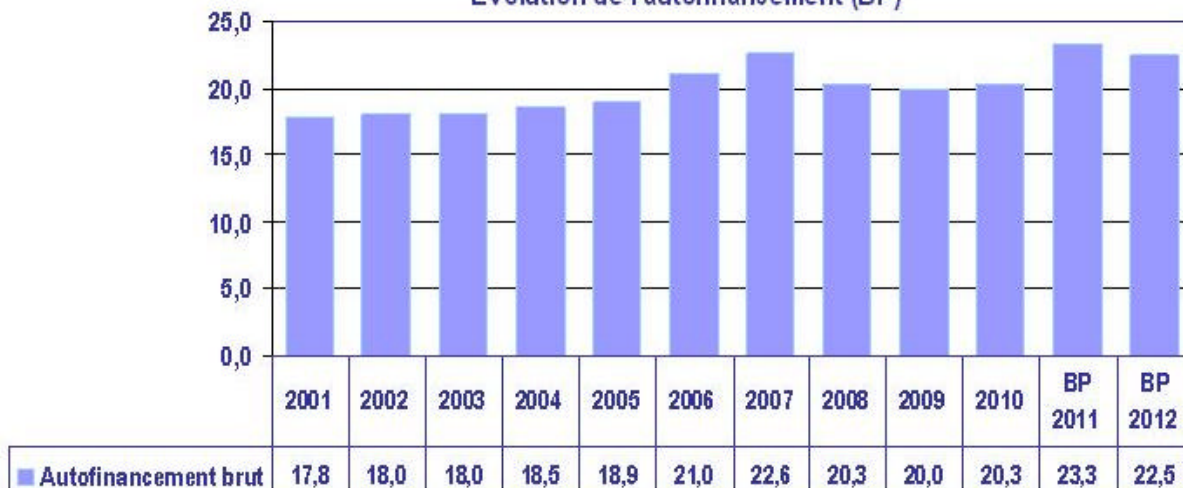
M. MARTIN – *La capacité d'autofinancement de la Ville laissera une épargne disponible en 2012 de 22,5 millions en épargne brute. Et c'est vrai que les Maires, lors de leur congrès annuel, ont rappelé à quel point l'autofinancement est un critère fondamental de la gestion budgétaire d'une collectivité. Ils ont bien eu raison de le dire puisque si on a une épargne brute importante, cela permet de maintenir l'investissement sans s'endetter. C'est effectivement ce qu'il faut rechercher dans ces périodes plus difficiles.*

C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé un autofinancement prévisionnel élevé de 22,5 millions d'euros. Il est toutefois réduit de 800 000 € en dépit de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Autofinancement 2012

Un autofinancement élevé pour poursuivre les projets d'investissement

Evolution de l'autofinancement (BP)



M. MARTIN – *Le présent tableau montre la tendance générale de l'autofinancement de la Ville d'Orléans sur les cinq dernières années. Nous avons voté :*

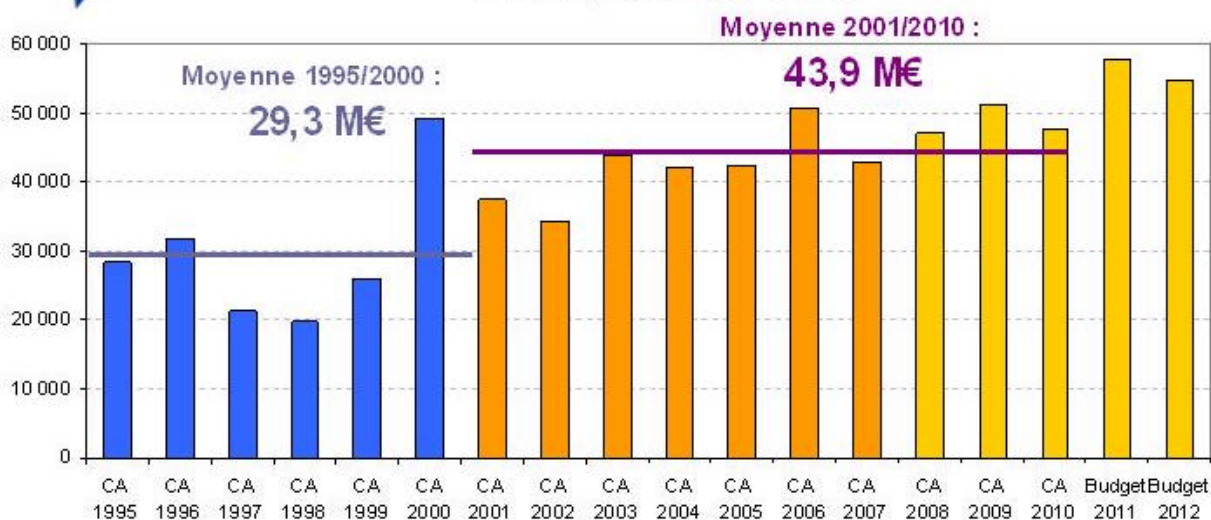
- en 2008 : 20 millions d'euros,
- en 2009 : 20 millions d'euros,
- en 2010 : 20 millions d'euros,
- en 2011 : 23,3 millions d'euros, en raison des économies que j'ai rappelées précédemment. Et là, nous votons 22,5 millions d'euros.

On voit donc que la tendance de l'autofinancement est une tendance qui est très soutenue.

Je rappelle que l'annuité de la dette en capital est de 16 millions d'euros, donc nettement inférieure à notre capacité d'autofinancement.

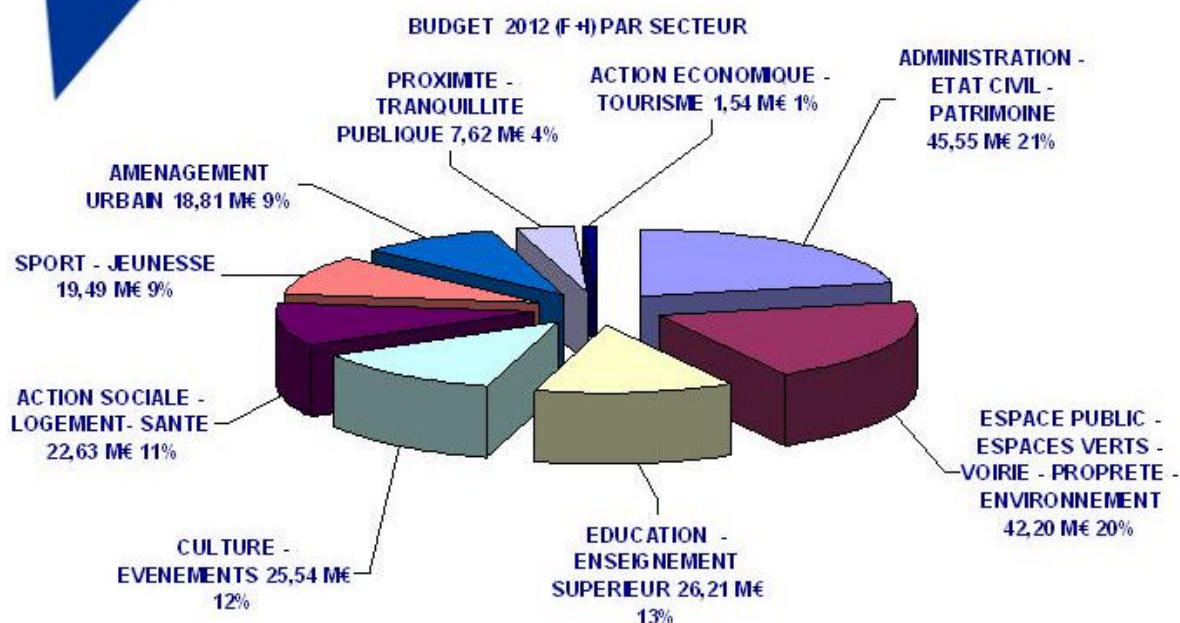
Effort d'équipement 2012 : 54,7 M€

Un niveau de dépenses d'investissement élevé et supérieur à la moyenne 2001/2010



M. MARTIN – *Le niveau des dépenses d'investissement, vous le voyez, la Ville d'Orléans continue sa politique d'investissement, puisqu'aussi bien pour le budget 2011 que pour celui de 2012, nous nous situons à des investissements au-dessus de 50 millions d'euros et nettement au-dessus de la moyenne réalisée. C'est donc l'effort qui est proposé.*

Budget 2012 par secteur



M. MARTIN – Si on regarde la répartition budgétaire par secteur ou par politique publique, sections d'investissement et de fonctionnement confondues, on s'aperçoit que les équilibres sont respectés :

- Administration – Etat-Civil – Patrimoine : 21 % du budget pour 45 millions ;
- Espace public – Espaces Verts – Voirie – Propreté – Environnement : 20 % du budget pour 42 millions ;
- Education - Enseignement supérieur : 13 % ;
- Culture – Evènements : 12 % ;
- Action Sociale – Logement – Santé : 11 % ;
- Sport – Jeunesse : 9 % ;
- Aménagement urbain : 9 % ;
- Proximité – Tranquillité publique : 4 % ;
- Action économique, qui est en fait de la compétence de l'Agglomération, pour un montant de 1 % seulement.

Donc, vous voyez que sur les politiques d'éducation, de culture et d'action sociale, il y a une quotité budgétaire qui est très équilibrée et c'est aussi cet équilibre qui est recherché dans la construction budgétaire. Si on y rajoute le sport et la jeunesse, 9 % et l'aménagement également de 9 %, je crois que l'on a une bonne vision des actions telles que la Ville d'Orléans souhaite les mener.

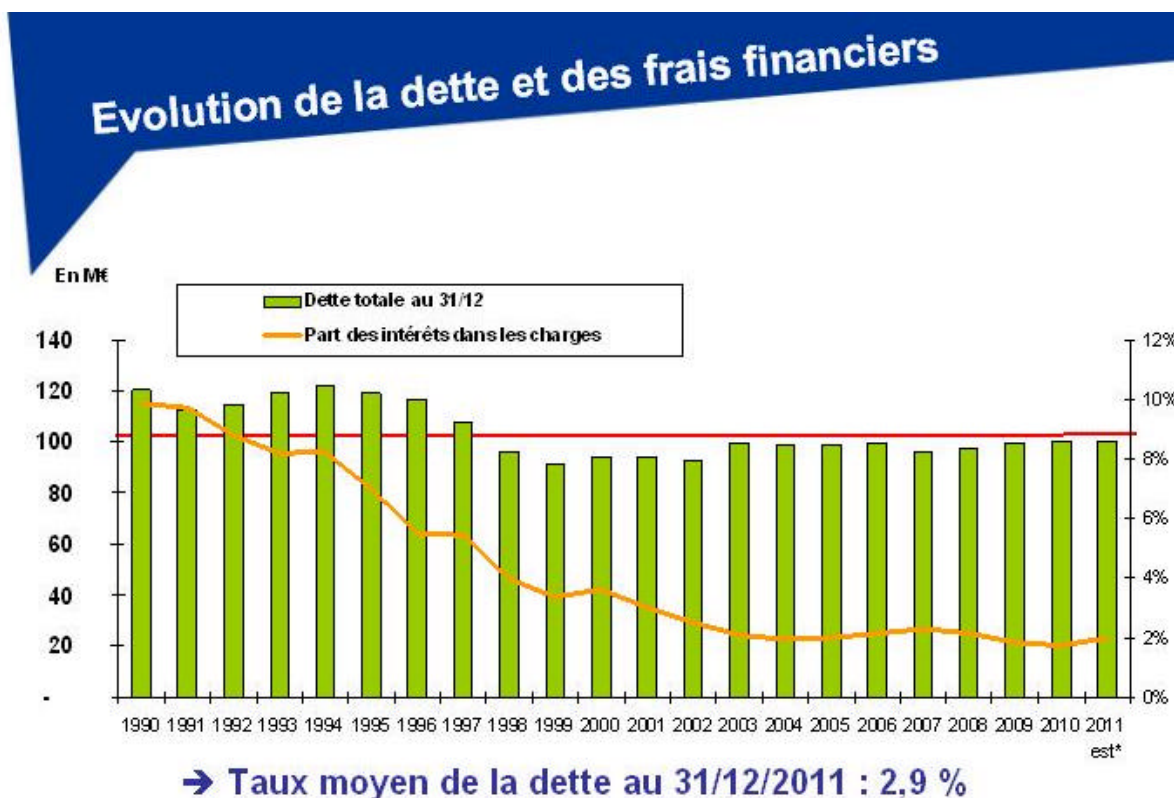
Effort d'équipement 2012

→ Les principaux projets 2012 > 1 M€

OPERATIONS	MONTANT 2012
AMELIORATION DE LA VOIRIE	9,9 M€
ARENA	5,3 M€
ACCOMPAGNEMENT CLEO - TRAVAUX	3,9 M€
POLE UNIVERSITAIRE - DUPANLOUP	3,3 M€
RESSOURCES EN EAU (CAPTAGES)	2,4 M€
GRAND PROJET DE VILLE – LA SOURCE	2,0 M€
ZAC DES HALLES 2	1,6 M€
CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE	1,2 M€
ZAC BOURGOGNE	1,1 M€
VOIRIES QUARTIER CARMES	1,1 M€
CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE	1,0 M€
ACTIONS DE PROXIMITE	1,0 M€

M. MARTIN – *Voici, par ordre décroissant, les principaux efforts d'équipement en 2012 :*

- l'amélioration de la voirie pour 9,9 millions qui restera le premier budget ;
- l'ARENA : 5,3 millions ;
- les travaux d'accompagnement CLEO : 3,9 millions ;
- le pôle universitaire Dupanloup : 3,3 millions ;
- les captages : 2,4 millions, budget très important qui permet de déplacer des captages pour créer des zones d'activité économique en lien avec l'Agglomération ;
- le Grand Projet de Ville de La Source : 2 millions ;
- la Z.A.C. des Halles : 1,6 million ;
- la Convention Territoriale de l'Argonne : 1,2 million ;
- la Z.A.C. Bourgogne : 1,1 million ;
- les voiries du quartier des Carmes : 1,1 million ;
- la campagne de ravalement obligatoire dont j'ai parlé : 1 million ;
- les actions de proximité : 1 million.



M. MARTIN – *Bien sûr, il faut réaliser l'exercice de l'investissement dont nous venons de parler en contrôlant l'évolution de la dette et des frais financiers.*

Ce tableau vous montre que la dette estimée au 31 décembre 2011 sera inférieure à 100 millions d'euros. Je dirais même, car j'ai eu les chiffres qui m'ont été indiqués tout à l'heure, que l'inscription de notre dette, et ce du fait que nous avons une réalisation d'actifs importante, sera en baisse. Je pense qu'elle sera de 10 millions et peut-être même pas. Je le dis, car cela fait plaisir de voir qu'en même temps, il y a une gestion des actifs, et le mérite en revient aux élus bien sûr et beaucoup aussi aux services, M. le Directeur Général. Cela permet de gérer la dette au mieux. Si on inscrit 10 millions d'euros cette année, on devrait vraiment tenir encore une fois une dette très basse. Je rappelle que le taux de désendettement de la Ville d'Orléans est de 3 ans.

Le taux moyen de la dette est de 2,9 %, un taux bas. Je lisais, mais ce n'est pas du tout la polémique, que la Région voulait émettre un emprunt obligataire avec un taux à 4 %. C'est donc plus cher, puisque nous sommes à 2,9 %.

Budget 2012 : les principaux projets par quartier



37 → 1 M€ pour les aménagements de proximité

Présentation budget 2012 – 16 décembre 2011

M. MARTIN – Voici enfin les principaux projets par quartier au budget 2012.

Au nord : la Z.A.C. Coligny, la Z.A.C. Sonis, la résidentialisation du quartier Gare, les voiries, le Palais des Sports et le S.I.V.U. des Groues ;

A l'ouest : les aménagements CLEO, le Sanitas, les locaux du Relais Orléanais, le projet Gare et les voiries ;

Au centre-ville : la Z.A.C. des Halles 1 et 2, le quartier Carmes-Madeleine, la Z.A.C. Bourgogne, le parking du Cheval Rouge, la place du Martroi pour laquelle des crédits d'études sont inscrits pour une réalisation en 2013, l'Université Dupanloup, les voiries j'en ai parlé, la campagne de ravalement, les aménagements CLEO et la Maison Jeanne d'Arc ;

Au nord-est : la Convention Territoriale Argonne avec les équipements que j'ai rappelés tout à l'heure, la maison médicale, les aménagements CLEO, l'école Michel de la Fournière et les réseaux pour le quai du Roi ;

Le quartier Saint-Marceau : l'ARENA, l'école Claude Lewy, la résidence Dauphine-Chardon et les travaux de l'Ile Charlemagne ;

La Source : le Grand Projet de Ville avec les résidentialisations, les voiries de l'avenue Montesquieu qui représenteront un budget de 1,6 million d'euros, le centre commercial 2002, le Parc Floral et la protection des captages.

Voilà, M. le Maire, la présentation la plus synthétique possible mais qui néanmoins permet d'avoir une vision, je pense, complète et d'ensemble du budget.

M. le Maire – *Merci beaucoup M. MARTIN. J'ouvre donc le débat. Dites-moi qui souhaite prendre la parole, car je suppose qu'il va y avoir quelques interventions.*

(M. le Maire note les demandes de prise de parole).

M. le Maire – *Remarquez, je peux peut-être donner la parole à tout le monde, cela va m'éviter de noter ! M. MONTILLOT ne veut pas la parole ? J'étais un peu étonné ! A l'Assemblée Nationale, dans la commission du développement durable que j'ai l'honneur de présider, le temps de parole pour chacun des députés est de deux minutes chronométrées !*

(rires).

M. le Maire – *Je vous livre simplement cette information. Allez, M. CHAPUIS, c'est à vous.*

M. CHAPUIS – *Je disais sous le couvert de la boutade que si M. MONTILLOT arrive à faire 2 minutes, promis, la prochaine fois, je tiens 2 minutes !*

Plus sérieusement, mes chers collègues, M. le Maire, un petit mot très rapide sur le contexte de ce budget. Le pays est dans une situation économique, financière et sociale difficile. Tous les jours, on a des annonces de fermetures d'entreprises ou de difficultés dans les entreprises et malheureusement cette situation difficile a un impact sur Orléans. Les Orléanais regardent et subissent cette actualité au quotidien et on voit sur Orléans les effets de cette crise de manière très concrète, qu'il s'agisse de l'augmentation des bénéficiaires du R.S.A. toujours plus nombreux, de l'augmentation des bénéficiaires des actions des associations oeuvrant dans le domaine social, que ce soit le Secours Populaire, le Secours Catholique, les banques alimentaires. Je ne ferai pas la liste ce soir, mais c'est vraiment un public de plus en plus en situation de misère sociale qui bénéficie de ces actions. Je n'épiloguerai pas là dessus, mais récemment, on a eu vent d'un fait divers assez tragique sur cette situation là.

Face à ce constat, on attendait vraiment de ce budget 2012 un effort particulier, notamment dans le budget de l'action sociale. On espérait que ce budget 2012 serait à l'inverse de celui de 2011, un budget anti crise qui permettrait d'être le bouclier un peu social face à cette crise. Malheureusement, on a une reconduction à l'identique d'un budget qui depuis, je ne vais pas dire 2008 mais presque, est dans la même dynamique laissant ainsi, c'est notre avis, une partie des Orléanais de côté. Un exemple : le maintien du budget du C.C.A.S. depuis 3 ans, alors même que la crise a impacté une grande partie de nos concitoyens.

Je ne serai pas très long puisqu'il a été déposé en début de séance des amendements. Ces propositions concrètes que l'on vous fera ce soir seront soumises à votre vote. On a fait le choix de s'inscrire dans une démarche de propositions comme on l'avait fait les années précédentes. Or, malheureusement nos propositions n'étaient pas ou peu écoutées, et peu soumises au débat. Ces quelques propositions n'augmentent pas les dépenses de la collectivité. Ce ne sont que des « transferts de lignes » entre des dépenses que l'on pense un peu moins importantes ou un peu moins urgentes. Elles ne sont pas forcément inopportunes, mais vu le contexte économique et social, on peut soit les différer sur 2013, soit même les abandonner.

Je prendrai quelques exemples avant de balayer très rapidement ces amendements que je vous présenterai un peu plus en détail lorsqu'ils seront soumis à votre vote. Une

remarque tout d'abord sur la question de la pression fiscale, car c'est souvent ce qui alimente la réflexion dans les médias. Malheureusement, la pression fiscale sera plus forte en 2012 qu'en 2011 sur les impôts locaux de nos concitoyens. Le taux, certes, n'évolue pas, mais les bases augmentent. On peut dire que les taux sont votés par les élus municipaux et les bases par nos parlementaires à l'Assemblée Nationale. Or, dans cette enceinte, on a des représentants de l'Assemblée Nationale et si on souhaitait vraiment, dans une dynamique forte, ne pas voir la pression fiscale augmenter vis-à-vis des Orléanais, je pense qu'il serait intéressant d'étudier le fait de baisser les taux pour pouvoir ne pas faire supporter encore plus cette crise aux Orléanais, et donc maintenir la pression fiscale sans l'augmenter.

Autre exemple et M. MARTIN en a parlé. C'est peut-être plus anecdotique, mais non moins signifiant : les festivités autour des commémorations du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc. On a, à grands renforts de communication, annoncé la baisse de ce budget de 500 000 €. Très sincèrement, je n'avais jamais vu en Conseil Municipal le budget annoncé aussi important. J'ai bien compris qu'il était baissé de 500 000 €, mais je n'avais pas vu le budget initial. Peut-être qu'il a été abordé dans d'autres lieux, mais quand on voit la triste réalité des chiffres, le budget pour les festivités de Jeanne d'Arc augmente bien de 200 000 € et n'est pas en baisse de 500 000 €, bien au contraire. Lors du débat d'orientations budgétaires, on aurait souhaité que soit abordé au moins ou soumis à la discussion, comme le Conseil Général a pu le faire de manière un peu abrupte de supprimer la Caravane de Loire, de réfléchir à réduire la voilure sur le Festival de Loire pour la prochaine édition. Je sais que la manifestation a lieu en 2013, mais la provision que l'on fait en 2012 pour 2013 aurait pu être réduite au vu de la situation et réinvestie à bon escient.

Donc, face à ce budget et aux remarques que l'on a pu faire lors du débat d'orientations budgétaires, on a fait le choix de vous présenter divers amendements : à la fois sur une aide aux associations oeuvrant dans le domaine social, mais aussi l'informatisation des écoles, l'accompagnement du C.C.A.S. Ces propositions et des amendements, on aurait souhaité pouvoir en débattre en commission des finances. Malheureusement, la réunion de la commission des finances ne permet pas d'échanger sur ces amendements du fait que le budget n'est pas connu au moment de cette rencontre. On a bien échangé sur le rapport de présentation, mais le budget en lui-même, c'est-à-dire le document budgétaire avec l'ensemble des lignes, n'était pas disponible lors de la commission des finances. Enfin, je rappellerai que nous avons le triste record dans notre collectivité - et j'ai beau faire le tour de France -, d'avoir la commission des finances qui se réunit le moins. Je ne sais pas si avec cette commission finances on rayonne, mais en tout cas, cela ne permet pas une certaine transparence. Je vous remercie de votre écoute.

M. le Maire – M. LEBRUN, vous avez la parole.

M. LEBRUN – Mes chers collègues, bonsoir. Les élus communistes ont examiné attentivement le budget qui nous est proposé. Avec les années, c'est de plus en plus simple à lire tout de même, d'autant plus que l'on a fait des propositions dans le souci d'être utiles et constructifs, et pour lesquelles nous attendons des réponses.

Je rappelle que l'on est dans un contexte de crise qui frappe durement les plus modestes. Et nous considérons que ce n'est pas au peuple de payer la crise. De plus, les plus modestes sont frappés, mais ce ne sont pas les seuls. Cependant, il y a des solutions pour en sortir et je crois que cela va être l'objet de discussions importantes à l'occasion des prochaines échéances électorales.

On a fait une proposition nationale : taxer les revenus financiers à hauteur de 0,5 % pour participer aux dépenses communales. Cela ferait revenir 560 €/an/habitant, de quoi

sérieusement diminuer la dette. Et nationalement, on pourrait faire la même chose. Cela montre bien qu'en faisant payer les riches, on peut éponger la dette.

On a donc fait des propositions, mais pas de contre budget, et ce pour plusieurs raisons :

- on n'a pas les éléments et les moyens pour le faire ;*
- cela risquerait fort de ne servir à rien parce que nos choix politiques sont quand même assez différents ;*
- et enfin, c'est vous qui avez été élus pour gérer la Ville.*

Nos propositions sont issues des préoccupations des gens que l'on rencontre quotidiennement. La commune ne peut pas tout régler, mais elle peut corriger un certain nombre d'inégalités. C'est même un devoir au vu du contexte et c'est une des raisons qui a abouti à la création de la commune il y a 140 ans tout juste.

Par exemple, lorsque nous proposons de diviser par deux les tarifs de la cantine – tarifs 2, 3 et 4 -, on entend souvent qu'au regard du coût d'un repas, le prix est déjà attractif. Mais, nous regardons cela par rapport à tout ce que les enfants engendrent comme dépenses pour les familles : vêtements, nourriture, transport, loisirs, etc. Et l'idée est que la Ville pèse par rapport à ce qu'elle maîtrise dans la globalité de ces dépenses.

D'autres propositions :

- la gratuité des bus urbains pour les jeunes, les chômeurs, les retraités ;*
- des aides au chauffage pour les foyers non imposables ;*
- le doublement des places en hébergement d'extrême urgence ;*
- l'augmentation des aides aux associations caritatives. Leurs besoins ont augmenté de + 10 % en 2011 ;*
- des aides au chauffage, car ces dépenses ont augmenté de façon importante. Pour un logement H.L.M. chauffé par le sol, cela représente 51 €/mois. Alors, vous me répondez que ce n'est pas excessif, mais l'an dernier c'était 43 €/mois. Cela fait donc pratiquement 20 % d'augmentation.*

Nos propositions représentent 2 % du budget de fonctionnement, c'est-à-dire qu'elles sont loin de remettre en cause l'équilibre du budget que par ailleurs nous contestons sur un certain nombre de points.

La crise a de graves conséquences et on a vu récemment qu'elle pouvait conduire au drame, puisqu'un Orléanais est décédé en s'éclairant à la bougie. S'il n'y avait pas la crise, peut-être qu'il serait encore là et pendant ce temps là, des maires communistes sont traînés devant les tribunaux, parce qu'ils prennent des arrêtés anti-coupures !

Je pense qu'au vu du contexte actuel, il serait bien de mieux faire connaître les dispositifs d'aides mis en place par la Mairie. Par exemple chaque mois, dans le bulletin municipal, on a les numéros d'urgence. Je pense que cela serait bien que dans le même esprit, il y ait une page qui récapitule les dispositifs d'aides. Cela ne coûte pas cher et en plus, cela met en valeur ce que fait la Mairie, car beaucoup de personnes ne les connaissent pas.

Enfin, j'ai relevé un certain nombre de points négatifs dans le budget que vous présentez :

- La stabilité du budget de fonctionnement consacré à l'aide sociale.*

- La stabilité également des subventions aux associations, alors que les tarifs municipaux augmentent de 2 %.

- La poursuite de l'investissement dans des projets que nous contestons et sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir comme l'ARENA, l'alignement de la rue des Carmes, le parking du Cheval Rouge, la place du Martroi, des projets qui sont emblématiques de votre politique municipale. Et bien sûr, tout cela pèse lourd dans l'approbation du budget.

Cependant, nous nous satisfaisons du maintien du taux de la fiscalité et de la dette. Vous ne faites pas rien socialement, c'est indéniable, même si ce n'est pas à la hauteur de ce que nous souhaitons.

Nous voulons être des élus utiles et c'est aussi dans ce sens que nous faisons des propositions. C'est pourquoi nous attendons des réponses sur celles-ci.

Voilà ce que j'ai à dire pour le moment.

M. le Maire – C'est à dire ?

(rires).

M. le Maire – Je suis inquiet ! Vous voulez recommencer après ?
Mme SAUVEGRAIN, je vous donne la parole.

Mme SAUVEGRAIN – Merci M. le Maire. Juste quelques mots après cette présentation par Michel MARTIN pour souligner le côté efficace de notre stratégie financière, puisque d'année en année, cela nous permet à la fois de mettre en œuvre notre programme d'un aspect patrimonial, notamment sur l'espace public, et surtout toutes nos actions. Michel MARTIN tout à l'heure citait et donnait des exemples d'actions en matière de jeunesse, social et culture, et tout cela en tenant compte de la situation actuelle. Au fil des années, la situation évolue, notamment en matière d'action sociale. Donc, je crois vraiment que ce budget répond aux demandes des Orléanais.

Deux points complémentaires concernant plus directement ma délégation relative aux ressources humaines. Comme l'a dit Michel MARTIN, ce budget sera en augmentation de 1,2 %. C'est un chiffre important qui va permettre à nos équipes de continuer à mieux travailler sur le terrain, notamment en matière d'espace public, avec une montée en puissance des équipes et puis pour l'ensemble des agents, de pouvoir les accompagner avec une action nouvelle très importante qui va être mise en place à la Mairie d'Orléans : une mutuelle pour tous les agents qui voudront la prendre avec une participation financière de la Ville. Voilà donc un effort important que nous faisons pour nos agents.

Autre point en matière de fluides et donc de développement durable. Michel MARTIN présentait les actions que l'on mène, notamment dans le cadre du bilan carbone de la Ville. Comme vous pouvez le voir dans le rapport sur le budget, car les consommations y sont indiquées, on fait un effort très important sur les fluides. Et justement les augmentations du budget ne sont liées qu'à un effet prix, puisque nous stabilisons dans tous les domaines nos consommations, malgré une augmentation des mètres carrés dont la Ville dispose. Cela veut dire que l'on fait des efforts, comme par exemple dans les écoles où l'on change les huisseries, cela permet ainsi de diminuer nos consommations. Le maintien des consommations est quelque chose d'important pour lequel les services font beaucoup d'efforts au quotidien. Donc, je voulais rappeler cela.

M. le Maire – La parole est à M. GABELLE.

M. GABELLE – *M. le Maire, chers collègues, toutes les collectivités locales doivent bien évidemment voter leur budget pour l'année 2012, certaines l'ont déjà fait, d'autres le préparent. Pour celles qui ont déjà voté leur budget, on note que beaucoup d'entre elles ont de plus en plus de mal à l'établir. Souvent des coupes sombres sont effectuées et beaucoup parlent de budget de rigueur.*

Aussi, par rapport à la présentation du budget qui nous a été faite par Michel MARTIN, je vois que ce n'est pas le cas à Orléans, tout ceci grâce à une maîtrise des dépenses et en conservant un montant d'investissements très important. Je noterai tout particulièrement l'effort de 500 000 € pour l'étude qui va être réalisée sur le quartier Gare, quartier qui a été délaissé pendant de nombreuses années et dont les habitants vont voir un projet qui va redynamiser complètement l'ensemble de ce quartier. On se rappelle bien évidemment que c'était un terrain vague, il y a eu la place d'Arc, mais au-delà de celle-ci, il ne s'est rien passé depuis plus de 30 ou 40 ans.

Je note également pour le quartier Carmes un budget de 1,81 million pour la requalification des rues hors périmètre, des rues qui donneront justement à cette rue des Carmes l'embellissement qui est désormais visible avec l'arrivée du tramway l'année prochaine. Cette rue a déjà changé pratiquement du tout au tout depuis que tous les travaux sont pratiquement terminés.

Tout ceci est complètement dans le droit fil de notre programme électoral, puisqu'on avait axé sur la proximité et je crois que tout le monde peut dire qu'Orléans s'embellit de jour en jour. Merci.

M. le Maire – *C'est à vous Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Bonsoir M. le Maire et chers collègues. Je vais intervenir sur des points plus précis qui nous interpellent, tandis que mes collègues interviendront plus sur l'aspect social de ce budget.*

Premièrement, le Grand Projet de Ville. C'est une opération urbaine qui progresse dans sa réalisation avec un taux de plus de 80 %. D'ailleurs, on va dire que c'est devenu la vitrine de la Ville d'Orléans, puisqu'en trois ans, je voudrais rappeler que nous avons eu la visite de 10 ministres, un Premier Ministre et même un Président de la République. Le G.P.V. devient très people.

Il faut savoir que si ce projet urbain est très avancé, c'est qu'il a débuté très tôt, avant 2000, grâce à un concours ...

(réaction hors micro de M. CARRE).

Mme KOUNOWSKI – *Oui, Monsieur, grâce à un concours d'architectes très intéressant : trois cabinets d'architectes avec des projets soumis à la population. Et là, on avait réellement une véritable concertation sur des projets urbains. Ensuite, lorsque vous êtes arrivés en 2001, vous avez repris ces trois projets initiés. En 2004, vous avez trouvé le financement A.N.R.U., mais je veux dire que c'était dans les premiers projets de rénovation urbaine qui étaient avancés. Donc, très bien, vous continuez, mais il ne faut pas oublier ...*

(brouhaha sur les bancs de la majorité municipale).

Mme KOUNOWSKI – *Je n'ai jamais dit que vous faisiez moins bien, j'ai dit que vous continuiez et vous étiez à 85 % de sa réalisation.*

Dans la présentation du budget de cette année, concernant le G.P.V., deux points m'interpellent. Tout d'abord, une ligne budgétaire a disparu et je vais y revenir, d'autant plus que je vous avais déjà interpellé, M. CARRE, à propos du lieu jeunes. Elle n'est inscrite nulle part dans la présentation de M. MARTIN.

Je voudrais tout de même rappeler que ce lieu jeunes doit se faire et pourquoi ? Parce qu'une convention et un avenant ont été passés en 2008 avec l'A.N.R.U., où il est noté : « Lieu pour les jeunes. Le coût de cette opération est inchangé, soit 335 000 € H.T. » C'est donc acté dans la convention, avec d'ailleurs une participation de l'A.N.R.U. de 37,75 %. En 2010, une ligne budgétaire de 50 000 € était inscrite dans le budget et en 2011, une somme de 150 000 €. Ce qui est très étonnant, et je m'adresse à vous M. CARRE, c'est que lorsque je vous ai questionné sur cette ligne budgétaire de 50 000 € pour savoir ce qu'elle était devenue, vous m'avez répondu que les 50 000 € ont servi à faire des études pour justement structurer ce qui manque et le problème aujourd'hui est qu'il manque de moins en moins de choses à La Source. Je trouve que c'est une réponse très vague. Il y a donc des études dont personne n'a entendu parler à La Source, notamment les associations qui s'occupent des jeunes. Aussi, je vous fais une première demande : je voudrais avoir le contenu de ces études, parce que cela a coûté tout de même 50 000 €, et aussi le résultat de ces études. C'est ce que vous m'avez répondu au Conseil Municipal de septembre 2011, M. CARRE !

D'autre part, on déplace une ligne budgétaire de 150 000 € du budget 2011 sur le budget 2012 et on ne la voit plus apparaître ici. Je m'interroge donc sur votre volonté de faire réellement un lieu jeunes, en sachant, je le répète, que le 22, Adélaïde de Savoie, qui était un lieu d'accueil des jeunes, a été détruit et que vous avez dans vos projets, d'ailleurs imminents, de détruire le foyer Horizon. Il n'y aura donc plus de lieu d'accueil des jeunes à La Source. C'est pourtant nécessaire et c'est acté dans la convention A.N.R.U. Je voudrais avoir des réponses précises de la Mairie d'Orléans là dessus.

Deuxième point, je m'interroge également sur l'aménagement de l'avenue Kennedy, puisqu'on a une ligne budgétaire qui est annoncée. Il est un fait que c'est inscrit dans la convention A.N.R.U. et ce serait intéressant d'avoir un peu plus de détails sur ce que vous envisagez de faire avenue Kennedy.

Je vais m'intéresser maintenant à la culture. Et là, j'ai entendu des choses de la part de M. MARTIN : « La Ville continue son investissement » et de Mme SAUVEGRAIN : « C'est un budget qui nous permet de mettre en œuvre notre programme. » Ce sont de très belles formules, mais je trouve que pour la culture, cela ne s'applique absolument pas.

Même si l'on a une petite augmentation du budget global de la culture de 2 %, il faut s'intéresser au fonctionnement. Et sur ce point, on voit qu'il y a une augmentation de plus d'un million. Cependant, lorsqu'on regarde dans le détail ce million, il est justifié par des augmentations de charges de personnel. Cela m'étonne beaucoup et je voudrais bien que vous justifiez cette augmentation du million pour des charges de personnel.

Quant à l'investissement, c'est la chute abyssale. Si je fais un peu l'historique de l'investissement dans la culture à la Ville d'Orléans :

*2009-2010 : - 16,5 % ;
2010-2011 : - 40,66 % ;
2011-2012 : - 25 %.*

Cela veut dire – ce sont les chiffres qui parlent et on va vraiment très bas – que le budget d'investissement en 4 ans chute de 63 %. C'est un signe très fort de la Ville d'Orléans de

sa politique culturelle. Donc là, je m'inquiète beaucoup. Avant, on était dans une politique de suivisme avec des budgets qui se maintenaient, mais là, on est dans une politique de régression. C'est vraiment dommage. Ce n'est pas un choix politique que nous aurions fait, parce que j'estime que l'investissement dans le culturel est très important pour une ville, notamment une ville qui doit rayonner, comme vous le dites assez souvent, M. le Maire. Le rayonnement se fait par la culture et d'ailleurs ce rayonnement impacte aussi le lien social, l'animation d'une ville et cela génère de l'emploi de par les gens qui viennent dans la ville, qui ont des nuitées d'hôtel, qui consomment, etc.

Donc, je trouve cela vraiment dommage comme choix et je pense que c'est assez représentatif de ce qui se fait au niveau national. Quand on voit la politique culturelle de Nicolas SARKOZY, au niveau national, et bien on a une belle illustration à la Ville d'Orléans.

Je poursuis avec la jeunesse. Cette année, le budget augmente de 0,9 %, ce qui n'est pas beaucoup. L'inflation va être de 2,5 %. On a une petite subvention de 1,1 % aux associations qui oeuvrent dans le domaine de la jeunesse et l'animation urbaine. Or, il faut savoir que depuis 2008, on avait une baisse régulière de ces subventions. Donc, je trouve que cela ne rattrape pas le retard que l'on avait accumulé.

Pour ce qui est du sport, alors là aussi, l'investissement chute de 30,1 % et le fonctionnement de 5,1 %. Aucun investissement dans les piscines et ce qui m'inquiète beaucoup, ce sont pour les centres de loisirs, car on voit pour le fonctionnement de ces centres, de 2011 à 2012, une baisse de 14,2 %. C'est quand même inquiétant, car ce sont des structures qui accueillent les plus petits.

Concernant la politique de la Ville d'Orléans par rapport aux jeunes, ce n'est pas tout à fait dynamique puisqu'on voit qu'on est dans des budgets étroits, qui sont contenus depuis plusieurs années. Et pourtant, c'est essentiel de s'occuper des jeunes, surtout en période de crise.

M. le Maire – M. CARRE, vous avez la parole.

M. CARRE – Merci M. le Maire. Je voulais juste rappeler à Mme KOUNOWSKI deux ou trois choses, notamment lui demander à quel niveau de réalisation en était le projet G.P.V. en 2000 et qu'on aurait repris en 2001, à son avis ?

Mme KOUNOWSKI – M. CARRE, je peux vous répondre. C'était toute l'étude. C'est important une étude ! Regardez le temps que vous mettez, vous, à faire des études sur des projets urbains ! Cela ne se fait pas en 5 minutes.

M. CARRE – Bien sûr et l'étude portait sur quoi ?

Mme KOUNOWSKI – Il y avait trois projets d'architectes.

M. CARRE – C'était des marchés de définition. Et savez-vous ce qu'on fait à partir de marchés de définition ? Pas grand chose. C'est parce que la Mairie avait posé une question simple : nous ne savons pas résoudre un problème. Et à partir de là, il y a des réponses qui ont été données par les trois équipes : Fuksas, Chemetov et Sarfati.

Mme KOUNOWSKI – C'est exact.

M. CARRE – Et à l'époque, il fallait que ces trois équipes répondent à un projet qui était chiffré à combien ? A 150 millions de francs, c'est-à-dire à peu près 22,5 millions d'euros.

Or, aujourd'hui le niveau du G.P.V. est de neuf fois cette somme et heureusement, car sinon je ne vois pas ce qu'on aurait pu faire, à part peut-être des études et rêver, car c'est bien là le problème de l'époque : faire rêver les Sourciens comme on les avait fait rêver précédemment. Sauf que les Sourciens en avaient un peu « ras le bol ». Ce n'était pas crédible et il a donc fallu tout reprendre de A à Z, c'est-à-dire construire un projet qui n'a été prêt qu'en décembre 2004, date à laquelle on a signé la Convention Territoriale. Ensuite effectivement, les choses ont réellement commencé à partir de cette période et en quelques années, notamment grâce à la population qui a accepté de déménager, mais aussi grâce aux équipes de la Ville qui ont travaillé pour faire en sorte que ce projet avance bien, on a pu réaliser, comme vous l'avez dit, 85 % de cette opération en seulement l'espace de 6 ans de chantier. Il y a encore 2 ans de chantier et pour quoi faire ? La place Sainte-Beuve et également pour poursuivre un certain nombre de choses.

En ce qui concerne l'avenue Kennedy, le projet de jonction économique entre la Technopole et la Z.A.C. du Moulin reste inscrit. Seulement, comme cela nécessite une modification du P.L.U., qui a d'ailleurs été engagée récemment, on ne va pas débiter cette opération avant que l'enquête ne soit finalisée. Cela va donc prendre plus de temps qu'initialement prévu, mais c'est un des rares points de la Convention qui aura du retard.

Quant au lieu jeunes, il n'est pas dans le budget parce qu'il n'y aura pas a priori d'opération l'année prochaine. Cependant, et je l'ai déjà dit, mais je vais le répéter, cette ligne budgétaire est dans la convention A.N.R.U. Elle est cofinancée par l'A.N.R.U., par l'Etat et par la Ville. Aussi, lorsque vous dites « qu'il n'y a rien eu de fait pour les jeunes », le gymnase, le complexe sportif sont fréquentés par qui ? Que par des seniors ? La médiathèque est fréquentée par qui ? Par des seniors uniquement ?

Lorsqu'on relogé les familles en demandant notamment à ce que les adolescents aient leur chambre seule, c'est-à-dire que l'on repense l'ensemble du logement ou encore lorsqu'on a une nouvelle politique d'attribution de logements, vous croyez que cela ne concerne pas les jeunes dans leur intimité, dans leur quotidien. La Maison des Associations, elle n'est faite que pour les seniors ? Et je n'ose même pas parler de l'école Kergomard. Donc, il faut arrêter deux minutes. Et si vous croyez que l'ensemble des jeunes se résume à ceux qui fréquentent Horizon, et bien franchement, vous avez une image de La Source - en tout cas celle que vous véhiculez - qui n'est pas glorieuse. Merci.

M. le Maire – M. VALETTE, c'est à vous.

M. VALETTE – *Je suis tenté moi aussi de répondre à Mme KOUNOWSKI, car elle fait preuve d'enthousiasme lorsqu'elle parle d'investissement en matière de culture, mais peut-être qu'elle a envie de créer un opéra ou quelque chose comme cela, un truc absolument extraordinaire. Or, je pense que depuis des années, il y a eu des investissements notoires, notamment au Centre Chorégraphique National et au Centre Dramatique National. D'autre part, je rappelle également une chose : en règle générale, à partir du moment où on investit, il faut aussi prévoir les budgets de fonctionnement. A ce propos, je note que l'effort en matière de fonctionnement a été permanent et constant. Il y a eu un maintien de tout ce qui a été créé au cours des années. Mais aujourd'hui, on voit bien qu'en période de crise, tout cela coûte énormément et parfois c'est assez difficile à faire fonctionner. Donc, je ne vois pas très bien comment on pourrait arriver à faire fonctionner de nouveaux investissements qui puissent être aussi pertinents au profit de notre territoire.*

M. le Maire – Je donne maintenant la parole à Mme MAUROY.

Mme MAUROY – *M. le Maire, mes chers collègues, je voulais souligner qu'en cette période de crise, ce budget a ce signe exemplaire qu'il marie à la fois la continuité des grands projets à la hauteur de notre Ville, capitale de Région, sans sacrifier les nombreux investissements qui sont faits pour la proximité.*

De plus, la proximité, ce n'est pas seulement le million d'euros, même s'il a permis de réaliser, on l'a vu tout à l'heure dans la présentation qui a été faite par Michel MARTIN, 167 projets sur l'ensemble des quartiers de la Ville, mais c'est aussi la propreté de nos rues, son éclairage, la tranquillité publique, l'entretien, la création des espaces verts. De plus, je voulais rappeler que cette proximité avec les habitants n'est pas toujours liée à des projets spectaculaires, mais plutôt de l'ordre de l'impalpable bien souvent : le bon entretien tout simplement de nos quartiers et la réponse quotidienne aux attentes très nombreuses de nos concitoyens dans nos mairies de quartier.

Je voulais donc souligner que dans ce budget 2012, le niveau d'investissement reste très élevé sur le thème de la proximité et ce malgré les difficultés, marquant aussi une réelle volonté politique de maintenir la qualité de vie quotidienne de nos concitoyens et leur cadre de vie.

Pour résumer, je dirais que la proximité, c'est vite dit, mais en fait c'est un travail énorme et ce budget 2012 répond à ces attentes. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci. La parole est à M. SANKHON.*

M. SANKHON – *Bonsoir M. le Maire, chers collègues. Je voulais simplement rappeler la qualité du travail qui est porté par l'ensemble du réseau associatif dédié à la jeunesse et aux Orléanais d'une façon générale, parce que cela ne concerne pas exclusivement et essentiellement la jeunesse. On a en l'occurrence les centres A.S.E.L.Q.O. qui sont les acteurs principaux du territoire d'Orléans avec un investissement important. Ce travail de qualité porté par l'ensemble du réseau associatif est aussi un travail de proximité qui concerne bien évidemment exclusivement l'humain. On a parlé de chiffres, mais derrière tout cela, ce sont des êtres humains qui nous intéressent bien évidemment : les familles, les enfants, les parents. C'est l'accompagnement et c'est tout ce qui est mis en place au quotidien. C'est un travail énorme qui est fait par l'ensemble du réseau associatif et ce, dans les différents quartiers orléanais. On suit ces associations ; on définit les projets et les priorités avec eux. Ils nous concertent, ils nous consultent également pour qu'on puisse les aiguiller sur ce qui nous semble être le plus pertinent sur l'ensemble du territoire. C'est un très gros travail qui est fait en ce sens.*

Il faut rappeler également que lors de la présentation du budget, tout du moins concernant ma délégation, il n'est pas mis en avant la valorisation de l'ensemble des locaux qui sont mis à disposition de ces associations. Cela représente en fait une manne budgétaire non négligeable.

Pour répondre à Mme KOUNOWSKI qui s'interroge et qui s'inquiète toujours – elle s'inquiète, elle s'interroge – je réponds à chaque fois à des questions, mais visiblement je n'arrive pas à être suffisamment persuasif pour lui expliquer qu'il y a énormément de choses qui se font pour la jeunesse orléanaise. Des jeunes, on en voit tous les jours. On les accompagne sur beaucoup de projets. Je vais en citer quelques-uns parce qu'à vous écouter, il semblerait qu'il n'y ait rien :

- La création d'une ludothèque avec Permis de jouer, en résidence à la Maison des Arts et de la Musique. Cette association a été impulsée par la Ville d'Orléans dans le cadre d'une bourse projet jeune au départ. On l'a suivie, accompagnée et guidée. Aujourd'hui, c'est la

possibilité de pouvoir dispenser des initiations à des jeux ludiques et originaux. C'est un aboutissement avec également un tournoi organisé tous les ans au Parc Pasteur par cette association qui s'appelle « Permis de jouer ».

- « Orléans Will Kill New-York » qui organise des soirées électro régulièrement à Orléans.

- Le Festival de Hip Hop 2^{ème} édition qui va arriver très prochainement. C'est un événement très attendu par la jeunesse orléanaise qui fonctionne bien et qui mobilise beaucoup de jeunes autour de ce festival.

- La soirée « Jeunes Talents » dont on va célébrer la 4^{ème} édition et qui arrive donc à maturité. C'est l'occasion de célébrer les jeunes talents du département qui s'impliquent et qui sont heureux de le faire. D'ailleurs, j'aurais bien aimé vous voir lors de cette soirée, Mme KOUNOWSKI. Vous auriez ainsi pu voir l'enthousiasme que cela suscite auprès de ces jeunes d'être présents sur la scène du théâtre d'Orléans et de pouvoir être valorisés de cette façon en disant « Waouh, on y était et on a participé ». Je peux vous assurer que ce n'est pas une entourloupe, mais une vraie valorisation de la jeunesse. On ne se fait pas plaisir, nous élus, on cherche vraiment à faire plaisir à ces jeunes.

- Le programme «Equilibre et Bien-Etre » qui valorise les publics féminins des quartiers populaires de la Ville d'Orléans : le quartier Argonne ; le quartier de La Source ; le quartier Dauphine ; le quartier Gare ; le quartier Acacias. Cela coûte aujourd'hui 160 euros/participante. J'ai expliqué à ces jeunes filles que la Ville d'Orléans mettait la somme de 130 euros/jeune lors d'une session de programme «Equilibre et Bien-Etre », le complément étant versé par des partenaires bien évidemment. Ce programme leur permet de pouvoir bénéficier d'initiations à un ensemble d'activités. Là aussi, on est en pointe sur les publics jeunes.

Tous ces projets, je ne les fais pas tout seul, mais en lien avec d'autres services : la mission Santé bien évidemment, les sports, la prévention médiation, la culture, l'enseignement supérieur, la politique de la Ville. C'est vraiment transversal et on travaille pour la jeunesse.

- Orléans Dynamique.

- Le Festival Jours J avec 12 000 participants au Campo Santo cette année. Beaucoup de jeunes, de familles et de personnes qui ont passé du bon temps et qui se réjouissent de temps forts que leur propose la Ville d'Orléans.

- La journée d'accueil des nouveaux étudiants (J.A.N.E.). On y accueille les nouveaux étudiants de façon à les initier à ce que propose la Ville d'Orléans.

- Le set Electro organisé tous les ans qui fait un buzz pas possible et pour lequel, vous m'excuserez, il n'y a pas grand chose à dire si ce n'est que la Ville est envahie non seulement de jeunes Orléanais, mais aussi de jeunes venant de partout dans l'agglomération et je crois même de toute la région d'ailleurs. C'est donc aussi un beau cadeau qui est fait à la jeunesse.

- La nuit au musée avec l'organisation de soirées électro dans des endroits décalés comme le Muséum avec des jeunes Orléanais qui portent les projets et qu'on accompagne.

- « Ça bouge grave dans ta ville » une nouvelle action qui va démarrer en 2012, qui est portée par de jeunes Orléanais que nous avons rencontrés à la mission jeunesse. Nous les

accompagnons sur une action de valorisation des talents orléanais à plus petite échelle que la soirée « Jeunes Talents ».

- Les bourses projets jeunes. Nous avons porté cette année 19 bourses projets jeunes pour 66 Orléanais, soit plus de 13 000 euros d'investissement, avec des courts métrages, des expositions, des festivals, etc.

Mme KOUNOWSKI, je vous invite à venir me rencontrer parce que sinon, vous allez vous perdre dans les méandres de supputations infondées.

M. le Maire – *C'est à votre tour, Mme BARRUEL.*

Mme BARRUEL – *Merci M. le Maire. Pour ma part, je voudrais parler de rayonnement même si je sais, comme chacun de nous, que nous sommes en crise. Je pense que le rayonnement de la Ville, c'est également l'attractivité de son développement économique et qui passe aujourd'hui beaucoup par l'innovation.*

Comme vous l'avez rappelé M. MARTIN, la Ville apporte un soutien extrêmement important à la rénovation du centre Dupanloup pour y accueillir la communauté scientifique orléanaise, mais ce n'est pas pour autant que nous n'investissons plus sur le Campus de La Source. En effet, on continue à investir sur les laboratoires de La Source.

Autre point : le soutien financier complémentaire que nous apportons à l'E.S.A.D. En effet, nous avons choisi de continuer et de renforcer notre accompagnement, ainsi que notre soutien à l'E.S.A.D. pour lequel, je vous rappelle, nous sommes le principal financeur. Ce sont 60 000 euros en plus pour la jeunesse orléanaise et nos étudiants orléanais. Merci.

M. le Maire – *J'ai encore beaucoup d'inscrits. Mme LEVELEUX, vous avez la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Moi aussi, je voudrais revenir sur la situation absolument catastrophique que traverse notre pays. Même si notre salle du Conseil Municipal n'a pas de fenêtre, je pense que c'est quand même bon de s'intéresser à ce qui se passe dans le monde réel.*

Je rappelle brièvement la situation d'endettement, la dégradation des comptes publics et surtout la crise économique qui frappe, avec la multiplication des licenciements, la hausse des prix des matières premières et de l'énergie. Tout ceci se traduit par une véritable misère sociale, des situations de précarité qui ne cessent d'augmenter, la multiplication des impayés : des factures de cantine scolaire par exemple, des factures énergétiques également.

On a parlé de proximité tout à l'heure et voici la question que l'on peut se poser : face à cette détresse qui monte, à cette angoisse de nos concitoyens devant un avenir qui leur apparaît sombre, quelle est la réponse budgétaire de la Ville d'Orléans ? Comment la Ville d'Orléans traduit-elle budgétairement cette situation de crise économique et sociale ? Notons d'abord, comme cela a été fait lors du débat d'orientations budgétaires, que la réponse que la Ville apporte pourrait être forte. Elle pourrait l'être, car malgré quelques points de vigilance qu'on a vus ensemble tout à l'heure : la baisse de l'autofinancement par rapport à 2011, la baisse des investissements, la baisse des aides de l'Etat, on note une incontestable aisance budgétaire ouvrant de larges marges de manœuvre à la collectivité pour intervenir. La Ville d'Orléans dispose donc d'une grande autonomie dans le choix des politiques à mener et finalement elle a peu de contraintes pour faire ce qu'elle a envie de faire.

Or, alors que la situation est grave et même dramatique, et que la Ville a les moyens

d'agir, que constate-t-on ? La réponse à la crise est tout simplement inexistante. Au lieu d'un budget de combat qu'on attendrait : combat contre la crise, combat contre la précarité, préparation de l'avenir, volontarisme, nous avons un budget de confort, un budget qui reconduit à l'identique les choix antérieurs, un budget qui les conforte, un budget, M. GABELLE l'a souligné tout à l'heure, qui n'a rien d'un budget de rigueur. Cela émane des rangs de votre propre majorité.

Quand on regarde ce budget, on se demande « Où est la crise ? ». M. MARTIN l'a fait disparaître d'un coup de sa calculatrice magique ! Où sont les gens ? Où est la souffrance ? Où est la misère ? Où sont les difficultés sociales ? On ne les trouve pas pendant qu'il y a des familles d'Orléans qui ont du mal à nourrir leurs enfants, que certaines ont froid parce qu'elles n'ont pas suffisamment d'argent pour se payer du chauffage. Et bien la Ville d'Orléans refait les trottoirs !

Où est le vivre ensemble dans ce budget ? En quoi la Ville d'Orléans joue-t-elle le rôle de solidarité qui doit être le sien, puisqu'une commune – Dominique LEBRUN l'a rappelé tout à l'heure – c'est d'abord et avant tout le lieu du vivre ensemble, le lieu de la coexistence et le lieu de la solidarité la plus élémentaire.

Du côté des politiques publiques mises en œuvre dans le cadre de ce projet 2012, je dirais que l'on n'assure pas le présent, sans véritablement préparer l'avenir. On n'assure pas le présent et le présent c'est quoi ? C'est justement le budget social et ce dernier est totalement stable, il est à l'étale. Cela veut donc dire qu'en réalité, compte tenu de l'inflation, il est en baisse en euros constants.

M. MARTIN, vous avez dit tout à l'heure à propos du budget du C.C.A.S., qu'il augmente puisque l'essentiel du budget social de la Ville d'Orléans va sur le C.C.A.S. Effectivement, le budget du C.C.A.S. augmente et il augmente exactement de 0,45 %. On ne peut pas dire que ce soit à la hauteur des besoins de nos concitoyens. Donc, l'essentiel de l'effort social consenti par la Ville va vers le C.C.A.S., donc 8 336 000 €. Là aussi, c'est une subvention totalement stable depuis 3 ans. Donc finalement, on ne change rien. On n'a pas besoin de plus et aujourd'hui la subvention de la Ville d'Orléans dans le budget total du C.C.A.S. ne représente plus que 50 % de ce budget total. La part de la Ville d'Orléans ne cesse de décroître d'année en année. Personnellement, j'appelle cela un désengagement, en tout cas un repli à l'égard du C.C.A.S.

Je note d'ailleurs que les transferts financiers entre le C.C.A.S. et la Ville d'Orléans sont plutôt favorables à la Ville, puisque la Ville transfère 8,3 millions au C.C.A.S., mais que le C.C.A.S. reverse 10,5 millions en paiement des salaires des agents qui sont mis à disposition par la Ville d'Orléans. La subvention de la Ville d'Orléans ne couvre donc pas la totalité du coût de la mise à disposition de ces personnels.

Dans le budget du C.C.A.S., les dépenses de solidarité, vous les avez montrées tout à l'heure M. MARTIN, ne représentent que moins de 160 000 € et il y a moins de 100 000 € pour les aides d'urgence. Donc si on cumule les deux, on arrive à moins de 300 000 € pour des aides qui sont directement destinées à subvenir aux besoins élémentaires. C'est de la nourriture, éventuellement un peu d'aides pour le transport. Pour une Ville de 115 000 habitants, c'est quand même peu. Or, il y a tellement à faire ! Que pourrait-on faire par exemple ? Et bien, on pourrait augmenter les capacités d'accueil, les heures d'ouverture et également l'accès à l'épicerie sociale qui n'est pas suffisamment utilisée, qui ne joue pas suffisamment à mon sens le rôle qu'elle devrait jouer, le rôle de relais, le rôle d'accompagnement pour beaucoup de familles en extrême difficulté. Et surtout, on devrait avoir une politique beaucoup plus proactive qu'on ne l'a de repérage des besoins sociaux. Il faudrait traquer les impayés, détecter les

souffrances, s'enquérir de la précarité dès qu'elle s'installe. On ne le fait pas suffisamment et d'ailleurs l'année dernière, la totalité du budget des aides d'urgence n'a pas été utilisée. C'est bien le signe que les gens ne viennent pas. Les gens qui sont en extrême difficulté, les gens qui sont en galère comme on dit, n'ont même plus l'énergie pour venir frapper à la porte des services sociaux. Il faut donc que ce travail là soit fait en amont et que le personnel du C.C.A.S., ce personnel qui est normalement dévolue à ce travail, s'y attèle le plus possible. On a des listings d'impayés. Il faut aller voir les familles, il faut aller frapper à la porte. On doit absolument faire ce travail. On ne peut pas accepter que dans une ville comme Orléans, en 2011, il y ait des gens qui dorment dans la rue. Il y a des familles qui ne savent pas où elles vont dormir le soir. Il y a des gens qui meurent dans l'incendie de leur maison, parce qu'on leur a coupé l'électricité. C'est tout simplement insupportable. On ne peut pas l'accepter et je pense qu'il faut que l'on se mette tous en lutte contre ces situations de précarité.

A côté du C.C.A.S. dont la Ville, encore une fois, se désengage de plus en plus, il n'y a pas d'effort plus important consenti à l'égard des associations qui oeuvrent dans le domaine social, puisque là encore, le budget est à l'étale, mais je ne reviens pas là dessus. J'ai entendu tout à l'heure, et j'en étais heureuse, dans la bouche de Soufiane SANKHON, un véritable plaidoyer en faveur des associations. Oui, il faut aider les associations plus que ne le fait la Ville d'Orléans et pourquoi ? Parce qu'en période de crise, elles jouent un rôle essentiel d'amortisseur social. Elles sont là pour maintenir le lien, les connexions entre les personnes. Ce sont souvent des gens passionnés qui le font, parce qu'ils aiment les gens et qu'ils sont au plus près des besoins des personnes. Ces associations assument des tâches qui coûteraient une fortune aux collectivités, si elles devaient les assumer. C'est donc quelque part une économie ces associations, puisque finalement elles prennent le relais de l'action publique. En plus, elles créent des emplois. Et je pense que nous ne sommes pas suffisamment engagés dans le soutien aux associations, alors qu'elles sont une richesse pour notre Ville.

D'autre part, je disais que le budget ne préparait pas suffisamment l'avenir non plus et à ce propos, je voudrais dire un mot sur le budget de l'éducation. L'éducation est un sujet important. C'est le lieu de la transmission des savoirs, mais c'est aussi le lieu de la lutte contre les inégalités sociales, puisque l'école aide aussi les enfants à s'émanciper, à sortir éventuellement de leurs conditions quand celles-ci sont mauvaises. Or, que constate-t-on ? Je ne vais pas parler du problème des A.T.S.E.M., même si j'en ai très envie Mme SAUVEGRAIN, car c'est un combat qu'il y ait vraiment une A.T.S.E.M. par classe dans les écoles maternelles, or on en est loin aujourd'hui. Je vais donc évoquer ici la baisse des moyens de fonctionnement alloués à nos écoles. Dans le budget prévisionnel de 2011, j'avais noté 437 000 € pour l'équipement scolaire. En 2012, la somme n'est plus que de 145 000 €. Beaucoup d'enseignants se plaignent de ne pas avoir assez d'argent pour acheter des ramettes de papier ou des livres. Par exemple, dans une école dont je m'occupe, avec le budget qui leur a été alloué pour acheter des ouvrages, ils n'ont pu acheter que 6 livres pour toutes les classes. Ce n'est pas comme cela que l'on va aider les enfants à apprendre à lire et à écrire. C'est absolument insuffisant. La somme de 62 000 € pour l'équipement informatique de 65 écoles et pour combien de classes ? Ce n'est pas suffisant. Cela fait moins de 1 000 € par école. On ne peut pas former des petits avec des moyens aussi chiches.

Et à côté de ces moyens de fonctionnement, il y a l'investissement et alors là, on s'en réjouit, c'est formidable, c'est le rayonnement ! L'investissement, c'est quoi ? C'est la voirie et la voirie à Orléans, elle est en parfait état ou si elle ne l'est pas encore, elle va le devenir ...

(rires dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA - ... parce que franchement, avec l'argent que l'on met dans la voirie, on va avoir la voirie la plus belle de France, voire du monde ! 17 millions d'euros

pour l'espace public sur 54 millions de dépenses d'équipement. Cela fait quand même 32 % du total, ce n'est pas mal. Cette proportion n'était que de 20 % l'année dernière, mais surtout 10 millions d'euros pour la seule voirie. Je sais bien que la voirie, ça se voit. Pour le coup, cela se voit bien, mais c'est quand même des sommes, à mon sens, considérables. Je pense que l'on pourrait faire aussi bien avec un peu moins d'argent, en tout cas sur la voirie. On n'est pas obligé par exemple de mettre de la pierre de Souppes partout. C'est quand même ce qui coûte le plus cher sur le marché.

Et puis, les investissements, ce sont aussi des grands projets urbains et dans votre budget, il y a l'ARENA. Pour l'ARENA, vous évoquez la somme de 4 700 000 € qui proviendrait du Conseil Régional. J'ai été un petit peu surprise lorsque j'ai vu cela, étant donné que l'on a voté le budget du Conseil Régional hier et qu'il n'y a pas du tout 4 700 000 €. Je sais que vous avez une lettre, M. MARTIN, mais dans la lettre, il n'est pas précisé que la somme sera versée en 2012. De plus, la Région a réservé une somme d'argent dans le cadre du Contrat d'Agglomération, mais là non plus, rien ne vous indique que cette somme sera versée en 2012. Alors inscrire 4 700 000 € en provenance du Conseil Régional pour l'année 2012, alors que celui-ci n'a pas prévu de les déboursier, c'est quand même pour le moins étonnant.

Je ne vais pas développer, mais je pourrais également parler de Dupanloup. C'est bien sûr une opération menée par la Ville, mais la Région est le principal financeur avec presque la moitié de l'investissement qui est assumée par la Région. Quand on voit que sur les panneaux de chantier prévus pour orner Dupanloup, on mentionne à peine la participation régionale, c'est quand même un peu dommage et c'est franchement assez minable d'ailleurs comme façon de faire.

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est dommage, car je pense que les collectivités travaillent mieux quand elles le font ensemble et non pas en cherchant à tirer la couverture à soi. Encore une fois, je le rappelle, le principal financeur dans ce projet, ce n'est pas vous. Je pourrais dire la même chose également de ce qui s'est passé sur le G.P.V. ou l'Argonne.*

M. le Maire – *Je vais vous demander de conclure, parce qu'il y a encore beaucoup d'inscrits, Mme LEVELEUX.*

(réaction hors micro de M. CARRE).

M. le Maire – *S'il vous plaît, mes chers collègues.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Concernant une inscription pour le site du Sanitas, c'est très bien de travailler sur ce site là. Cette année, il est inscrit la somme de 300 000 € et l'année dernière, c'était 250 000 €. Je suppose que les 250 000 € n'ayant pas été dépensés, ils sont inclus dans les 300 000 €. C'était donc un effet d'annonce !*

Je conclus simplement avec un chiffre que je propose à votre méditation. Nous inscrivons pour 2012, 510 000 € pour préparer l'édition 2013 du Festival de Loire. C'est beaucoup plus que toutes les aides qui sont distribuées par le C.C.A.S. en un an. C'est presque deux fois plus ! Je voudrais que l'on mette ces chiffres en perspective. La Ville, ça devrait être un lieu de solidarité élémentaire. Or, le budget d'Orléans ne se préoccupe pas véritablement des inégalités, il se préoccupe surtout de ce qui se voit. Je l'ai dit, c'est un budget tape à l'œil ma foi, qui ne fait aucun effort pour corriger les inégalités sociales et la misère qui frappent dans notre pays et dans notre cité. Je vous remercie.

M. le Maire – Mme LEVELEUX, quand on agresse comme cela, il faut être sûr de ce qu'on dit. Il faut que cela soit juste, vous comprenez. Les chiffres que vous venez de sortir sont un tissu d'inepties. Michel MARTIN aura certainement l'occasion de reprendre cela, mais c'est hallucinant les contre vérités que vous venez de débiter à la queue leu leu, toutes plus fausses les unes que les autres. Alors, c'est une méthode qui est très facile. Je donne n'importe quel chiffre, je raconte n'importe quoi et je démontre ce que j'ai envie de démontrer. Le seul problème, c'est qu'il y a quasiment aucun de vos chiffres qui tient la route. Mme LECLERC, vous avez la parole.

Mme LECLERC – Bonsoir à tous. Oui, on est dans une crise sociale et économique, c'est vrai. Ceci dit, pour le moment, je n'adhère pas au misérabilisme ambiant que vous voulez partager avec nous.

Une petite correction cependant. Le budget des aides a été consommé à 98 % l'an dernier. Je voulais le redire puisque vous avez dit que cela n'avait pas été consommé dans son intégralité. Certes, il nous restait 2 %, mais que je pense que 98 %, c'est ...

M. le Maire – Mme LECLERC, je me permets de vous interrompre, car ce que vous dites est très important. Le budget est consommé à 98 %. S'il y avait eu 110 % de demandes, on aurait pu nous dire : « Vous ne mettez pas les budgets nécessaires », mais là cela montre bien que le budget que vous avez voté, mes chers collègues, ici même, répond exactement aux demandes et qu'il y a zéro

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Le budget du C.C.A.S. a dégagé 1 300 000 € ...

M. le Maire – Vous êtes parfaitement incorrecte, vous n'avez pas la parole ! La réalité est qu'il y a zéro demande qui ne serait pas satisfaite. Voilà c'est simple, poursuivez Mme LECLERC.

Mme LECLERC – Zéro demande qui n'est pas satisfaite, si la demande est justifiée.

Je voulais répondre à quelques-unes de vos interventions. M. CHAPUIS, vous avez dit que le budget n'avait pas augmenté en fonctionnement depuis quelques années. Et bien, si je refais le calcul ...

(réaction hors micro de M. CHAPUIS).

Mme LECLERC – Je parle du budget de fonctionnement et on est à + 640 000 € en 3 ans. Et 640 000 €, ce n'est quand même pas une somme négligeable.

Pour rappel, en 2011, le budget des aides telles que vous les évoquez a été augmenté de 10 % parce que justement on sentait bien qu'on rentrait dans la crise. De plus M. CHAPUIS, maintenant que vous siégez au C.C.A.S., vous verrez que lors de notre prochain Conseil d'Administration en janvier prochain, nous allons aussi proposer une augmentation du budget prévisionnel, toujours en fonctionnement, du service solidarité et insertion à hauteur d'un peu plus de 5,5 %, ce qui n'est pas rien non plus.

Je vous rappelle toutefois que nos aides, même si elles sont effectivement nécessaires, je dirais même, primordiales, elles n'en restent néanmoins pour autant facultatives, c'est-à-dire qu'elles viennent en subsidiarité des dispositifs de droit commun. Donc, le droit commun s'applique, puis nous, nous venons de façon subsidiaire aider effectivement nos concitoyens. Cela reste donc bien des aides facultatives.

En ce qui concerne l'énergie, je tiens quand même à rappeler qu'au-delà de notre contribution au fonds unifié logement (F.U.L.) qui est à hauteur d'un peu plus de 80 000 € par an, nous accordons en moyenne près de 18 000 € d'aides supplémentaires et ce quel que soit le fournisseur.

Je voulais aussi faire connaître à ce Conseil Municipal que M. le Maire, qui est aussi Député, lors du débat qui a eu lieu – d'ailleurs, ce n'est pas réglé et l'aide alimentaire venant de l'Europe va rester un sujet – on s'est battu, et j'allais dire politiques de tous bords, pour que l'aide alimentaire venant de l'Europe se poursuive et on a un sursis de 2 ans. Les associations s'en sont inquiétées, ce qui est normal, et le Député-Maire a été alerté et a soutenu les associations qui font de la distribution alimentaire en cette fin d'année.

D'autre part, je tiens à rappeler, car nous l'avons déjà voté et ce sera fait en janvier prochain au C.C.A.S., nous avons également fait le choix de geler certains tarifs pour l'année 2012 en ce qui concerne nos seniors. De plus, nous proposons une vingtaine d'animations gratuites qui sont inscrites sur le calendrier seniors 2012.

Enfin, je voulais aussi signifier que notre participation financière en 2012 à la reconstruction du Relais Orléanais et la nouvelle convention que l'on votera dans ce Conseil Municipal proposent une augmentation de 2,3 % par rapport à l'année 2011. Si ce n'est pas de la politique sociale, qu'est-ce que c'est ? Vous savez, nous ne sommes pas aveugles. Les gens nous parlent à nous aussi, ils viennent dans nos bureaux nous parler de leur quotidien, des difficultés et je peux vous assurer que j'ai bien conscience des difficultés de nos concitoyens. D'autre part, nous faisons ce qu'on appelle une analyse des besoins sociaux au C.C.A.S., c'est-à-dire un suivi très serré de tous les indicateurs : des minima sociaux, des aides attribuées sur la Ville d'Orléans, etc. D'ailleurs, on en fait état, c'est une obligation au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Et donc, nous connaissons les besoins de nos concitoyens Orléanais et je suis bien évidemment vigilante à répondre à leurs besoins.

M. le Maire – *J'en profite d'ailleurs pour remercier très chaleureusement l'ensemble du C.C.A.S. et ses agents qui font un travail au quotidien remarquable au bénéfice de celles et ceux qui viennent les solliciter. Ce n'est pas toujours un travail très simple à faire. M. MONTILLOT, vous avez la parole.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire, chers collègues, quelques réflexions sur ce budget et puis peut-être aussi quelques réponses à certaines interrogations ou affirmations qui ont été portées devant notre assemblée.*

D'abord sur la structure même du budget, j'entendais en tout début de séance M. CHAPUIS qui indiquait qu'il y avait une pression fiscale en hausse, non pas par une hausse des taux, mais par une hausse des bases. Je voudrais simplement rappeler que cette hausse des bases fixée au niveau national à un peu plus de 1 % pour l'année prochaine fait face à une inflation sur les 12 derniers mois qui est supérieure à 2 %, puisqu'elle se situe même à 2,5 %. Donc, ce n'est pas une hausse nominale, c'est même une baisse. En l'occurrence, pour que l'on puisse être au même niveau que l'inflation, il faudrait même que la hausse des bases soit supérieure à 2 %, ce qui n'est pas le cas. Donc, il n'y a pas de pression fiscale ni sur les taux, et M. CHAPUIS, excusez-moi de vous contredire, ni sur les bases.

Au-delà de cette notion de pression fiscale, je voudrais surtout rendre hommage à un aspect structurel très important qui a déjà été évoqué, mais je crois qu'il est important de marteler ce point : l'importance de l'autofinancement. Qu'est-ce que l'autofinancement ? C'est effectivement cette capacité d'épargne dans la section de fonctionnement ce qui va nous servir à alimenter le réservoir pour la section d'investissement. En clair, c'est ce qui nous permet

d'avoir cette dynamique d'investissement - et quand je dis « qui nous permet », c'est grâce au travail qui est fait par l'équipe municipale et singulièrement bien sûr par le Maire et par le Maire-Adjoint délégué aux Finances, Michel MARTIN. C'est parce qu'il y a eu des efforts constants depuis 10 ans, pas simplement depuis un an, dans le domaine du fonctionnement, une limitation effectivement de l'inflation en matière de fonctionnement, que l'on peut aujourd'hui sur Orléans avoir réussi ce tour de force avec une augmentation considérable de l'investissement. C'est une augmentation de 90 % puisqu'on est à 54 millions d'euros sur l'exercice 2012 à comparer aux 29 millions d'euros sur la précédente municipalité. C'est extrêmement important, d'autant plus important et je reviens sur ce qu'évoquait Mme LEVELEUX tout à l'heure lorsqu'elle disait « Orléans, face à la crise, face à la misère sociale, devrait avoir un budget de combat, or c'est un budget de misère ». Mais non, c'est justement un budget de combat et je vais vous l'expliquer.

Lorsqu'on passe d'un budget d'un peu plus de 20 millions d'euros - on approchait les 29 millions d'euros en fin de mandature de municipalité précédente - à 54 millions d'euros cette année - on était même à 55 millions d'euros l'année dernière - c'est ça un budget de combat, car c'est quoi l'investissement ? C'est de l'emploi. Orléans aujourd'hui, certains s'en plaignent d'ailleurs et parfois nous-mêmes lorsqu'on passe sur l'ensemble de cette ville, c'est une ville en chantier, c'est une ville avec des grues. C'est une ville avec des investissements et avec de l'emploi, parce qu'il y a des ouvriers. On les voit sur les chantiers qu'il s'agisse d'ailleurs des investissements de l'Etat : l'hôpital au sud, y compris avec des subventions publiques : le réseau des cliniques privées au nord ; la prison qui va également démarrer sur Saran, c'est bien tout cela qui se passe aujourd'hui sur Orléans et son agglomération. Et typiquement aussi, c'est l'effet de levier considérable qui est généré par le budget d'investissement de la Ville d'Orléans. Il est quasiment multiplié par deux dans la durée, je le précise, cet investissement. C'est donc extrêmement important et Mme LEVELEUX, c'est un véritable antidote à la crise que ce budget lorsqu'on multiplie par deux l'investissement.

Vous avez également dit quelque chose qui m'a beaucoup surpris concernant l'éducation. Je ne sais pas si vous vous souvenez exactement des chiffres, mais je vais vous les rappeler. On est à près de 2 millions d'euros d'investissement uniquement sur le volet éducation. On était à moins de 2 millions de francs il y a 10 ans. On l'a donc multiplié par 7. C'est une hausse de la part d'investissement dans le domaine de l'éducation de 700 %. Alors, vous pouvez nous parler que dans une école il n'y a que 6 livres. Ecoutez, je ne sais pas, mais je suis moi-même à l'école Marcel Proust et je n'ai jamais vu que l'on fonctionnait avec 6 livres ! Vous l'avez peut-être vu dans une autre histoire, mais en tout cas je sais ce qui est fait pour l'apprentissage de la lecture, parce que cela ne se résume pas uniquement à la dotation de livres dans telle ou telle école. Je voudrais quand même vous rappeler qu'il y a un programme de réussite éducative de près de 600 000 € - ce n'est pas 6 livres, ni sterling d'ailleurs ! - mais bien 600 000 €. Et avec cela, Madame, ce sont 613 enfants qui bénéficient de ce programme de réussite éducative.

Vous parlez de l'apprentissage de la lecture. J'ai moi même lancé devant à peu près 400 parents et enfants le programme des clubs coup de pouce clé, dont le taux de réussite est de 94 % à la fin du C.P. Et c'est ainsi chaque année. Donc, essayez de remettre les choses dans l'axe en juste proportion pour pouvoir véritablement savoir de quoi on parle et quels sont les enjeux. Et là, on parle de centaines d'enfants qui étaient voué pour certains à l'échec et qui effectivement vont se retrouver vers la voie du succès en fin d'année.

Le deuxième volet : le social. M. LEBRUN, vous dites « dans une situation de crise, on n'augmente pas les tarifs municipaux parce que c'est une nouvelle augmentation qui vient grever le budget des ménages. » Vous avez raison, mais je pense que vous n'avez pas été suffisamment écouté à Saran, parce qu'à Saran, c'est + 2,5 % !

(rires).

M. MONTILLOT – *Je sais bien, vous n'êtes pas le conseiller de Mme le Maire communiste de Saran, mais il va falloir que vous lui donniez des leçons. Je suis convaincu que cela va effectivement la convaincre !*

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. MONTILLOT – *En l'occurrence, je suis convaincu que vous allez lui passer le message.*

D'autre part, je voudrais revenir, Mme LEVELEUX, sur ce sujet concernant l'aspect social, car vous avez dit plusieurs choses. La première : pas d'augmentation des charges, pas d'augmentation des coûts, pas d'augmentation des tarifs, etc. C'est d'ailleurs avec la même vision des choses qu'au Conseil Régional, vous avez augmenté de 20 % le coût de la carte grise pour les contribuables orléanais qui en 2012 ... pardon ?

M. LEMAIGNEN – 24 %.

M. MONTILLOT – *Je suis désolé, qui dit mieux ? M. LEBRUN, vous voulez dire mieux parce que là sur ma gauche, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, c'est + 24 %.*

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. MONTILLOT – *Vous avez voté contre, très bien. Vous l'avez dit à Mme LEVELEUX !*

Mais en même temps, M. LEBRUN a évoqué quelque chose d'essentiel qui consiste à dire : « Il faut absolument que l'on puisse donner plus d'informations directement à la population sur les dispositifs sociaux qui peuvent les aider. » Et puis, Mme LEVELEUX, de son côté disait : « Vous savez, le budget de la Ville d'Orléans, c'est un budget tape à l'œil. C'est uniquement ce qui se voit, c'est-à-dire la voirie, mais le reste, ce qui ne se voit pas, cela n'est pas fait. » Et bien, je voudrais vous dire le contraire, M. LEBRUN et Mme LEVELEUX. Précisément, ce qui ne se voit pas, je voudrais vous en dire un mot, c'est ce qui est fait par exemple dans le cadre des Maisons de la Réussite à La Source, à l'Argonne, aux Blossières où de véritables missi dominici sont physiquement sur le terrain. Ils vont expliquer aux familles, en fonction de leur problématique, les solutions. Ils les accompagnent à la Maison de la Réussite afin de leur permettre de prendre les rendez-vous, qu'il s'agisse des services sociaux du C.C.A.S., d'autres services sociaux départementaux ou d'autres dispositifs, notamment de réussite éducative. Cela se fait tous les jours, mais on n'en parle pas. Cela ne fait pas la une de l'actualité, parce que précisément cela ne se voit pas. Mais moi, je voudrais rendre hommage à tous ces acteurs de terrain qui font un travail formidable et qui accompagnent les familles. Au total aujourd'hui, nous sommes sur à peu près 4 000 à 5 000 familles qui rentrent justement dans ces Maisons de la Réussite. Derrière cela, ce sont 600 familles qui sont aidées individuellement chaque jour par les différents services sociaux éducatifs de la Ville d'Orléans. Et avec un dispositif que nous allons voter en fin de Conseil tout à l'heure, concernant la délégation de compétences entre le Conseil Général et la Ville sur la prévention spécialisée, notre objectif est de passer à près d'un millier de familles que nous allons suivre individuellement. Ça, ce n'est pas du tape à l'œil. Ce sont mille familles, c'est-à-dire à peu près 3 000 à 4 000 personnes sur l'ensemble de la Ville que nous aidons individuellement, indépendamment je le précise, du travail des services sociaux du C.C.A.S. C'est en plus.

Voici ma conclusion, M. le Maire, rassurez-vous - j'aurai parlé, je pense, même un

peu moins que M. CHAPUIS - je tiens à dire qu'à Orléans, nous savons conjuguer l'urbain avec l'humain. Que l'un ne va pas sans l'autre. L'urbain ne peut pas fonctionner sans l'humain. L'humain ne peut pas fonctionner sur l'urbain. Ce qui me permet Mme KOUNOWSKI, en conclusion, de vous dire la chose suivante. Vous avez dit par exemple à propos des grands travaux, des grands chantiers : le G.P.V., la C.T.A. : « C'est la continuité ». Alors, il y en avait un qui disait : « C'est le changement dans la continuité. », moi je vous dirai plutôt, c'est la continuité dans le changement quand on sait que c'est + 700 %, notamment sur le G.P.V.

M. le Maire – Mme BARANGER, vous avez la parole.

Mme BARANGER – Je voudrais simplement dire trois choses. En effet, je n'avais pas tellement l'intention d'intervenir, mais quand j'entends que la Ville a une réponse inexistante pour la solidarité, cela, je ne peux pas l'accepter.

Je vais donner trois exemples :

- Hier, j'étais à l'Institution Serenne et c'est grâce à la solidarité de la Ville avec des entrepreneurs, avec des mécènes qu'ils ont pu offrir, que la Ville a pu offrir une soirée magique pour 90 enfants de cette institution. Les entrepreneurs seuls, ils n'auraient pas pu. Les mécènes seuls, cela n'aurait pas suffi non plus. La Ville a été à l'origine de ces actions pour Serenne qui est également présidée par la Ville comme chacun le sait.

- Cette après-midi, j'étais dans une école pour un Noël. Grâce à la subvention de la Ville qui est donnée dans chaque école, cette école a pu acheter des jeux éducatifs pour les 25 enfants de cette classe spécialisée. Cela est aussi une sorte de solidarité.

- Et enfin, je ne pourrai pas m'empêcher de parler un tout petit peu d'insertion pour l'emploi. En effet, les sommes que nous mettons, vous diriez que cela ne suffit pas. D'une part, ce n'est pas de la compétence de la Ville, d'autre part ce sont des sommes que nous mettons en lien fort avec l'Agglomération dont c'est la compétence. Nous avons voté le budget de l'Agglomération et ce sont plus de 800 000 € pour l'insertion par l'emploi, par l'économique, dont on sait très bien que la plupart, ce sont des Orléanais qui en bénéficient.

Voilà donc les trois seules choses que je voulais dire.

M. le Maire – Vous auriez pu également ajouter le forum emploi à l'Argonne que vous avez organisé, Mme BARANGER, il y a peu de temps de manière tout à fait remarquable. Je donne la parole à M. TORREILLES.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire. J'ai bien entendu des choses positives ce soir, mais je voudrais évoquer un projet qui sûrement imputera le budget de la Ville. En son temps, j'ai été comme d'autres enthousiaste sur le projet ARENA. L'occasion m'a été donnée de défendre ce projet lors de l'assemblée générale de l'association de défense de l'Île Arrault devant 200 personnes alors que l'ARENA était prévue sur ce site, autant maintenant, je suis réservé quant à sa réalisation.

Tout d'abord, je le suis sur l'aspect financier de l'opération. Premièrement, compte tenu de la crise qui s'amplifie et qui ne va pas s'arrêter là, il y aura un poids financier important qui pèsera sur les comptes de la Ville. Deuxièmement, j'émetts aussi quelques inquiétudes quant au maintien du budget initial prévu de l'ordre de 100 millions d'euros. Enfin et c'est important, sur l'aspect du partenariat public privé. Le risque d'augmentation important des loyers due à la formule d'indexation liée au contrat ne me paraît pas profitable pour les Orléanais.

Encore une fois et peut-être plus tôt qu'on ne le croit, la crise touchera tous les secteurs de l'activité économique du pays et bien sûr aussi les milieux sportifs et du spectacle. Donc, cela aura une incidence sur la capacité à remplir les salles.

Enfin, ce projet ne doit pas sanctionner les associations et les clubs sportifs orléanais amateurs.

Pour finir, juste un mot sur le développement durable. Il est effectivement important que l'investissement reste conséquent dans le budget de notre Ville. Merci.

M. le Maire – M. FOUSSIER, vous avez la parole.

M. FOUSSIER – M. le Maire, quelques mots rapides puisque mes collègues ont déjà dit un certain nombre de choses. Je voudrais surtout souligner l'importance et le dynamisme du volet urbain de ce budget. Je dirais, n'en déplaise à Mme LEVELEUX, mais je crois que tout le monde reconnaît qu'Orléans a changé, qu'Orléans se transforme complètement et quand on rencontre des personnes qui ont quitté la ville et qui reviennent quelques années plus tard, ils ne la reconnaissent pas. Budget après budget, année après année, vous avez eu, nous avons eu une politique d'investissement particulièrement forte et remarquable. Aujourd'hui, c'est un fait, c'est une visibilité, tout le monde le voit, tout le monde le constate. Je dois dire que je n'ai jamais rencontré personne critiquer tout ce qui peut être fait au niveau de la voirie à Orléans, que ce soit d'ailleurs sur le projet CLEO, dans les quartiers ou dans certaines rues.

Enfin quelques mots sur deux grands projets. Tout d'abord le Martroi. Je trouve très intéressant qu'il soit lancé aujourd'hui, puisque c'est vraiment une demande des Orléanais. Enfin un petit mot également sur le parking du Cheval Rouge, car je sais que dans cette enceinte certains le critiquent. Cependant, je voudrais confirmer qu'il est particulièrement attendu de certains et surtout des commerçants. Je crois que c'est un juste rééquilibrage par rapport à la ligne du tram, puisque nous avons perdu quelques places de stationnement et tout cela va dans le bon sens.

M. le Maire – Mme d'AUX a la parole.

Mme d'AUX – Merci M. le Maire. Je voudrais réagir à des propos que j'ai entendus de la part de M. CHAPUIS et de Mme KOUNOWSKI pour noter un peu l'incohérence, si vous écoutez bien ce que vous avez dit. On a d'un côté M. CHAPUIS qui voudrait que le Festival de Loire s'arrête ou diminue et de l'autre Mme KOUNOWSKI qui voudrait bien plus pour le rayonnement, etc. Il faudrait peut-être que vous vous mettiez d'accord entre vous avant de prendre la parole parce que c'est un peu inquiétant sur une future politique que vous voudriez mener un jour, que ce soit au niveau national aussi.

Je voulais juste intervenir sur un point qui n'est pas apparu dans la remarquable présentation de M. MARTIN, mais on ne peut pas tout dire. Il s'agit d'un tout petit point qui pourrait paraître minime par rapport à l'ampleur du budget : le plan de continuité d'activité. La Ville d'Orléans va donc se lancer dans un plan de continuité d'activité et le budget est de l'ordre, je crois, de 70 000 ou 80 000 €, ce qui ne paraît pas forcément important. Cela a cependant des conséquences extrêmement importantes pour notre durabilité en cas de crise. On va axer ce plan de continuité d'activité sur le risque inondation, mais il pourrait également servir pour toute pandémie ou autre catastrophe qui pourrait affecter le fonctionnement de la mairie et rendre du coup notre mairie plus du tout en capacité de s'occuper des Orléanais. Je voulais donc juste le mettre en avant et je suis vraiment très contente qu'on puisse commencer ce chantier en 2012. On va suivre pour cela le Conseil Général et l'Agglo qui ont déjà commencé, mais il y a quasiment aucune ville qui se soit lancée dans une telle organisation. Là encore, on va être une

fois de plus innovant et cela rejoint complètement aussi le développement durable.

M. le Maire – *Vous avez raison de le souligner, Mme d'AUX, c'est important. A ma connaissance, mais il peut toujours m'en échapper une, il n'y a pas de ville en France qui ait effectivement lancé un programme de formations et d'actions de ce type pour les agents de la Ville se trouvant en zone inondable. C'est donc pour permettre de réagir au mieux et de faire en sorte que les services de la Ville puissent continuer à fonctionner le mieux possible en situation d'inondation. C'est un sujet que malheureusement on laisse de côté, parce qu'on pense toujours que cela n'arrivera pas et le jour où cela arrive, on est totalement désemparé. Aussi, nous nous employons effectivement à prévenir autant que faire se peut, et c'est très compliqué, à préparer en tout cas les réponses si malheureusement nous devons subir une inondation, une crue majeure.*

J'ai encore un certain nombre d'inscrits et je donne donc la parole à Mme de QUATREBARBES.

Mme de QUATREBARBES – *Merci M. le Maire. Je voulais souligner effectivement la somme extrêmement importante qui a été consacrée à l'espace public, puisqu'elle représente 17,5 millions. Mais si on peut se permettre de mettre cette somme là sur l'espace public, c'est parce que la Ville est extrêmement bien gérée et comme elle est très bien gérée, on a doublé l'investissement. Jamais une telle somme n'a été mise dans la réfection des rues, puisqu'en 2012, on va consacrer 10 millions d'euros au réaménagement et à la réfection des rues.*

Il y en a fortement besoin contrairement à ce que dit Mme LEVELEUX. Vous trouvez que les rues sont en bon état, c'est loin de ce que pensent les Orléanais, puisqu'on reçoit énormément de demandes, de courriers signalant l'état des rues. On continue donc l'investissement amorcé depuis 2001 maintenant et on monte en puissance de façon très forte avec cette somme de 10 millions d'euros. Jamais une telle somme n'a été mise dans la réfection des rues. Il en est de même pour l'enfouissement des réseaux puisqu'on va y consacrer 600 000 € en 2012. C'est aussi quelque chose qui est très demandé par les Orléanais.

Enfin, je vous rappelle que l'espace public, c'est la propreté, ce sont les espaces verts, l'éclairage, le mobilier urbain. C'est de notre compétence et on en est responsable. Les Orléanais nous ont élus et ils attendent de nous une ville bien tenue, une qualité de vie et je crois que là en 2012, on y répondra vraiment avec un budget important de 17,5 millions sur l'espace public.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. POISSON.*

M. POISSON – *Juste quelques mots. Je voulais à nouveau souligner effectivement l'investissement important de plus de 50 millions d'euros. Cela devient presque une habitude et on le souligne un peu moins, mais 50 millions d'euros, c'est vraiment très important et cela fait travailler de nombreuses entreprises et donc de nombreux ouvriers.*

Le deuxième point concerne les quartiers, puisque c'est mon domaine. Je voulais dire quelques mots sur le nord-est en particulier, quartier où j'habite depuis maintenant quelques dizaines d'années ...

(brouhaha).

M. POISSON – *Concernant le quartier de l'Argonne et le nord-est en général, je pense que l'on n'a jamais vu un tel investissement, un tel renouveau depuis ces dernières années. La Convention Territoriale de l'Argonne est dans sa vitesse de croisière. Je vous*

rappelle 60 millions d'euros, ce n'est pas rien. On a déjà fait des travaux importants et il y en a encore à faire. Je vous en cite simplement un ou deux :

- Le marché de l'Argonne. Chacun a pu voir sa transformation. Je crois que c'est une réussite, me semble t-il, et les clients qui y viennent le disent également.

- Ce sont bien évidemment les travaux de voirie importants.

Et sur ces 10 millions d'euros consacrés en 2012 aux travaux de voirie, chaque quartier en a naturellement une part. Vous avez vu sur la carte présentée par M. MARTIN tout ce qui est réalisé dans chaque quartier et je crois que c'est important.

Enfin pour terminer, Mme LEVELEUX, vous dites « que la seule réponse de la Ville aux demandes des Orléanais, c'est de faire des bordures de trottoirs », sachez que cela compte aussi. Merci.

M. le Maire – M. RICOUD, vous avez la parole.

M. RICOUD – M. le Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur ce qu'a déclaré Dominique LEBRUN. Je crois que le budget qui nous a été présenté par le meilleur d'entre vous, Michel MARTIN,

(rires dans l'hémicycle).

M. RICOUD – Ce n'est pas moi qui le dis ! Derrière les chiffres d'un budget, ce sont des êtres humains et je suis satisfait de voir que régulièrement maintenant, on redit ce qui avait été dit à La Source lors d'une réunion où Olivier CARRE, moi-même et des acteurs de La Source étions présents à la salle Pellicier. Il s'agissait de commenter un sondage où un animateur de La Source très impliqué auprès des jeunes avait dit : « On a beaucoup fait pour l'urbain, maintenant, il faut penser à l'humain. » Je vois que régulièrement cette déclaration revient et je m'en réjouis, et même Maurice LEROY en a parlé lorsqu'il est venu à La Source.

Or derrière les chiffres qui nous sont présentés, il y a des gens qui souffrent et Dominique LEBRUN, Baptiste CHAPUIS, Corinne LEVELEUX en ont parlé. Chacun y est allé de sa petite expérience personnelle. Pour ma part, je fais trois permanences publiques par semaine et au niveau de l'association que j'anime sur La Source, si je ne vois pas 80 ou 90 personnes, je n'en vois pas une. Beaucoup de ces personnes viennent avec leur quittance de loyer, leur facture de chauffage pour dire que cela augmente, qu'ils n'y arrivent plus. Et le drame qui a touché beaucoup d'Orléanais récemment, dont mes collègues ont parlé, montre qu'il est absolument inadmissible que dans notre pays on meurt parce qu'on coupe le courant. Il n'est pas normal que du 1^{er} novembre au moins au 15 mars, alors qu'il n'y a pas d'expulsion locative, qu'il y ait toujours des coupures de courant, etc. Donc, je souhaiterais quand même, peut-être pas à ce Conseil qui est très chargé, mais qu'au mois de janvier on ait une réflexion sur cette question et qu'un vœu soit adressé par l'ensemble du Conseil Municipal, du moins je l'espère, aux autorités nationales pour qu'on prenne en considération cette problématique.

Orléans bouge, Orléans change, personne ne dit le contraire, mais je voudrais attirer votre attention sur ces Orléanais qui souffrent et je ne tombe pas dans le misérabilisme, Mme LECLERC. Tout le monde voit, enfin j'espère, ces Orléanais qui souffrent. Et quand on annonce encore une hausse du gaz de 4,4 % au 1^{er} janvier et qu'en 10 ans, le gaz a pris 60 %, en particulier depuis la déréglementation, que les charges sont un souci permanent pour les habitants et pour les locataires, je me dis qu'il y a beaucoup à faire pour que justement cette souffrance des Orléanais soit amoindrie autant que faire se peut. C'est la raison pour laquelle

nous espérons que des réponses positives vont être faites aux propositions de notre groupe présentées par Dominique LEBRUN.

Pour en revenir à l'échange qu'il y a eu entre ma collègue Ghislaine KOUNOWSKI et Olivier CARRE sur le commencement du G.P.V., je me rappelle très bien qu'à la fin des années 90, lorsque La Source connaissait quelques troubles, il y avait eu ce projet lancé par Jean-Pierre SUEUR. Des réunions étaient organisées à la salle Pellicer archicomble avec les architectes. L'affaire était lancée ...

M. CARRE – *En 1988 !*

M. RICOD – *Et après vous avez repris la balle au bond. Aussi, le G.P.V. continue avec des côtés positifs que j'ai déjà dits, des côtés moins positifs, mais nous y reviendrons je crois dans le cadre des autres délibérations avec ces hausses de loyers et de charges. Vous connaissez mon discours, il ne change pas. Je suis cohérent dans mes convictions et dans mes discours. Je regrette donc cet échange un peu vif entre M. CARRE et Mme KOUNOWSKI sur le G.P.V. qui comporte des points positifs, je le répète.*

Le budget qui nous est présenté ce soir n'est pas un budget coupé des réalités politiques, économiques et sociales de notre pays. On parle de crise, de dette, je le redis, Dominique LEBRUN l'a dit, mais la crise n'a pas le même goût pour tout le monde quand même. En 2011, Mme BETTENCOURT, au titre du bouclier fiscal, touche un chèque de 30 millions d'euros ! A côté de cela, il y en a qui souffrent et ce n'est pas faire du misérabilisme que de rappeler cela.

Donc, je crois que le budget qui nous est présenté ne prend pas encore assez en considération cet aspect de souffrance que connaissent de nombreux Orléanais et j'espère que dans les réponses que vous allez apporter aux propositions présentées par notre groupe des réponses positives seront données afin que vraiment l'urbain et l'humain se conjuguent. Merci.

M. le Maire – *Mme SUIRE a la parole.*

Mme SUIRE – *Pour faire suite à l'intervention de M. RICOD qui nous parle d'humain, je vais justement vous faire part que nous sommes très sensibles au niveau de l'O.P.H. au vieillissement de la population et surtout au logement des personnes âgées. Nous allons pratiquer en 2012 une modulation des loyers au bénéfice des personnes âgées de plus de 60 ans, déjà locataires de l'O.P.H. et occupant un logement maximum de type 2, dont le loyer, sans les charges, représenterait plus de 20 % de leurs ressources mensuelles après déduction de l'A.P.L.*

Les Résidences de l'Orléanais ont pris contact individuellement avec les 523 ménages concernés afin de leur expliquer la démarche et obtenir les documents justificatifs des ressources permettant le calcul de leur taux d'effort. Cette modulation va représenter un manque à gagner d'environ 100 000 € pour l'O.P.H. pour environ 200 ménages qui verront leur facture diminuée de 20 % hors charges. Le gain espéré pour les personnes concernées se situera entre 50 et 100 € par mois. A noter, que ce sont des locataires qui perçoivent entre 700 et 1 000 € par mois. Voilà ce que je voulais dire.

M. RICOD – *Il me semble, Mme SUIRE, que nous étions d'accord là dessus au Conseil d'Administration de l'O.P.H. !*

(prise de parole hors micro de M. CARRE).

M. le Maire – *Oui, il n'y a pas de souci, on est dans le dialogue effectivement*
M. MARTIN, M. CARRE, M. RICOUD.

M. CARRE – *Tout va bien !*

M. le Maire – *On va donc vous laisser, surtout qu'il y a un petit buffet prévu tout à l'heure auquel je convie toutes les personnes qui nous font l'amitié d'assister à ce Conseil Municipal.*

Mme GRIVOT, je vous donne la parole.

Mme GRIVOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais souligner que ce budget, une nouvelle fois, est ambitieux, raisonné et responsable dans un contexte bien sûr difficile. Les trois ambitions prioritaires de la Ville pour ce mandat et pour cette année 2012 sont clairement affichées :*

- *proximité et concertation avec les Orléanais ;*
- *animation et rayonnement pour les Orléanais ;*
- *et bien sûr le développement durable qui est présent au quotidien dans toutes nos actions et bien sûr en faveur des Orléanais,*

tout ceci grâce à une gestion rigoureuse, maîtrisée et au professionnalisme de notre Maire-Adjoint, Michel MARTIN.

En ce qui concerne plus particulièrement le sport, je voudrais souligner qu'au quotidien nous faisons du social. Lorsque nous aidons des clubs sportifs à accueillir des enfants, dont les parents ne peuvent pas payer la licence, c'est faire du social. Lorsque nous proposons dans les quartiers, à tous les adolescents, de pratiquer du sport pour 2 € par semaine, c'est faire du social. Lorsque nous aidons les clubs sportifs à accueillir des personnes handicapées, c'est faire du social. Au quotidien, toutes les associations, qu'elles soient sportives d'ailleurs et d'autres, font du social et ce bien sûr avec le concours de la Ville d'Orléans.

La pratique pour tous, l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive, Orléans Dynamique comme l'a rappelé tout à l'heure Soufiane SANKHON, font partie des dispositifs qui permettent à tous les Orléanais, du plus petit au plus âgé, de pratiquer du sport, des loisirs et de faire en sorte que cela lui coûte le moins cher possible justement dans ce contexte difficile.

Je voudrais dire aussi que les clubs sportifs sont toujours aidés par notre Ville et nous sommes très attentifs à leur quotidien dans un monde où la crise du bénévolat se fait de plus en plus sentir, à ce que chaque structure associative puisse toujours fonctionner et répondre à l'attente de nos concitoyens.

Plus particulièrement concernant les clubs sportifs à l'activité très forte, je tiens tout de même à rappeler que ce budget 2012 accompagne tous les clubs et qu'il ne laisse personne sur le trottoir.

D'autre part, je voudrais particulièrement mettre en avant l'U.S.O. Foot qui cette année va bénéficier d'une grosse subvention de fonctionnement, puisque ce club se structure dans l'association qui accueille toutes les équipes de jeunes. Il continuera bien sûr d'être aidé à travers notre convention d'objectifs. Il s'agit de la société anonyme sportive professionnelle (S.A.S.P.) qui, comme d'autres structures telles que le basket, va être accompagnée par notre collectivité. 50 000 € pour l'ensemble des footballeurs après des montants d'investissement très importants ces dernières années. Je ne vais pas les rappeler, car à chaque Conseil Municipal,

on parle de l'U.S.O. Foot et des investissements réalisés au stade Omnisports. En 2012, de nouveaux investissements vont être faits puisqu'on est en train de réaliser un bureau digne d'un entraîneur de club de National. Donc, cet accompagnement du football par notre Municipalité est très fort et cela a d'ailleurs été évoqué lors de l'assemblée générale de ce club hier soir.

Je voudrais dire également qu'à travers le sport, nous pouvons aussi faire rêver les Orléanais en accueillant des événements prestigieux. Michel MARTIN l'a rappelé dans sa présentation, de nombreux événements seront organisés sur notre territoire en 2012, mais je voudrais juste en citer deux :

- l'arrivée de la 2^{ème} étape de Paris-Nice qui permettra à tous les Orléanais de venir voir les coureurs de près. Cela ne leur coûtera rien bien entendu et cela permettra aussi de faire rayonner notre Ville puisque cette étape sera bien sûr relayée dans les médias nationaux et internationaux ;

- le championnat d'Europe de BMX qui aura lieu au mois de mai au Parc des Expositions. Cet événement permettra de contribuer également au rayonnement de notre Ville et à faire qu'au quotidien, on puisse aussi parler de notre Ville comme une Ville qui gagne.

A propos des investissements très nombreux, en 2012, les grosses réparations, c'est-à-dire les travaux d'entretien et de réparation de nos gymnases, s'élèveront quand même à un montant de 1,2 million d'euros, dont la toiture du Palais des Sports pour 500 000 €. A ce sujet, je voudrais rassurer Mme KOUNOWSKI, les piscines, on s'en occupe puisque 50 000 € sont prévus pour la piscine des Blossières qui accueille les bébés nageurs et tous les enfants qui apprennent à nager. Nous allons refaire le carrelage et une cloison. Donc, les piscines font bien partie de notre préoccupation. D'ailleurs, je rappellerai que nous avons fait déjà de nombreux travaux dans nos piscines et je crois que chaque année, nous votons des budgets pour cela, les Orléanais le savent.

Quant aux centres de loisirs, Mme KOUNOWSKI, il faut comparer ce qui est comparable. En 2012, il y a 5 jours en moins parce qu'il y a 5 jours d'école en plus. De plus, il y a un maintien du nombre des journées enfants.

Pour terminer, je voudrais dire que ce budget est très ambitieux et je trouve qu'il est dommage que notre opposition veuille donner une image aussi négative de notre Ville. Nous avons une Ville qui bouge, une Ville qui va de l'avant et je crois que de vouloir toujours noircir le tableau, c'est vraiment desservir notre Ville et son rayonnement. Une Ville qui gagne, c'est une Ville avec un budget ambitieux comme celui de 2012 pour Orléans. Merci.

M. le Maire – *Merci Mme GRIVOT. Ecoutez, je propose de donner la parole après ces longs échanges intéressants ... mais j'ai demandé tout à l'heure ... je ne vous ai pas vu, alors M. GRAND, vous avez la parole.*

M. GRAND – *Je vais vous rassurer puisque je vais relever votre challenge de parler en deux minutes comme les députés de la commission du développement durable ! On ne sait jamais, cela pourrait servir.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. GRAND – *Je pensais faire rire M. CARRE, mais visiblement, ce n'est pas le cas, mais ce n'est pas grave !*

M. le Maire – *Il n'est pas dans cette commission, M. CARRE. Non, mais c'est*

également pour rire !

M. GRAND – Juste un petit mot avant de m'attacher plutôt à la partie liée aux travaux dans les différents équipements de la Ville. Sur la partie du budget social, je tiens à rappeler que cette somme de 100 000 € d'aides directes me paraît bien faible. De plus, l'intervention de Mme LECLERC m'a fait un petit peu peur quand elle a expliqué que le budget répondait à 98 % de toutes les demandes justifiées. Du coup, où est le curseur de la justification des demandes d'aides ? Dans ce cas là, cela permet évidemment de rentrer dans tous les budgets que l'on veut et donc je pense que c'est quelque chose qui doit être noté.

Je voulais également poser une question au sujet du chèque « Ô » dont vous avez parlé au tout début. Visiblement, c'est une action mise en place avec l'Orléanaise des Eaux. Je voulais savoir combien de chèques, quel montant, quelle enveloppe et si vous avez déjà quelques idées sur ce qui allait être fait dans le cadre de ce partenariat avec l'Orléanaise des Eaux ?

Maintenant, pour ce qui est des équipements d'une manière générale, j'ai quand même noté que dans les grands projets - plus de 32 millions d'euros -, pas un dossier ne concerne le bâti et donc les écoles, les équipements sportifs de la Ville. Mme GRIVOT vient de dire qu'il y aura 1,2 million et j'ai bien compris qu'il y avait des sommes de 200 000 €, 500 000 € mises ici et là. Je pense qu'entretenir son patrimoine bâti, c'est bien évidemment pouvoir améliorer la qualité de vie pour les usagers de ces différents bâtiments, mais c'est également entretenir tout simplement un patrimoine très important et les sommes annoncées me paraissent bien faibles face aux besoins. Je pense qu'il suffit d'aller dans les différents équipements pour s'apercevoir qu'il y a d'énormes besoins dans ce cadre là.

Et puis, je voulais remercier M. TORREILLES. Il a reconnu qu'il avait fait évoluer son avis sur l'ARENA depuis le début du projet. Vous le savez, mon avis était également enthousiaste au tout début lors de la première réunion que l'on avait eue à Saint-Marceau. Malheureusement très vite, il y a eu, de mon point de vue, plusieurs problèmes qui se sont faits jour : celui de l'emplacement et il y a eu une modification, et puis surtout ce budget qui s'est envolé. Et je pense que là, il y a un vrai souci en lien direct avec ce que je viens de dire sur les besoins des autres équipements de la Ville. Ce budget me paraît vraiment bien important pour le besoin réel que l'on a. On a besoin, je le pense, d'un grand équipement, mais dans un budget de 120 millions d'euros – puisque c'est l'évaluation que je peux en faire – et même pour 100 millions d'euros, cela me paraît prohibitif par rapport à l'enjeu et dans cette période, c'est vraiment inconsidéré. Je vous remercie.

M. le Maire – La parole est à M. MARTIN.

M. MARTIN – M. le Maire, je vous remercie de me donner à nouveau la parole. Beaucoup de choses ont été dites et des réponses ont déjà été apportées, donc je n'y reviendrai pas. Mais, je voulais rappeler que pour moi, la première économie pour les Orléanais, c'est de ne pas augmenter les impôts. C'est le premier travail que nous avons à faire. Je voulais aussi rappeler à l'opposition qu'elle est accro aux impôts. Moi, j'aime la calcullette, qui parfois c'est vrai est magique, mais vous êtes accro à la fiscalité, c'est-à-dire que dès que vous êtes aux affaires, vous ne pouvez pas vous empêcher d'augmenter les impôts chaque année. C'est dans les gênes, c'est comme ça ...

(rires).

M. MARTIN – Et chaque année, ça continue. Cette année, ce sont 17 millions d'euros à la Région ! Il n'y a rien à faire. 24 % sur la carte grise, on vote les budgets et on taxe

les Orléanais ! Et c'est ce que nous ne voulons pas faire.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *M. MARTIN, vous n'avez pas augmenté les impôts à l'Agglo ?*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX, pouvez-vous avoir un peu de respect ?*

M. MARTIN – *C'est ce que nous ne voulons pas faire. La première économie pour les Orléanais est que la collectivité n'augmente pas les impôts. C'est une règle.*

Je rappelle que la dernière fois que les impôts ont été augmentés à Orléans, c'était le lendemain où M. Jean-Pierre SUEUR a été réélu. C'était en 1996 avec + 5 %. Merci, il n'y a rien à voir, circulez ! Et c'est là qu'on ne peut pas avoir deux discours, celui de dire « vous ne faites pas assez », mais dans le même temps, de toujours taxer plus. C'est inacceptable. Du reste ce soir, je n'ai entendu aucun argument sur l'Etat se désengager, car chaque année, j'entendais : l'Etat se désengage, l'Etat ne donne pas assez, l'Etat n'a pas les moyens de, l'Etat nous lâche, etc. Cette année rien, pourquoi ? Parce que vous avez enfin fait le constat que l'Etat, la crise, les difficultés, la dette et donc sur l'Etat, on ne dit plus rien.

Je rappelle que nous, nous voulons gérer la Ville, mais je l'ai dit depuis longtemps, avec une augmentation des recettes qui est contenue. Cette année, nous allons gérer la dette et la Ville avec une augmentation des recettes qui est de 1 %. Et avec 1 %, il faut tout faire. Il faut à la fois gérer l'humain, vous avez raison et je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir – je pense que l'on prend en compte l'humain dans bien des aspects, mais effectivement c'est un élément important -, mais nous devons aussi gérer l'avenir. Et gérer l'avenir, c'est gérer les investissements de la Ville.

Des propos ont été tenus sur l'ARENA. Effectivement, l'ARENA, M. TORREILLES, vous êtes en train de changer d'avis, peut-être pour des raisons qui sont d'une autre nature que l'ARENA ...

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. TORREILLES – *On se pose des questions.*

M. MARTIN – *Vous vous posez des questions. Oui, il faudra tenir le budget des 100 millions d'euros, vous avez raison. La gestion rigoureuse, nous, nous la revendiquons depuis longtemps et vous l'avez dit tout à l'heure. Vous l'avez reconnu. Vous avez dit « Oui, la gestion rigoureuse, elle existe. » Mais le mot rigueur n'est pas de cette année à la Ville d'Orléans. Nous n'avons jamais reculé devant le mot de rigueur. Simplement, la gestion rigoureuse, il faut la faire chaque année, pas une fois de temps en temps, pas pour un projet sur deux. C'est un travail de fond si vous voulez. Et ce travail aujourd'hui, il est fait et je peux vous garantir que pour l'ARENA, que je coordonne sous la direction de M. le Maire, les budgets doivent être tenus et les financements doivent être obtenus. Il n'est pas question de faire un projet de cette importance s'il n'y a pas en face des financements. Et Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous avez beau jouer contre, vous avez beau savonner la planche, vous avez beau faire le maximum contre, moi je vous dis que le projet avance et qu'il avance bien. En effet, parmi les élus régionaux, il y en a qui voient le rôle de la Ville centre par rapport à un projet dynamique, un projet moteur, un projet emblématique. Et puis, il y en a d'autres qui voient toujours le contraire, dont vous faites partie. Mais, je peux vous affirmer que parmi les élus régionaux, vous n'êtes pas dans la majorité de ceux qui portent le projet avec nous. De ce point de vue, je voulais le rappeler ce soir. Le projet ARENA est porté au niveau de la Région. J'en ai des preuves bien au-delà de la lettre à laquelle vous faisiez référence. On en a bien d'autres et je peux vous dire*

que ce projet avance.

Quelques points plus en détail, mais néanmoins pour ne pas laisser dire que nous ne faisons pas d'effort par exemple pour le scolaire. Nous avons réinjecté 50 000 € pour les équipements informatiques des écoles, même avant le 31 décembre 2011. Donc, les efforts sont faits, dès qu'on peut les faire.

De la même manière, vous nous dites que l'investissement culturel a baissé. Non, il n'a pas baissé, c'est simplement que dans les présentations budgétaires, Mme KOUNOWSKI, je vous donne les éléments. Le 108 qui est un équipement culturel qui fonctionne bien, sa façade va être complètement ravalée. C'est inscrit dans les coûts des ravalements des façades, ce n'est pas dans le budget culturel, mais c'est tout de même pour un équipement culturel, que je sache. Cela représente 210 000 €. Donc, lorsque vous prenez l'ensemble des éléments, vous voyez que les investissements culturels ne baissent pas, bien au contraire. Il faut que vous ayez une lecture budgétaire qui soit peut-être complétée par les éléments que je voulais vous dire.

En ce qui concerne la gestion sociale, je voulais revenir sur ce qu'a dit Mme LECLERC. Il n'y a pas de refus d'aides à la politique sociale pour des raisons budgétaires. Je veux que ce soit dit, redit et entendu. Alors qu'après, les mécanismes : les gens qui sont effectivement dans la difficulté ne veulent pas apparaître, ne veulent pas y aller - ce que vous avez dit, je pense que c'est vrai et je le comprends également - mais ce soir, nous sommes dans le débat budgétaire et je peux vous assurer qu'il n'y a pas de refus d'aides sociales pour des raisons budgétaires à l'heure actuelle à la Ville d'Orléans. C'est très important à dire et à faire comprendre.

J'aurais voulu également peut-être dire un mot sur les dépenses des élus, mais M. le Maire souhaitez-vous peut-être le faire ?

M. le Maire – Je peux le faire M. MARTIN.

M. MARTIN – Par rapport à l'amendement qui va être présenté ?

M. le Maire – On verra avec les amendements.

M. MARTIN – Alors j'y reviendrai plus tard.

Par rapport au train de vie de la Ville, je peux vous dire que nous sommes vigilants sur toutes les dépenses : les frais de mission, les réceptions, les frais de déplacement, etc. On peut donc vous apporter les éléments sur le fait que la Ville d'Orléans, là aussi, fait des efforts maximums pour ne pas dépenser inutilement.

Un mot sur le Festival de Loire. Je rappelle qu'en 2011, le budget du Festival de Loire était réduit de 300 000 € par rapport à ce qu'il avait été sur les années antérieures. Il est prévu dans les acomptes qui sont versés pour la préparation de 2013, de maintenir ce budget. C'est donc un budget qui n'aura pas varié sur 4 ans et qui aura même baissé par rapport à ce qu'il était en 2007. C'est un budget contenu et nous avons effectivement de plus en plus la contribution des entreprises et des partenaires qui nous aident.

Je voulais terminer sur la politique d'investissement de la Ville, car je crois qu'elle est fondamentale. Pourquoi le prix de l'eau va-t-il baisser au 1^{er} janvier 2012 de 30 % et de 14 % sur la facture ? C'est parce que nous avons investi dans une unité de traitement moderne qui produit de l'eau de meilleure qualité. Ces investissements, nous n'avons plus à les faire. Donc, aujourd'hui, les prix se réduisent.

Vous avez parlé tout à l'heure des coûts de chauffage et vous dites, à juste titre M. RICOUD, «le gaz va augmenter de 4,4 %». A cela, je vous répons, mais quelle est la solution ? Est-ce simplement de dire, le gaz augmente, c'est le prix du pétrole ! La solution pour nous, c'est l'investissement. C'est-à-dire que si on passe à la biomasse, pour le chauffage urbain au sud et vous le savez très bien, puisque vous connaissez parfaitement le dossier, et ce qui arrive pour le chauffage urbain au nord, à ce moment là, on va avoir une baisse des tarifs qui peut atteindre 30 %. Mais pour cela, combien faut-il investir ? Au sud, nous avons investi 40 millions, au nord, il faudra certainement investir 60 millions, c'est-à-dire au total 100 millions d'euros. Oui, mais derrière, nous aurons les résultats d'une réduction quand même sensible des tarifs.

Donc, voilà, cette politique d'investissement, je crois qu'il faut vraiment la soutenir, parce qu'elle est porteuse de messages d'avenir qui sont très forts. Je vous remercie M. le Maire.

M. le Maire – *Merci. Je vais vous demander un petit peu de silence, mes chers collègues. Je voudrais pour conclure, et nous allons en venir aux amendements qui sont préparés, ajouter quelques éléments.*

D'abord, je voudrais remercier très sincèrement M. l'Adjoint aux Finances, Michel MARTIN, parce qu'on lui doit beaucoup pour le sérieux, la rigueur et cela depuis 10 ans. Et si chaque année, nous pouvons présenter des budgets de cette nature là, c'est parce que, je le dis très clairement, nous avons la chance de le compter parmi nous. Il n'est pas seul pour le faire. M. le Directeur Général des Services, je voudrais, à travers vous, remercier l'ensemble des responsables et les services de la Ville qui ont fait, sous une pression plus forte que les années précédentes, des efforts très importants et ce pour permettre de présenter ce budget, très bien équilibré, porteur d'avenir et qui répond, je le pense, aux préoccupations d'aujourd'hui. Et puis, je voudrais remercier l'ensemble de l'équipe municipale qui, au travers des procédures et des arbitrages budgétaires, a permis effectivement de pouvoir converger vers le budget qui est présenté ce soir. En effet, ce budget n'a pas été facile à boucler. Il y avait des solutions de facilité qui auraient consisté à revenir sur ce que nous construisons patiemment, pas à pas, depuis toutes ces années pour se dire, comme cela a été dit tout à l'heure par l'un d'entre vous, que nous avons construit des marges, nous avons des moyens, on peut en profiter. Comme c'est un peu difficile alors, lâchons du lest, comment ? En réduisant l'autofinancement de manière assez sensible. Nous avons dans ce budget - M. MARTIN sous votre contrôle -, la deuxième ou troisième meilleure année de l'histoire d'Orléans en matière d'autofinancement.

(réaction hors micro de M. MARTIN).

M. le Maire – *La deuxième. On n'a pas voulu faire cela, c'est trop facile et c'est évidemment dangereux, cela hypothèque l'avenir.*

On aurait pu dire aussi qu'à cela ne tienne, on a beaucoup d'investissements à produire, on a des dépenses de fonctionnement qui repartent sensiblement à la hausse, on avait fait l'effort, l'année dernière, c'est-à-dire serrer le budget dans les dépenses de fonctionnement et donc, on peut repartir. C'est très démagogique, c'est très facile. Ce n'est pas le sens que je me fais des responsabilités qui sont les nôtres. J'ai toujours dit une chose que je répète d'année en année : le jour où je ne serai plus ici, j'aurai laissé un budget en bon état et des finances saines. Et c'est le cas aujourd'hui, mais ce n'est pas comme cela partout. Et si au niveau de l'Etat et des gouvernements de toute tendance qui se sont succédés depuis 30 ans, on avait pratiqué les mêmes politiques, on n'en serait pas là.

Alors, qu'aurait-on pu faire d'autre ? On aurait pu dire - troisième moyen -, la dette

d'Orléans est faible, qui plus est, il n'y a pas d'emprunt toxique, elle est parfaitement gérée et maîtrisée, alors lâchons du lest sur la dette. Ainsi, on va prendre une dizaine de millions d'euros de dette en plus, voire un chiffre un peu supérieur, et on serait encore très en dessous de la moyenne nationale. On a dit : Non, parce que nous savons ce qu'est aujourd'hui, nous ne savons pas ce qu'est demain, ni après-demain, et dans des scénarios qui peuvent être pessimistes, dont j'espère qu'ils ne surviendront pas, il y aura peut-être un moment où nous serons obligés de serrer beaucoup plus les boulons. Donc de reprendre de la dette aujourd'hui en plus, c'est irresponsable.

Alors, cela n'a pas été facile à boucler, mais cela a été fait. Et encore une fois, j'en remercie vraiment cette année, peut-être encore plus que d'habitude, les uns et les autres.

Mme GRIVOT a effectivement rappelé nos trois axes fondamentaux et on est dedans : la proximité, le rayonnement, le développement durable. Je ne vais pas répéter ce qu'elle a très bien dit. La proximité, c'est le cœur de notre responsabilité et c'est ce qu'attendent nos concitoyens Orléanais. C'est la mission de nous avons reçue d'eux. C'est le cœur des compétences d'une mairie et cela se traduit en effet par un certain nombre de choix qui vous sont proposés ce soir et que pour ma part, j'assume totalement. Non seulement, je les assume, mais je les appelle de mes vœux. Comme il a été dit, notamment par Mme de QUATREBARBES, l'effort que nous faisons sur l'ensemble de l'espace public d'Orléans. Alors, j'entends que l'on dit : c'est trop ! Je réponds que si cela avait été fait avant, on n'aurait pas besoin d'en faire trop aujourd'hui, mais il n'a pas été fait assez avant. Cette Ville n'a pas été entretenue. Alors, comme cela a été évoqué par M. GABELLE, M. POISSON, Mme MAUROY sur les aspects de la vie des quartiers, si on me dit par exemple que la reprise du quartier Gare, n'est-ce pas Mme PARAYRE, c'est superflu. Moi, je vous invite à faire une petite visite avec moi et Corine PARAYRE quand vous voulez, et vous me direz si concrètement sur le terrain, pour les gens qui y habitent, c'est du superflu. Moi, je ne le crois pas ou alors, on n'a pas la même notion du superflu.

Lorsqu'on me dit que ce que l'on a repris dans le quartier de l'Argonne : la place du marché, l'ancien boulo-drome, la rue de l'Argonne, et tout ce qui est en train d'être fait maintenant sur la place Mozart, si tout cela est du superflu, d'accord, mais vous allez l'expliquer aux habitants. A un moment, il faut être cohérent aussi, pour ceux qui considèrent que c'est du superflu. Et puis, je peux ainsi faire le tour de tous les quartiers. Partout, il y a de réels besoins concrets et qui sont tout sauf du superflu. Cette proximité, elle intègre bien sûr la dimension sociale. Et là Mme KOUNOWSKI, Mme LEVELEUX, j'aimerais un débat qui permette de partir des faits, de la réalité, des chiffres justes et pas de choses totalement erronées que vous êtes plus à calculer je ne sais trop comment, parce qu'on ne peut plus discuter, vous comprenez ! Mme LECLERC a très justement rappelé à ce sujet la réalité des chiffres et les efforts qui sont faits.

Après, je voudrais me tourner vers M. LEBRUN, M. RICOUD et vous remercier.

(réaction hors micro de M. RICOUD).

M. le Maire – *Mais oui ! Je voudrais vous remercier car, de par les initiatives que nous avons prises ensemble, nous avons pu sortir, pour une fois et c'est tellement agréable, du jeu de rôle politique dans lequel on se complaît souvent. Qu'est-ce le jeu de rôle politique ? La majorité dit que c'est bien, l'opposition dit que c'est mal. On pourrait faire passer ceux de l'opposition dans la majorité et réciproquement, et les mêmes tiendraient le discours exactement inverse avec le même budget. C'est dommage, parce que dans la situation telle qu'elle est aujourd'hui, là pour le coup, c'est du superflu. Qu'avons-nous fait ? Vous avez proposé, M. LEBRUN, Mme NGANGA, M. RICOUD, un certain nombre de mesures, quelques-unes sur*

lesquelles je ne suis pas d'accord, on en a discuté, et d'autres qui interpellent et qui méritent d'être effectivement regardées au fond.

Comme nous nous sommes rencontrés très récemment, que les budgets étaient pratiquement bouclés et que le processus était extrêmement compliqué à modifier à quelques jours de cette présentation budgétaire, je ne peux pas vous proposer ce soir des modifications sur ce que vous avez proposé, mais je vais vous dire un certain nombre de choses.

Là où je ne suis pas vraiment d'accord, c'est lorsque vous proposez de la gratuité dans les transports en commun pour certaines catégories et je trouve même d'ailleurs – je ne relance pas le sujet, on en a longuement parlé – que ce n'est pas forcément juste. Je pense que l'Agglomération finance déjà 80 % du prix du transport urbain et on ne peut pas indéfiniment charger la barque. L'Agglomération et on y participe, fait un très gros effort d'investissement sur la 2^{ème} ligne de tramway, on ne peut pas lui en demander encore plus par ailleurs. Donc là, je ne suis pas d'accord avec vous.

En revanche, il y a des points qui sont, je dirais, tout à fait recevables. Je vais en prendre trois ou quatre.

Vous avez évoqué la question de la tarification des cantines en disant que sur les QF 2 et 3 notamment, cela crée un effet de seuil trop important par rapport au QF 1 qui est bas. Les familles se situant au QF 1 paient chaque jour une cantine très faible : 0,46 € par repas, on ne peut pas faire mieux, c'est déjà très bas. Pour les familles aux QF 2, 3, 4, c'est plus élevé et vous dites : « Vous devriez réduire la marche. » Moi, je suis sensible à cela parce qu'on touche à des enfants et que s'il y a bien un domaine où l'équité doit s'appliquer, je le pense, c'est notamment là. Alors, aujourd'hui, je ne vais pas vous raconter des choses qui ne seraient pas vraies et je ne peux pas prendre l'engagement ce soir de vous dire que sur les QF 2, 3 et 4, on va engager un effort au regard de ce que vous proposez. Cependant, ce que je vais vous dire ce soir, c'est que si un certain nombre de contributions financières qui nous sont demandées – écoutez bien ce que je suis en train de dire – pour l'année 2012, au titre de ce que l'on appelle la péréquation financière horizontale au plan national – pardon de ces affreux barbarismes, c'est ainsi que cela s'appelle – cela veut dire qu'au plan national - et c'est nouveau dans la loi de finances que l'on vient de voter - qu'un certain nombre de communes sont appelées à en financer d'autres qui ne bénéficient pas des mêmes avantages qu'ont les premières. C'est une sorte de solidarité entre communes.

Des budgets ont été discutés et d'autres continuent de l'être en ce moment, ce qui pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes, parce que c'est un mécanisme nouveau complexe, mais je dis la chose suivante : L'Agglomération et la Ville d'Orléans sont appelées à ce financement. Si les montants qui nous sont demandés aujourd'hui venaient à être réduits, alors à ce moment là, je ferais droit, en tout ou en partie il faudra le calculer, à la demande que vous avez formulée sur la tarification scolaire. En tout cas, ce sera une priorité. Voilà, M. MARTIN sourit, mais à peine !

(réaction hors micro de M. MARTIN).

M. le Maire – *Les députés s'emploient sur le sujet, mais je ne peux pas garantir les résultats des interventions des députés. Vous pourrez relire, car c'est peut-être un peu ésotérique ce que je dis là, mais vous pourrez relire, lorsque l'on aura les éléments qui nous seront transmis par l'Etat et les masses financières, ce que je viens de dire là et tout sera peut-être plus clair.*

Deuxième point : l'hébergement d'urgence. Vous nous dites : « Il manque des

places. » On n'est pas vraiment d'accord sur cette analyse, mais comme on dit : on ne va pas chipoter. Je demande à ce que l'on regarde votre proposition de pouvoir étendre l'accueil d'hébergement d'urgence aux Montées. C'est le point dont nous avons discuté.

Sur les subventions aux associations caritatives, je crois vraiment que tout a été dit notamment dans les interventions de Mme LECLERC, Mme BARANGER, M. MONTILLOT, M. SANKHON. Ils ont bien montré la réalité de tout ce que l'on faisait déjà en la matière. D'autre part, je remercie Mme LECLERC d'avoir cité effectivement que je m'étais ému du risque que l'Union Européenne ne finance plus l'aide alimentaire d'urgence et que dans la modeste mesure de mes moyens en tant que Député, j'avais pris l'initiative de le compenser, ne serait-ce que très partiellement, parce qu'évidemment, je n'ai pas la prétention de compenser l'aide alimentaire de l'Union Européenne. Mais les petites gouttes d'eau font les grandes rivières. Et ça, c'est fait. Encore une fois, je le redis, en matière sociale nous avons engagé au-delà des associations, des processus qui vont permettre de réduire un certain nombre de tarifications fondamentales pour nos concitoyens. Et je reprends les deux exemples qu'a donnés M. MARTIN. Dans le domaine de l'eau, parce que l'eau si ce n'est pas une première nécessité, qu'est-ce qui l'est. Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, la négociation a été franche et parfois un peu dure, mais nous avons obtenu une tarification qui permet une gradation et un tarif social bas pour les premiers mètres cubes d'eau consommés. Il s'agit de 40 m³, ensuite on passe à un seuil de 80 m³, puis 120 m³. Cela permet pour les 40 premiers mètres cubes d'avoir une tarification sociale qui diminue considérablement le prix de l'eau. Cela va entrer en vigueur avec cette délégation que l'on vient de négocier. Et donc, je rappelle que pour le prix de l'eau hors assainissement, c'est une baisse de l'ordre de 38 %. Ce n'est quand même pas rien.

La deuxième tarification à la baisse et qui n'est pas rien non plus, concerne la question du chauffage. Et là, je trouve l'exemple de M. MARTIN particulièrement pertinent, parce que cela montre bien qu'il faut investir et la bonne logique c'est celle de l'investissement parce que cela permet d'améliorer les services rendus et le fonctionnement, et donc ainsi de réduire les prix. La mauvaise méthode serait plutôt à l'inverse, c'est-à-dire d'aider en permanence par un mécanisme artificiel à réduire ce que chacun paie, à subventionner sans changer les systèmes. Mais si on subventionne à tour de bras, on n'a plus de moyens pour investir, c'est-à-dire pour préparer l'avenir et ainsi arriver à ce que nous sommes en train de faire pour le sud et le nord d'Orléans, avec un décalage dans le temps, le chauffage biomasse et la réduction du coût du chauffage pour les habitants qui vont en bénéficier.

Voilà ce que je voulais dire à M. RICOUD, M. LEBRUN et Mme NGANGA sur ces points qui me paraissent tout à fait importants. Et j'apprécie votre manière, non pas d'être dans la critique systématique qui n'apporte rien, mais d'être dans la proposition. Quand il y a la proposition, et je m'en excuse auprès de Mme LEVELEUX, mais vous déposez des amendements en séance, comment voulez-vous que l'on ait le temps d'étudier les amendements. J'avais fait une proposition que MM. LEBRUN, RICOUD et Mme NGANGA ont accepté. Je ne crois pas qu'ils se soient déshonorés à ce qu'on ait une réunion de travail. On l'a fait sur la base de propositions. Moi, je conçois plutôt les choses comme cela que de nous amener en séance des amendements qui sont impossibles à discuter dans ces conditions de séance plénière. Vous n'êtes peut-être pas tout à fait les uns et les autres dans la même logique. Voilà donc le volet proximité et je vais aller plus vite sur le reste, même si c'est tout aussi important.

Le rayonnement, c'est la préparation de l'avenir. Alors j'entends bien qu'il y a contestation sur un certain nombre de projets, voire de budgets. Comme l'a rappelé M. VALETTE, le budget de la culture est particulièrement important. Or, si on est dans la logique du toujours plus, et M. VALETTE l'a très bien évoqué de manière particulièrement pertinente, dès lors qu'à chaque fois on génère des équipements neufs, on génère des coûts de

fonctionnement. On est donc dans une inflation permanente. Mais, il faut sortir de ce schéma intellectuel, qui est irresponsable pour l'avenir. On ne peut pas surinvestir en permanence, dès lors que nous avons des propositions culturelles sur Orléans qui sont assez remarquables. Que l'on ne me dise pas l'inverse et je ne vais pas refaire, à la suite de ce qu'a dit Eric VALETTE, la liste des investissements que l'on a faits dans ces dernières années. Je veux dire qu'il y a un moment, il faut quand même être responsable et raisonnable. Mais, vous l'avez constaté, le budget de la culture est un des principaux budgets de l'action municipale.

A propos du rayonnement, plusieurs ont évoqué la question de l'ARENA. Mais, je rappelle à la suite de Michel MARTIN, que si ce projet était aussi risqué voire absurde que certains le craignent, pourquoi le Département et la Région nous apporteraient-ils leur soutien ? C'est bien parce que ces deux collectivités ont également le sens de la projection dans le futur, dans l'avenir, et que nous voyons tous un formidable outil de rayonnement. Alors par rapport au coût, vous dites qu'il est trop élevé. Je ne relance pas non plus là tout le débat, mais je prends du temps, car je pense que c'est important parfois de prendre un peu de temps - je m'en excuse auprès de vous, vous avez eu des semaines chargées et moi aussi -. Vous avez dit que le coût est trop élevé. Je vous redis que si l'on fait un investissement moindre avec une salle de moindre capacité et de moindre modernité, nous sommes déjà dépassés avant même de l'avoir construite, pourquoi ? Parce que tous les utilisateurs nous le disent. Nous avons regardé ce qui se passait à l'étranger en Europe. Martine GRIVOT, Philippe PEZET, Michel MARTIN le savent. Nous avons rencontré des dizaines et des dizaines d'acteurs. Alors soit à dire qu'ils se trompent tous et auquel cas, on va faire un Palais des Sports amélioré, c'est ce que certains d'entre vous, sur les bancs de l'opposition avez proposé. Mais, vous n'obtiendrez jamais avec ce type d'équipement les manifestations qui vont permettre à Orléans de rayonner. Vous ne les obtiendrez jamais et c'est là où l'argent est gaspillé ! Mme SAUVEGRAIN, vous êtes d'accord avec moi.

(rires).

M. le Maire – *Je pourrais ainsi multiplier les exemples sur cette logique. Cela a été dit également sur Dupanloup, sur les investissements en matière de recherche, de développement, sur les investissements universitaires. C'est la préparation de l'avenir parce que je sais ou je crois savoir qu'Orléans est à la croisée des chemins. Nous sommes capitale régionale. Nous avons des enjeux qui sont très lourds devant nous. Nous sommes dans une compétition avivée des territoires. Nous sommes en compétition avec des grandes villes et nous jouons dans cette cour.*

Lorsque nous avons des grandes entreprises qui sont installées sur notre territoire : la Cosmetic Valley, Dior, Shiseido, quand nous avons des entreprises comme I.B.M., comme FAMAR, etc, nous jouons dans la compétition de tous les territoires développés importants. Souvent, nous sommes plus petits qu'eux. On n'est pas la Ville de Lyon, on n'est pas Munich, ni Berlin ou Londres, mais la compétition est bien là. Et ce sont ces villes là qui investissent pour attirer et permettre leur développement. Et si nous, nous n'avons pas des outils capables de rivaliser avec ces grands là, alors nous allons être déclassé et peut-être plus rapidement que ce qu'on pourrait craindre. Donc bien sûr qu'il faut investir, j'allais dire, massivement sur ces domaines qui vont permettre à notre capitale de région de garder les clés de sa compétitivité dans les décennies qui viennent. Voilà pourquoi, avec un certain nombre d'entre vous, on se bat tellement pour que le T.G.V., le Paris-Orléans-Clermond-Ferrand-Lyon, nous donne satisfaction. Voilà pourquoi on veut cette ARENA. Voilà pourquoi Olivier CARRE, avec un certain nombre d'entre vous, vous développez la politique du logement sur Orléans pour avoir une capacité d'accueil. Voilà pourquoi l'Agglo s'investit beaucoup dans le développement économique, etc. Il n'y a pas de choix. Le choix est un leurre. Mais pour cela, c'est toujours la même chose, il nous faut des capacités d'investissement, parce que si on ne les a pas, et bien on a fait un joli propos,

cela a été très sympathique et très agréable, et cela ne débouche sur rien à l'extérieur.

Le troisième pilier est le développement durable, parce que là non plus, il n'y a pas le choix. La crise et notamment la crise financière et la crise de la dette, malheureusement font passer ce qui est l'enjeu de ce siècle au second plan. Il y aura ceux qui se seront adaptés et puis il y aura les autres. Et les autres ne réussiront pas. Aujourd'hui, on est dans une mutation profonde de notre société, de nos modes de production, de nos modes de consommation. Et je voudrais qu'on y aille davantage et plus vite. Mais bon, on ne peut pas non plus multiplier les budgets à l'infini. Il faut qu'on y aille encore plus vite et on y va vite. Ce n'est pas encore suffisant, parce que c'est l'enjeu. Vous avez vu les résultats de la conférence internationale de Durban sur le réchauffement climatique. Est-ce qu'il y a quelqu'un de suffisamment inconscient pour ne pas voir la réalité des risques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ? Toutes celles et ceux qui connaissent le sujet le disent, je ne l'invente pas, il suffit de les écouter.

Donc voilà nos trois piliers. Alors, on peut toujours nous dire : « Vous en faites un peu trop là, pas assez là ou c'est un peu trop long, c'est un peu trop rapide », mais je pense que globalement, sur ces fondamentaux, nous sommes bien équilibrés. On le fait dans la continuité de ce que l'on fait depuis 10 ans, avec les fondamentaux financiers qu'il faut respecter, sinon il n'y a rien de durable, ils ont été rappelés par les uns et les autres : l'autofinancement important, la maîtrise de la dette, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la poursuite d'un investissement fort et le maintien de la fiscalité telle qu'elle est sans augmentation.

Voilà la logique de ce budget que je qualifierai de budget anti-crise d'une part, et de budget de préparation de la sortie de crise. C'est un budget de sortie de crise, parce qu'on joue les coups d'après. Voilà, c'est ce budget qui vous est proposé maintenant.

Je vais proposer à M. CHAPUIS de bien vouloir nous présenter les amendements.

M. CHAPUIS – *Voulez-vous que je les propose avant le vote de la section d'investissement ou je présente les quatre à la suite ? C'est une question.*

M. le Maire – *Je vous dirais bien oui, mais je ne suis pas sûr. D'accord, M. CHAPUIS, pour les quatre à la suite.*

M. CHAPUIS – *En fait, je voulais savoir si on débutait par la section d'investissement ou celle de fonctionnement. C'est juste pour permettre de respecter la prise de note puisque ce sont des votes différents. Je sais que dans d'autres collectivités, on sépare les amendements sur le fonctionnement et ceux sur l'investissement.*

M. le Maire – *Vous pouvez les présenter ensemble.*

M. CHAPUIS – *D'abord, un premier point de présentation des quatre amendements et un rappel du règlement intérieur du Conseil Municipal qui, dans son article 18, présente très rapidement les modalités de dépôt de ces amendements. Ils doivent se faire en Conseil Municipal, auprès de vous M. le Maire. C'est un rappel des préconisations du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces propositions ont été déposées à 18 heures en 55 exemplaires auprès du secrétariat et elles ont été évoquées lors du débat d'orientations budgétaires en novembre.*

Alors, si tout le monde a ces amendements devant les yeux ...

M. le Maire – *On va les distribuer, ils sont là.*

M. CHAPUIS – *Je les ai déposés à 18 heures et je pensais que vous les aviez !*

M. le Maire – *On va les distribuer, mais allez-y M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Le premier amendement est évoqué lors du débat d'orientations budgétaires. Il proposait de créer une mesure exceptionnelle qui visait à accentuer la lutte contre les effets de la crise auprès des Orléanais. Ce fonds d'aide était donc, comme l'ensemble des amendements qui seront proposés ce soir, sans augmentation des dépenses. C'est donc un jeu d'écriture et des choix politiques dans ce budget. De plus, on a fait le choix d'être constructif et ne pas augmenter les dépenses de la Ville, mais bien de faire des choix différents dans ce budget, comme vous nous y aviez invité lors du débat d'orientations budgétaires.*

Il est donc proposé de baisser la ligne des indemnités des élus de 5 % pour permettre de financer ce fonds exceptionnel qui serait géré par les services municipaux et par la commission action sociale. Cela permettrait d'accompagner les associations caritatives notamment dans leurs actions sur 2012. Il s'agit donc de retirer 30 000 € sur la ligne des indemnités des élus et d'augmenter la subvention aux associations pour permettre de créer ce fonds d'urgence alloué aux associations gérées par la commission action sociale. C'est ainsi - 30 000 € sur une ligne de fonctionnement et + 30 000 € sur une autre ligne de fonctionnement. Cela ne grève nullement le budget en plus.

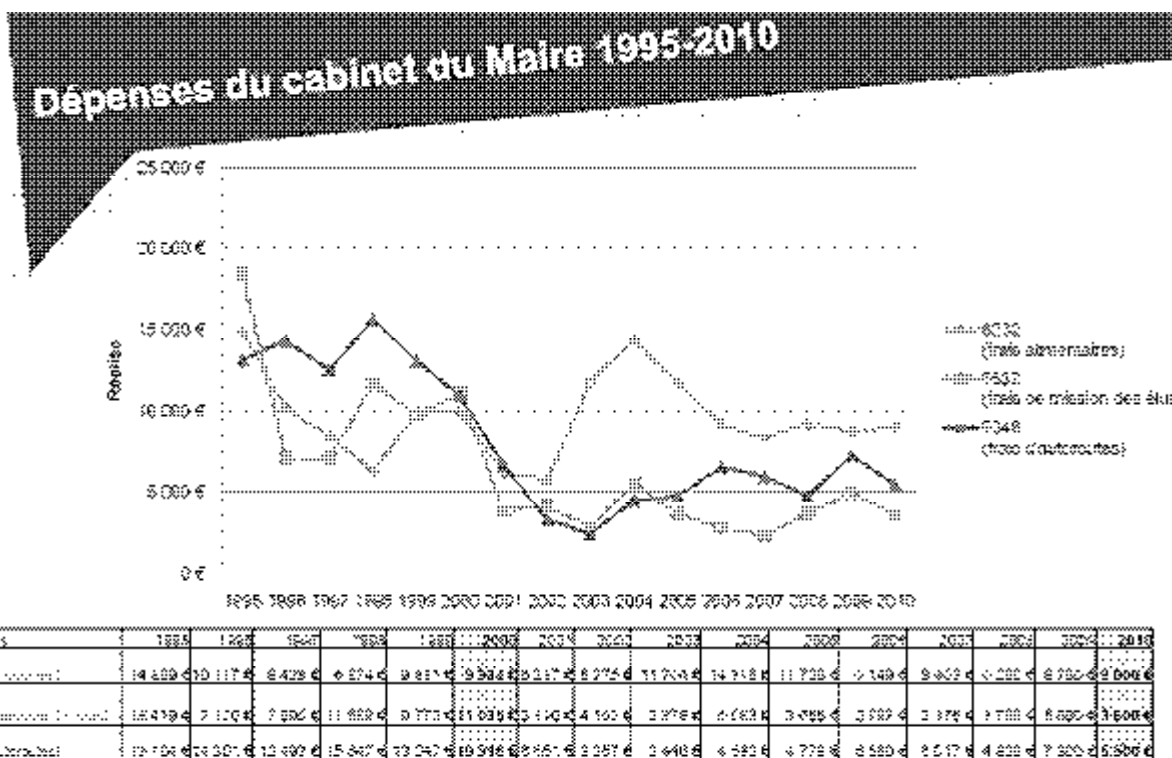
M. le Maire – *Je vais vous répondre mais je crois qu'il y a une petite démagogie dans tout cela. Vous savez, quand je vois la rémunération des élus municipaux rapportée au temps qu'ils y passent, je crois que personne de sérieux et d'intellectuellement honnête peut y trouver à redire. Je suppose que cela pourrait être plutôt l'inverse qui soit proposé, mais en tout cas, je ne le proposerai pas non plus.*

Sur les indemnités des élus, de mémoire, nous sommes très loin du plafond qui est fixé par les textes, puisqu'on doit être à 70 % du montant global qui logiquement est alloué pour une Municipalité de la taille d'Orléans. Alors, ce n'est pas la peine, mes chers collègues, d'en profiter pour me dire de les augmenter de 30 %, parce que là je ne serai pas d'accord non plus, mais je sais que vous ne le demanderiez pas. De plus, nous parlons ce soir d'un budget de 250 millions d'euros et vous faites état d'une masse de 30 000 €, ce qui n'est pas d'ailleurs ce que j'apporte, à titre personnel, aux associations caritatives en tant que député pour être précis. Donc, le montant est très limité.

Enfin, je voudrais vous montrer plusieurs diapositives à ce sujet parce qu'en fait, la véritable question qui se pose est que finalement, les élus ont trop de moyens et qu'ils doivent donc se serrer la ceinture. Je vous ai dit ce que j'en pensais sur les élus qui sont tous ici dans cette salle. Mais en revanche, une deuxième question se pose : Peut-on économiser sur nos dépenses de représentation, de protocole, d'indemnités, etc ?

Alors, on a repris tout cela et je ne sais pas si vous arrivez à lire, mais je vais vous commenter ces tableaux, parce que je souhaite et j'aime que tout soit transparent.

Présentation d'un diaporama par M. le Maire.



Comptes	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Frais de bouche	14 200	8 428	8 274	11 850	8 274	9 934	8 274	8 274	8 274	8 274	8 274	8 274	8 274	8 274	8 274	9 000
Frais de mission des élus	11 700	8 274	8 274	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	3 600
Frais d'auto routes	10 100	9 934	9 934	10 934	10 934	10 934	10 934	10 934	10 934	10 934	10 934	10 934	10 934	10 934	10 934	5 500

Dépenses de cabinet
(compte 6232,6532,6248)
2000 : 31 834€
2010 : 18 100€

=> soit une économie de 13 734€

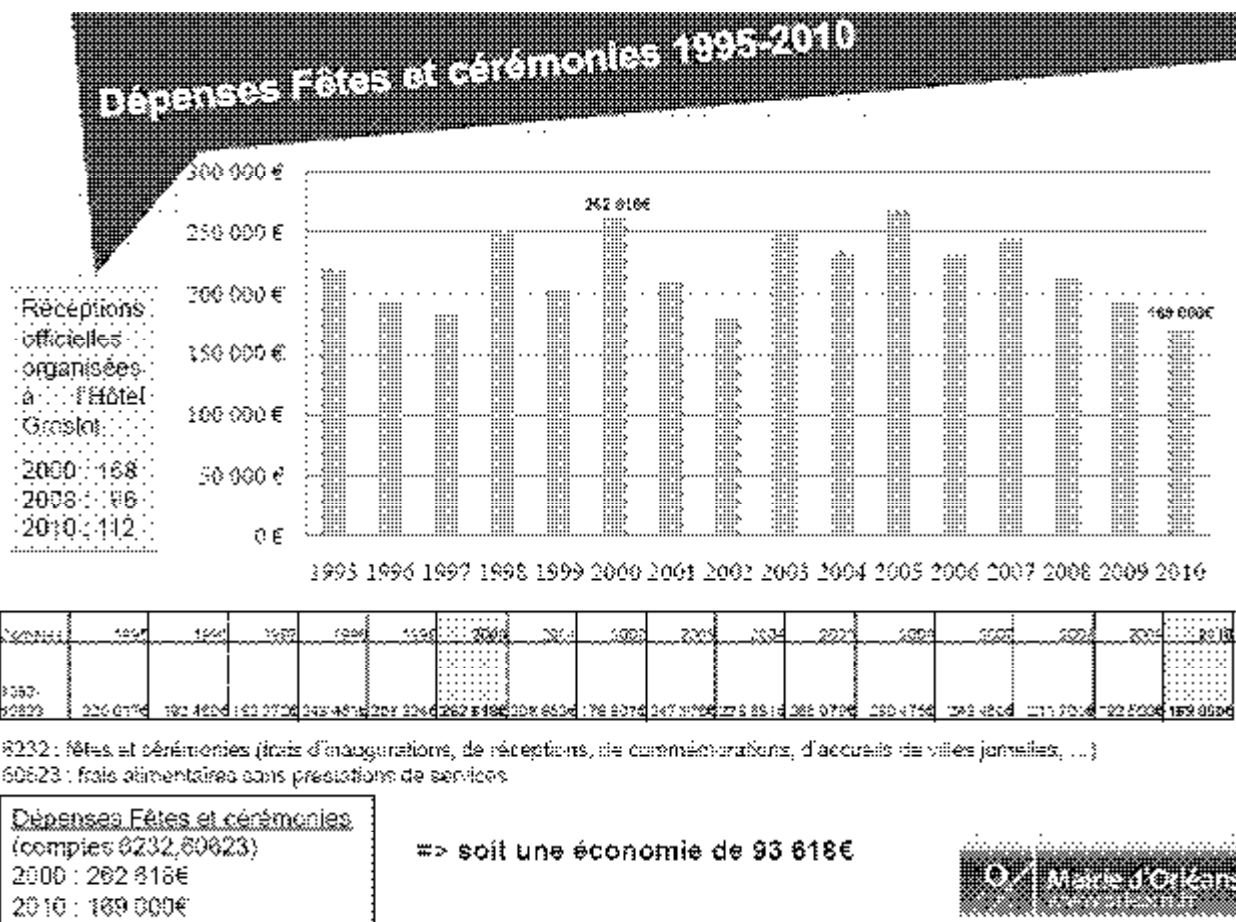


M. le Maire – Il s'agit des dépenses du Cabinet du Maire entre 1995 et 2010, donc depuis 15 ans. Je prends l'année 2000 de référence, mais vous voyez les courbes, elles sont toutes à la baisse et je vais vous dire ce qui a été globalement économisé :

- sur les frais de bouche, les dépenses alimentaires, on était à 9 934 € en 2000, on est passé à 9 000 en 2010 ;
- sur les frais de mission des élus, on était à 11 000 € en 2000, on est à 3 600 € en 2010 ;
- sur les frais de péages, d'auto routes, etc, en 2000, on était à presque 11 000 €, on est à 5 500 € en 2010.

En donnant ces exemples, je veux dire que l'on fait tous des efforts au quotidien. Cependant, on n'en fait pas des gorges chaudes, on ne claironne pas, on ne prend pas une grosse caisse pour dire : « Vous voyez comme on est formidable », mais vous me donnez l'occasion quand même de dire un petit peu les choses et éventuellement de les mettre au point, et d'expliquer les faits à nos concitoyens qui, parfois, se font des idées sur la manière dont les élus sont indemnisés.

Et donc, sur ces seuls postes budgétaires, c'est une économie de l'ordre de 14 000 €.



M. le Maire – Je vais continuer avec le deuxième tableau : les dépenses des fêtes et cérémonies. Ce sont les réceptions et c'est un peu le train de vie !

Vous voyez qu'en l'an 2000, on était à 262 000 €. Cela commence à faire, ce n'est plus 8 000 ou 10 000 €, mais bien 262 000 €. Et puis sur l'année 2010, on est à une économie de presque 94 000 €.

(réaction hors micro dans l'hémicycle).

M. le Maire - En 2005, que s'est-il passé ? Ecoutez, si vous me demandez de commenter chaque diagramme, je vais avoir du mal. Là, je ne sais pas !

En revanche, je peux vous dire que le nombre des réceptions officielles a été considérablement diminué. En 2010, le chiffre est de 112 réceptions officielles à l'Hôtel Grosloir contre 168 en 2000.

Economies sur les relations publiques

La Ville d'Orléans a décidé de limiter depuis 2009 les dépenses relatives aux vœux de début d'année

- Suppression de la cérémonie des vœux aux personnalités
 - **Economie de l'ordre de 50 000 euros** (cartons d'invitation, affranchissement, cérémonie, prestations techniques) par an depuis 2009
- Suppression des cartes de vœux
 - **Economie de l'ordre de 16 000 euros** (réalisation et impression des cartes et affranchissement) par an depuis 2009
- Réduction des dépenses liées à la cérémonie de vœux au personnel : - **34%** entre 2008 et 2009
 - **Economie de l'ordre de 27 000 euros**

Economie annuelle de l'ordre de 87 000 €
(la carte de vœux dématérialisée ayant un coût de 6 000€)

- Suppression de postes au cabinet du Maire et à la communication



M. le Maire – *Et puis, je voudrais vous rappeler également la décision que j'avais prise il y a peu de temps, de supprimer les vœux, parce qu'entre nous, ce sont toujours les mêmes qui viennent aux vœux. Moi, j'aime bien les vœux dans les petites communes, parce qu'on invite tous les habitants. Mais à Orléans, vous imaginez si on invite 120 000 personnes, on va quand même être mal et cela va bouchonner au portillon, comme on dit et le budget va augmenter. Et rien que cette suppression de la cérémonie des vœux, c'est 50 000 €.*

Je n'envoie plus non plus toutes ces cartes à tout le monde pour souhaiter la bonne année, même si tout cela est fort sympathique, mais bref ! Cela fait 16 000 € d'économie. Et puis, il y a en d'autres sur lesquels des économies ont été réalisées. Au total, c'est une économie annuelle de l'ordre de 87 000 €.

Economies sur les véhicules

➤ La Ville procède systématiquement au remplacement des véhicules haut de gamme par des modèles plus économiques, écologiques, et relativement moins onéreux à l'achat

- ✓ 2005 : Safrane par un Scénic
- ✓ 2006 : Espace par un Traffic
- ✓ 2008 : C5 par un Scénic

Le nombre de chauffeurs a également été réduit :
2 contre 3 en 2000

➤ Outre cette politique d'acquisition de véhicules, nous avons également limité les déplacements des véhicules officiels

✓ Diminution du nombre de kilomètres parcourus annuellement d'environ 56% depuis 2001 : 65 000km/an 2001-2011 contre 149 000km/an sur la période 1995-2000

✓ Economie de carburant de l'ordre de 60% : 6 320€/an 2001-2011 contre 16 000€/an sur la période 1995-2000



4

M. le Maire – *Et puis, je termine par ce qui me concerne. Je n'aime pas trop parler de cela, mais je trouve que c'est pas mal de le dire de temps en temps. Quand je suis arrivé à la Mairie, il y avait de très belles voitures.*

(brouhaha).

M. le Maire – *Pour ma part, je me fiche un peu des belles voitures, je préfère les motos, vous me connaissez ! Mais, il n'y a pas de motos de fonction, je vous rassure. J'en piquerai bien une à la Police Municipale, parce que lorsque je les vois, cela me fait un peu rêver, mais bon !*

Vous voyez donc que l'on a changé une safrane par un scénic, une espace par un traffic, etc. Pour ma part, je ne vous en ai jamais parlé, mais je le fais pour répondre à M. CHAPUIS.

(réaction sur les bancs de l'opposition municipale).

M. le Maire – *La bonne lecture est de dire qu'il peut y avoir une proposition un peu démagogique et qui va faire parler, avec – 5 % et 30 000 € d'économies. Or, par rapport au budget en cause, ce n'est quand même pas grand chose, c'est peanuts ! Et puis, il y a ce que l'on fait en travail sérieux de fond, et encore une fois, sans alerter la terre entière. Et cela représente une somme annuelle de l'ordre de + 250 000 € d'économies. C'est donc la méthode que je préfère, parce qu'au travers de votre proposition, vous comprenez, M. CHAPUIS, vous accédez à l'idée - même si vous ne le voulez pas, ce n'est pas forcément votre idée - quand*

même que les élus ont trop d'indemnités. Or moi, je sais ce que les uns et les autres, vous avez comme indemnité et je considère que ce n'est pas volé ...

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – Et donc, je n'ai pas envie d'accréditer cette idée démagogique, parce que je sais le temps que vous y consacrez. Alors, j'ai été dans l'opposition aussi et évidemment, ce n'est pas la même logique que dans la majorité, c'est normal - ni voyez pas une critique de ma part -, mais je sais le temps que les élus de la majorité avec les responsabilités qu'ils ont les uns et les autres, je sais le temps qu'ils y passent. Je sais les gens qui ont arrêté leur activité professionnelle, à commencer par moi d'ailleurs, Olivier CARRE ou d'autres, comme Jean-Pierre GABELLE, Aude de QUATREBARBES, je ne vais pas les citer tous. Je connais les contraintes que c'est. Là vous voyez, il est 21 h 30 et nous n'en sommes qu'à la deuxième délibération et il y en a encore une centaine. Je sais à quelle heure on va terminer. Donc, je vois tout cela et je ne veux pas participer à ce jeu d'accréditer que les élus ne font pas grand chose et qu'ils touchent beaucoup de « pognon ». Je parle crûment, parce que ce n'est tout simplement pas vrai. Et si l'on veut restaurer aussi une image du politique, il faut que le politique soit exemplaire, on en est tous d'accord. Mais, il ne faut pas jouer ces petits jeux qui sont assez populistes. C'est pour toutes les raisons que je viens de dire, que je proposerai personnellement de repousser cet amendement. Mme LEVELEUX, je vous donne la parole.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je vais être vraiment très brève. Ma première observation est que pour quelqu'un qui n'avait pas reçu les amendements, c'était quand même bien préparé la petite communication sur le Cabinet du Maire.

Ensuite, il s'agit bien évidemment d'une mesure exceptionnelle qui n'a pas vocation à être pérennisée et l'esprit dans lequel cet amendement est déposé, c'est clairement un esprit de solidarité. Il ne s'agit pas de dénoncer les élus du peuple, ce serait ridicule et ce n'est pas du tout dans la culture politique que nous portons. C'est vraiment un effort de solidarité tout à fait exceptionnel qui a pour objet de compenser, pour partie seulement malheureusement, la baisse de 5 % des crédits alloués aux associations au cours de l'année dernière. C'est donc un geste de solidarité et évidemment pas un geste de dénonciation, ce n'est pas du tout dans cet esprit là que l'on présente ce texte.

M. le Maire – Je comprends ce que vous dites Mme LEVELEUX, mais je crains néanmoins que ce soit perçu comme tel, même si, comme je l'ai dit tout à l'heure, vous ne le souhaitez pas et que vous ne le voulez pas. Encore une fois, les montants sont tellement faibles, qu'on est dans le pur symbole.

M. LEMAIGNEN, je vous donne la parole et ensuite je vais vous proposer de voter sur cet amendement, parce qu'il y en a d'autres après.

M. LEMAIGNEN – Pardon, mais je n'ai pas de voix du tout ce soir ! Je pense que cet effort de solidarité serait d'autant plus crédible s'il était plus général et certains des élus de l'opposition municipale siègent également dans d'autres assemblées et le budget de la Région a été voté hier. Et je n'ai pas vu que l'exécutif socialiste ait proposé une telle démarche ! Mais, il y a eu un amendement de ce type – un petit peu démago, un tout petit peu, M. le Maire – et cet amendement a été rejeté à la fois par la majorité de gauche et par l'U.M.P. Voyez, comme quoi, il vaut mieux ne pas faire de démagogie nulle part !

M. le Maire – M. LEBRUN, vous avez la parole et ensuite, je vous consulte.

M. LEBRUN – Nous voterons ces quatre amendements. Je ne sais pas si on les

vote tous ensemble ou un par un ?

(réaction hors micro de M. le Maire).

M. LEBRUN – *On va donc les voter séparément. Sur le premier, c'est aussi par solidarité avec l'opposition, parce que sur cette question ...*

(rires dans l'hémicycle).

M. LEBRUN – *Moi, j'ai toujours des scrupules quand on dit qu'il faut que tout le monde partage les efforts, parce que je pense qu'il y a des gens qui les partagent beaucoup moins que les autres. Mais ceci dit, je le voterai quand même. C'est tout ce que je voulais dire.*

M. le Maire – *Ecoutez, sur ce que vous avez dit, il y en a qui partagent davantage que d'autres, je suis bien d'accord avec vous. On a déjà eu l'occasion d'en parler, mais il ne faut pas cibler ceux qui ne sont pas dans le coup !*

Je vais vous consulter sur ce point.

M. CHAPUIS, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Amendement N° 1: Fonds d'urgence d'aide aux associations œuvrant dans le domaine social :

Exposé des motifs :

Présentée lors du débat d'orientation budgétaire, cette mesure exceptionnelle vise à accentuer la lutte contre les effets de la crise auprès des orléanais. Ce fonds d'aide est alimenté par la baisse de 5 % des indemnités des élus. Cette baisse est la contrepartie de la baisse de 5 % appliquée à toutes les associations orléanaises en 2011. L'effort doit être partagé par tous, y compris par les élus municipaux.

Impact budgétaire : Section de fonctionnement (dépenses)

- (-) 30 000 € sur la ligne des indemnités des élus municipaux (6531 Indemnité des élus)

- (+) 30 000 € pour la création du fonds d'urgence alloués aux associations gérées par la commission action sociale. (6574 Subventions aux associations). »

Rejeté par 42 voix contre 13.

M. le Maire – *Votre deuxième amendement, M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Dans la même idée, c'est un amendement qui a été présenté en débat d'orientations budgétaires. Avant d'en dire plus sur le travail des élus de l'opposition, je tiens à saluer toutes les équipes qui travaillent sur ce budget. Concernant la présentation de ces amendements, on y a travaillé à plusieurs reprises. On a dû rentrer dans les documents budgétaires et on a passé énormément de temps à préparer ce Conseil Municipal comme l'ensemble des Conseils Municipaux. Donc, un peu de respect dans les deux sens. On n'a jamais remis en cause le travail de chacun dans cet hémicycle. On peut ne pas partager les choix politiques ou les choix qui sont faits dans ce budget, mais respectons et j'essaie de le faire, respectez l'ensemble des élus !*

Cet amendement est en fait une proposition de lancer une étude permettant d'anticiper la création de nouvelles places en crèches notamment dans les grands projets d'urbanisme et je vais citer tout particulièrement la Z.A.C. Dessaux. Comme l'a mentionné tout à l'heure Mme LECLERC, cela permettrait justement en lien avec le travail du C.C.A.S. sur l'identification des besoins sociaux, de compléter cette étude qui va être menée et de pouvoir accompagner une réflexion urbanistique et d'aménagement du territoire. Il s'agit d'anticiper la création de ces espaces qui doivent être bien insérés dans les projets d'urbanisme.

Il est donc proposé, en section d'investissement, de prendre une partie du financement du parking du Cheval Rouge pour lequel on est déjà intervenu sur l'opportunité de ce parking et ainsi de pouvoir financer cette étude que j'ai estimée – mais en cela, je n'ai pas les capacités financières que les services de la Ville ont – en regardant ce qui se faisait dans d'autres collectivités comparables, notamment à Tours et à Angers. Ces études préalables sont souvent calibrées entre 20 000 € et 40 000 €. Donc, je me suis permis d'identifier 30 000 €, sachant que c'est une vraie conception urbanistique et non pas une analyse des besoins sociaux, puisqu'il s'agit là du travail du C.C.A.S. et qu'il sera fait par le C.C.A.S. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme LECLERC.*

Mme LECLERC – *M. CHAPUIS, pour répondre à l'amendement de votre groupe, il est vrai que sur la Z.A.C. Dessaux, des besoins ont été identifiés dans l'avant projet sommaire, mais ce que vous semblez ignorer c'est qu'en fait, on a déjà une étude, certes qui est à affiner, mais l'étude a déjà été menée. Il y a donc un suivi.*

Votre proposition telle qu'elle est faite dans l'amendement, n'a pas d'intérêt, excusez-moi, parce que l'étude, on l'a déjà ! Elle n'a pas été faite par un cabinet spécialisé, mais nos services sont aussi en mesure de suivre les choses.

M. le Maire – *Je vais donc vous consulter sur ce point.*

M. CHAPUIS, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Amendement N° 2: Etude pour la création de places en Crèches dans le centre ville :

Exposé des motifs :

Présentée lors du débat d'orientation budgétaire, cette étude permettrait d'anticiper la création d'équipement public accueillant les plus jeunes orléanais. Face au constat de saturation des structures situées en Centre Ville, il semble opportun de lancer une étude qui prendrait en compte les futurs grands projets d'urbanisme notamment sur la Z.A.C. Dessaux aux vues des besoins sociaux identifiés par le C.C.A.S.

Impact budgétaire :

Section d'investissement (dépenses)

- (-) 30 000 € sur le financement du parking du Cheval Rouge (21)*
- (+) 30 000 € pour le financement de l'étude (2031 Frais d'étude). »*

***Rejeté par 41 voix contre 13.
Il y a 1 abstention.***

M. le Maire – *On en vient au troisième amendement : l'équipement informatique des écoles.*

M. CHAPUIS – *Au préalable, Mme LECLERC, si vous pouviez me transmettre cette étude, ce serait vraiment gentil de votre part, car je n'en avais pas connaissance.*

Concernant l'amendement relatif à l'équipement informatique des écoles, cela a été évoqué notamment par ma collègue, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, car on s'est rendu compte que l'équipement informatique des écoles de la Ville nous semblait insuffisamment renouvelé et peut-être pas aux mises à jour nécessaires pour les logiciels.

Comme vous le savez tous, au niveau des responsabilités de notre collectivité, il y a une obligation de passer le B2i (Brevet Informatique et Internet) et de nombreuses écoles ont des difficultés pour pouvoir faire passer ce brevet qui est en fait en plusieurs étapes : au niveau de l'école, au niveau du collège et au niveau du lycée. Ces différentes étapes sont validées dans le parcours de l'élève. Et un de vos collègues, M. le Maire, avait fait une étude sur l'importance de l'informatisation des écoles et avait mis en place par exemple, dans sa collectivité, des tableaux blancs interactifs dans l'ensemble des écoles et équipé d'au moins un poste informatique chaque classe. Aussi, je pense qu'il serait intéressant de valoriser cette expérience qui est indispensable pour les plus jeunes, sachant qu'il y a la connaissance de l'outil informatique, mais aussi toute la sensibilisation sur les usages et sur l'attention que doivent porter les enfants, mais aussi les parents, à l'utilisation de l'outil Internet avec toutes les dérives que cela peut entraîner. Donc, je pense qu'il serait nécessaire d'accompagner encore plus fortement l'équipement informatique des écoles et c'est pour cela que nous proposons de transférer la somme de 150 000 € affectée au financement du parking du Cheval Rouge sur la ligne budgétaire 2183 relative au matériel informatique des écoles. Cela permettra donc de donner un coup d'accélérateur sur le renouvellement du parc informatique. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je vais vous demander un petit peu de silence, s'il vous plaît.*

Je vous réponds juste deux choses rapidement. Qu'il y ait des besoins pour l'équipement informatique des écoles, on en est d'accord. On a déjà fait des efforts et il y a encore des besoins, mais ce sont des budgets conséquents. De plus, à ma connaissance, je ne crois pas qu'il y ait d'écoles qui aient un problème pour le passage du Brevet Informatique Internet. En tout cas, je n'en ai pas de retour. Cependant, c'est à regarder sur les années futures le fait d'alimenter ce budget pour ainsi permettre d'améliorer encore l'équipement, mais ceci étant, il y a un certain nombre d'efforts qui sont faits. Mais surtout, vous proposez de prendre 150 000 € sur le financement du parking du Cheval Rouge, c'est-à-dire que concrètement, derrière votre idée subreptice, on arrête le projet du parking du Cheval Rouge et cela ne nous a pas échappé. Donc là, nous ne sommes pas d'accord, puisque le projet est lancé et donc il faut le porter à son terme.

Qui souhaite dire quelque chose ? M. GABELLE.

M. GABELLE – *Excusez-moi, M. le Maire, mais cela ne serait-il pas du domaine de compétence du Conseil Général l'équipement d'ordinateurs ?*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Attendez, mes chers collègues, tout cela est fort sympathique, mais si on peut remettre un peu d'ordre. Non, ce n'est pas le Département, puisque c'est dans nos écoles. M. BESSON, vous avez la parole.*

M. BESSON – *Excusez-moi, il y a deux points qui montrent que c'est complètement à côté de la réalité.*

Premièrement, il existe un plan « Ecole numérique » sur lequel on a tous candidatés et qui est en train de se dérouler par étape. Je ne sais pas où en est notre académie, mais en tout cas, il y en a déjà 13 qui y sont passées et les autres vont suivre. Donc, cela veut dire qu'il va y avoir de l'argent de l'Etat qui va arriver pour cela.

Deuxièmement, je suis navré ou alors à moins que cette académie soit différente de la mienne, le B2i se passe au collège et pas à école.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *D'où la question de M. GABELLE ? Merci M. BESSON de ces précisions, mais en tout cas, il n'est pas à propos pour nous d'empêcher le financement du parking. Donc, je mets cet amendement aux voix.*

M. CHAPUIS, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Amendement N° 3 : Equipement informatique des écoles :

Exposé des motifs :

L'école numérique nécessite du matériel et des logiciels en nombre suffisant renouvelé régulièrement. Les crédits alloués sont insuffisants et ne permettent pas d'organiser le passage du B2i (Brevet informatique et Internet).

Impact budgétaire :

Section d'investissement (Dépenses)

*- (-) 150 000 € sur le financement du Parking Cheval Rouge (21)
- (+) 150 000 € sur l'équipement informatique des écoles (2183 matériel informatique). »*

Rejeté par 42 voix contre 13.

M. le Maire – *Le dernier amendement, M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Cet amendement est un retour à la section de fonctionnement. On a parlé justement des effets de la crise qui impactent le quotidien des Orléanais et on voit que la subvention de la Ville versée au C.C.A.S. n'a pas évolué malgré l'inflation.*

On souhaite donc que la Ville puisse accompagner encore plus cette structure et ainsi prendre sur les dépenses imprévues, qui en fait après avoir travaillé sur cette question là, sont une ligne budgétaire peu utilisée si on regarde les 4 dernières années. C'est une des lignes souvent ponctionnées en décision modificative. Aussi, dès le budget prévisionnel, on propose de prendre 140 000 € sur ces dépenses imprévues - qui s'élèvent à 500 000 €, donc il restera des marges de manœuvre pour les dépenses imprévues - et de les affecter à une augmentation de la subvention au C.C.A.S.

M. le Maire – *Je vous réponds simplement et vous voyez que l'on a une vision différente des choses. Vous, vous dites finalement la probabilité est qu'il n'y ait pas trop d'imprévus et donc on peut prendre là dessus. Nous, on est dans une gestion de précaution et*

on se dit qu'il peut y avoir des imprévus.

Quant à ce que vous dites, bien sûr que lorsqu'on passe des décisions modificatives, il y a justement un transfert de la dépense imprévue grâce au financement de cette ligne là. Donc là, je ne serai malheureusement pas d'accord. Et les dépenses imprévues d'ailleurs, elles peuvent parfois servir aussi à alimenter précisément des besoins que l'on aurait mal appréhendés ou mal ciblés initialement. C'est donc toujours possible, mais moi je préfère le faire dans le sens qui vous est proposé dans le budget, plutôt que dans le sens que vous proposez. Et si jamais, comme cela s'est passé il y a un certain nombre d'années, il y avait véritablement des dépenses lourdes à assumer, qui ne pouvaient pas être prévues, on fait comment ? C'est la nature même de cette ligne budgétaire. Mme SAUVEGRAIN me souffle à l'oreille par exemple les rafales de vent qui ont soufflé – il n'y a pas trop de dégâts -, mais regardez en 1999, qui pouvait prévoir ce qui s'est passé ? Je ne sais pas si à l'époque cette ligne a été utilisée pour faire face à un certain nombre de dépenses, je n'en sais rien, mais en tout cas, c'est possible.

*Par souci de précaution, je préfère garder cette ligne de dépenses imprévues.
M. MARTIN, vous souhaitez ajouter quelque chose.*

M. MARTIN – *J'ai lu dans la délibération précédente que l'on a consommé 220 000 € sur les dépenses imprévues, mais cela n'a pas été remarqué parce que je conçois que tout cela est un peu technique, mais enfin lorsque vous dites que c'est un budget qui ne sert à rien, il a fallu ouvrir les créances impayées du Cinéma des Carmes et nous avons donc pris ces dépenses sur cette ligne budgétaire. Je n'y peux rien, c'est comme cela et voilà un malheureux exemple, j'en conviens.*

M. BEN CHAABANE souhaite la parole.

M. BEN CHAABANE – *Je voudrais poser une question à M. MARTIN et interpeller indirectement M. GRAND. Sur les autres années, peut-on avoir une idée de l'évolution entre les provisions qui ont été faites et les dépenses réelles ? Je m'adresse à M. GRAND et vous voyez, j'ai mis moins de deux minutes, moi qui suis en réflexion peut-être pour être sur la même ligne de départ que vous, et je suis déjà qualifié pour la commission développement durable !*

(rires).

M. le Maire – *C'est à vous, Mme RICARD.*

Mme RICARD – *Oui, M. BEN CHAABANE, mais il faut aussi venir à toutes, ce serait bien aussi. Justement au C.C.A.S., depuis que l'on est aux affaires avec Mme LECLERC, il y a une chose qui est sûre : on ne laisse personne tomber et personne sur le carreau. C'est important. Il y a aussi les actions que l'on peut mener : des trombes d'eau cet été ; un propriétaire d'un petit immeuble qui n'a pas entretenu ; moi dans la rue, avec vous Mme PORTIER, vous vous rappelez, pour aider une jeune fille qui n'avait droit à rien, qui n'était même pas orléanaise et qui était là depuis 3 semaines, donc hôtel, logement, bons, etc. Je veux dire que l'on ne se pose pas de questions. On fait les choses et quand une association vient, on ne laisse personne tomber. Je veux le dire depuis tout à l'heure, parce qu'il y a les chiffres, l'humain oui, mais vous savez, ce n'est pas un privilège de tel ou tel parti, et nous, on est vraiment dedans tous les jours. Merci.*

M. le Maire – *Je vous consulte sur ce dernier amendement.*

M. CHAPUIS, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Amendement N° 4 : Augmentation du budget du C.C.A.S. :

Exposé des motifs :

Afin de répondre aux effets de la crise qui impactent le quotidien des orléanais, il est souhaité ne pas faire peser l'inflation sur cette structure mais de compenser celle-ci pour permettre de mettre en place des dispositifs innovants, ou de soutenir ceux existants. Les tarifs de la Ville étant augmentés de 2 %,

Impact budgétaire :

Section de fonctionnement (dépenses)

- (-) 140 000 € sur les dépenses imprévues (022)

- (+) 140 000 € sur la subvention au C.C.A.S. (657362 Subvention au C.C.A.S). »

***Rejeté par 41 voix contre 13.
Il y a 1 abstention.***

M. le Maire – *Maintenant, nous allons en venir au vote du budget.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget,

Vu les instructions comptables M14 applicables aux communes et M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Municipal adoptée le 18 décembre 2008 par laquelle il a été décidé de maintenir pour ce mandat, les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre en vigueur antérieurement,

Vu le rapport de développement durable approuvé par le Conseil Municipal le 20 mai 2011,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires étudié par le Conseil Municipal le 18 novembre 2011,

Après avis de la Commission du Budget du 6 décembre 2011,

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal, budget annexe des opérations funéraires, budget annexe des opérations soumises à T.V.A., budgets annexes des Z.A.C. en régie et budget annexe du Parc Floral,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

I - BUDGET PRINCIPAL

1°) approuver le budget principal de la Ville d'Orléans pour 2012, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 249 197 376,00 € et voté au niveau du chapitre

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	34 504 611,00		Adopté par 42 voix contre 13
012 Charges de personnel et frais assimilés	91 878 386,00		Adopté par 42 voix contre 13
65 Autres charges de gestion courante	26 911 336,00		Adopté par 42 voix contre 13
66 Charges financières	4 280 000,00		Adopté par 42 voix contre 13
67 Charges exceptionnelles	1 363 098,20		Adopté par 42 voix contre 13
022 Dépenses imprévues	500 000,00		Adopté par 42 voix contre 13
70 Produits des services, du domaine et ventes.		8 767 723,00	Adopté par 42 voix contre 13
73 Impôts et taxes		111 535 678,00	Adopté par 42 voix contre 13
74 Dotations et participations		43 883 512,00	Adopté par 42 voix contre 13
75 Autres produits de gestion courante		2 934 257,00	Adopté par 42 voix contre 13
013 Atténuations de charges		14 376 370,00	Adopté par 42 voix contre 13
76 Produits financiers		5 745,00	Adopté par 42 voix contre 13
77 Produits exceptionnels		454 300,00	Adopté par 42 voix contre 13
023 Virement à la section d'investissement	3 899 332,80		Adopté par 42 voix contre 13
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	18 857 065,00	236 244,00	Adopté par 42 voix contre 13
TOTAL	182 193 829,00	182 193 829,00	Adopté par 42 voix contre 13

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 397 000,00		Adopté par 42 voix contre 13
204 Subventions d'équipement versées	13 349 000,00		Adopté par 42 voix contre 13
21 Immobilisations corporelles	11 805 839,00		Adopté par 42 voix contre 13
23 Immobilisations en cours	27 117 964,00		Adopté par 42 voix contre 13
10 Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00		Adopté par 42 voix contre 13
16 Emprunts et dettes assimilées	12 002 500,00	21 225 963,20	Adopté par 42 voix contre 13
27 Autres immobilisations financières	70 000,00		Adopté par 42 voix contre 13
45 Total des opé. Pour compte de tiers	5 000,00		Adopté par 42 voix contre 13
13 Subventions d'investissement		17 028 915,00	Adopté par 42 voix contre 13
10 Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)		5 100 000,00	Adopté par 42 voix contre 13
27 Autres immobilisations financières		77 971,00	Adopté par 42 voix contre 13
024 Produits des cessions d'immobilisations		809 300,00	Adopté par 42 voix contre 13
45 Total des opé. pour le compte de tiers		5 000,00	Adopté par 42 voix contre 13
021 Virement de la section de fonctionnement		3 899 332,80	Adopté par 42 voix contre 13
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	236 244,00	18 857 065,00	Adopté par 42 voix contre 13
TOTAL	67 003 547,00	67 003 547,00	Adopté par 42 voix contre 13

c) équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 21 222 963,20 €
- un virement de la section de fonctionnement de 3 899 332,80 €

2°) fixer la subvention d'équilibre versée au :

- budget annexe « opérations soumises à T.V.A. » à un montant total de 475 443 € au titre de l'année 2012
- budget annexe Parc Floral à 643 840,20 € au titre de l'année 2012.

ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 13.

II - BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Approuver le budget annexe des opérations funéraires pour 2012, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 50 050,00 € et voté au niveau du chapitre

Arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	14 860,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
012 Charges de personnel et frais assimilés	34 475,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
65 Autres charges de gestion courante	50,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
67 Charges exceptionnelles	665,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
70 Ventes de produits fabriqués, prestations...		50 000,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
75 Autres produits de gestion courante		50,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
TOTAL	50 050,00	50 050,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions

ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 3,
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

III - BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

Approuvé le budget annexe des opérations soumises à T.V.A. pour 2012, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 1 345 249,00 € et voté au niveau du chapitre

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	944 785,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
65 Autres charges de gestion courante	38 300,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
67 Charges exceptionnelles	1 000,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	180 582,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
70 Produits des services, du domaine et ventes.		349 320,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
74 Dotations et participations		593 943,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
75 Autres produits de gestion courante		221 404,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
TOTAL	1 164 667,00	1 164 667,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
21 Immobilisations corporelles	35 705,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
23 Immobilisations en cours	144 877,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections		180 582,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
TOTAL	180 582,00	180 582,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 475 443 €

**ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 3,
IL Y A 10 ABSTENTIONS.**

IV - BUDGET DES Z.A.C. EN REGIE

Approuvé le budget annexe des Z.A.C. en régie pour 2012, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 98 133,00 € et voté au niveau du chapitre

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	27 397,00		Adopté par 42 voix, il y a 13 abstentions
74 Dotations et participations		35 318,00	Adopté par 42 voix, il y a 13 abstentions
75 Autres produits de gestion courante		50,00	Adopté par 42 voix, il y a 13 abstentions
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	35 368,00	27 397,00	Adopté par 42 voix, il y a 13 abstentions
TOTAL	62 765,00	62 765,00	Adopté par 42 voix, il y a 13 abstentions

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
16 Emprunts et dettes assimilées	7 971,00		Adopté par 42 voix, il y a 13 abstentions
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	27 397,00	35 368,00	Adopté par 42 voix, il y a 13 abstentions
TOTAL	35 368,00	35 368,00	Adopté par 42 voix, il y a 13 abstentions

V - BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL

Approuver le budget annexe du Parc Floral pour 2012, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 3 900 672,00 € et voté au niveau du chapitre

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
011 Charges à caractère général	581 750,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 234 438,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
65 Autres charges de gestion courante	50,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
67 Charges exceptionnelles	1 550,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
023 Virement à la section d'investissement	377 555,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
70 Produits des services, du domaine et ventes.		530 057,60	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
74 Dotations et participations		1 287 680,40	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
75 Autres produits de gestion courante		50,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	401 887,00	779 442,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
TOTAL	2 597 230,00	2 597 230,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DES VOTES
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
21	Immobilisations corporelles	235 000,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
23	Immobilisations en cours	285 000,00		Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
13	Subventions d'investissement		524 000,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
021	Virement de la section de fonctionnement		377 555,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	779 442,00	401 887,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions
TOTAL		1 303 442,00	1 303 442,00	Adopté par 42 voix contre 3, il y a 10 abstentions

d) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 643 840,20 €
- un virement de la section de fonctionnement de 377 555,00 €

VI - M. le Maire est autorisé, conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 3,
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

M. le Maire – *Le budget est ainsi adopté. Je vous en remercie, mes chers collègues.*

Alors, je vais soumettre une proposition à votre vote maintenant. Il y a un buffet qui nous attend et je sais que vous allez voter à l'unanimité, ce n'est pas le souci. Mais, on peut peut-être terminer ...

M. LEBRUN – *Surtout que moi, j'avais demandé qu'il y en ait un tous les mois !*

M. le Maire – *Oui, j'ai fait une erreur tactique. Je voulais vous proposer de terminer juste les délibérations financières, si vous en étiez d'accord.*

N° 8 – S.A.R.L. Cinéma Les Carmes. Constitution d'une provision.

M. MARTIN – *J'en ai déjà parlé tout à l'heure. Il s'agit d'un arriéré de loyers qui effectivement n'est pas recouvré et donc il faut provisionner notre risque de non recouvrement de cette créance.*

M. le Maire – *M. LEBRUN, vous avez la parole et je vous demande d'essayer, sans vous porter préjudice, de faire court parce qu'on a encore plus de 90 délibérations.*

M. LEBRUN – *Il y a effectivement une dette importante de loyers qui n'ont jamais été versés entre autre parce que le loyer était fortement surévalué par rapport aux usages de la profession qui conseillait de ne pas dépasser 8 % du chiffre d'affaires. Cet usage est devenu une loi depuis septembre 2010 que la Ville s'est vu dans l'obligation d'appliquer et en 2011, le*

loyer est passé de 66 000 € à 30 000 €. C'est bien la preuve que le loyer était surévalué.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. LEBRUN – Je crois que vous avez reçu un courrier dans lequel il est indiqué que le cinéma est prêt à apurer sa dette, mais en demandant un échéancier, car exiger le paiement immédiat, cela serait pousser le cinéma à la faillite, alors que la fréquentation a beaucoup augmenté : 133 000 entrées au 12 décembre 2011 - ce sont des chiffres relativement récents -, malgré les travaux et les difficultés que le cinéma rencontre pour obtenir des films d'art et d'essai, qui pour certains sont donnés en exclusivité au Pathé, y compris en version originale. Cela montre bien que les spectateurs des Carmes sont extrêmement attachés à ce cinéma, qui par ailleurs est largement ouvert aux autres structures culturelles et associatives.

Je rappelle également que la troisième tranche, soit 47 000 € de participation de la Ville aux travaux d'aménagement de l'espace Délicat & Scène, qui donne de la valeur à l'immeuble dont la Ville est propriétaire, n'a jamais été versée, la Ville remettant en cause ce montant.

Enfin, dernière chose, dans votre projet concernant la Z.A.C. Carmes-Madeleine, vous ne parlez pas du Cinéma des Carmes. Or, dans le même temps, quand on sait que le Pathé veut faire trois nouvelles salles avec l'aval de la Ville, on s'interroge et on aurait besoin d'être rassuré.

M. le Maire – Mme KOUNOWSKI, vous avez la parole.

Mme KOUNOWSKI – Pour ma part, j'irai dans le même sens que Dominique LEBRUN et je voudrais simplement rappeler que le Cinéma des Carmes est un cinéma indépendant. C'est très important, parce que sur la Ville d'Orléans, on a maintenant le monopole du Pathé, un grand groupe et je crois qu'il est important de continuer à soutenir cette offre culturelle cinématographique indépendante qui permet d'ouvrir la proposition culturelle de la Ville d'Orléans.

Je sais d'ailleurs, M. le Maire, car vous l'avez déjà dit à plusieurs reprises, que vous étiez attaché au cinéma d'art et d'essai. Aussi, je crois qu'il serait intéressant, comme le disait Dominique LEBRUN, qu'une réflexion soit engagée par la Ville d'Orléans dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. Carmes-Madeleine, pourquoi ? Car lorsqu'on prend par exemple une référence sur le cinéma d'art et d'essais comme le cinéma d'art et d'essai de Tours, le Studio, il a une taille économique critique qui lui permet d'avoir les meilleurs résultats d'entrées pour les cinémas d'art et d'essai en France, c'est-à-dire 7 salles.

De plus, on sait que le Cinéma des Carmes va devoir affronter l'ouverture, en 2013, de trois nouvelles salles de cinéma du Pathé situé sur les bords de Loire. On ne conteste pas l'ouverture de ces trois salles, puisque je vous rappelle qu'elles étaient dans le projet initial de l'aménagement de la Z.A.C. des Halles. Mais, il serait peut-être intéressant dans le projet Z.A.C. Carmes-Madeleine, où il y aura un pôle universitaire très important et donc des étudiants, d'avoir une réflexion sur une augmentation des salles pour ce cinéma afin qu'il puisse atteindre justement une taille suffisante lui permettant de répondre à la demande, en sachant que les Orléanais et les habitants de l'agglomération sont très attachés à ce cinéma vu sa fréquentation en augmentation et ce malgré les travaux du tram. De ce fait, on voit que ce cinéma répond à cette offre culturelle très ouverte et qui permet d'avoir une richesse sur Orléans. Aussi, je pense que dans le cadre du développement de cette Z.A.C., la Ville devrait s'intéresser à cette extension possible qui serait vraiment un plus pour cette zone qui sera un futur quartier avec beaucoup d'étudiants et notamment un pôle universitaire.

M. le Maire – Je donne la parole à M. TORREILLES.

M. TORREILLES – Merci M. le Maire. Il a été dit évidemment beaucoup de choses. Je dirai simplement combien il est important de soutenir le Cinéma des Carmes et de trouver également une solution. C'est un lieu culturel de convivialité et d'échanges, et dans ce quartier, je crois que cela devient indispensable. Cependant, il se trouve bien évidemment en concurrence directe avec les grandes salles, sachant qu'elles n'ont pas la même vocation, et c'est pour cela que je pense qu'on peut aussi voir ces problèmes et essayer de les régler. Merci.

M. le Maire – La parole est à M. VALETTE.

M. VALETTE – Oui, on peut écouter tous les arguments et toutes les propositions, elles sont toutes intéressantes. J'aimerais cependant rappeler en premier lieu que c'est cette municipalité et son Maire, Serge GROUARD, qui à un moment donné a fait le choix très volontaire et très exigeant quelque part de sauver le Cinéma des Carmes. On peut donc tout dire, mais la réalité de cette délibération expose malheureusement une situation qui aujourd'hui est réellement préoccupante. La Ville est prête à tout pour le Cinéma des Carmes, mais elle voudrait d'abord avoir un signe positif sur l'orientation de sa gestion et je crois que c'est la première chose que l'on attend aujourd'hui pour pouvoir faire des projets avec le Cinéma des Carmes.

M. le Maire – Mme LEVELEUX, vous avez la parole.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je suis heureuse d'entendre dans la bouche de l'Adjoint à la Culture que la Ville était prête à tout faire pour le Cinéma. Je crois que l'on est tous convaincus ici que c'est d'abord un lieu de cinéma d'art et d'essai. On en a besoin, puisque c'est un cinéma exigeant, intéressant et passionnant. Cela change un petit peu des films à grand spectacle que l'on peut voir sur les écrans du Pathé. C'est aussi un lieu de rencontres et de discussions, et c'est également très important.

D'un point de vue purement factuel, comme Dominique LEBRUN l'a dit, a priori la Ville a aussi une petite dette, si j'ai bien compris, à l'égard du Cinéma de 47 000 € et par ailleurs, il y a également des indemnisations qui sont attendues de la part de la Communauté d'Agglo compte tenu de la perte du chiffre d'affaires. Il semble avéré que les gérants du Cinéma sont tout à fait disposés à s'entendre avec la Ville pour définir un échéancier et que les choses se passent de la meilleure façon qui soit. Donc, nous comprenons très bien le souci de la Ville de provisionner, c'est naturel, c'est légitime, mais pour autant, on est rassuré aussi d'entendre que la Municipalité continue de soutenir ce cinéma dont on a besoin. Donc, on est absolument convaincu qu'un accord va intervenir assez rapidement qui soit satisfaisant à la fois pour la Ville et pour le cinéma, dont il est vrai que le loyer a été par le passé majoré au regard des usages de la profession cinématographique.

M. VALETTE – Oui, je voudrais juste rappeler à Mme LEVELEUX que l'année dernière au même Conseil Municipal, on a passé une convention avec le Cinéma des Carmes qui aurait permis à la Ville de verser une somme d'argent pouvant ainsi « apurer » une dette. On a quand même un peu de mal à mettre ce mot accolé à cette convention, car malheureusement à cette heure, la S.A.R.L. Cinéma des Carmes n'a pas signé la convention et donc l'argent n'a pas pu être versé. Je pense qu'on est tous d'accord pour sauver le Cinéma des Carmes, mais je crois que là il y a vraiment aussi de la bonne volonté à exprimer de la part du Cinéma des Carmes.

M. le Maire – Mme RICARD, vous avez la parole.

Mme RICARD – *Je vous prie de m'excuser, M. le Maire, parce que déjà je n'ai pas été gentille avec Tahar et je lui présente mes excuses, mais je ne vais pas l'être non plus avec vous !*

La création du Cinéma des Carmes, je suis désolée, mais c'est vraiment le bâton pour se faire battre pour le coup. Comment a-t-on pu être au départ les gentils et maintenant les méchants ? Il faut un moment m'expliquer.

J'ai reçu en permanence, la semaine dernière – je n'en tiens pas autant que M. RICOUD, mais je vois aussi beaucoup de monde – quelqu'un qui en plus n'a pas eu peur de venir s'installer dans la rue, il est donc déjà le bienvenu. Lors de cette visite, il me demandait comment cela se passait, les élus de quartier à quoi servent-ils ? Il m'a dit qu'il a pris un abonnement au Cinéma des Carmes, parce qu'il est fan a priori comme nous tous ici ce soir de cinéma d'art et d'essai, et a commencé à dire : « Heureusement que vous à la Ville, vous avez de bonnes idées ... » Je l'ai stoppé et lui ai expliqué la démarche de la Ville au départ. De plus, je voudrais quand même signaler qu'au sein du cinéma, je me suis présentée pas seulement en tant que cliente, parce que j'y vais régulièrement, mais aussi en tant qu'élue, et je pense que l'on peut aussi se parler, s'accompagner les uns, les autres, et peut-être je peux faire le lien, pourquoi pas ? En tant qu'élue de proximité, on est là aussi pour cela. Or, on n'est pas toujours les bienvenus et cela me pose un petit problème. En plus, il y a maintenant cette polémique de la Z.A.C. en D.U.P., etc, et je ne sais pas si Olivier CARRE a prévu de répondre ou pas, mais je trouve toujours cette petite musique qui revient alors qu'il n'y a aucune volonté de faire du mal à ce cinéma. Il faut aussi qu'ils comprennent qu'il s'agit d'un accompagnement mutuel. Et là, l'accompagnement, c'est toujours nous, et pas beaucoup eux. Enfin, je veux bien venir leur parler lors d'une assemblée générale, je me rendrais disponible, mais je n'ai jamais été invitée. C'est un petit peu dommage. Je ne mords pas a priori, sauf peut-être ce soir !

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme MAUROY.*

Mme MAUROY – *Comme plusieurs interventions ont démarré par les termes, je voudrais rappeler à cette Municipalité que le cinéma d'art et d'essai est important.*

Ensuite, je tiens à relire ce qui est écrit dans cette délibération : « Dans le cadre de son soutien à la diversité de l'offre culturelle, la Ville a acquis en 2004 le site du cinéma de la rue des Carmes afin d'en assurer la pérennité. » C'est simplement pour remettre dans l'ordre chronologiquement un petit peu les choses et dire que ce débat, éminemment important ce soir, puisqu'au moins il y a un point de consensus, on est tous d'accord pour sauver le cinéma d'art et d'essai. A Orléans, il peut être abordé de façon un peu plus sérieuse, parce que le problème est concret et que c'est par ce biais là qu'il faut le résoudre pour assurer la pérennité du cinéma justement.

M. le Maire – *La parole est à M. MARTIN.*

M. MARTIN – *C'est vrai qu'avant d'appeler le loyer, il y avait eu trois années de franchise de loyer. Je le rappelle quand même, M. LEBRUN, pour votre information, parce que lorsque vous rappelez les faits, les montants des loyers, il faut somme toute rappeler l'historique complet. Conventionnellement, il y avait deux années de franchise et il y a eu une année de plus.*

Ceci dit, le passé ne présente pas vraiment d'intérêt. Ce soir, c'est une délibération purement technique qui consiste à dire que nous avons une créance douteuse dans les comptes de la Ville et qu'il faut l'approvisionner. C'est comme ça et donc on prend sur le budget des dépenses imprévues. C'est un redéploiement de crédit.

Je pense que le Cinéma des Carmes a effectivement beaucoup amélioré sa programmation et qu'à ce titre, le fait qu'il ait une fréquentation en hausse - on me dit 18 % - est un élément très favorable pour aller dans le sens de ce qui est souhaité ce soir, c'est-à-dire que le Cinéma des Carmes réussisse le projet.

Enfin et c'est une très bonne nouvelle, la Direction des Finances m'a dit ce soir que pour la première fois, M. le Maire, le Cinéma des Carmes avait payé un loyer, première échéance d'un montant de 2 300 € ! Donc comme quoi, voyez-vous, on reconnaît les faits. Ce soir, il y a un démarrage et on est dans l'ère nouvelle ! Donc, je suis optimiste. Le passé, on le provisionne et les choses sont comme cela. Et je m'adresse au gérant qui n'est pas loin pour lui dire : allez, vous êtes sur la bonne voie, continuez comme cela !

M. le Maire – *On va peut-être continuer nous aussi, parce qu'on n'est pas encore complètement sur la bonne voie ! Je remercie simplement Eric VALETTE d'avoir rappelé effectivement les choses, ainsi que Brigitte RICARD pour son intervention, car il est vrai que parfois c'est un peu fatigant d'être pratiquement accusé de, alors qu'on a sauvé ce cinéma bon sang ! Alors, les conseillers ne sont pas les payeurs.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son soutien à la diversité de l'offre culturelle, la Ville a acquis en 2004 le site du cinéma de la rue des Carmes afin d'en assurer la pérennité. La S.A.R.L. Cinéma Les Carmes s'est proposée pour reprendre l'exploitation du cinéma avec l'engagement de maintenir une programmation Art et essai.

Dans ce contexte, un bail a été signé entre la Ville et la S.A.R.L. Cinéma Les Carmes dont le terme est fixé au 31 Juillet 2014.

Afin de permettre à la société de démarrer son activité dans de bonnes conditions, la Ville a apporté un soutien financier se traduisant notamment par une franchise de loyers de 2 ans, portée ensuite à 3 ans, une subvention de fonctionnement totale de 158 333 € (2005, 2006 et 2007) et une aide à l'investissement de 114 225 €

Le Trésorier Principal d'Orléans Municipal et Sud Loire après de multiples relances, attire l'attention de la Ville sur le fait que la société ne s'acquitte pas des sommes dues et que le montant global de loyers et charges impayés s'élève globalement, à la date du 30 novembre 2011, à 231 380 €

Ce dossier fait l'objet d'un suivi particulier par la Trésorerie Orléans Municipale et Sud Loire et d'un contact régulier avec l'exploitant. Toutefois le risque est avéré. Par ailleurs, alors même que la convention entre la Ville et la S.A.R.L. prévoit la transmission des documents comptables de la société, cette dernière n'a pas été en mesure de les produire pour l'exercice 2010.

En application des règles prudentielles et de l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de constituer une provision pour dépréciation de comptes de tiers pour un montant de 231 380 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) constituer une provision de 231 380 € sur le budget principal représentant le montant des loyers et charges impayés par la S.A.R.L. Cinéma Les Carmes ;

2°) imputer la dépense correspondante au budget principal 2011 au chapitre 68, compte 6817 dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants. »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Je souhaite que cela soit affiché dans le Cinéma des Carmes, qui a voté pour, qui s'est abstenu !*

M. LEBRUN – *J'ai posé une question à laquelle on ne m'a pas répondu.*

M. le Maire – *C'est vrai, il y a des témoins.*

N° 9 – **Fixation des durées des amortissements pour le budget principal M14. Approbation.**

M. MARTIN – *C'est une délibération technique qui fixe les durées d'amortissements des biens pour un montant fixé à un seuil unitaire de 762,25 €.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'instruction M14 prévoit l'obligation d'amortir certaines catégories de biens renouvelables :

- pour les immobilisations incorporelles, celles figurant aux comptes 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre », compte 2031 « frais d'études », 2032 : « frais de recherche et de développement », 205 : « concessions et droits similaires, brevet, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires » et 208 « Autres immobilisations incorporelles »,

- pour les immobilisations corporelles, les biens figurant aux comptes 2156, 2157, 2158 et 218.

Il revient à l'assemblée délibérante de déterminer la durée d'amortissement des biens et notamment le seuil unitaire en deçà duquel les biens s'amortissent en un an, ainsi que la durée d'amortissement des fonds de concours et les modalités d'amortissement des subventions transférables.

Par délibérations du 25 février 2000 et du 16 décembre 2005, le Conseil Municipal a déterminé, pour chacune des catégories ci-dessus, les durées d'amortissement.

Il est proposé de compléter ces délibérations en fixant à 762,25 € le montant en deçà duquel les biens sont amortis sur un an et en décidant que les subventions reçues seront amorties sur la même durée que les biens qu'elles financent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1962-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'instruction budgétaire M 14 des communes,
Vu les délibérations n° 13 du 25 février 2000 et n° 6 du 16 décembre 2005 fixant les durées d'amortissement pour certaines catégories de biens,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) fixer à 762,25 € le seuil unitaire retenu pour l'amortissement des biens en un an ;**
- 2°) décider que les subventions transférables sont amorties sur la même durée que le bien financé. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 10 – **Admission en non valeur. Approbation.**

M. MARTIN – *Il s'agit d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 42 000 € dont vous avez le détail dans la délibération. Il y a beaucoup de petites sommes.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Mme le Trésorier principal d'Orléans Municipale et Sud Loire a dressé le 21 octobre 2011 la liste des produits irrécouvrables pour le budget principal (liste jointe en annexe).

Les sommes non recouvrées s'élèvent à un total de 42 286,36 € (684 lignes) et correspondent à des poursuites engagées en vain à l'encontre de débiteurs insolvable ou à des sommes restant dues inférieures au seuil de poursuite.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 42 286,36 € sur le budget principal de la Ville ;**
- 2°) accorder la décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus ;**
- 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, article 654, service gestionnaire AFIN. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE.



045018 TRÉSorerie MUNICIPALE ORLÉANS ET SUD LOIRE
 14 avenue des Droits de l'Homme
 45005 ORLÉANS DEDEX 1
 Numéro de la liste 493500515

VILLE ORLÉANS BUDGET PRINCIPAL (24300)

PRESENTATION EN NON VALEUR

Orléans le 20/10/2011

Le comptable du Trésor soussigné, expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces postées sur l'état ci-après
 il demande, en conséquence, l'admission en non valeur des pièces pour le montant de 42286,36 €.

EXERCICE	REFERENCE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF
2010	R-2-1	AACHEOUN ACHA	4	Créance minime
2010	R-2-1	AACHEOUN ACHA	2,12	Créance minime
2011	R-2-3	ABDELLI DALILA	0,8	Créance minime
2011	R-2-2	ABDELLI DALILA	0,8	Créance minime
2010	R-3-7	ADA BIBANG BRIGITTE	3,24	Créance minime
2010	R-3-8	ADA BIBANG BRIGITTE	3,24	Créance minime
2011	R-2-5	ADADA HASSAN	0,84	Créance minime
2010	R-78-31	ADECCO FRANCE	0,17	Créance minime
2010	R-2-4	ADELEKE NADIA	0,83	Créance minime
2011	R-3-6	ADEN KOSHIN FATUMA	0,8	Créance minime
2011	R-3-11	ADEN KOSHIN FATUMA	0,8	Créance minime
2010	R-3-8	AGUENAROUS MYRIAM	4,74	Créance minime
2010	R-3-9	AGUENAROUS MYRIAM	2,37	Créance minime
2010	R-3-10	AHAMED SALMA	2,42	Créance minime
2010	R-12-383	AHMED NASSIR	3,68	Créance minime
2010	R-3-12	AIT LABYAD STEPHANIE	0,83	Créance minime
2009	F-1341	AKKURT AYTAC NC	75	poursuite sans effet
2010	R-3-15	AKSU SINE	3	Créance minime
2010	R-3-13	AKSU SINE	3	Créance minime
2010	F-1371	AL HOCEIMA	75	poursuite sans effet

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

2010	R-3-18	ALATE PATRICIA .	1,06	Créance minime
2010	R-3-19	ALI MOHAMED HALIMA .	1,06	Créance minime
2011	R-5-26	ALIBHAYE ISMAEL .	0,27	Créance minime
2011	R-5-21	ALOUEV LARISSA .	0,27	Créance minime
2011	R-3-19	ALOUEV LARISSA .	0,27	Créance minime
2011	R-5-28	ALOUEV LARISSA .	0,27	Créance minime
2011	R-3-20	ALOUNA FERÉ EUPHRAGIE	0,8	Créance minime
2010	R-3-15	ALVES JENNIFER .	2	Créance minime
2010	R-3-17	AMELLAH NAÏMA .	1,84	Créance minime
2010	R-5-22	AMINDA MOLINGA NYAMBA	0,53	Créance minime
2010	R-3-19	AMINDA MOLINGA NYAMBA	1,59	Créance minime
2011	R-3-17	AMINDA MOLINGA NYAMBA	0,53	Créance minime
2011	R-5-21	AMINDA MOLINGA NYAMBA	0,54	Créance minime
2011	R-5-29	AMINDA MOLINGA NYAMBA	0,54	Créance minime
2009	T-1461	ANAEM AGENCE NATIONAL	0,08	Créance minime
2009	T-2376	ANAEM AGENCE NATIONAL	0,3	Créance minime
2009	T-3203	ANAEM AGENCE NATIONAL	0,15	Créance minime
2010	R-3-20	ANDRIAMIJORO BEATRICE	1	Créance minime
2010	R-5-21	ANGRAND MARYLENE .	0,9	Créance minime
2010	T-3328	ANRUAGENCE NATIONALE	0,01	Créance minime
2010	R-5-23	AOUTOF AZIZA .	2,16	Créance minime
2011	R-5-23	ARSHAD ROB .	0,27	Créance minime
2011	R-5-25	ARSHAD ROB .	0,27	Créance minime
2010	R-5-21	ASIJE EVELYN .	2,43	Créance minime
2010	R-5-23	ASIJE EVELYN .	3,24	Créance minime
2011	R-23-114	ATELIER 45 .	0,04	Créance minime
2009	T-1578	ATMANE YOUSSEF Nc	75	poursuite sans effet
2011	R-2-36	ATTARI YOUSSEF .	0,81	Créance minime
2007	R-1-123	AU MODELE REDUIT	10,8	Cloture insuffisance actif sur R.L.J
2008	R-1-125	AU MODELE REDUIT	10,8	Cloture insuffisance actif sur R.L.J
2009	T-1589	AUBIER CORALIE Nc	75	poursuite sans effet
2011	R-5-23	AVON CHRISTINE .	0,53	Créance minime
2010	R-5-23	AYTEMIZ ISABEL .	3,62	Créance minime
2010	R-5-24	AYTEMIZ ISABEL .	1,81	Créance minime
2010	R-5-29	AZARKAN SAÏD .	1,84	Créance minime
2010	R-5-27	AZERKANE ZHOUR .	0,53	Créance minime
2011	R-12-34	AZERKANE ZHOUR .	0,54	Créance minime
2011	R-12-40	BA HAMADOU .	0,8	Créance minime

2011 R-2-38	BADILA PHILIPPE		0,8	Créance minimale
2010 R-5-26	BAH AISSATOU		1	Créance minimale
2011 R-5-28	BAH AISSATOU		1	Créance minimale
2010 R-5-26	BAHADOU BRISS NC		3,08	Créance minimale
2010 R-5-28	BAHADOU BRISS NC		0,54	Créance minimale
2010 R-5-29	BAHADOU LOUBNA		0,81	Créance minimale
2010 R-5-27	BAHADOU LOUBNA		0,54	Créance minimale
2010 R-78-31	BAHADOU LOUBNA		2,16	Créance minimale
2010 R-5-27	BAHADOU LOUBNA		0,27	Créance minimale
2010 R-5-29	BAHADOU LOUBNA		2,7	Créance minimale
2009 R-3-166	BAR AU BON GOIN		1	Créance minimale
2006 T-990015000441	BAR LE CAPITOLE		261,8	Clocture insuffisance actif sur R.L.L.J
2007 R-3-202	BAR LE CAPITOLE		267,1	Clocture insuffisance actif sur R.L.L.J
2008 R-3-202	BAR LE CAPITOLE		250,5	Clocture insuffisance actif sur R.L.L.J
2010 R-3-186	BAR LE SALOON		0,6	Créance minimale
2009 T-2966	BAR MAC EWANS MELLE K		75	poursuite sans effet
2010 T-1372	BAR MAC EWANS MELLE K		75	poursuite sans effet
2011 R-12-42	BARDOU STEPHANIE		0,54	Créance minimale
2010 R-12-33	BECHAR KARIMA		2,16	Créance minimale
2007 T-1381	BEGSANGELE CLAUDY NC		2 639,87	appel et demande de ronseign. Négative
2010 R-2-36	BEGON MURIEL		4	Créance minimale
2010 R-12-34	BEGON MURIEL		4	Créance minimale
2010 R-2-36	BEGON MURIEL		4	Créance minimale
2010 R-12-42	BEN MHAMED MUSTAPHA		0,9	Créance minimale
2011 R-12-51	BEN SALLAM FATIMA		0,27	Créance minimale
2011 R-12-51	BEN SALLAM FATIMA		0,54	Créance minimale
2011 R-12-40	BENELBOUKRIA JALILA		0,54	Créance minimale
2010 R-12-41	BENNIS MOHAMMED		2,88	Créance minimale
2011 R-12-64	BENSEGHIR DALILA		0,27	Créance minimale
2011 R-12-41	BERCO MARIE HELENE		0,54	Créance minimale
2011 R-12-55	BERCO MARIE HELENE		0,54	Créance minimale
2010 R-12-46	BERGUI HANANE		2	Créance minimale
2010 R-12-43	BERTHOULOUX LAETITIA		2	Créance minimale
2010 R-12-46	BERTHOULOUX LAETITIA		2	Créance minimale
2010 R-12-44	BEYA BINIANGA		2	Créance minimale
2010 R-12-45	BHATTI ARSHAD		2	Créance minimale
2010 R-12-46	BIDANESSY FOUSSENY		2	Créance minimale
2010 R-12-48	BILLET LAURENCE		2	Créance minimale

MINISTRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

2009 T-1474	BILLY RENARD JACQUELI	1	Créance minimale
2010 R-12-47	BITSINDOU BRIGNELLE	0,81	Créance minimale
2010 R-2-5	BLANCHARD FERNAND	0,34	Créance minimale
2010 R-12-49	BLEY PRISCA	0,27	Créance minimale
2010 R-12-50	BLEY PRISCA	2	Créance minimale
2011 R-12-47	BLEY PRISCA	0,81	Créance minimale
2011 R-12-46	BLEY PRISCA	0,54	Créance minimale
2011 R-12-60	BLEY PRISCA	0,27	Créance minimale
2009 T-1342	BOBILLIER ANNE NG	75	poursuite sans effet
2010 R-12-53	BOBOT KOPPEE IRENE	2,65	Créance minimale
2010 R-12-50	BOBOT KOPPEE IRENE	1,06	Créance minimale
2010 R-12-51	BOBOT KOPPEE IRENE	2,12	Créance minimale
2011 R-12-48	BOBOT KOPPEE IRENE	0,54	Créance minimale
2011 R-12-47	BOBOT KOPPEE IRENE	0,54	Créance minimale
2011 R-12-62	BOBOT KOPPEE IRENE	0,54	Créance minimale
2010 R-12-47	BOCO FRANCIS	0,27	Créance minimale
2010 R-12-54	BOISSINOT ANNALIA	1	Créance minimale
2010 R-12-53	BOISSINOT ANNALIA	4	Créance minimale
2010 T-1710	BONNERRE GAETAN NC	75	poursuite sans effet
2011 R-12-55	BORE FATOUmata	0,54	Créance minimale
2010 R-12-90	BORY JEANNE	2,1	Créance minimale
2010 R-2-56	BOJARICHE EL HASSAN	3,18	Créance minimale
2010 R-2-59	BOUCHER AGNES	1	Créance minimale
2010 R-12-52	BOUCHERON NAHIMA NC	0,53	Créance minimale
2010 R-2-58	BOUCHERON NAHIMA NC	1,06	Créance minimale
2010 R-2-56	BOUCHERON NAHIMA NC	1,06	Créance minimale
2010 R-12-60	BOUCHERON NAHIMA NC	3,71	Créance minimale
2011 R-12-67	BOUCHERON NAHIMA NC	0,54	Créance minimale
2009 T-2412	BOUDJAFADIA NC	75	poursuite sans effet
2010 R-2-57	BOUJAMIDOUJ HAYAT	0,53	Créance minimale
2011 R-12-85	BOUJIDA KARIMA	0,54	Créance minimale
2011 R-12-46	BOULKHR NADIA	0,54	Créance minimale
2010 R-2-59	BOULMIER ARNAUD	3,88	Créance minimale
2010 R-12-60	BOUMARAF SORAYA	1,08	Créance minimale
2010 R-12-61	BOUMARAF SORAYA	0,81	Créance minimale
2011 R-12-47	BOUMARAF SORAYA	0,54	Créance minimale
2011 R-12-55	BOUMARAF SORAYA	0,81	Créance minimale
2011 R-12-73	BOUMARAF SORAYA	0,54	Créance minimale

2011	R-12-71		BOUMARAF SORAYA			0,81	Créance minime
2010	R-2-68		BOURDIN NATACHA			1,21	Créance minime
2010	R-12-61		BOURGEAIS CATHYA			2	Créance minime
2011	R-12-72		BOURKNA AMAL			0,54	Créance minime
2010	R-12-62		BOUTOUIL KARIM			3,68	Créance minime
2010	R-12-60		BOUVOLLE ELISA			1	Créance minime
2011	R-12-53		BOUVOLLE ELISA			1	Créance minime
2007	T-2798		BOUYA NORDINE Nc		1 500,00		combinaison infructueuse d actes
2010	R-12-64		BOYATA MEBOKOSO ANNE-M		1,08		Créance minime
2010	R-12-62		BOYELE-BONDO MELIA		4,24		Créance minime
2010	R-12-66		BREUIL FREDERIC		1,91		Créance minime
2010	R-12-67		BRUGIERE TAKLIT		1,71		Créance minime
2010	R-12-69		BUTNY JEROME		4		Créance minime
2010	R-12-70		BUTNY JEROME		4		Créance minime
2010	R-12-65		BUTTON JEAN-FLORENT		0,27		Créance minime
2010	R-12-66		CABANAS INGRID		3,68		Créance minime
2011	R-1-275		CABINET A DE ROCQUIGN		0,4		Créance minime
2007	R-1-336		CAFE CHRETIEN		108,9		combinaison infructueuse d actes
2010	R-23-112		CARAES CAROLE-MARIE		2		Créance minime
2010	R-12-73		CARLIHAN STEPHANIE		1,84		Créance minime
2011	R-12-72		CATALANO GWENAELE		0,54		Créance minime
2011	R-12-83		CATALANO GWENAELE		0,54		Créance minime
2011	R-3-80		CATALANO GWENAELE		0,54		Créance minime
2010	R-12-73		CATOIRE AURELIE		4		Créance minime
2010	T-378270915		CENTRE HOSPITALIER RE		0,01		Créance minime
2011	R-23-106		CHAILLOU RACHEL		0,8		Créance minime
2010	R-12-75		CHALINE LAURENT		3,24		Créance minime
2010	R-12-76		CHAP SANTI		2		Créance minime
2010	R-3-80		CHAREF FATHIHA		0,27		Créance minime
2010	R-12-79		CHARMANT PATRICE		3,18		Créance minime
2010	R-12-79		CHAROZE CARINE Nc		0,79		Créance minime
2010	R-12-73		CHAROZE CARINE Nc		0,79		Créance minime
2010	R-12-77		CHAROZE CARINE Nc		0,79		Créance minime
2011	R-12-68		CHENINI ELODIE		0,54		Créance minime
2011	R-12-76		CHERGUA FATHIMA		0,54		Créance minime
2010	R-12-76		CHERGUA FATHIMA		0,54		Créance minime
2010	R-12-78		CHERGUA FATHIMA		0,54		Créance minime
2010	R-12-84		CHINOUNE BAKHTA		1,21		Créance minime

2010 R-12-82	CIMSIT TUKEZBAN	1,08	Créance minime
2010 R-12-83	CIMSIT TUKEZBAN	0,54	Créance minime
2010 R-12-86	CIMSIT TUKEZBAN	0,81	Créance minime
2009 T-1077	CLERY SON HISTOIRE EN	0,01	Créance minime
2009 R-1-361	COCHON CHIC	391,87	Closure insuffisance actf sur R/LJ
2011 R-22-381	COIFFURE P S	0,2	Créance minime
2010 R-12-83	COLLIOT ARMELE	1	Créance minime
2010 T-81	COMPAGNE IBM FRANCE	4,78	Créance minime
2011 R-23-117	CONROUX GWENAELE	0,54	Créance minime
2010 R-12-90	CORREIA ESTRELA MANUE	1,84	Créance minime
2010 R-12-86	COSME VINOUI RABI	0,27	Créance minime
2007 T-745	COSTAMAGNA RODRIGUE	75	combinaison infructueuse d actes
2010 R-23-92	COULIBALY AICHE	0,53	Créance minime
2010 R-23-94	COULIBALY MALADO	1,84	Créance minime
2010 R-12-87	COUTURIER SEVERINE	3,71	Créance minime
2010 R-12-87	COUTURIER SEVERINE	3,71	Créance minime
2010 R-12-88	CRAFA ISABELLA	0,27	Créance minime
2010 R-3-91	DA ROCHA MELO ADRIANO	1	Créance minime
2010 R-12-90	DA SILVA ACHILLE	1,84	Créance minime
2010 R-12-99	DA SILVA ACHILLE	3,68	Créance minime
2010 T-1228	DAVY BAFOUNIA SOUKOUL	75	Créance minime
2010 R-23-99	DE OLIVEIRA CINDY	3,68	poursuite sans effet
2010 R-23-103	DE OLIVEIRA KALINA	2	Créance minime
2010 R-23-106	DECAUX KELLY	1,84	Créance minime
2010 T-1696	DECCO LILIAN NG	75	Créance minime
2007 F-2799	DEDINGER JONATHAN NG	696,65	poursuite sans effet
2010 R-23-107	DEDINGER KAREN	2	combinaison infructueuse d actes
2010 T-2653	DEEP	75	Créance minime
2011 R-1-135	DEGRI KOSSOUM	0,54	poursuite sans effet
2011 R-12-80	DEKOU DJEDJANE	0,78	Créance minime
2011 R-23-103	DELSCLUSE SVETLANA	0,16	Créance minime
2010 R-23-103	DETRIGNE ISABELLE	1	Créance minime
2009 T-2963	DETTORIMARIO NG	75	poursuite sans effet
2010 T-1065	DEVEL STEPHANE NG	75	poursuite sans effet
2010 T-1235	DI GIULIO MARIE HELEN	75	poursuite sans effet
2010 R-23-116	DIABY SOUNKAMBA	3,78	poursuite sans effet
2011 R-1-148	DIAKITE ASSIFAN	0,27	Créance minime
2009 T-1676	DIALLO DIERRY NG	75	Créance minime
			poursuite sans effet

2010	R-1-120	DIALLO SALINATA	3,58	Créance minime
2010	R-23-115	DIANKA MYRIAM	2	Créance minime
2010	R-23-116	DIANKOLELA-MISSENGUI	1,62	Créance minime
2007	T-265	DIAS ALUES JOSE LUIS	158,4	combinaison infructueuse d'actes
2010	R-23-118	DIAWARA HABIB	1,08	Créance minime
2010	R-1-123	DIDOUNE MOHAMED	3,88	Créance minime
2007	T-2662	DIGRAYO EDITH NC	32,5	combinaison infructueuse d'actes
2010	T-1810	DIGITAL SIMONNET NICO	75	poursuite sans effet
2010	R-1-120	DINIS MAWETE CARMELA	1,84	Créance minime
2010	R-1-122	DJABI MOCHTAR	4,05	Créance minime
2010	T-692	DJADNET PAULE	75	poursuite sans effet
2008	T-684	DJORDJEVIC SARA NC	75	poursuite sans effet
2010	T-1702	DJOUADI DAVID NC	75	poursuite sans effet
2010	R-1-130	DONFAN PHILOMENE	3,18	Créance minime
2010	T-2530	DOUCEY VIRGINIE NC	75	Créance minime
2010	R-1-125	DOUCOURE MARIAME	0,79	poursuite sans effet
2010	R-23-109	DUBOIS SYLVIE	3,67	Créance minime
2008	T-2001	DUNIAMA Gandzien Char	75	Créance minime
2010	R-1-134	DUNIAMA GANDZIEN CHAR	3,24	poursuite sans effet
2008	T-1680	DUPUY DENUS LOUESSARD	1	Créance minime
2008	T-2013	DURUAMA CHARMEANE NC	75	Créance minime
2007	T-1658	DUSSUD ANTONY	75	poursuite sans effet
2008	T-588	DYBELLE BANGUY NC	881,98	poursuite sans effet
2010	R-3-196	DZANGA NIOLONGO EURYD	2,43	poursuite sans effet
2011	R-23-117	DZANGA NIOLONGO EURYD	0,54	Créance minime
2011	R-3-139	DZANGA NIOLONGO EURYD	0,27	Créance minime
2011	R-3-165	DZANGA NIOLONGO EURYD	0,81	Créance minime
2010	R-3-137	DZELLAT MARIE-PAULE	4,24	Créance minime
2010	R-3-138	EBIANGO MENGE CLARISS	2,37	Créance minime
2010	T-734	ECOLE ELEMENTAIRE DE	0,5	Créance minime
2008	T-2605	EDDY BENJAMIN NC	75	Créance minime
2010	R-3-137	EDJAKA-BIBA LOUISE	0,53	poursuite sans effet
2011	R-1-120	EFULI-LONGANGE RUTH	0,8	Créance minime
2011	R-1-121	EIDAA FARIDA	0,8	Créance minime
2011	R-1-142	EL ALLOUCHE MERYEM	0,81	Créance minime
2011	R-1-140	EL ALLOUCHE MERYEM	0,27	Créance minime
2008	T-1883	EL ASRI MUSTAPHA NC	524,01	certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
2011	R-3-170	EL BOUDANI SAMIRA	0,54	Créance minime

2007	T-161	EL GUERRAOUJ KARIMA	75	poursuite sans effet
2007	T-2190	EL GUEZIRI ABDELKHALI	400	poursuite sans effet
2010	R-1-142	EL HADDAD EL HASSANIA	1	Créance minime
2010	R-23-117	EL KADDOURI MOHAMED	4,32	Créance minime
2010	R-23-118	EL KHATABI MINA	4	Créance minime
2010	R-1-143	EL MASSOUDI SAIDA	4	Créance minime
2010	R-3-137	EL MELLOUKI KARIMA	0,53	Créance minime
2010	R-1-119	EL MELLOUKI KARIMA	0,53	Créance minime
2010	R-1-144	EL MELLOUKI KARIMA	0,53	Créance minime
2010	R-1-145	EL MENKOURI SAMIR	1,84	Créance minime
2010	R-1-146	EL MOUTAOUAKIL MOUNIR	0,27	Créance minime
2011	R-1-146	EL MOUTAOUAKIL MOUNIR	0,54	Créance minime
2011	R-1-178	EL MOUTAOUAKIL MOUNIR	0,54	Créance minime
2011	R-1-134	EL RHAZ NABILA	0,27	Créance minime
2011	R-1-149	EL RHAZ NABILA	0,54	Créance minime
2011	R-1-180	EL RHAZ NABILA	0,27	Créance minime
2010	R-1-127	ELION MABOUROU CORNEL	2	Créance minime
2010	R-1-149	ELION MABOUROU CORNEL	4	Créance minime
2010	R-1-129	EMMANUEL OKECHUKWU	2	Créance minime
2010	R-1-162	ENDJEMOZE-DOKORO PRIN	2,12	Créance minime
2010	R-6-478	ENVIE D'ECO	24,15	Cicure insuffisance actif sur R.U.J
2011	R-6-480	ENVIE D'ECO	24,54	Cicure insuffisance actif sur R.U.J
2007	T-1071	EQUIP JARDIN ORLEANS	20	combinaison infructueuse d actes
2010	R-1-145	ESSANABOULY VICTORINE	0,27	Créance minime
2010	R-1-180	ESSANABOULY VICTORINE	2,43	Créance minime
2010	R-1-182	ESSANABOULY VICTORINE	1,89	Créance minime
2010	T-2536	EURODIF	75	poursuite sans effet
2011	R-1-155	EZZADJ ABDERRAHIM	0,54	Créance minime
2010	R-1-153	FAGET LAURENCE	0,53	Créance minime
2010	R-1-157	FAGET LAURENCE	3,68	Créance minime
2011	R-1-160	FAGET LAURENCE	0,54	Créance minime
2011	R-3-189	FAGET LAURENCE	0,54	Créance minime
2010	R-1-158	FAKIR SAIDA	2,16	Créance minime
2011	R-3-181	FALAH MYRIAM	0,54	Créance minime
2010	R-1-134	FDHILL LAHA	1,21	Créance minime
2010	R-3-163	FEVILYE LAETICIA	0,54	Créance minime
2009	T-2601	FEROCHE THOMAS	75	poursuite sans effet
2010	R-1-136	FILA-SANGOUD RODRIGUE	3,16	Créance minime

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

2010 R-1-161	FILA-SANGOUD RODRIGUE	1,58	Créance minimale
2007 T-2499	FLEURY JEREMY Nc	75	poursuite sans effet
2010 R-3-133	FRANCISCO IRENA	1	Créance minimale
2010 R-3-160	FRANCISCO IRENA	1	Créance minimale
2010 R-3-163	FRANCO ROSSANA	2	Créance minimale
2010 R-3-167	FRANCOIS JENNIFER	1,84	Créance minimale
2010 T-1409	GADIER JENNIFER Nc	75	poursuite sans effet
2010 T-1097	GAILLAUX SELENA Nc	75	poursuite sans effet
2011 R-1-147	GAINÉ PATRICIA	0,54	Créance minimale
2011 R-3-158	GAINÉ PATRICIA	0,54	Créance minimale
2011 R-3-201	GAINÉ PATRICIA	0,54	Créance minimale
2007 T-939	GALLIER AURELIE	75	poursuite sans effet
2010 T-2335	GALLIER AURELIE Nc	75	poursuite sans effet
2010 R-22-369	GASSAMA MARIAMA	1,09	Créance minimale
2010 R-1-175	GASSAMA MARIAMA	2,12	Créance minimale
2011 R-1-160	GASSAMA MARIAMA	0,54	Créance minimale
2011 R-3-171	GASSAMA MARIAMA	0,54	Créance minimale
2011 R-22-203	GASSAMA MARIAMA	0,54	Créance minimale
2011 R-1-161	GATEAU SYLVIE	0,27	Créance minimale
2010 R-1-145	GALIMMA MABOUGATH GILD	3,68	Créance minimale
2010 R-1-180	GERMAIN MELINDA	4	Créance minimale
2010 R-12-74	GIRAULT CECILE	0,01	Créance minimale
2010 R-1-150	GLELE AMOIN	0,54	Créance minimale
2010 R-1-176	GNAFOUA ODILE	3,68	Créance minimale
2009 T-2044	GODIN ALEXANDRE Nc	75	Créance minimale
2010 R-12-66	GOSSE & GOSSEC INGRID	0,05	poursuite sans effet
2010 R-12-75	GOSSEC FLORENCE	0,1	Créance minimale
2010 R-12-87	GOSSEC FLORENCE	0,1	Créance minimale
2011 R-1-159	GOUACHE CATHERINE	1	Créance minimale
2008 T-1581	GOURNAUD MARIE Nc	75	poursuite sans effet
2011 R-3-185	GRAND STEPHANIE	0,8	Créance minimale
2010 R-1-181	GUÈDE GRALOU	4,24	Créance minimale
2010 R-3-193	GUENOLE GWENDOLINE	4	Créance minimale
2008 T-2413	GUILLAINIE Nc	75	poursuite sans effet
2010 R-1-175	GUILLEMIN VANESSA	0,53	Créance minimale
2010 R-1-162	GUILLOIN DELPHINE	1,21	Créance minimale
2009 T-1816	GUIVARCH MARTIN Nc	75	poursuite sans effet
2011 R-12-230	GUREME CHRISTIEL	0,54	Créance minimale

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

2010	R-3-187	GUYET MARJORIE .	2,16	Créance minimale
2010	R-3-164	HADJADJ NAOUEL .	4	Créance minimale
2011	R-3-190	HAMMOUCH MOULOUDA .	0,8	Créance minimale
2011	R-3-196	HANOUN FATIMA .	0,54	Créance minimale
2011	R-12-239	HASROURI HOCINE .	0,8	Créance minimale
2011	R-22-211	HAUPERPIN JULIE .	0,54	Créance minimale
2011	R-3-199	HAUPERPIN JULIE .	0,54	Créance minimale
2010	R-22-206	HILD CATHERINE .	0,94	Créance minimale
2010	R-3-197	HUBERT CHRISTOPHE .	3,68	Créance minimale
2010	R-22-208	HUBERT CHRISTOPHE .	2	Créance minimale
2010	T-2319	HUGON GUILLAUME ISEUL .	75	poursuite sans effet
2011	R-1-178	IDRISSOVA ELINA .	0,53	Créance minimale
2010	R-3-198	ILONGA BUTENKO .	3,78	Créance minimale
2010	R-1-175	ILONGA BUTENKO .	4,05	Créance minimale
2008	R-1-695	INTERNITY .	16,2	Créance minimale
2011	R-12-245	IPEMBA-MBOUALE GERTRU .	0,27	Cloture insuffisance actif sur RJJJ
2010	R-3-199	ISAMENE EMBISSA SABRI .	4,24	Créance minimale
2010	R-22-211	ISAMENE EMBISSA SABRI .	3,18	Créance minimale
2011	R-22-207	JARRY KONY .	0,81	Créance minimale
2010	R-1-179	JENDOUBI RAMZI .	1,84	Créance minimale
2011	R-12-226	JESUS SANTOS CATIA .	0,8	Créance minimale
2009	R-23-97	JEUNESSE SANS FRONTIERE .	20	Créance minimale
2010	R-22-204	JIA DOUNIA .	0,53	combinaison infructueuse d actes
2010	R-1-180	JIA DOUNIA .	3,24	Créance minimale
2011	R-22-209	JIA DOUNIA .	0,54	Créance minimale
2009	T-5	JIAO SUN Nc	75	Créance minimale
2010	R-22-205	JOURNEAUX MYRIAM .	1,58	poursuite sans effet
2011	R-3-186	KA DIEYNABA .	0,54	Créance minimale
2011	R-3-195	KA DIEYNABA .	0,27	Créance minimale
2010	R-22-208	KAZOUNE FOUZIA .	1,84	Créance minimale
2010	R-1-181	KABA AKO .	2,7	Créance minimale
2010	R-1-216	KABA AKO .	3,24	Créance minimale
2010	R-22-209	KABA NOEL .	3	Créance minimale
2010	R-22-210	KACHKACHISHVILI PAATA .	1,84	Créance minimale
2011	R-3-187	KAFI MOURAD .	0,53	Créance minimale
2010	R-1-184	KAHIA FAIDA .	2,12	Créance minimale
2010	R-12-219	KAHIA FAIDA .	1,06	Créance minimale
2011	R-3-196	KAHIA FAIDA .	0,54	Créance minimale

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

2010 R-3-185	KALLO SARAN .	3,84	Créance minime
2010 R-12-221	KAMANKE JOSIANE .	0,81	Créance minime
2011 R-22-208	KAMENAN ASSAMOI .	0,27	Créance minime
2011 R-3-197	KAMENAN ASSAMOI .	0,27	Créance minime
2010 R-22-214	KARZABA HOUDA .	2,16	Créance minime
2011 R-3-201	KARZABA HOUDA .	0,54	Créance minime
2011 R-12-239	KARZABA HOUDA .	0,54	Créance minime
2011 R-12-240	KARZABA HOUDA .	0,54	Créance minime
2010 R-3-188	KASHINGA BAKASHIKA SA	0,54	Créance minime
2010 R-3-188	KASSOUH KARIMA .	2	Créance minime
2009 T-1579	KHAIRALLAH MICHEL Nc	75	poursuite sans effet
2010 R-12-230	KHALDOUN KARIMA .	4	Créance minime
2010 R-3-191	KHALED KARAM KHALED .	1,84	Créance minime
2011 R-12-225	KHANTACH SOUADA .	0,27	Créance minime
2010 R-3-193	KHAOUJ MALIKA .	2,37	Créance minime
2010 R-12-232	KHAOUJ MALIKA .	3,95	Créance minime
2009 T-2046	KIPOPO ERIC Nc	75	poursuite sans effet
2010 R-3-196	KITENGE CHARLY .	4,32	Créance minime
2010 R-12-234	KITENGE CHARLY .	1,62	Créance minime
2010 R-12-235	KITOKO YASMINE .	4,05	Créance minime
2011 R-12-254	KOHO LOMBAHE .	0,54	Créance minime
2010 R-12-225	KOKOKILAGI MALIA .	4,59	Créance minime
2010 R-3-197	KOKOKILAGI MALIA .	3,51	Créance minime
2010 R-12-236	KOKOKILAGI MALIA .	2,7	Créance minime
2010 R-3-198	KOKOMOINA ABDEREMANE	4	Créance minime
2010 R-12-237	KOKOMOINA ABDEREMANE	1,59	Créance minime
2010 R-12-227	KOMBO SYLVIE .	0,53	Créance minime
2010 R-12-228	KONE ASSIATA .	1,84	Créance minime
2011 R-12-226	KONE ASSIATA .	0,54	Créance minime
2010 R-3-200	KONE DAOUDA .	3,68	Créance minime
2010 R-12-239	KOUASSI AMOA .	3	Créance minime
2010 R-12-230	KOUASSI AYA ZITA .	2,7	Créance minime
2010 R-12-243	KOUMOU RAISSA RIMANE	1,84	Créance minime
2011 R-12-217	KOUNDIO AMADOU .	0,54	Créance minime
2010 R-12-219	KOUO MARTHE .	0,79	Créance minime
2010 R-12-232	KOUO MARTHE .	1,58	Créance minime
2010 R-12-245	KOUO MARTHE .	2	Créance minime
2010 R-22-205	KOYASSAMBIA-KATIZA TA	1,62	Créance minime
2010 R-12-246	KOYASSAMBIA-KATIZA TA	2,16	Créance minime

2010	R-12-234	KRAMP ZITA	3,24	Créance minimale
2010	R-22-206	KRAMP ZITA	4,86	Créance minimale
2010	R-12-247	KRAMP ZITA	1,89	Créance minimale
2010	R-12-412	KUKENGUMUKA NZAU POPY	0,54	Créance minimale
2008	R-3-185	LA POSTE-DIRECTION IM	1,5	Créance minimale
2009	T-1577	LABOUP JENNIFER Nc	75	poursuite sans effet
2009	T-4	LAC ORLEANS	75	poursuite sans effet
2010	R-22-207	LAMBERT JENNIFER	1,84	Créance minimale
2010	R-12-249	LAMBERT JENNIFER	1,84	Créance minimale
2010	T-2540	LANGUILLE ANDRE Nc	0,87	Créance minimale
2010	R-12-240	LASSISSI CASIME	3,16	Créance minimale
2010	R-22-211	LASSISSI CASIME	2	Créance minimale
2010	R-12-253	LASSISSI CASIME	4	Créance minimale
2011	R-22-210	LASSISSI CASIME	0,79	Créance minimale
2010	R-12-254	LATARGET BETTY	1,84	Créance minimale
2008	T-2766	LBDC Nc	75	Créance minimale
2010	T-578470415	LE SOBAR	260	poursuite sans effet
2010	R-22-212	LE DENIMAT SANDRINE	4	insuffisance actif
2011	R-12-267	LE DENIMAT SANDRINE	0,54	Créance minimale
2010	T-2908	LE ROY ANAS Nc	75	Créance minimale
2011	R-1-296	LEBOUDDI ABDEHRAHMAN	0,27	poursuite sans effet
2010	R-22-215	LECACHEUX ORIABELLE	3,68	Créance minimale
2010	R-12-243	LECOMTE JENNIFER	1,84	Créance minimale
2009	T-2967	LECOMTE PIERRE Nc	75	Créance minimale
2010	R-66-813	LEGENDRE DAGAUD ANNE	0,01	poursuite sans effet
2010	R-12-246	LEKE GANON	4,24	Créance minimale
2011	R-12-272	LEKE GANDON	0,54	Créance minimale
2011	R-12-241	LEKEUKA DONGUE SYLVIE	0,54	Créance minimale
2011	R-1-303	LEKEUKA DONGUE SYLVIE	0,64	Créance minimale
2010	R-12-248	LEMPE JOANA	3,16	Créance minimale
2006	R-1-162	LEROND-POPOVIK GEORG	187,06	Créance minimale
2010	R-12-282	LEROVER LAETITIA	2,16	combinaison infractionnelle d'actes
2010	R-12-283	LESPAGNOL CHRISTELLE	3,24	Créance minimale
2011	R-12-250	LESUEUR BETTY	0,27	Créance minimale
2010	R-12-264	LETERTRE BRUNO	1,59	Créance minimale
2010	R-12-248	LIA BOUA MARIE-DIANE	0,27	Créance minimale
2010	R-12-252	LIA BOUA MARIE-DIANE	1,84	Créance minimale
2011	R-12-235	LIA BOUA MARIE-DIANE	0,27	Créance minimale

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

2010 R-12-221	LIMA DE SOUZA JOAO DE	4,77	Créance minimale
2010 R-12-266	LIMA DE SOUZA JOAO DE	3,71	Créance minimale
2011 R-12-238	LO VAN LIANE	0,8	Créance minimale
2011 R-12-252	LOGOSSOU LAURE	0,54	Créance minimale
2010 R-12-222	LOMBI NICOLE	2,43	Créance minimale
2010 R-12-267	LOMBI NICOLE	2,43	Créance minimale
2010 R-12-223	LOUAMBA TSINGUI FRANC	0,54	Créance minimale
2011 R-1-280	LOUFOU LADY	0,01	Créance minimale
2010 R-12-272	LUKEBANA AUGUSTINA	2	Créance minimale
2011 R-12-242	LUKEBANA AUGUSTINA	0,54	Créance minimale
2011 R-1-283	LUKEBANA AUGUSTINA	0,54	Créance minimale
2007 T-613	MABAYAH ROKIA CORALIN	75	poursuite sans effet
2011 R-1-287	MABOUNDA JEANNE	0,8	Créance minimale
2010 R-12-259	MACEDO ANNE-CHRISTINE	1	Créance minimale
2011 R-1-317	MADENGA JAIMIE	0,27	Créance minimale
2010 R-1-276	MADISSOUKE-GONDE MER	1,89	Créance minimale
2010 T-1713	MAGALHAES SAULO Nc	75	Créance minimale
2009 T-2415	MAGALHAES TEIXEIRA PA	75	poursuite sans effet
2010 R-12-258	MAHOUKOU -VOUALA SPEN	0,53	poursuite sans effet
2010 R-12-260	MAHOUKOU -VOUALA SPEN	4,24	Créance minimale
2010 R-66-876	MAJENGA	0,81	Créance minimale
2010 R-1-281	MALLET PEGGY	2	Créance minimale
2010 R-12-240	MALoba TETE	0,27	Créance minimale
2010 R-12-262	MALoba TETE	0,54	Créance minimale
2011 R-12-231	MALoba TETE	0,54	Créance minimale
2008 T-165621815	MANIFESTATIONS FETES	0,51	Créance minimale
2010 R-12-243	MANKESSI VICENTIA	0,53	Créance minimale
2010 R-12-265	MANKESSI VICENTIA	1,06	Créance minimale
2011 R-12-266	MANSOURI SAMIA	0,54	Créance minimale
2011 R-1-294	MANUEL ANTONIO MATOND	0,54	Créance minimale
2007 T-163	MARCHAND CHARLENE	75	Créance minimale
2009 T-1817	MAROIANE NAAMI Nc	75	poursuite sans effet
2009 R-12-74	MARTINS	20	poursuite sans effet
2009 T-1813	MARTINS MARCELLO AUGU	75	combinaison infructueuse d actes
2010 R-12-234	MATE ISABELLE	1	poursuite sans effet
2010 R-12-252	MAYALA GABRIEL	0,53	Créance minimale
2010 R-12-255	MBENGUE DJEMBA TIMOTH	0,27	Créance minimale
2011 R-12-261	MBU ALIDA	0,81	Créance minimale

2010	R-12-258	MEKHOUL LAHOUIRIA		0,53	Créance minime
2010	R-1-275	MEFE MARIE-PAULE		2,7	Créance minime
2007	T-2819	MELOTTE CHRISTINE NC		363,68	combinaison infructueuse d actes
2011	R-12-249	MEMIS ARIE		0,78	Créance minime
2010	R-12-260	MENNANE SANAA		0,53	Créance minime
2011	R-12-262	MENNANE SANAA		0,53	Créance minime
2011	R-1-278	MENNANE SANAA		0,54	Créance minime
2010	R-12-241	MENZOU AMAL		1,84	Créance minime
2010	R-12-242	MERLE ALEXANDRA		0,27	Créance minime
2011	R-1-316	MEZHOUJ MOUNIRA		0,64	Créance minime
2010	R-12-246	MEZROUJ HAYAT		3,78	Créance minime
2010	R-1-299	MEZROUJ HAYAT		4,05	Créance minime
2010	R-1-284	MFOUROU-OSSALA CHRIS		0,27	Créance minime
2010	R-12-246	MFOUROU-OSSALA CHRIS		2,7	Créance minime
2010	R-1-300	MFOUROU-OSSALA CHRIS		2,43	Créance minime
2010	R-12-247	MMALEBAMA RACHELLE		0,81	Créance minime
2010	R-1-301	MMALEBAMA RACHELLE		3,24	Créance minime
2007	T-958	MILANDOU MARIE LAURE		75	poursuite sans effet
2010	R-1-302	MLEMBOLO MARGARET		2,37	Créance minime
2009	T-1339	MINGO CHRISTOPHER NC		75	poursuite sans effet
2010	R-12-249	MINGOUOLO LEMBE ELLA		4,32	Créance minime
2010	R-12-250	MINOLE NADEGE		1,06	Créance minime
2011	R-1-291	MODIKA AMELINE		0,54	Créance minime
2011	R-1-302	MODIKA AMELINE		0,54	Créance minime
2010	R-1-288	MONAYAMA MBO		1,64	Créance minime
2010	R-12-253	MONIANGOMBOU GINA		2	Créance minime
2010	R-1-307	MONIANGOMBOU GINA		2	Créance minime
2009	T-2408	MONPU MARTINE		75	poursuite sans effet
2011	R-1-291	MOULIN BEATRICE		0,54	Créance minime
2010	R-1-293	MOUNTOUARI MISSENGUE		0,53	Créance minime
2008	T-2003	MOUSSAVOU CLAUDE NC		75	poursuite sans effet
2010	R-1-286	MOUSSITOU NGOMA JULIE		3	Créance minime
2010	R-1-313	MOUTACHAKKIR KHADJA		1,64	Créance minime
2009	T-1336	MUKULEMY YANN NC		75	poursuite sans effet
2010	R-12-259	MUKUMA MISENGA JULIEN		3,89	Créance minime
2010	R-1-315	MUKUMA MISENGA JULIEN		0,81	Créance minime
2010	R-1-317	MULARD FRANCK		1,71	Créance minime
2010	R-1-321	NAKWETI PINGISA CHARL		3,51	Créance minime

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

2010 R-1-301	NALBANDIAN VAHRAM .	2,16	Créance minime
2010 R-1-302	NASSOUR OUAIDOU HEPA	1,84	Créance minime
2011 R-12-385	N'DIAYE ASTOU .	0,27	Créance minime
2010 R-1-304	N'DIAYE FATOU .	4,77	Créance minime
2010 R-1-305	NDINGA MOUTOULA MASHI	3,68	Créance minime
2010 R-1-306	NDODAWU NDEGEYI .	3,78	Créance minime
2010 R-12-263	NDODAWU NDEGEYI .	0,54	Créance minime
2010 R-1-322	NDODAWU NDEGEYI .	1,08	Créance minime
2010 R-6-463	NDOMA WUTUKAYANI KALU	3,51	Créance minime
2010 R-1-307	NDOMA WUTUKAYANI KALU	4,59	Créance minime
2010 R-1-323	NDOMA WUTUKAYANI KALU	3,78	Créance minime
2010 T-1708	NDOYE BAHRI Nc	75	poursuite sans effet
2010 R-1-310	NEVEU MARCELLINE .	1,59	Créance minime
2009 R-66-956	NEXT	22,74	Cloture insuffisance actif sur R.JLJ
2010 R-1-301	NGAMPOUO CHARIDE .	0,27	Créance minime
2010 R-23-108	NGOMATEKE SYLVESTRE .	1,08	Créance minime
2011 R-23-98	NGOMATEKE SYLVESTRE .	0,27	Créance minime
2011 R-1-307	NGONO BEDIMA NICOLE .	0,27	Créance minime
2011 R-1-284	NGOUNOUO BERTILLE .	0,54	Créance minime
2010 R-1-312	NIANG-GUEYE MAIMOUNA	3,24	Créance minime
2011 R-1-286	NICOUX KATIA .	1	Créance minime
2010 R-1-316	NKEMBI LUBALALA RITA	4,05	Créance minime
2010 R-12-268	NKEMBI LUBALALA RITA	3,78	Créance minime
2010 R-1-330	NKEMBI LUBALALA RITA	4,05	Créance minime
2011 R-1-287	NKEMBI LUBALALA RITA	0,54	Créance minime
2010 R-1-318	N'KULUFA NHASA EVELYN	4,05	Créance minime
2010 R-1-308	NKUNDI ELISA .	0,27	Créance minime
2011 R-1-299	N'KUTU NSIMBA ROSINE	0,54	Créance minime
2011 R-12-349	N'KUTU NSIMBA ROSINE	0,54	Créance minime
2007 T-2590	NOUNI BOUCHAIB Nc	1 113,87	combinaison infructueuse d actes
2010 R-1-320	NOWDORSKY COLETTE .	1,84	Créance minime
2010 R-1-321	N'SAYI THIERRY Nc	1,06	Créance minime
2011 R-1-316	N'SAYI THIERRY Nc	0,54	Créance minime
2011 R-12-351	N'SAYI THIERRY Nc	0,54	Créance minime
2010 R-12-272	NZILA BUENI URICLE .	0,27	Créance minime
2010 R-1-324	OBOU BAHONNOHI .	4	Créance minime
2011 R-1-324	ONDONGO LEONTINE .	0,27	Créance minime
2010 T-2021	ONZEMETRE CARRE Nc	75	poursuite sans effet

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

2011	T-752090115	ORANGE FRANCE	0,15	Créance minimale
2011	R-1-326	OUIS SOUAD .	0,54	Créance minimale
2011	R-1-306	OUIS SOUAD .	0,54	Créance minimale
2011	R-1-358	OUIS SOUAD .	0,54	Créance minimale
2010	R-1-332	PAILLER CAROLINE .	0,53	Créance minimale
2010	R-1-279	PAILLER CAROLINE .	1,06	Créance minimale
2010	R-12-343	PAILLER CAROLINE .	0,53	Créance minimale
2011	R-1-310	PAILLER CAROLINE Nc	0,54	Créance minimale
2011	R-1-312	PASCAUD ESEOEGHENE .	0,81	Créance minimale
2010	R-12-337	PERRIGOT KARINE .	0,53	Créance minimale
2010	R-12-352	PERRIGOT KARINE .	0,53	Créance minimale
2010	R-12-339	PEYOU MARIE FRANCE .	0,79	Créance minimale
2011	R-12-347	PEYOU MARIE FRANCE .	0,8	Créance minimale
2010	R-1-284	PICARD JENNIFER .	0,27	Créance minimale
2010	R-1-357	PICARD JENNIFER .	0,81	Créance minimale
2011	R-12-355	PIRES MARTIN CRISTINA	0,27	Créance minimale
2011	R-1-310	PIRES SOPHIE .	1	Créance minimale
2002	T-900008000076	PIZZERIA MARINA	429,48	Cloture insuffisance actif sur R.J.L.J
2008	R-66-1180	PIZZERIA MARINA	1 019,20	Cloture insuffisance actif sur R.J.L.J
2009	R-66-1040	PIZZERIA MARINA	1 048,52	Cloture insuffisance actif sur R.J.L.J
2011	R-1-332	POINTEAU DENIS .	0,04	Créance minimale
2010	R-1-290	POISSON JOHANN .	2	Créance minimale
2010	R-1-291	PORTRON CEDRIK .	2	Créance minimale
2010	R-1-157	PORTRON CEDRIK .	5	Créance minimale
2010	R-12-346	POULAIN FRANCINE .	1,08	Créance minimale
2010	R-1-361	POUPA SANDRINE .	2	Créance minimale
2010	R-1-293	PRATER TONY .	2	Créance minimale
2009	T-610	PRIYANGA PRIYANGA Nc	75	poursuite sans effet
2009	T-2153	PROMOTION DES HANDICA	0,15	Créance minimale
2010	R-1-363	QUANG PATHOUMVANH .	4	Créance minimale
2008	T-1994	QUATRE VINS MME DIOP	75	poursuite sans effet
2010	R-2-3	R.E.P.E.R.E.S.	1	Créance minimale
2010	R-12-350	RAPIDE MARY .	2	Créance minimale
2010	R-12-351	RAS-EL-GHERAB SAIDA .	1,08	Créance minimale
2010	R-1-295	RCHIDI ABDELLAH .	2	Créance minimale
2011	R-12-369	REZZOUG FARID .	0,54	Créance minimale
2010	R-1-366	RICHARD CYRIL .	0,24	Créance minimale
2010	R-1-358	ROBILLARD DIDIER .	4	Créance minimale

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

2010 R-1-362	RODRIGUES CARLOS .		3,24	Créance minimale
2010 R-1-360	RODRIGUES DOS SANTOS		3,24	Créance minimale
2010 R-12-369	RODRIGUES DOS SANTOS		2	Créance minimale
2010 R-1-298	RODRIGUEZ STEPHANIE .		3,68	Créance minimale
2010 R-12-371	RODRIGUEZ STEPHANIE .		2	Créance minimale
2011 R-12-345	ROELUNG POV .		0,54	Créance minimale
2011 R-22-375	ROELUNG POV .		0,81	Créance minimale
2007 T-1651	ROUBY VALERIE .		75	Créance minimale
2004 T-825	ROULET JEAN-LUC .		326,23	poursuite sans effet
2008 T-2002	ROUSSEL FANNY Nc		75	combinaison infructueuse d actes
2008 T-2628	ROUSSEL FANNY Nc		75	poursuite sans effet
2009 T-1821	ROUSSEL FANNY Nc		75	poursuite sans effet
2010 R-1-364	ROUSSEL ISABELLE .		2,37	Créance minimale
2010 R-1-302	ROUSSEL ISABELLE .		4	Créance minimale
2010 R-12-374	ROUSSEL ISABELLE .		3,16	Créance minimale
2010 R-1-366	RUTAMBUKA UMURUNGI CL		0,27	Créance minimale
2010 R-1-303	RUTAMBUKA UMURUNGI CL		0,27	Créance minimale
2010 R-22-375	RUTAMBUKA UMURUNGI CL		0,27	Créance minimale
2011 R-1-358	RUTAMBUKA UMURUNGI CL		0,27	Créance minimale
2009 T-2966	SABAI THAI M.ROGLIN C		75	Créance minimale
2010 T-1412	SABIROU SANDRA		75	poursuite sans effet
2010 R-22-378	SAHINKAYA AHMET .		75	poursuite sans effet
2010 R-12-369	SAIDI NASSERA .		1,29	Créance minimale
2010 R-1-306	SAIDI NASSERA .		2	Créance minimale
2010 R-22-380	SAIDI NASSERA .		2	Créance minimale
2010 R-22-381	SAIDI NASSERA .		4	Créance minimale
2010 R-12-382	SAIDOUBA FADIGA .		1,84	Créance minimale
2010 R-12-370	SALANZAMBI PATRICIA		2	Créance minimale
2009 T-609	SALL FATIMATA .		0,54	Créance minimale
2010 R-12-371	SANCHEZ KEVIN Nc		75	poursuite sans effet
2010 R-12-373	SANZANO AURELIA .		0,27	Créance minimale
2010 R-1-311	SANZANO AURELIA .		0,27	Créance minimale
2010 R-12-386	SANZANO AURELIA .		2,43	Créance minimale
2011 R-1-333	SANZANO AURELIA .		3,51	Créance minimale
2009 T-2407	SANZANO AURELIA Nc		0,27	Créance minimale
2010 R-1-312	SANZANO AURELIA Nc		75	poursuite sans effet
2010 R-22-387	SAOUT SAMIRA .		4,32	Créance minimale
2011 R-22-389	SAOUT SAMIRA .		1,08	Créance minimale
	SARRE BINTA .		0,54	Créance minimale

2010	R-22-377	SASA SUZANNE	1,59	Créance minime
2010	R-1-315	SASA SUZANNE	4,32	Créance minime
2010	R-1-317	SAXEMARD JEAN-MICHEL	4,32	Créance minime
2010	R-12-391	SAXEMARD JEAN-MICHEL	3,24	Créance minime
2010	R-12-393	SAYAF REGUIA	1,08	Créance minime
2010	R-1-319	SCHARTIER VANESSA	1,84	Créance minime
2010	R-12-396	SEFFAR KARIMA	1	Créance minime
2010	T-1227	SILVESTRE ROMAIN Nc	75	poursuite sans effet
2010	R-12-371	SISSOKO AISSETOU	0,53	Créance minime
2010	R-12-382	SISSOKO SALLE	2,16	Créance minime
2010	R-12-398	SOFIAT AKAMADA	4,24	Créance minime
2010	R-12-389	SOMRANI HALIMA	0,54	Créance minime
2010	R-1-325	SOMRANI HALIMA	2,16	Créance minime
2010	R-12-400	SOMRANI HALIMA	2,16	Créance minime
2010	R-1-326	SOUSRET ELODIE	1,84	Créance minime
2010	R-12-401	SOUSRET ELODIE	1,84	Créance minime
2010	R-12-386	SOUMAHORO HASSANE	2,97	Créance minime
2010	R-12-327	SOUMAHORO HASSANE	4,05	Créance minime
2010	R-12-402	SOUMAHORO HASSANE	3,78	Créance minime
2008	R-12-73	SYNDICALE LIBRE DU QU	20	combinaison infructueuse d'actes
2009	R-12-72	SYNDICALE LIBRE DU QU	20	combinaison infructueuse d'actes
2010	R-12-395	TAMBOURA AMY	1,68	Créance minime
2010	R-12-407	TAPE CLARISSE	1,21	Créance minime
2010	R-1-336	TAZO FOULEFAÏCK SERAP	0,81	Créance minime
2010	R-12-410	TAZO FOULEFAÏCK SERAP	1,89	Créance minime
2010	R-12-396	TCHIBIROVA YANA	2,65	Créance minime
2010	R-12-411	TCHIBIROVA YANA	2,65	Créance minime
2010	R-12-396	TEIXEIRA LEITE ANA	3,68	Créance minime
2007	T-2856	TELECOM COMPUTER	75	poursuite sans effet
2007	T-1839	TERNISEN Christophe	75	poursuite sans effet
2010	R-12-414	THONGANE TACKO	3,24	Créance minime
2010	R-86-605	THORIN LINDA	5	Créance minime
2010	R-12-399	THULLIEZ ERIC	1,84	Créance minime
2010	T-1232	TRE MACOURA LYDIA BIE	75	poursuite sans effet
2011	R-12-351	TIMIRBOULATOVA ZALINA	0,27	Créance minime
2010	R-12-401	TITO MANDALA ALEXANDR	3,68	Créance minime
2010	R-12-416	TITO MANDALA ALEXANDR	3,68	Créance minime
2010	R-12-419	TOUATI ABED	3,68	Créance minime

2008	T-2607	TOUZIN EMMANUELLE NC	75	poursuite sans effet
2010	R-12-396	TROUVE JEAN-NOEL	1	Créance minimale
2010	R-6-428	VAMILLER ALEXANDRINE	4,32	Créance minimale
2008	T-1744	VANDENBERGCK DIDIER	22 405,60	poursuite sans effet
2010	R-5-430	VERET OLGA	2	Créance minimale
2008	T-2723	VILLE D'ORLEANS	0,01	Créance minimale
2010	R-2-39	VINAUGER CHRISTIAN	0,17	Créance minimale
2010	R-6-434	VIVIER VANESSA	9,59	Créance minimale
2008	T-1248	VOILE DE LOIRE CENTRE	7,7	Créance minimale
2007	T-2606	WAZEKUA KISITA DELPHI	75	poursuite sans effet
2010	R-1-335	WISO NUNGA	3,82	Créance minimale
2010	R-6-422	YAFETE KOKÉY PATRICIA	4	Créance minimale
2010	R-1-358	YAHIAOUI SAMI	0,79	Créance minimale
2010	R-6-438	YAPO N'DJA KOUSSO	1,58	Créance minimale
2010	R-6-425	YEBBAL FATIMA	0,54	Créance minimale
2010	R-6-429	ZAHUI WAHONNON	3,24	Créance minimale
2010	T-1732	ZIMMANN FRANCOIS DOCT	75	poursuite sans effet
2008	T-682	ZICUANE ZOBIDA NC	75	poursuite sans effet
TOTAL			42 286,36	



N° 11 – **S.N.I. Grand-Ouest. Construction de 16 logements situés avenue des droits de l'Homme. Z.A.C. du clos de la Fontaine. Garantie d'un emprunt de 1 420 870 €**
Approbation d'une convention.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier du 6 octobre 2011, la S.N.I. Grand Ouest sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 420 870 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la construction de 16 logements sociaux situés avenue des droits de l'homme – Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans.

Le Conseil Général du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Vu la demande formulée par la S.N.I. Grand Ouest

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 420 870 €, souscrit par la S.N.I. Grand Ouest auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt locatif social (P.L.S.) d'un montant de 1 035 000 € et d'un prêt complément P.L.S. d'un montant de 385 870 €.

Ce prêt PLS est destiné à financer la construction de 16 logements sociaux situés avenue des droits de l'homme – Z.A.C. du Clos de la Fontaine à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt locatif social (P.L.S.)
 - Montant du prêt : 1 035 000 €
 - Durée totale du prêt : 30 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 107 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

- Prêt complément PLS
 - Montant du prêt : 385 870 €
 - Durée totale du prêt : 30 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 100 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0,00 % à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

ARTICLE 3 : La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt soit 30 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.N.I. Grand Ouest, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la S.N.I. Grand Ouest pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention à passer entre la S.N.I. Grand Ouest et la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Nous avons épuisé les questions financières et nous allons pouvoir partager un petit morceau auquel je convie bien volontiers les personnes qui sont dans l'assistance, si elles le souhaitent.*

*
* *
*

La séance est suspendue de 22 heures 15 à 22 heures 35.

*
* *
*

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 12 – Requalification de la Place du Martroi et des rues adjacentes. Concours restreint de maîtrise d'œuvre. Choix du lauréat.

M. le Maire – *Nous en venons à la requalification de la Place du Martroi, sujet très attendu et je donne la parole à M. CARRE.*

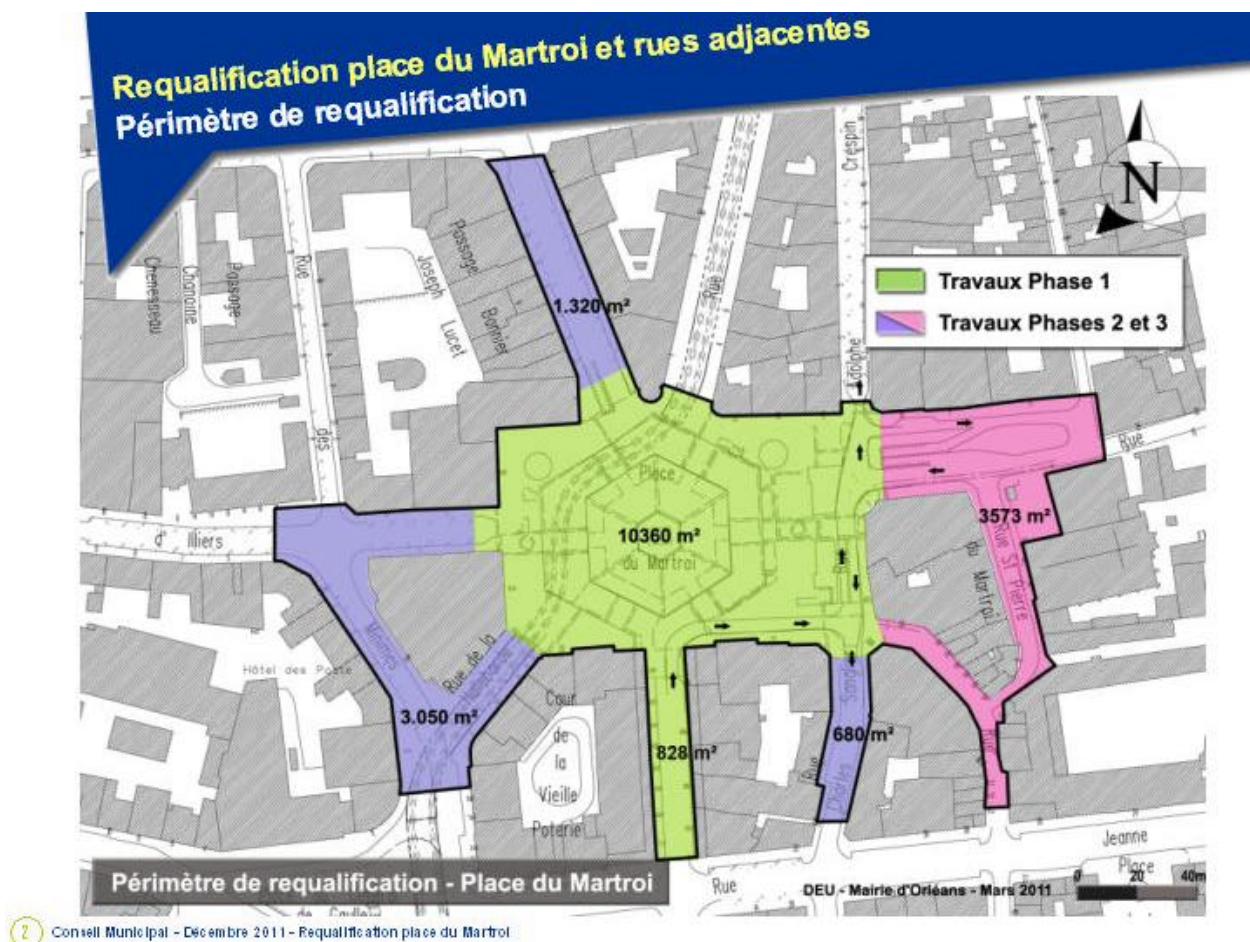
*
* *
*

Présentation d'un power point par M. CARRE.

*
* *
*



M. CARRE – *Merci M. le Maire. C'est un sujet particulièrement important pour nous tous les Orléanais. Il s'agit du projet de requalification de la Place du Martroi. Comme vous le savez, on avait lancé un concours et donc 4 équipes y ont répondu. Je vais vous présenter ce soir, assez sommairement, l'ensemble du travail de ces 4 équipes.*



M. CARRE – Je vous rappelle rapidement le périmètre de cette requalification. Il correspond à la Place du Martroi, dont la partie en rose située devant l'église Saint-Pierre du Martroi et puis toutes les rues adjacentes qui permettent d'y arriver. Il y a là une proposition de phasage, mais on verra justement avec le rythme des travaux et la façon dont budgétairement tout cela peut se faire. Mais ce qui est certain, c'est que l'on va d'abord s'attaquer à la partie verte, c'est-à-dire la partie principale. C'était d'ailleurs principalement l'objet du concours.

Donc, on va vous présenter les 4 équipes par ordre décroissant d'intérêt. M. CHAPUIS connaît évidemment les résultats, car il a été dans le jury avec d'autres, donc je comprends qu'il distraie son entourage, mais on va essayer de le faire.



Equipe C classée n°4 par le jury

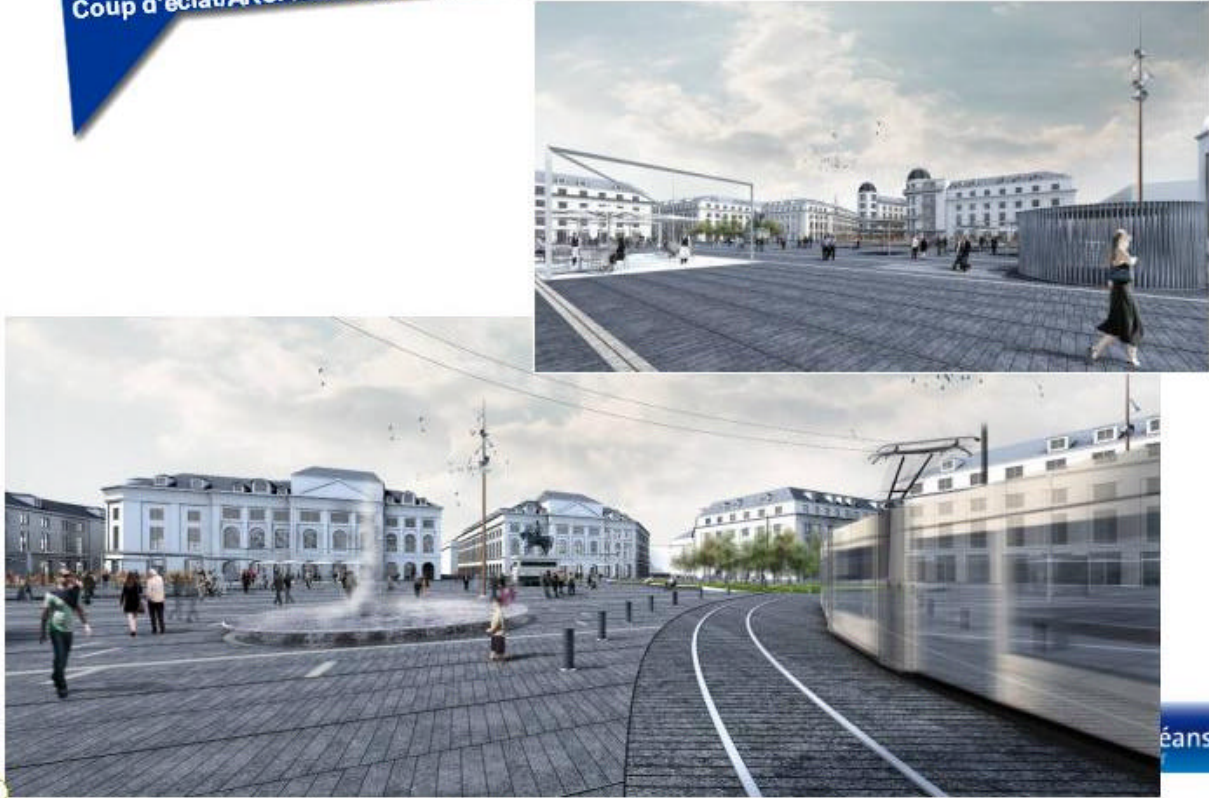


1

M. CARRE – L'équipe classée n° 4, c'est-à-dire le moins bon classement, est l'équipe MANGADO. J'ajoute aussi, sous le contrôle de tous ceux qui ont participé au jury, qu'il y a eu une certaine unanimité sur les différents projets. Je crois que tout le monde a pensé à peu près la même chose sur les projets et notamment sur celui-ci.

C'est une équipe d'espagnols qui sont généralement de bons connaisseurs des espaces publics, même si on n'a pas tout à fait la même température en attendant le réchauffement climatique que nous promet M. le Maire, mais pour l'instant en tout cas, ce n'est pas cela. En revanche, on a trouvé qu'ils n'étaient pas du tout dans la tonalité de l'Orléanais. C'est un projet assez froid qui était plaqué là comme il aurait pu être plaqué dans d'autres villes. Cela manquait singulièrement d'identité. Il y avait l'idée intéressante de l'îlot central de verdure, mais c'était à peu près le seul point de végétation et ce n'était pas l'idée principale qu'on attendait d'un projet de cette nature. En plus, l'éclairage était insuffisant.

Requalification place du Martroi et rues adjacentes
Groupement MANGADO Y Asociados/Agence Sarah Fomy / VIGAN DESIGN Paysage
Coup d'éclat/ARCADIS ESD/AIA Management de projets - CEROC



M. CARRE – *Voici les perspectives du projet. Cela nous a paru vraiment très froid et assez anonyme. Donc assez unanimement, cela a été le projet qui a le moins retenu notre attention.*

Requalification place du Martroi et rues adjacentes
Groupement Mutabilis Paysage -
Atelier Acanthe paysagistes/ BETEM Ingénierie/ON

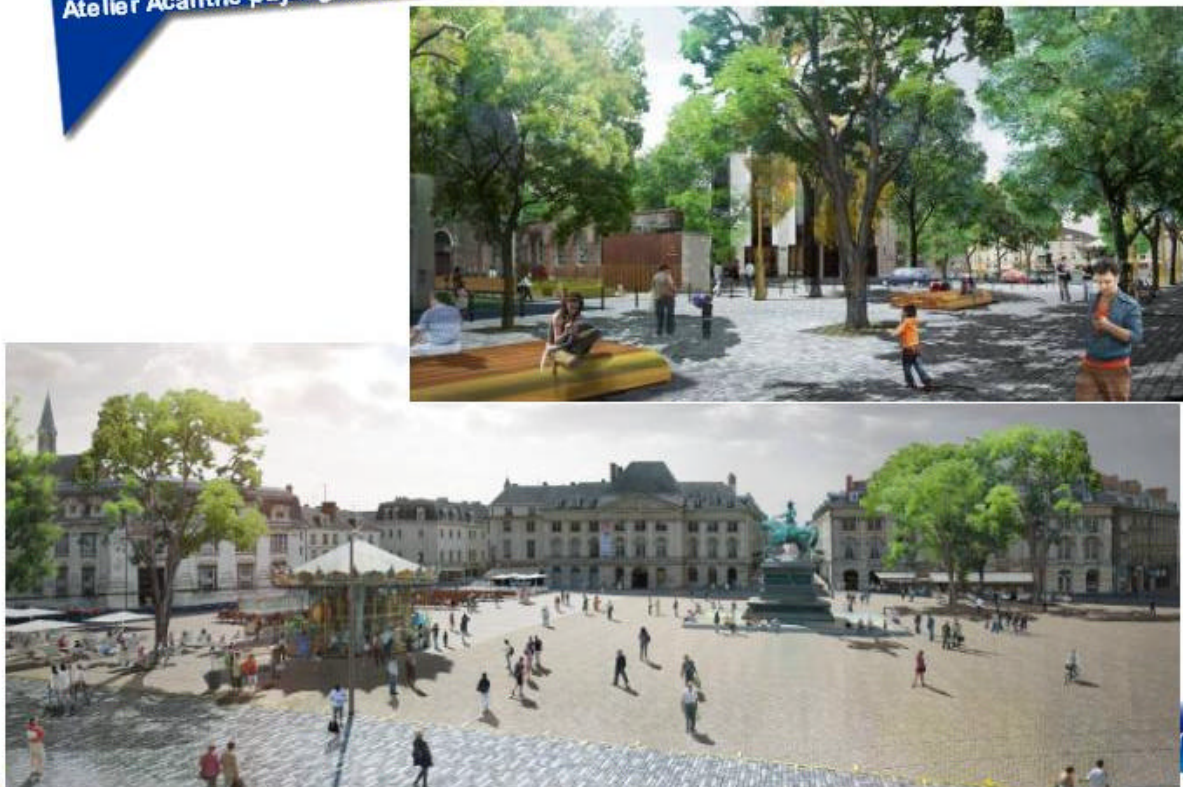
Equipe A classée n°3 par le jury



5

M. CARRE – *Le projet classé en n° 3 est celui de MUTABILIS. Il était déjà plus dans la tonalité de la Ville et comportait des éléments intéressants : la fontaine et la mise en scène de la statue de Jeanne d'Arc, ainsi que le traitement des espaces autour de Saint-Pierre du Martroi qui, vous le voyez, sont plus arborés qu'aujourd'hui et offrent quelque chose de plus fort.*

Requalification place du Martroi et rues adjacentes
Groupement Mutabilis Paysage -
Atelier Acanthe paysagistes/ BETEM Ingénierie/ON



6

M. CARRE - En revanche, il y avait cette idée assez bizarre d'avoir des rangées de bancs, un petit peu comme dans un hall de gare ou d'une aérogare. C'est à votre droite. Tout cet alignement de bancs cassait les perspectives. De plus, la végétation n'était pas très bien placée lorsqu'elle existait, parce qu'elle cachait les façades et sinon pour le reste, c'était quand même assez pauvre sur le plan végétal.

Dernier point gênant : l'accès au parking du Martroi devenait très compliqué et donc cela posait un problème de fonctionnement.

A noter, car on commence à le voir sur ce projet là, que la circulation restera sur la Place du Martroi uniquement sur l'axe à l'est, c'est-à-dire celui qui commence en fait rue Charles Sanglier. On pourra toujours faire rue d'Escures – Place du Martroi – rue Charles Sanglier. En revanche, on ne pourra plus remonter la rue Royale pour aller Place du Martroi. Toute la place sera piétonne à l'exception de cette partie qui passe devant la nouvelle librairie Chapitre. Cette partie du projet a bien été traitée, mais pour le reste cela n'allait pas.

Requalification place du Martroi et rues adjacentes
Groupement IN SITU / SOGREAH / LES ECLAIREURS

Equipe D classée n°2 par le jury



7

M. CARRE – Le projet classé n° 2 – on se rapproche du lauréat – est celui de l'équipe IN SITU. Il était composé d'une grande place avec du végétal assez présent. Cette idée d'avoir une place en deux séquences, c'est-à-dire une le long des façades assez profonde pour pouvoir y installer des terrasses et l'autre plus centrale autour de la statue. Et là, en l'occurrence, elle était composée d'ardoises. Ce parti pris pouvait a priori être intéressant, parce que c'est un des deux matériaux qui façonne le paysage urbain d'Orléans avec également la pierre calcaire. C'était donc intéressant de le rappeler là et d'avoir quelque chose qui soit moins formel que ce qui peut exister aujourd'hui.

D'autre part, il y a une position très marquée est/ouest, alors que la place est plutôt nord/sud. L'essentiel des flux se fait dans le sens rue Royale – rue de la République. Le sens est/ouest est lui relativement limité, d'abord par le fait que l'on va sur la rue d'Illiers qui n'est quand même pas une grande artère passante et de l'autre côté, c'est la rue d'Escures et le même constat. Or, la place de ce point de vue là ne répond pas complètement à ce type de fonctionnement. Et puis, l'ardoise qui était une bonne idée théorique s'avère, dans la pratique, un matériau qui n'est pas du tout évident en terme de tenue dans le temps et qui peut poser des difficultés. Et donc en conséquence de quoi, cette bonne idée n'était pas forcément gagnée d'avance. Ceci étant dit, il y avait une variante dans le projet qui proposait un autre type de matériau, mais enfin c'était plutôt ce contraste qui était intéressant. Donc, si ce n'était pas avec le bon matériau, cela posait quand même une difficulté.

Requalification place du Martroi et rues adjacentes
Groupement IN SITU / SOGREAH / LES ECLAIREURS



M. CARRE – *Sur cette vue, on voit bien la végétation, qui peut poser des soucis, ainsi que le sens est/ouest des flux proposé.*

Requalification place du Martroi et rues adjacentes
Groupement AGENCE LAVERNE / BEG / COUP D'ECLAT

Equipe B classée n°1 par le jury



PLACE URBAINE ET LIGERIEENNE



M. CARRE - Et puis, on a été assez unanime pour finalement retenir le projet de l'agence LAVERNE.

Dans ce projet, il est proposé une place qui au début ne saute pas aux yeux. Cela a d'ailleurs été dit par plusieurs d'entre nous. Première impression, on s'interroge : est-ce que cela change vraiment grand chose ? A t-on quelque chose qui va singulariser cette place du reste ? Et en fait, notamment l'Architecte des Bâtiments de France qui est arrivé un peu en retard, mais qui a participé au jury, nous a rappelé que c'était aussi le pourtour de la place qui pour lui était important et que cela faisait justement la singularité de cette place. C'est également le caractère assez sobre du projet qui permettra le plus grand nombre de fonctionnalités.

De plus à Orléans, on n'a pas 40 places majeures. La Place Sainte-Croix va être relativement encombrée par le tramway, même si elle s'est élargie. On n'a donc qu'un seul endroit où l'on peut avoir de très grands regroupements et dans une agglomération de près de 300 000 habitants, cela paraît quand même nécessaire : la Place du Martroi. Et quelque part, moins l'espace est occupé de façon permanente, plus on autorise ces rassemblements et c'est plutôt une bonne chose.



10

M. CARRE - Le groupe LAVERNE propose :

- du mobilier mobile sur la place. C'est à regarder, c'est astucieux ;
- un calepinage qui a l'air comme cela assez homogène. Dans la réalité, mais là il faut regarder dans le détail du projet, c'est beaucoup moins stricte que cela ne le paraît. C'est tout un travail de calepinage de pierres qui ne sont pas aussi régulières que celles que l'on est en train de mettre par exemple Place de Gaulle. C'est quelque chose de beaucoup plus riche et qui va rendre la place beaucoup plus vivante à l'échelle du piéton, car c'est quand même ce qui nous intéresse ;
- cette idée de fontaine au niveau de Chapitre. C'est un jeu d'eaux intéressant et cela va créer une animation sur la place et aussi aider à admettre la rupture routière de la voie de circulation qui va demeurer devant la librairie ;
- une présence végétale qui existe et qui borde bien la place, sans être aussi chargée que dans le projet n° 2.

Et donc, tout cela va faire que cette place gardera un caractère particulier, un petit peu en écho de ce qu'est en train de devenir la Place de Gaulle avec cette végétation. On a donc là quelque chose qui paraît assez harmonieux.

Maintenant, le travail de ce projet va se poursuivre et on a été assez unanime pour suggérer qu'il fallait mieux mettre en scène, par exemple, la statue, qui a l'air d'être posée là. Aujourd'hui, la statue est au centre d'un hexagone et la place est bombée. C'est d'ailleurs un élément sur lequel on reste avec un point d'interrogation, parce qu'on ne sait pas si cela a été pris en compte ou pas, car il y a des contraintes de sous-sol qui peuvent modifier les choses.

Mais ceci étant dit, cette mise en scène de la statue sera sans doute à approfondir, ainsi que la végétation par exemple autour de la statue. Cela fait partie des choses qu'il faut encore regarder avec l'idée de cette place modulaire.

Autre travail à faire : les façades et ce qui va recouvrir les terrasses, car ce qui est proposé là, ne nous convient pas. Vous voyez, quand on commence à regarder les choses qui ne vont pas, on est beaucoup plus dans le détail que dans la composition générale qui prévalait pour les autres projets. C'est aussi cela qui nous a frappé précisément dans ce projet.

Concernant l'éclairage de la place, cela paraît assez insuffisant, parce qu'il se repose beaucoup sur les façades. Cette mise en scène lumineuse de l'ensemble des façades sera importante, mais il faudra aussi que la place soit éclairée et donc il y aura certainement du mobilier urbain qui viendra compléter le caractère assez uniforme de la place actuelle.

Cependant, ce qui est sûr, c'est que ce projet est adapté aux flux et c'est essentiel pour la Place du Martroi. Elle est également adaptée aux rassemblements et donc, les deux sont conjugués, ce qui est quand même justement le rôle d'une place centrale comme la Place du Martroi.

Quant au pourtour, et cela à titre personnel c'est très important, car il faut que du côté de la Ville, on essaye d'être à la manœuvre pour faire muter toutes les banques, tous les services présents afin qu'ils soient remplacés progressivement par des cafés, de l'activité commerciale ou autres. En effet, je pense que c'est comme cela que l'on arrivera à la vraie transformation de la Place du Martroi et sa requalification. C'est important que les façades soient prêtes à vivre par rapport à la place, cela me paraît essentiel. Cela ne peut pas être une petite placette comme Saint-Pierre Empont ou la Place de la République, c'est évident, elles ne sont pas au même format, mais il faut que l'on garde justement une vie le long de ces façades qui soit la plus dynamique possible.

Enfin, je crois qu'on aura quelque chose qui sera à la fois minérale et chaleureuse, ce qui est le but. C'est ce qu'on va essayer de faire et ce projet là le permet sans obérer la fonctionnalité de la place. C'est pour cela qu'il a fait relativement l'unanimité.

Requalification place du Martroi et rues adjacentes Eléments financiers

La négociation engagée avec le lauréat portera tant sur les améliorations à apporter au projet, son contenu, son calendrier, son coût, les enjeux du développement durable, que sur le taux d'honoraire définitif

Classement des équipes proposé par le jury	Taux de rémunération proposé	Forfait provisoire de rémunération (Produit du Taux d'honoraire proposé par l'estimation VO à 8,5 M€ TTC)	Pour mémoire : estimation provisoire du coût des travaux par les équipes
1- Groupement Agence Laverne-BEG/Coup d'Eclat (B)	11,02 %	936.700,00 € TTC	8 498 896 € TTC
2 - Groupement III SITU/SO GREAH/LES ECLAIREURS (D)	11,50 %	1.169.307,67 € TTC	10 157 712 € TTC
3 - Groupement Mutabilis paysage - Atelier Acanthe paysagistes/BETEM ingénierie/OH (A)	10,16 %	863.361,22 € TTC	8 572 316 € TTC
4 - Groupement Mangado y Asociados (C)	12,43 %	1.056.666,00 € TTC	8 498 045 € TTC

La Ville a estimé le coût des travaux à 8,5 M€ TTC



Conseil Municipal - Décembre 2011 - Requalification place du Martroi

M. CARRE – *Pour conclure mes propos, voici les honoraires qui correspondent à des proportions de travaux tels qu'ils sont aujourd'hui anticipés. Vous remarquerez que le projet lauréat n'est pas a priori le projet le plus cher, en tout cas à ce stade de la proposition. Cela n'a pas été un des éléments déterminants, mais cela compte quand même. Je vous rappelle que l'on vient de passer le budget. Globalement d'ailleurs, tous les projets étaient assez proches les uns des autres.*

Juste pour la forme, il y a eu un tout petit bogue du côté d'un des projets, qui n'est pas le projet lauréat, mais il y a eu une confusion entre le hors taxe et le toutes taxes. Cela ne remet pas en cause l'offre faite et l'épure qui nous ont été présentées. Ce sera simplement important dans la conclusion de la délibération, puisqu'elle valide la dotation pour tous les projets qui n'ont pas été retenus d'une enveloppe qui rémunère leur travail. Tout cela est donc cohérent.

Requalification place du Martroi et rues adjacentes
Calendrier prévisionnel



Procédure concours	Avril - Novembre 2011
Forum Citoyen	Juin 2011
Réunions Publiques – Commerçants Banquiers	Juin 2011
Choix du lauréat	CM Décembre 2012
Négociations avec le lauréat	Fin décembre - Janvier 2012
Forum Citoyen	Janvier 2012
Approbation du marché de maîtrise d'œuvre	CM Janvier 2012
Mise au point du projet (APS-AVP-PRO)	Février - Juillet 2012
Nouvelle phase de concertation	À partir de mars 2012
Procédure d'appel d'offre travaux	Juillet - Novembre 2012
Travaux préparatoires	Automne 2012
Travaux Place du Martroi et Est	Janvier - Septembre 2013
Travaux rue adjacentes	2013 - 2014



12 Conseil Municipal - Décembre 2011 - Requalification place du Martroi

M. CARRE – *Maintenant, voici le calendrier de ce que l'on va faire. Une fois que l'on aura revu les choses, on vous propose de présenter ces panneaux au cours du mois de janvier ou février au Forum Citoyen, car c'est lors de cette réunion qu'il avait été abordé au préalable ce que l'on attendait de la place. Je pense qu'un débat sur ces projets serait intéressant. En attendant, il faut et ce le plus rapidement possible, un débat avec l'équipe LAVERNE pour voir comment maintenant elle va retravailler son projet à fond. Il faut qu'elle vienne entendre un certain nombre de critiques sur son projet et à partir de là, qu'elle l'adapte en conséquence et que cela se fasse avec le plus d'interactivité. On a vu pas loin d'une centaine de personnes lors du Forum Citoyen, ce qui marque bien l'intérêt naturel pour ce projet.*

L'idée est que l'on commence les travaux préparatoires à l'automne, d'où la provision que l'on a évoquée tout à l'heure et que le gros du projet se passe en fait en 2013, de façon à être prêt pour les fêtes de Noël de 2013. Je crois que c'était l'objectif.

(réaction hors micro de M. le Maire).

M. CARRE – *Pardon, pour le Festival de Loire, M. le Maire a raison.*

M. le Maire – *J'ai toujours raison !*

M. CARRE – *Oui, je sais, c'est un pléonasme. C'est un principe de base et je n'aurai pas dû le faire remarquer, je sais !*

Concernant les travaux sur les rues adjacentes, mais peut-être qu'on pourra voir

cela lorsqu'on sera plus loin dans le phasage, si on ne peut pas les commencer en même temps. Cela fait partie des points qui aujourd'hui ne sont pas encore définitivement arrêtés.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Y a-t-il des remarques ? M. CHAPUIS, vous avez la parole.*

M. CHAPUIS – *C'est dommage que l'on ait éteint la présentation, car je voudrais simplement rajouter, à propos du projet retenu, qu'il proposait une fenêtre sur la porte située en dessous de la Place du Martroi. C'est anecdotique, mais c'est le petit plus.*

M. CARRE – *C'est vrai, mais il y aura d'autres points qui seront revus dans le détail.*

M. CHAPUIS – *J'ai trouvé cela intéressant d'expliquer la présence d'une fenêtre dans le sol pour voir les vestiges de la porte qu'il y a sous la Place du Martroi. C'est un plus du projet qui permettait de se décider.*

M. CARRE – *Cela nous a permis aussi de voir qu'ils avaient bien compris où ils étaient, car ce n'est pas le cas forcément de tous les lauréats.*

M. CHAPUIS – *Pour finir, j'évoquerai quelques remarques que j'ai faites lors de ce jury. Je rappelle l'attention sur laquelle on avait tous insisté lors de la première réunion pour pouvoir identifier les 4 projets, c'était la nécessité de prendre en considération l'éclairage, la qualité des sols, les différentes fonctionnalités, la valorisation de la statue de Jeanne d'Arc et l'implantation des bancs publics.*

Or, sur le projet qui a été retenu, on a, je pense, un travail à faire notamment sur l'implantation du kiosque des Vitrites d'Orléans, qui est peut-être un peu mal situé, l'implantation des bancs publics et bien sûr l'éclairage nocturne. En effet, sur tous les projets, on a l'impression qu'ils jouent sur le côté très sombre du centre de la place. Or, les Orléanais attendent beaucoup – et je pense que cela sera retraité, car on ne voit pas ici, mais il y a un mât de luminaire qui est prévu dans le projet pour essayer d'éclairer un peu plus le centre de la place – de cet éclairage, car souvent ce qu'on entend à propos de la place, c'est qu'elle est très sombre, un peu sinistre à la nuit. Donc, la qualité du traitement de cette place devra prendre en considération ces questions là. Je vous remercie.

M. le Maire – *C'est à vous M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Je rappelle qu'on avait voté contre ce projet de requalification. La Place du Martroi a besoin d'être plus humanisée, c'est clair, mais dans le même temps, on n'est pas d'accord sur la grandeur du projet et ce pour deux raisons :*

- d'abord, on pense que l'on peut palier aux dysfonctionnements actuels de la Place du Martroi sans dépenser près de 9 millions d'euros. Un aménagement partiel suffirait. Il y a d'autres besoins aujourd'hui ;

- ensuite, il y a une permanence de travaux en centre ville et on pense que cela finit par nuire à son rayonnement. On l'entend, parce que les Orléanais, mais aussi les personnes des villes autour savent qu'il y a des travaux en ville. Ils ne savent pas trop où cela en est et donc ils ne viennent pas. Cela a un impact sur la fréquentation et l'activité économique.

Nous pensons qu'il faudrait une bonne pause entre la fin des travaux du tram, parce qu'ils ne sont pas terminés. En venant, je suis passé Place de Gaulle, c'est loin d'être terminé, et les autres travaux qui doivent venir. Il faudrait une bonne pause entre les deux pour que les

gens reviennent.

M. le Maire – Je donne la parole à M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – Je trouve que l'idée des jeux d'eaux est tout à fait intelligente, car j'imagine qu'ils doivent en même temps bouger et être animés, mais en revanche, je ne sais pas du coup où apparaît ou disparaît l'entrée du parking souterrain qui se trouve actuellement à cet endroit très précis, c'est-à-dire face à Chapitre ?

(réaction hors micro de M. CARRE).

M. MONTILLOT – Oui, tout à fait l'entrée piétonne.

M. CARRE – A ce stade du projet, c'est habituel qu'il y ait ce genre de réglage. Alors, c'est peut-être contradictoire avec l'idée qu'il ait vu la crypte, mais après il y a des choses qui vont s'adapter sans difficultés.

M. le Maire – M. GRAND, vous avez la parole.

M. GRAND – Je voudrais intervenir sur deux points. Le premier est au sujet du Forum Citoyen. J'ai vu dans le déroulé que le Forum Citoyen arrivera en janvier. J'ai juste une vision un petit peu différente de ce qu'est la démocratie participative. Imaginons qu'à ce Forum Citoyen tout le monde dise, car je présume que vous allez présenter les 4 projets, que c'est le 4^{ème} qui est le meilleur et donc il faut que la Ville le prenne ! Je suis bien conscient que la démocratie participative est là pour aider à la décision des élus, et non pas de décider à leur place, mais il y a juste un inversement de calendrier qui me pose problème dans la démarche de démocratie participative que la Ville pourrait avoir.

Deuxièmement, je voudrais savoir également si au sein des services de la Ville, il y avait des personnes qui auraient pu travailler sur l'évaluation et sur le budget de ce projet, parce que 10 millions d'euros, y compris bien évidemment la rémunération des architectes du groupement, cela commence à chiffrer pour un projet comme cela. Je commence à avoir un petit peu l'habitude de ce que coûtent différents projets, mais c'est vrai que j'ai plus une expérience bâtiminaire. Cependant, lors du dernier Conseil Municipal, on était sur une école pour 3 millions d'euros et donc là, on a 3 écoles ! Je trouve cela relativement onéreux pour ce que l'on peut voir là, même si encore une fois, c'est une esquisse. On peut peut-être nous faire comprendre que cela mérite de mettre 10 millions, mais moi, j'ai un petit peu de mal, et qui plus est avec tout le débat que l'on a eu juste avant sur la crise. Cela me paraît un petit peu démesuré. Je serai moi pour une abstention positive sur ce projet, c'est-à-dire pourquoi pas faire quelque chose, mais on est là encore dans un budget qui me paraît très important par rapport à ce que l'on peut voir sur ces esquisses. Je vous remercie.

M. VALETTE – Je crois que l'on ne peut pas méconnaître le caractère symbolique de cette place, ce qu'elle représente pour les Orléanais et ce qui s'y passe.

Je vais maintenant changer de casquette et en tant qu'Adjoint à l'Événementiel et Président du Comité de programmation, elle est sollicitée en permanence. Donc, je pense que c'est une problématique à intégrer complètement et cela mérite tout de même qu'on lui donne l'apparat nécessaire pour recevoir, car la population converge vers cet endroit de façon manifeste.

M. le Maire – M. GABELLE, c'est à vous d'avoir la parole.

M. GABELLE – *M. le Maire, il est vrai que c'est une place emblématique, car c'est un peu notre Place de l'Etoile, mais avec Jeanne d'Arc. Actuellement, la statue de Jeanne d'Arc est un peu surmontée, alors que dans le projet, elle a l'air d'être posée relativement à plat. Je pense donc qu'il faudrait quand même la mettre en valeur.*

Quant à la luminosité, cela ne peut pas être plus noir qu'actuellement, c'est clair !

(rires dans l'hémicycle).

M. GABELLE – *C'est bien pour cela que je le dis, M. le Maire. Cette place accueille énormément de touristes et lorsque je les vois, je me dis : « Je suis fier de ma Ville, mais j'ai un peu honte de la place ». Parfois, les flashes crépitent et je me demande : que prennent-ils ? Ils ne peuvent prendre que Jeanne d'Arc, car en dehors de Jeanne d'Arc, il n'y a pas vraiment grand chose à prendre sur la place. De plus, s'ils prennent la chaussée, ce n'est que rapiéçage.*

M. le Maire – *Mais, M. GABELLE, à chaque fois que vous voyez ces flashes qui crépitent, vous êtes sur la place !*

(rires et brouhaha dans l'hémicycle).

M. GABELLE – *Non, mais je ne vous dirai pas où je suis, car je suis à mon travail ! (rires) Enfin, dernier point, je voulais demander à Olivier CARRE, quel est le phasage des travaux sur la place, car je pense que l'on ne va pas faire toute la place en même temps ?*

(réaction hors micro de M. CARRE).

M. GABELLE - *Vous ne savez pas, car il y aura des problèmes de circulation bien évidemment.*

(brouhaha).

M. GABELLE – *Mais si, il y aura toujours un passage.*

M. le Maire – *Mme PILET-DUCHATEAU souhaite intervenir.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je suis ravie pour cette place, parce que les Orléanais la réclament depuis un certain temps et c'est vrai qu'il y a aussi beaucoup de touristes.*

Aussi, je pense que le schéma est bon. Pour ma part, je n'aime pas trop les tipis devant la Chancellerie et j'espère que cela sera revu. Il faut en effet apporter un soin particulier à l'éclairage, car il va y avoir beaucoup de verdure. On a un Plan lumière sur Orléans que les touristes reconnaissent comme très beau. Il va donc falloir être très sérieux sur l'éclairage. Et puis, c'est vrai, cette place est un peu froide. Je me ballade pas mal avec des amis italiens et ils ont froid sur cette place. Alors, il va falloir un peu la réchauffer.

M. le Maire – *Mme HEAU, je vous donne la parole.*

Mme HEAU – *Je voudrais simplement dire que depuis tout à l'heure, on alimente cette place avec la librairie Chapitre, mais je crois que c'est Chantelivre. Donc, merci pour le petit coup de pub pour Chapitre, ils en ont besoin aussi.*

Je tiens à dire également que le 3D, c'est génial. On y met tout ce que l'on veut, mais le tram est invisible, pas sur cette dernière vue, mais sur les précédentes. Pas l'ombre

d'une ligne, je trouve cela un petit peu dommage !

M. le Maire – *Il était déjà passé.*

Mme HEAU – *Enfin, la place est noire. Là, c'est super, on est en plein été, il y a des feuilles aux arbres, des terrasses, les gens sont heureux. Mais, que se passe t-il les 6 autres mois de l'année quand il fait froid ?*

M. le Maire – *Peut-on retrouver un petit peu de sérieux, s'il vous plaît ? C'est vrai qu'en hiver, les arbres n'auront plus de feuilles, sauf si on mettait ceux qui se trouvent sur la Place de Gaulle.*

M. SANKHON, mettez un peu de sérieux dans votre intervention.

M. SANKHON – *Moi, je ne mets pas de casquette d'habitude, mais je vais peut-être mettre ma casquette d'urbaniste !*

Je crois qu'il ne faut pas simplement s'arrêter sur ce qui est présenté ce soir. Ce sont les prémisses du travail d'un groupement. Ils ont cependant bien saisi l'enjeu de la place et la tonalité sur laquelle la Ville d'Orléans souhaitait se positionner sur cette place. Aujourd'hui, je constate que cette place est très dégradée et qu'elle a très mal vieilli. A priori, les investissements n'ont pas supporté l'épreuve du temps. C'est ce en quoi, je crois qu'il est certain qu'il faille se positionner avec des matériaux qui soient effectivement nobles, mais aussi durables dans le temps.

D'autre part, je suis convaincu que ce projet est éminemment structurant pour la Ville. Il ne faut pas simplement regarder cette seule Place du Martroi, mais avoir une vision plus globale en termes d'articulation de l'ère urbaine orléanaise avec le tramway à proximité. C'est une cohérence globale de l'aménagement de la Ville dans laquelle ce projet vient s'inscrire en toute logique dans la continuité des travaux. Et donc, je pense qu'il faut l'emboîter maintenant et ne pas attendre.

Enfin, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire, c'est-à-dire qu'il faut que les gens viennent en centre ville suscitant et générant ainsi de l'activité et ne pas se démunir des outils qui permettent de le faire.

M. le Maire – *Mme RICARD, c'est à vous.*

Mme RICARD – *Merci M. le Maire. S'il y a des travaux que les Orléanais vont vraiment accepter, ce sont bien ceux-là, parce que je suis sûre d'une chose : ils vont se dire cela va peut-être être compliqué, mais au moins ces travaux là, ce sont un peu les « nôtres », si je peux me permettre de parler ainsi.*

Concernant le Forum Citoyen, il est vrai que l'on était beaucoup et par rapport à tout ce qui a été dit et noté pendant cette soirée, cela correspond déjà tout à fait à ce que les gens voulaient, car lors de ce premier Forum Citoyen, les principales réflexions étaient celles-ci : il faut que ce soit clair ; il ne faut pas que l'on glisse parce qu'on en a marre de se casser la figure l'hiver ; les accès, etc. Donc, je pense qu'avec ce projet, et vous l'avez dit, on a remis à plat et d'autres forums viendront ensuite en concertation avec les habitants et ceux qui voudront bien se joindre à nous, dans le but justement d'amener les aménagements supplémentaires ou pas.

J'ai vu comme d'autres les projets avant. Ils étaient tout à fait sympathiques, mais après tout est posé et on ne peut plus rien faire. Là, il y a la possibilité d'aller dans le sens des

réflexions des gens. Et comme vous disiez, avec aussi les restaurateurs, les banques et tout ce qui fait le tour de cette place.

M. le Maire – *Je donne la parole à M. CARRE pour conclure.*

M. CARRE – *Je vais embrayer sur ce que vient de dire Brigitte RICARD par rapport aux discussions du Forum Citoyen.*

D'abord au niveau des procédures, c'est comme dans d'autres collectivités, on est toujours assez prudent pour respecter le formalisme imposé par le Code des Marchés - je dis cela devant la Présidente - et les notions de jury et autres ne laissent pas beaucoup aujourd'hui de marges d'appréciation entre des projets dévoilés, discutés et la réserve à laquelle les élus du jury sont tenus dans toute leur diversité avec les experts mandatés. Donc tout cela pour l'instant est assez formé. Mais en revanche et comme le disait Brigitte RICARD, il y a une valeur ajoutée lorsqu'on fait une première discussion préalable, car lors du jugement des projets, on est un peu inspiré par ce qui a pu être entendu avec d'autres considérants. Et puis deuxième chose, lors de la phase de mise au point qui est la vraie phase de travail, essayer d'avoir le plus d'interactivité possible, sans sombrer non plus dans la démagogie qui fait qu'à la sortie, on ne sait plus où est le projet. Il s'agit de faire en sorte que les équipes rencontrent les gens qui apprécient un projet aussi important que celui de la Place du Martroi, car tout le monde a un avis là dessus. Cela permet qu'il y ait un échange et cela les aide à encore mieux s'imprégner du résultat final. C'est donc cela que l'on va essayer d'enclencher le plus tôt possible.

Je pense que c'est possible et je ne dirais pas cela sur tous les projets, mais c'est possible parce que c'est délimité et par ailleurs, c'est un sujet que tout le monde connaît. Donc, tout le monde a une véritable valeur ajoutée à apporter. Voici donc ma réponse à l'inversion ou pas des phases.

Quant au chiffrage et cela a été dit plusieurs fois, on va tout faire pour tenir dans l'enveloppe. Normalement, on devrait y être, notamment avec les rues adjacentes. Cela reste donc à caler. 10 millions d'euros, c'est une somme importante, mais c'est aussi un investissement qui vaut pour la place et une partie de ses abords. Et plus vite, on pourra avancer et mieux on se portera. Donc, tout cela fait partie de ce qui doit être vu dans le cadre de cette fameuse mise au point.

Je n'ai pas de phasage sur les travaux à ce stade du projet. Il est évident qu'avec l'Événementiel et dans le fonctionnement de la Ville, tout cela sera très vite transparent, mais pour l'instant, je n'ai aucune idée du tronçon par lequel on va commencer. On a le tram à maintenir, ainsi que la voirie d'accès au parking. Une fois que l'on a dit cela, pour le reste cela va se traiter.

Enfin en conclusion, sur la froideur de la place, sa saisonnalité, même en hiver, c'est un endroit, en tout cas pour les façades qui sont exposées au sud, qui fonctionnent bien. Les gens y vont et même dehors, quand il y a un coup de soleil, cela se passe bien. Et c'est justement cela qu'il faut que l'on développe complètement pour arriver à la rendre dynamique. Comme je le disais tout à l'heure, cela tiendra aussi beaucoup des activités qui sont à l'intérieur des murs. Or aujourd'hui, quand on regarde la place, on voit qu'il y a à peu près les deux tiers de ses murs qui sont occupés par des activités de services non marchands et donc à partir de là, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait pas non plus une activité folle qui se développe à l'intérieur. Demain, ce ne sera pas pareil. Donc, en fait, on anticipe par cette requalification.

M. le Maire – *Merci. Je vais donc vous consulter pour le choix du lauréat.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet de requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes, une procédure de consultation a été lancée sous la forme d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + » afin de désigner l'équipe qui sera chargée de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Lors de sa réunion du 9 juin 2011, le jury de concours a retenu 4 équipes :

- Groupement IN SITU/ SOGREAH/LES ECLAIREURS
- Groupement AGENCE LAVERNE/BEG/COUP D'ECLAT
- Groupement MANGADO Y Asociados/Agence Sarah FORNY/ VIGAN DESIGN Paysage/Coup d'éclat/ARCADIS ESG/AIA Management de Projets-CEROC
- Groupement MUTABILIS paysage – Atelier Acanthe paysagistes/ BETEM ingénierie/ON ;

Le Conseil Municipal, par délibération du 17 juin 2011, a admis ces quatre équipes à concourir.

La procédure de consultation s'est poursuivie par l'envoi d'un dossier aux quatre équipes retenues. Une visite et une séance de questions/réponses ont été organisées par la Ville en présence de celles-ci le 13 juillet 2011. Des réponses et différents éléments complémentaires demandés par les équipes ont été également communiqués par la Ville aux équipes en septembre et octobre 2011.

Les quatre équipes ont remis leurs offres et prestations dans le délai maximal fixé par le règlement de la consultation et fourni l'ensemble des documents exigés.

Le jury de concours appelé à siéger le 24 novembre 2011 a examiné les offres, rendues anonymes, selon les critères suivants de jugement, par ordre de priorité décroissante :

- Intégration urbaine du projet appréciée au regard de la pertinence du concept d'aménagement (le programme) et de la relation urbaine au site et du parti esthétique d'ensemble ;
- Organisation fonctionnelle appréciée au regard de la qualité des espaces de vie, qualité des ambiances et qualité d'usage, la qualité environnementale et la prise en compte de la facilité d'entretien du site ;
- Compatibilité du projet avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

Le jury, après vérification de la conformité des prestations au règlement de concours, débat et examen, a proposé le classement des offres suivant :

- projet classé n° 1 : équipe B
- projet classé n° 2 : équipe D
- projet classé n° 3 : équipe A
- projet classé n° 4 : équipe C

Le jury a également confirmé que chacune des quatre équipes pourra bénéficier de la totalité de l'indemnité prévue à hauteur de 37 500 € T.T.C.

Suite au classement, et à la signature du procès-verbal, la levée de l'anonymat a donné les résultats suivants :

- Equipe B: Groupement Agence LAVERNE/BEG/COUP D'ECLAT
- Equipe D: Groupement IN SITU/SOGREAH/LES ECLAIREURS
- Equipe A: Groupement MUTABILIS paysage – Atelier Acanthe paysagistes/
BETEM ingénierie/ON
- Equipe C: Groupement MANGADO Y Asociados/Agence Sarah FORNY/ VIGAN
DESIGN Paysage/Coup d'éclat/ARCADIS ESG/AIA Management de Projets-CEROC

L'ouverture des enveloppes qui contenaient les offres financières des candidats a apporté les précisions suivantes, sachant que le forfait provisoire de rémunération correspond au produit du taux proposé par le candidat par l'estimation de la Ville :

- Equipe A : Groupement MUTABILIS paysage – Atelier Acanthe paysagistes/
BETEM ingénierie/ON : Taux de rémunération : 10,16 % - Forfait provisoire : 863 361,22 €
T.T.C.

- Equipe B : Groupement Agence LAVERNE/BEG/COUP D'ECLAT: Taux de
rémunération : 11,02 % / Forfait provisoire : 936 700 € T.T.C.

- Equipe C : Groupement MANGADO Y Asociados/Agence Sarah FORNY/ VIGAN
DESIGN Paysage/Coup d'éclat/ARCADIS ESG/AIA Management de Projets-CEROC: Taux de
rémunération : 12,43 % / Forfait provisoire: 1 056 666 € T.T.C.

- Equipe D : Groupement IN SITU/SOGREAH/LES ECLAIREURS : Taux de
rémunération: 11,50% / Forfait provisoire : 1 169 307,67 € T.T.C. (le groupement s'est basé sur
un montant de 8,5 millions € H.T. au lieu de 8,5 millions € T.T.C.)

A l'issue du choix du lauréat par le Conseil Municipal, celui-ci sera invité à négocier,
conformément à l'article 70-VIII du Code des Marchés Publics.

La négociation porte sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché
et la prise en compte par le lauréat des observations éventuelles du jury sur son projet.

La négociation ne se limitera pas à la détermination d'un montant d'honoraires, elle
visera à établir la bonne adéquation entre la prestation de maîtrise d'œuvre (dans ses
dimensions : contenu, calendrier, coût, développement durable) et le projet à réaliser. Elle
pourra porter sur l'offre du candidat, et à la marge sur les conditions d'exécution définies dans le
programme.

**Dans ces conditions, après avis motivé du jury et avis de la Commission
Aménagement, Urbanisme et Prospective, et examen des offres financières, il est
proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) désigner le Groupement AGENCE LAVERNE/BEG/COUP D'ECLAT comme
lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre de la Place du Martroi ;**

**2°) autoriser l'indemnisation des personnalités qualifiées, membres du jury,
exerçant à titre libéral ou privé, pour leur participation aux travaux des différentes
sessions du jury, notamment celle du 24 novembre 2011, sur la base d'un montant
forfaitaire par session et par membre de 800 € T.T.C, hors frais de déplacement. Les frais
de déplacement seront remboursés au réel, qu'ils soient kilométriques (barème
M.I.N.E.F.I.) ou par transport en commun (sur justification) ;**

3°) autoriser le versement des indemnités prévues pour chacune des quatre équipes d'un montant de 37 500 €T.T.C. ;

4°) déléguer M. le Maire pour engager les négociations avec le groupement lauréat et accomplir les formalités nécessaires ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, nature 2315, opération 10A491, service gestionnaire UUAM. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 3,
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 13 – **Convention Territoriale de l'Argonne. Voies de désenclavement. Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Convention Territoriale de l'Argonne a été signée le 12 février 2008.

Le coût total de cette opération de renouvellement urbain est de 58,6 millions d'euros (62,6 M € T.T.C.) dont notamment 13,6 millions d'euros de participation de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.), 11,7 millions d'euros de financement de la Ville et 3,8 millions d'euros de financement de la Communauté d'Agglomération «Orléans Val de Loire » (AgglO), valeur 2008.

Le projet consiste à poursuivre et achever la transformation du quartier de l'Argonne pour le rendre vivant et attractif par :

- Le désenclavement en profitant de l'opportunité du passage du tramway et la création d'une trame viaire hiérarchisée et ouverte sur la Ville,
- La dédensification et l'ouverture des clos fermés sur eux-mêmes, et la mise en œuvre d'un ambitieux programme de résidentialisation,
- Le développement des espaces publics et la construction d'équipements publics structurants.

Un certain nombre d'opérations a d'ores et déjà été réalisé.

Dans cette perspective l'AgglO, partenaire signataire de la convention A.N.R.U., intervient financièrement sur trois opérations visant à créer des voies de désenclavement. L'intervention financière de l'AgglO sera de 1 559 750 € T.T.C. sur un coût total des opérations de 4 816 292 € T.T.C. soit une participation de 32,4 %. Ces opérations sont les suivantes :

- le désenclavement du Clos Boudard, pour un coût prévisionnel de 779 792 € T.T.C.,
- le maillage arrière du centre commercial Marie Stuart pour un coût prévisionnel de 1 883 700 € T.T.C.,
- la création de la voie des écoles et le réaménagement des abords du gymnase Landré et du C.A.S. Marie Stuart pour un coût prévisionnel de 2 152 800 € T.T.C.

Le projet d'agglomération 2008-2014 approuvé par le Conseil de Communauté du 17 février 2009 prévoit une ligne « fonds de concours Ville d'Orléans – Argonne » d'un montant de 1 160 000 €, correspondant au versement d'une première tranche. Une seconde tranche, correspondant au solde du fonds de concours, sera présentée ultérieurement au Conseil de

Communauté.

Ce soutien doit être formalisé dans le cadre d'une convention de fonds de concours.

Il est proposé les modalités de versements suivantes pour la période 2011-2014 :

- 2011 : 370 596 € dès signature de la convention d'attribution de fonds de concours,
- 2012 : 100 000 € provisionnés,
- 2013 : 344 702 € sur production des ordres de service des 3 voies de désenclavement,
- 2014 : 344 702 € sur production de la facturation définitive des 3 voies de désenclavement.

En conséquence et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'attribution pluriannuelle (2011-2014) d'un fonds de concours de 1 160 000 € à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » ayant pour objet la réalisation de voiries de désenclavement urbain dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de l'Argonne ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal des exercices concernés, fonction 824, article 1325, opérations 09A45112, 09A45121, 09A45122, service gestionnaire UURU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 14 – **Modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Additif n° 37. Approbation.**

M. CARRE – *Il s'agit d'une énième modification qui fait suite à l'enquête publique lancée en juillet 2011. Tout cela est donc assez formel et on en avait déjà parlé lors du débat sur l'enquête publique. Ce sont en fait les conclusions de cette enquête. Il y a notamment une modification sur la façon dont les places de stationnement visiteurs doivent être réalisées non pas en ouvrage, mais plutôt à l'extérieur quand cela est possible.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais simplement intervenir sur les modifications des articles concernant le dépassement du C.O.S. Pour les habitations individuelles, on a là une possibilité d'optimiser le volume habitable, mais qui n'aura pas visiblement d'incidence sur l'aspect extérieur de l'architecture, c'est-à-dire sur la boîte.*

En revanche, je pense qu'il y a un petit problème sur la modification de l'article UA 14.6 relatif au dépassement du C.O.S. par rapport aux hôtels. Au départ, vous aviez proposé, je crois, un dépassement de ce C.O.S. permettant aux hôtels d'avoir une extension pour les capacités d'accueil, mais qui là avait une incidence sur le bâti, c'est-à-dire sur une augmentation du volume de la boîte. En fait, le commissaire enquêteur a proposé un dépassement du C.O.S. limité à 30 % pourquoi ? Parce qu'il dit, à juste titre : « qu'il attire votre attention sur le possible impact visuel d'un projet qui serait très imposant et qui dans certains secteurs pourrait porter atteinte notamment au bâti ancien à une vue perspective ou à l'épannelage du front de Loire. » et je crois qu'il a raison. Or vous, vous proposez 40 %, mais je crois qu'il aurait été plus sage de

suivre la recommandation du commissaire enquêteur par rapport à la préservation de certaines vues sur la Loire et surtout par la mise en valeur du bâti ancien.

M. CARRE – *Je donne la parole à M. RICOURD.*

M. RICOURD – *Concernant la modification des règles de stationnement des visiteurs pour les constructions nouvelles à usage collectif, peut-on avoir quelques précisions ?*

M. CARRE – *Je vais donc répondre à ces deux remarques.*

Concernant la première, les 40 % sont un compromis. Comme vous l'avez vu dans l'enquête publique, au départ on était à 50 % et la question se posait surtout pour un sujet, celui de l'Artistic. Et à la différence de ce que vous dites, aujourd'hui il y a une dent creuse sur ce bâtiment, puisqu'on a toute la partie ancienne et que deux bâtiments ont été construits autour, ce qui fait que l'on a les pignons de ces deux bâtiments. Le projet actuel tel qu'il est présenté ne résoudra pas cette situation de dent creuse. Cela va créer sur ce front, qui est quand même assez important, car c'est une des entrées d'Orléans pour le visiteur qui arrive de la gare, quelque chose qui n'est pas jolie. Donc l'idée était de le remonter et pour cela, on avait besoin de 50 %. De plus, on a tenu compte de l'avis du commissaire enquêteur qui lui considérait que 30 % était suffisant. Aussi, pour tenir compte des avis des uns et des autres, on a coupé la poire en deux et c'est pour cela que l'on a proposé 40 %. Cela ne permettra pas complètement de faire ce qui était souhaité, mais ça ira dans le bon sens.

La deuxième remarque concerne les places visiteurs et là, c'est simple. Tel que c'est rédigé aujourd'hui, pour 10 logements, 20 places de stationnement doivent être réalisées, dont 2 pour les visiteurs et elles le sont en ouvrage avec les places des résidents, ce qui n'est pas le but du jeu, parce que les gens vont rarement dans le parking de la personne chez laquelle ils se rendent. Cela avait été soulevé par différentes personnes, notamment dans une des Z.A.C. Et là, on dit qu'il faut qu'elles soient réalisées en surface, ce qui correspond à l'usage. En revanche, c'est à réaliser, quand on a la possibilité de le faire en surface, par le promoteur et non pas sur l'espace public.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Lors de la séance du 8 juillet 2011, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement par la Ville d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. L'objectif de ce 37^{ème} additif au P.O.S. consiste d'une part à donner suite à plusieurs remarques pertinentes qui ont été formulées lors de la précédente procédure mais jugées « hors champ de l'enquête » par le Commissaire Enquêteur, et, d'autre part, à procéder à divers aménagements mineurs du règlement, de nature à préciser sa teneur ou adapter la portée des règles édictées :

- reclassement d'un surplus de zone INA en zone UEa dans le secteur de la rue des Prateaux, suite à la réalisation du lotissement du Clos de la Pointe ;

- ré-équilibrage du plan de vélum fixant les hauteurs maximales des constructions de part et d'autre de l'avenue Jean Zay ;

- modification des règles de stationnement « visiteurs » pour les constructions nouvelles à usage d'habitation collective ;

- assouplissement des règles relatives à la densité autorisant les dépassements de surface dans les volumes existants des habitations individuelles ainsi que pour les hôtels en zone UA, sous réserve d'une insertion architecturale harmonieuse.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le dossier de modification a été adressé à M. Le Préfet, MM. les Présidents du Conseil Régional, du Conseil Général, des Chambres Consulaires et de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » et a recueilli des avis favorables.

Suite à l'accomplissement des formalités prévues par le Code de l'Urbanisme, le projet de modification a été soumis à enquête publique du 12 septembre au 12 octobre 2011 inclus, et a fait l'objet d'un rapport et de conclusions remis à la Ville par le Commissaire Enquêteur le 31 octobre 2011. Au cours de cette enquête publique, plusieurs remarques ont été inscrites dans les registres.

S'agissant du déclassement d'une zone INA, une demande similaire a été formulée pour le secteur de la rue du Petit Pont. Dans la mesure où la parcelle considérée est située sur les franges d'une zone de développement de la Ville, son déclassement ne peut pas être envisagé dans l'immédiat. En effet, le déclassement d'une zone INA ne peut intervenir que lorsque son maintien ne trouve plus de justification urbaine ou lorsque les conditions d'engagement d'une opération d'urbanisation ne peuvent plus être réunies. Une position identique a également été tenue par le Commissaire Enquêteur.

En ce qui concerne l'article 12 relatif aux places de stationnement « visiteurs », l'Association de Défense et d'Aménagement du Quartier Orléans Ouest (A.D.A.Q.O.O.) a souligné que « *les parkings publics situés près de résidence importantes sont toujours saturés* ». Sur ce point, le Commissaire Enquêteur recommande l'association d'un ratio supplémentaire moins contraignant que l'existant. Dans la mesure où le fonctionnement des places « visiteurs » n'est pas compatible avec un stationnement en ouvrage souterrain, il est proposé de retenir une règle intermédiaire, «UD 12.1-1 : stationnement véhicules : 1,8 places de stationnement par logement créé, et pour les opérations immobilières de plus de 20 logements créés, une place « visiteurs » par tranche de 5 logements, lorsque ces opérations prévoient du stationnement de surface. En ce cas, le nombre de places «visiteurs » obligatoires ne peut pas excéder le nombre de places disponibles en surface ».

Concernant l'assouplissement des règles de densité, l'A.D.A.Q.O.O. a retenu que « *la nouvelle rédaction proposée est floue et imprécise ouvrant à une interprétation arbitraire alors que la rédaction actuelle mettait une limite claire de 15 %* ». Aussi, il doit être précisé que cette nouvelle disposition technique consiste à autoriser les surfaces dépassant déjà la limite de 15 %, lorsqu'elles n'ont aucune d'incidence sur l'enveloppe bâtie.

S'agissant du dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols pour les hôtels en zone UA du P.O.S., le Commissaire Enquêteur recommande de limiter ce dépassement à 30 % de la S.H.O.N. maximale, afin de limiter l'impact des volumes qui pourraient être générés. Considérant que la zone UA du P.O.S. est située dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager du Centre Ville, et qu'il est fait mention que ce dépassement est autorisé sous réserve d'une insertion harmonieuse, la Ville propose de fixer une valeur intermédiaire de 40 % au regard de celle qui avait été initialement proposée (50 %).

Enfin, deux remarques ont été consignées dans les registres de l'enquête publique :

La première concerne la suppression partielle de l'emplacement réservé n° 58. Dans la mesure où, par courrier du 30 juin 2011, l'Agglo a fait savoir que l'emprise nécessaire au

projet a été acquiescé et qu'elle était favorable à sa suppression partielle, il est proposé de faire droit à cette demande, conformément aux plans portés en annexe.

La seconde remarque, bien que jugée « hors champ de l'enquête » par le Commissaire Enquêteur, s'avère pertinente et consiste à faciliter l'exercice du commerce de proximité dans les faubourgs. Il est proposé d'inscrire cette demande à l'occasion de la prochaine procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, tel qu'elle est annexée à la présente délibération ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité du document d'urbanisme. »

ADOPTE PAR 50 VOIX,
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 15 – Modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Engagement d'une procédure de modification.

M. CARRE – *On enclenche maintenant une nouvelle procédure de modification d'occupation des sols pour revenir sur un sujet important : Komory-Chambon à La Source.*

Je vous rappelle les faits de ce dossier M. LANGUERRE, M. RICOUD et Mme KOUNOWSKI. On devait transformer le terrain en foncier et au dernier moment, on nous a alerté sur le fait que le site Komory-Chambon pouvait être vendu à un industriel. Or, coup de théâtre, si j'ose dire : finalement l'industriel s'est désisté et donc on en revient au schéma précédent, mais nous entre temps, on avait abandonné les résultats de l'enquête publique, conformément à ce qu'on avait décidé tous ensemble.

On remet cette modification à l'enquête publique et j'espère simplement qu'on ira plus vite, parce que là on prend directement les conclusions sur lesquelles on était à peu près d'accord avec les riverains, c'est-à-dire un C.O.S. de 0,3 qui correspond à ce que les riverains ont autour d'eux et puis des activités correspondant aux usages qui sont déjà tout autour.

En cela, on avait donc retenu les propositions des différentes associations qui s'étaient manifestées. Pour le reste, c'est quelque chose de très ponctuel. Je vous rappelle que la principale enquête est celle qui a commencé sur la transformation de notre plan d'occupation des sols en P.L.U.

Il y a aussi le 8^{ème} point : le remplacement de la nouvelle surface de plancher qui va réunir toutes les modalités de calcul et d'appréciation des surfaces telles qu'elles sont autorisées aujourd'hui en terme de construction : la S.H.O.B., la S.H.O.N. Tout cela est très technique, mais c'est l'occasion de se mettre à jour. Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais tout simplement des dates. Avez-vous une idée de date quant au démarrage de cette enquête publique ?*

M. CARRE – *Ce sera dans le courant du 1^{er} trimestre avec une approbation avant l'été. On est sur un rythme de deux transformations par an et tout cela est fait pour résoudre des problèmes ponctuels sur lesquels le plan d'occupation des sols n'est pas opérant.*

Mme KOUNOWSKI – *Autre date. Je vous avais demandé la dernière fois, à propos de la grande modification P.O.S.-P.L.U., des dates par rapport à la procédure. Vous m'aviez dit que vous me les feriez parvenir.*

M. CARRE – *Effectivement, il y a un calendrier.*

Mme KOUNOWSKI – *Pouvez-vous me le transmettre ?*

M. CARRE – *Je demande à ce qu'on le note.*

M. LANGUERRE – *Mme KOUNOWSKI, les précisions que vous avez demandées dernièrement vous seront apportées. Les renseignements sont en mairie de proximité depuis aujourd'hui.*

Mme KOUNOWSKI – *Très bien, merci.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En application de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, et dans le cadre de la gestion courante des documents d'urbanisme, il est envisagé de modifier le Plan d'Occupation des Sols d'Orléans valant Plan Local d'Urbanisme comme suit :

1) Modification de zonage dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne :

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain, l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais souhaite poursuivre la mutation du quartier en diversifiant les typologies d'habitat sur les terrains dont il est propriétaire. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un sous-secteur (UGa), qui permette de diversifier le quartier sans le dédensifier, ce que le zonage actuel (UG) ne permet pas.

2) Classement en zone UEd de la parcelle ET 63, située 6 rue Auguste Rodin :

Par délibération du 8 juillet 2011, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir le zonage du site KOMORY-CHAMBON dans la perspective d'une reprise industrielle. Toutefois, les transactions n'ont pas abouti et ce site désaffecté n'offre plus de perspectives économiques immédiates. Dans ce contexte, une reconversion de ce site est à nouveau envisagée, sur la base des propositions pertinentes qui ont été formulées lors de l'enquête publique du 11 février au 11 mars 2011. Ainsi, il est proposé de reclasser cette parcelle en zone UEd, qui autorise la réalisation de logements, de commerces, d'artisanat, d'équipements, de bureaux et de services sur un Coefficient d'Occupation des Sols de 0.3, à l'image des zones pavillonnaires voisines.

3) Classement en zone UDe des parcelles AM 529 et 213 et modification du vélum :

Dans le cadre du renouvellement de son tissu urbain, la Ville encourage les projets visant à atténuer les ruptures du bâti, notamment sur le front Nord des boulevards ceinturant le Centre Ville. L'Architecte des Bâtiments de France et la Ville ont été saisis sur la base d'un avant-projet visant à restructurer un ensemble immobilier situé à l'angle du boulevard Jean Jaurès et de la rue du Faubourg Saint-Jean. Dans la mesure où ce projet s'inscrit dans les

objectifs de la Ville, il est proposé de reclasser ces parcelles en zone UDe et de porter la hauteur maximale des constructions à 24 m, afin de réaliser un bâtiment d'une stature identique à celle du bâtiment le plus proche.

4) Dispositions des articles UB 14 et UC 14 relatifs à la densité :

Lors de la 37^e procédure de modification, les registres de l'enquête publique ont fait état d'une demande d'assouplissement des règles de densité pour les commerces situés dans les faubourgs. Bien que jugée « hors champ de l'enquête », le Commissaire Enquêteur avait relevé l'intérêt de cette demande en souhaitant la porter à la connaissance de la Ville. Après étude, et afin de soutenir les commerces de proximité situés dans les amorces des faubourgs, il est proposé de faire droit à cette demande en modifiant l'article 14 des zones UB et UC, qui sont majoritairement localisées entre la 1^{ère} et la 2^e ceinture des boulevards d'Orléans.

5) Réincorporation des règles issues d'un cahier des charges de lotissement :

Sur proposition du Comité de Mobilité et d'Animation Argonne Nécotin Belneuf, il est proposé de réintégrer les stipulations du cahier des charges du lotissement du Clos du Belneuf dans le règlement du P.O.S.

A l'image de la procédure initiée sur le quartier de La Source, cette demande vise à améliorer la sécurité juridique des autorisations d'urbanisme, en mettant en adéquation les obligations réglementaires et contractuelles, et à préserver les caractéristiques urbaines de ce secteur pavillonnaire.

6) Délimitation des bandes de constructibilité à compter de l'alignement public :

A la demande de l'association « S.C.E.V.E. », il est envisagé de renforcer les règles de constructibilité dans les cœurs d'îlots dont la desserte n'est assurée qu'au moyen d'une venelle.

7) Réécriture de l'article UA 11 suite à la 36^e procédure de modification :

Lors de la 36^e procédure de modification du P.O.S., le Conseil Municipal a autorisé les toitures-terrasses et toitures à un seul pan, en adjonction d'un volume existant. Une erreur matérielle est toutefois survenue lors de la transcription de cette nouvelle règle en zone UA. Il est donc proposé de corriger la rédaction de l'article UA 11, à droit constant.

8) Remplacement de la S.H.O.N. par la surface de plancher :

En accompagnement du Grenelle II, l'ordonnance du 16 novembre 2011 prévoit qu'à compter du 1^{er} mars 2012, la surface de plancher se substituera automatiquement à la S.H.O.N. et à la S.H.O.B. y compris dans les documents d'urbanisme. Bien que l'ordonnance offre la possibilité de procéder à la mise à jour de ces documents par voie de modification simplifiée, il est proposé d'adjoindre ce sujet à la présente procédure, étant toutefois entendu que l'application de cette nouvelle surface ne sera effective qu'à compter du 1^{er} mars 2012.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de l'engagement de la 38^{ème} procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme telle qu'exposée ci-avant. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

N° 16 – **Requalification du boulevard Jean Jaurès. Déclaration de projet suite à l'enquête publique et annulation de la procédure de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du parking public projeté.**

M. CARRE – Cette délibération peut vous paraître saugrenue, mais elle est assez formelle. Comme vous le savez, on a différé la réalisation du projet de requalification du boulevard Jean Jaurès prise il y a tout juste un an.

Ceci étant dit, une enquête publique avait eu lieu et des remarques ont d'ailleurs été faites par le commissaire enquêteur. Ce soir, je vous propose de prendre acte de cette enquête publique et de ce fait, lorsque le projet se lancera ou en tout cas s'il se lance pendant les 5 ans qui nous séparent de la date de caducité de l'avis de cette enquête publique, il pourra commencer à être opérationnel immédiatement.

En même temps, on abandonne la procédure de délégation de service public sur le parking pour des raisons symétriques. A partir du moment où on décide de ne pas le réaliser, il n'y a pas de durée pendant laquelle cette D.S.P. est valable. Il faudra donc recommencer la procédure de D.S.P. du parking le jour où l'on décidera de lancer l'ensemble de l'opération.

Y a-t-il des questions ? Mme LEVELEUX.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je voudrais d'abord dire que c'est un peu la confirmation de ce qu'on avait dit à propos du projet de requalification du boulevard Jean Jaurès, c'est-à-dire que l'on commençait un peu à l'envers. Là, visiblement, ce sont des problèmes de circulation qui se sont avérés difficilement surmontables qui ont conduit au report du projet.

Cependant, on doit quand même constater qu'il y a eu 1,5 million d'euros d'engagé. Ce n'est pas une petite somme et celle-ci aurait pu ne pas être dépensée.

Enfin, dernière remarque, dans la configuration que vous nous présentez, il y a toujours le parking. J'entends bien que la D.S.P. est abandonnée, puisqu'il n'y a pas de délégataire, le parking n'étant pas construit. Néanmoins, sauf erreur de ma part, dans le projet le parking existe toujours. Or nous, c'était vraiment un point d'achoppement important. Sur le principe d'une requalification du boulevard, on est donc d'accord, on l'a toujours été d'ailleurs, parce qu'on partage votre diagnostic selon lequel, le boulevard Jean Jaurès constitue une coupure urbaine tout à fait détestable. Toutefois, on persiste à penser qu'un parking à cet endroit n'est pas une bonne idée, ce qui justifie donc que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. CARRE – Je donne la parole à M. LEBRUN.

M. LEBRUN – Nous ne sommes toujours pas d'accord sur ce projet. Mais, je voudrais poser trois questions par rapport aux recommandations du commissaire enquêteur :

- Où en est-on de la gratuité de l'autoroute et l'échangeur à Saint-Pryvé ? Parce qu'il en parle, je ne sais pas si vous l'avez vu !

- On réclame toujours des couloirs de bus entre la sortie du Pont Joffre jusqu'à la gare. C'est également une recommandation. Je précise d'ailleurs à ce sujet que le nouveau réseau n'a toujours pas été présenté au Conseil Municipal. Ce serait bien que cela se fasse un jour.

- Enfin, il y a des inquiétudes au sujet d'une des recommandations, à savoir le raccordement au sud de la RD 2020 à la tête du Pont de l'Europe. Peut-on en savoir plus là dessus ?

M. CARRE – Je n'ai pas bien compris la dernière question. On a la RD 2020 qui ne passe pas du tout par le Pont de l'Europe et il y a le raccordement par la rue des Hautes Levées !

M. LEBRUN – L'idée est d'examiner avec l'Agglo les possibilités d'aménagement des têtes de pont nord et sud du Pont de l'Europe pour fluidifier le trafic et raccorder la sortie sud du pont avec la RD 2020 sud. C'est dans les recommandations du commissaire enquêteur.

M. CARRE – Je comprends mieux.

Tout d'abord, je précise quand même que tout ce qui a été présenté au commissaire enquêteur, notamment les études qui étaient très lourdes, sauf à ce qu'il y ait de grands séismes, elles resteront valables. Elles devront être légèrement actualisées, mais resteront cependant valables. Ces études étaient extrêmement précises, notamment pour des raisons de géométrie, de solidité et de stabilité de l'ensemble du sol à cet endroit. Donc, l'argent n'a pas été gâché, sauf si jamais l'ensemble du projet ne se faisait pas, ce que je ne crois pas.

Concernant la construction du parking, la réalisation de l'ouvrage n'est pas remise en cause. C'est uniquement la délégation de service public qui est remise en cause. Donc, pour que ce soit clair avec tout le monde, le parking reste dans le projet et on reste sur le même type de fonctionnement que ce qui était prévu. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, on peut retenir les recommandations du commissaire enquêteur qui sont des recommandations et pas des réserves.

Sur la gratuité, on l'a déjà dit cinquante fois. On est à 0,26 centimes par transit pour ceux qui veulent l'utiliser. De toute façon, a priori, ce ne sera pas du tout la stratégie de Cofiroute de libérer ce tronçon. Après, on peut le regretter, le défendre ou tout ce qu'on veut, mais pour l'instant, c'est ainsi.

Pour ce qui est du couloir de bus, on va vraiment regarder cette possibilité et cela faisait partie, à mon avis, des choses à approfondir dans le projet et pour lequel il fallait qu'on aille plus loin.

Quant au raccordement à la RD 2020, c'était hors sujet par rapport à la recommandation. Son idée était qu'il fallait un raccordement. Je rappelle aussi que dans ces hypothèses, il y avait un doute sur la masse du trafic et qu'à l'époque, on n'avait pas les feux sur la RD 2020, suite à sa requalification. Depuis, c'est opérationnel et on s'aperçoit que les flux sont beaucoup mieux régulés qu'on ne pouvait l'imaginer au départ. Donc, tous ces éléments sont les raisons aussi pour lesquelles on a différé les choses. Ce n'est pas tellement la question de l'accumulation des travaux, c'est aussi le fait que le projet aurait du mal à être compris, dès lors qu'il n'y avait pas la perception de l'ensemble de la requalification de la nationale 20, notamment au sud. Il y aura également une étape importante : le carrefour Guignegault qui est la prochaine étape de la requalification de la RD 2020.

C'est donc pour toutes ces raisons qu'on a considéré que le projet restait valide, ainsi que l'enquête publique s'y rapportant, de façon à ce que l'on n'ait pas à recommencer toutes les études le jour où les travaux seront lancés.

Je passe maintenant au vote.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Depuis 2002, Orléans revalorise son centre ville et les bords de Loire grâce à des projets d'aménagement vecteurs de dynamisme et de développement. Après avoir engagé et réalisé d'importantes opérations sur le secteur Est du centre ville, la Ville poursuit la requalification de ce dernier dans sa partie Ouest grâce à différents projets structurants, mais aussi sur l'ensemble des espaces publics :

- la seconde ligne de tramway CLEO, qui traversera le centre ville sur un axe Est-Ouest,
- la création d'un parking souterrain et la valorisation de l'espace public au niveau de la place du Cheval Rouge,
- le renouvellement urbain du site de l'hôpital Porte Madeleine qui sera transféré à la Source à l'horizon 2015, laissant environ 5,3 hectares disponibles en entrée de ville au sein de la Z.A.C. Carmes-Madeleine,
- la requalification des espaces publics, voies et places de l'ensemble du quartier Carmes.

C'est dans cette démarche de redynamisation du centre ville que s'inscrit la requalification du boulevard Jean Jaurès.

1) Le boulevard Jean Jaurès aujourd'hui et la concertation préalable menée en amont de l'élaboration du projet

Le boulevard Jean Jaurès dans sa forme actuelle est un espace uniquement dédié à la circulation automobile, difficile d'accès pour les piétons. Il présente un cadre peu agréable et génère de nombreuses nuisances. Il crée une coupure très nette entre le centre ville et les faubourgs. Cette section desservie par la Route Départementale 2020 (anciennement Route Nationale 20), est en partie enterrée et en partie surélevée pour une circulation d'environ 50 000 véhicules par jour.

Un travail de ré-appropriation de ces espaces est nécessaire depuis le boulevard Rocheplatte jusqu'aux quais de la Loire.

Une concertation préalable a été menée par la Mairie. Son bilan a été approuvé par délibération du 27 mars 2009. Les observations portaient essentiellement sur les conséquences en terme de circulation du projet et sur son coût. Cette concertation a permis de lancer les études de projet.

L'avant projet définitif a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2010.

2) Le projet de requalification du boulevard Jean Jaurès : motifs et considérations justifiant son caractère d'intérêt général

Le périmètre du projet présenté lors de l'enquête publique Loi Bouchardeau réalisée du 15 novembre au 24 décembre 2010 s'étend :

- au Sud, de la section du boulevard Jean Jaurès débutant au niveau de la rue Croix de Bois,
- au Nord, jusqu'au boulevard Rocheplatte, en limite du mail déjà végétalisé,
- à l'Est et à l'Ouest, les limites sont constituées par les façades des immeubles.

Cette large emprise permet de recomposer l'espace public en tenant compte du rapport qui s'établit entre le boulevard et le patrimoine bâti, et d'assurer la couture urbaine entre le centre-ville et les quartiers des faubourgs.

Toutefois, ce périmètre n'inclut pas la section du boulevard Jean Jaurès la plus au Sud (au Sud de la rue Croix de Bois), et ne concerne donc pas à ce stade la jonction jusqu'à la Loire et au pont Joffre. En effet, ce dernier tronçon qui a été intégré à la réflexion d'ensemble ne pourra pas être réalisé dans le même calendrier opérationnel du fait des contraintes de circulation pendant les travaux et devra faire l'objet d'études complémentaires pour concilier cheminements piétons – cycles et fluidité de circulation tenant compte des flux provenant des quais de Loire.

Les enjeux de cet aménagement ont été définis de la manière suivante :

- la transformation d'une infrastructure routière qui constitue une coupure dans la ville,
- la régulation de l'écoulement du trafic automobile et le fait de retisser le lien entre le centre-ville et les quartiers des faubourgs,
- l'intégration de cette opération dans le projet de requalification en boulevard urbain de la R.D. 2020 à l'échelle de l'agglomération. La R.D. 2020 Nord a d'ores et déjà été réaménagée de même qu'un premier tronçon au sud de la Loire,
- l'affirmation de la symbolique urbaine d'entrée de centre ville, valorisation de l'image d'Orléans,
- l'animation de ce nouvel espace public dont la conception doit concilier les besoins fonctionnels de circulation, de stationnement et les aspects qualitatifs de la vie urbaine, dans un environnement apaisé.

Les objectifs du projet sont donc les suivants :

- adapter la structure routière aux modes de vie actuels dans le cœur de l'agglomération,
- supprimer des infrastructures de type autoroutier qui n'ont plus leur place dans les paysages urbains d'aujourd'hui, et réguler le trafic automobile par des aménagements adaptés à la fonction du boulevard en centre ville,
- recomposer une continuité du territoire de la ville, du centre ancien vers les quartiers situés au delà des mails,
- prendre en compte le passage de CLEO,
- marquer les entrées du centre ville,
- mettre en oeuvre un traitement qualitatif des matériaux et développer le végétal,
- reconstituer le nombre de places de stationnement supprimées par le projet et par d'autres projets se situant dans l'environnement immédiat (notamment suppression du stationnement existant le long du boulevard),
- prévoir les besoins de stationnement des visiteurs du centre ville.
- Favoriser les liaisons douces (piétons et cycles) sur le terre-plein central du mail afin de constituer un espace public paysager et assurer la sécurité des usagers.

La réalisation de ces objectifs nécessite de :

- démolir l'ouvrage supérieur (pont) au carrefour Saint-Jean ;
- supprimer le passage inférieur (trémie) sous le carrefour Madeleine ;
- ramener les emprises routières à 2x3 voies afin revaloriser la place des piétons et des cycles, et à 2x4 voies au niveau de la place Madeleine pour favoriser le tourne à droite ;

- aménager deux véritables places « Saint-Jean » et « de la Madeleine », marquant les entrées du centre-ville, et réaliser une coulée verte pour un mail central paysager ;
- traiter le passage de la 2ème ligne de tramway sur les nouvelles places, selon les mêmes principes que le carrefour Halma Grand ;
- prévoir la possibilité future, conformément au Plan de Déplacements Urbains, de construction d'un parking souterrain d'environ 500 places sous le carrefour Jaurès-Madeleine, en lien avec la future station de tramway Madeleine.

Le coût de ce projet (toutes dépenses comprises) a été estimé à hauteur de 26 millions d'euros T.T.C. (valeur mai 2010). Fin 2011, le total des dépenses s'élève à 1,58 millions d'euros T.T.C. Ces dépenses ont été utiles à la définition du projet et les travaux réalisés ne seront plus à faire au moment de la réalisation du projet.

Le projet ici présenté répond donc par ses enjeux et ses objectifs aux motifs et considérations justifiant son caractère d'intérêt général.

3) La procédure d'enquête publique dite « Loi Bouchardeau »

L'avis de l'Autorité Environnementale portant sur l'étude d'impact transmise par la Ville en juillet 2010 a été reçu le 24 septembre 2010. Cet avis a permis d'organiser l'enquête publique dite «Loi Bouchardeau » dans les conditions prévues par les articles L. 123-4 à 16 et R. 123-1 à R. 123-33 du Code de l'Environnement relatifs à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement.

L'enquête publique dite "Loi Bouchardeau ", portant sur le projet de requalification des mails mais n'intégrant pas le parking du fait de la réglementation en vigueur, a ainsi été réalisée du 15 novembre au 24 décembre 2010.

Des observations ont été formulées notamment sur les impacts sur la circulation, le coût des travaux, la pertinence d'un parking en souterrain à l'emplacement prévu.

M. Patrick DROUET, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif, a rendu son rapport et ses conclusions en janvier 2011.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet porté par la Ville d'Orléans de requalification des mails du boulevard Jean Jaurès, assorti de suggestions, recommandations et d'une réserve :

▪ Suggestions du commissaire-enquêteur :

- utiliser, pour les plantations réalisées sur le mail, des essences aptes à capter la pollution automobile et à constituer des écrans antibruit, en conservant le caractère local de ces essences et sans faire du mail central un lieu de confinement et non sécurisé,
- aménager des trottoirs permettant l'accessibilité des bus aux personnes à mobilité réduite (PMR), aux différents arrêts de bus,
- étudier la pertinence de l'implantation du parking sous le mail Jaurès,
- étudier l'aménagement du rond point à la tête nord du pont Thinat – à l'intersection des boulevard Sainte Euverte, de la Motte Sanguin, de la bretelle remontant du quai du Roi et des rues de Bourgogne et du Faubourg Bourgogne.

▪ Recommandations du commissaire-enquêteur :

- faire compléter l'étude de pollution en l'étendant aux autres polluants automobiles,
- positionner les passages piétons et cyclables en toute sécurité, particulièrement au carrefour Madeleine pour tenir compte du tram, et de la circulation automobile entrant et sortant du sas et venant du mail ou s'y dirigeant,
- prendre en compte les difficultés de circulation pendant la période des travaux et proposer des solutions rendant supportable la traversée de la ville dans ce quartier,
- examiner, avec l'AggLO, les possibilités d'aménagement des têtes de pont nord et sud du pont de l'Europe, pour fluidifier le trafic et raccorder la sortie sud du pont avec la RD 2020 sud,
- examiner, avec l'AggLO, la même réflexion pour la sortie nord du pont Thinat,
- réfléchir avec l'AggLO et les communes concernées, et avec COFIROUTE, à la création d'une sortie, sur l'A71, en rive gauche de la Loire, au plus près de celle-ci pour appuyer sur le réseau routier existant, et à la mise en place d'une tarification préférentielle et subventionnée (comparable au système d'abonnement Transloire) pour les personnes travaillant dans l'AggLO, mais n'y résidant pas,
- réfléchir avec l'AggLO et le département à la mise en place d'un nouveau pont sur la Loire, destiné à soulager le trafic urbain de la ville d'Orléans et de l'AggLO,
- poursuivre l'étude de contournement de l'AggLO.

La réserve du commissaire-enquêteur est la suivante :

- réaliser l'étude de faisabilité à la mise en place, sur le boulevard Jaurès, d'une voie réservée aux bus et aux cycles (voie accolée) et que celle-ci prenne en compte l'impact des entrées et sorties du parking prévu.

4) La déclaration de projet au vu des conclusions de l'enquête publique et les réponses apportées par la Ville aux divers points soulevés lors de cette enquête

L'article L. 126-1 du Code de l'Environnement, précise que « *lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'autorité de l'Etat ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée* ».

Le projet présenté répondant comme mentionné ci-dessus aux motifs et considérations justifiant son caractère d'intérêt général, la délibération du Conseil Municipal se prononçant par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération de requalification du Boulevard Jean Jaurès, doit intervenir au plus tard un an après la clôture de l'enquête publique.

Considérant la réserve prononcée par le commissaire enquêteur, des études de faisabilité et de circulation ont été menées depuis la fin de l'enquête publique. Ces études concluent qu'en cas de réalisation de la voie bus dans la situation actuelle du trafic automobile (nombre de véhicules par jour), elle impacterait la fluidité de la circulation. Il convient donc, avant de la réaliser, d'étudier les impacts sur la circulation automobile dans ce secteur après mise en service de la 2^{ème} ligne de tramway.

Par ailleurs, de nombreuses interrogations du public ont concerné les impacts des travaux sur la fluidité de la circulation dans la ville en lien avec ceux déjà en cours actuellement (en particulier 2^{ème} ligne de tramway Cléo, et requalification en boulevard urbain du sud de la R.D. 2020). Ainsi, a-t-il paru plus cohérent de reporter les travaux de requalification du

boulevard Jean Jaurès au moment de la reconversion du site de l'hôpital porte Madeleine qui sera libéré à partir de 2015.

Concernant les autres points de conclusions de l'enquête publique ayant fait l'objet de suggestions et recommandations, la finalisation du projet de requalification permettra d'enlever un grand nombre : des plantations aptes à capter la pollution et le bruit seront prévues, de même que les conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; les études seront poursuivies sur le projet de parking sous le mail ; de nouvelles études seront réalisées sur les débouchés des ponts franchissant la Loire, sur la pollution et les passages piétons et cyclables ; enfin, la gestion de la circulation pendant le chantier sera particulièrement étudiée.

Pour les autres observations, dépassant le cadre strict de cette enquête publique, elles relèveront de la politique globale des transports dans l'agglomération.

Il résulte de l'ensemble de la phase de consultation des citoyens que le projet de requalification du boulevard Jean Jaurès sur la section comprise entre le boulevard Rocheplatte et la rue Croix de Bois présente un intérêt général particulièrement important pour la Ville. Il permet de réguler la circulation routière, d'améliorer la qualité esthétique et environnementale de ce périmètre, de favoriser les modes alternatifs de transport, et plus généralement de moderniser cet espace en permettant sa réappropriation par les citoyens. La réalisation de celui-ci constitue par conséquent un élément déterminant pour le développement harmonieux de la Ville.

Si les citoyens ont fait part de craintes relatives à d'autres intérêts publics, notamment en terme de fluidité de la circulation, il résulte clairement des conclusions de l'enquête publique que celles-ci ne sont pas telles qu'elles ôteraient à ce projet son caractère d'intérêt général d'autant plus qu'aucune atteinte ne sera portée à la propriété privée.

Sur la base de ces objectifs d'intérêt général, des conclusions du commissaire enquêteur, et des réponses ici apportées, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer d'intérêt général le présent projet de requalification du boulevard Jean Jaurès.

La réglementation en vigueur prévoit qu'une fois prononcée la déclaration de projet par le Conseil Municipal, le maître d'ouvrage dispose d'un délai de cinq ans pour engager les travaux.

Par ailleurs, dans le cadre de cette requalification du boulevard Jean Jaurès, une procédure de délégation de service public avait été engagée afin de désigner le futur exploitant du parking projeté. Le projet de requalification étant reporté à une date ultérieure et la procédure de désignation n'ayant pas été menée jusqu'à son terme, il convient d'annuler cette procédure.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la présente déclaration de projet déclarant d'intérêt général le projet de requalification du boulevard Jean Jaurès section comprise entre le boulevard Rocheplatte et la rue Croix de Bois ;

2°) approuver l'annulation de la procédure de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du parking public ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment les mesures de publicité réglementaire. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 3,
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 17 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de neuf subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 173 108 € pour l'exercice 2012, sous réserve du vote du budget correspondant ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer les sommes correspondantes sur le budget 2012 de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, service gestionnaire UUSL. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX,
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
222 rue de Bourgogne	Mme Nicole ROI	10 758		10 758
6 quai du Châtelet / 5 rue des Tanneurs (6 façades)	Mme et M. Louis MESNARD	57 303		57 303
1 cloître Saint-Pierre Empont	Syndic bénévole : M. Daniel THEVARD	15 542		15 542
78 rue de la Charpenterie	Syndic bénévole : Mme Francine BUREAU	3 057		3 057
2 rue Pereira	Syndic Foncia Barbier Cuillé : Mme ROUSSET	13 031		13 031
150 rue de Bourgogne	Syndic bénévole : M. Philippe TORRENTE	11 106	1 993	13 099
11 rue du Poirier	Syndic bénévole : M. Daniel BEZZYWOTIN	11 379	6 652	18 031
186 rue de Bourgogne/2bis rue des Gobelets (1 ^{ère} tranche)	Syndic bénévole : Mme Nathalie CHATEIGNE	17 916	9 982	27 898
22 rue de l'Empereur	Pour la SCI MG2P : M. Césarío PEREIRA	11 966	2 423	14 389
			TOTAL	173 108

N° 18 – **Grand Projet de Ville. Démolition de 52 logements sociaux situés rue Léopold Sédar Senghor. Dossier d'intention de démolir.**

M. CARRE – Cette délibération mérite une explication. Tout d'abord, ce sont des bâtiments vides. Ensuite, comme vous le savez, nous avons envisagé de vendre pour partie des appartements à des locataires et cela se passe très bien. C'est le cas aujourd'hui pour deux immeubles qui sont quasiment tous vendus. Enfin, on avait réservé quatre immeubles pour des investisseurs privés, en imaginant de leur proposer des opérations. Les seules propositions que l'on a reçues sont des opérations d'investisseurs qui en fait refaisaient une forme de logements sociaux privés. Ce n'est pas du tout un changement d'habitat tel qu'on le souhaite. L'intérêt d'avoir du privé est de diversifier la logique d'habitat sur un secteur trop monolithique. Si c'est pour refaire ce qui existe déjà, cela n'a aucun intérêt.

Et c'est parce qu'il y a une appétence pour de l'accession sociale, que l'on préfère continuer à développer ces logiques là. C'est la raison pour laquelle, on vous propose d'engager la démolition de ces immeubles. Pour l'un d'entre eux situé dans un îlot un peu trop dense, cela sera plus confortable pour les habitants, et je rappelle encore une fois que le bâtiment est vide. Et pour les deux autres, il s'agit de dégager du foncier en complément de ce qui existe déjà à proximité permettant ainsi de faire tout un ensemble de P.S.L.A. qui seront proposés là aussi à des Sourciens en accession sociale.

Enfin le dernier bâtiment était voué à la vente d'investisseurs. On va le réhabiliter au niveau de l'Office et le spécialiser pour les personnes âgées, au regard du manque qu'il peut y avoir de petits logements sur l'ensemble de ce secteur, alors qu'elles sont en demande de ce type de produit.

M. RICOUD, vous avez la parole.

M. RICOUD – Concernant les bâtiments, ce n'est pas parce qu'ils sont vides qu'il faut les démolir. Sur le G.P.V., on avait au début des familles qui étaient relogées avec leurs enfants dans des F 4. Les hausses de loyer ont été tempérés par l'A.P.L. et cela ne se passait pas trop mal. Et maintenant, on s'aperçoit que les enfants quittant ces logements, les parents restent dans de grands logements et souhaitent aller vers des F 3. On fait donc ce constat là, enfin, j'espère ne pas être le seul à le faire.

D'autre part, les F 2 pour les personnes âgées, c'est une très bonne chose, mais je crois qu'il serait peut-être opportun que l'on ait cette réflexion en tête pour aller – c'est la proposition que je fais – dans ce sens là.

M. CARRE – Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – C'est un point de vue technique. Quand on reprend l'avenant n° 5 qui a été signé avec l'A.N.R.U., il était noté que c'était dans le cadre des 143 logements cédés. Donc là, il n'y en aura plus 143 puisqu'il y en a 53 qui vont disparaître, je crois. Est-ce possible et ne faut-il pas refaire un avenant ?

M. CARRE – Bien sûr, cela va faire l'objet d'un autre avenant, mais on a les autorisations pour anticiper, dès lors que la Ville a déjà délibéré sur la démolition.

M. RICOUD, votre objectif était de conserver les logements, c'est bien cela ?

M. RICOUD – Je suis, et on est nombreux à être favorable à ce qu'il y ait une certaine mixité du type de logements et de ce point de vue là, le G.P.V. a quand même bien

avancé. Mais il faut penser aussi à tous ces parents qui occupent actuellement des F 4 et dont les enfants sont désormais partis. L'A.P.L. diminue et donc, le loyer monte. C'est pourquoi, ils souhaitent des logements plus petits. Vous le voyez, Michel LANGUERRE doit le voir aussi, je crois qu'il faut que l'on ait cette problématique en réflexion.

M. CARRE – *Cette situation, on l'a bien en tête et c'est pour cela qu'on reconstitue de l'offre mais avec de plus petits logements. De plus, il y a d'autres bâtiments qui sont en train d'être restructurés dans ce sens là.*

N'oubliez pas non plus qu'à partir du moment où on démolira, on va s'engager, notamment dans l'avenant, à reconstituer l'offre, certes pas forcément tout à La Source, mais on reconstitue l'offre dans le global. C'est donc quelque chose qu'il ne faut pas oublier.

A ce sujet, on a tellement focalisé sur les plus grandes familles qu'aujourd'hui on a un problème de petits logements sur La Source. C'est absolument une réalité. Et je vous rappelle que dans cette enceinte, pendant longtemps et pas par les personnes ici présentes, on nous a reproché de construire de trop petits logements, parce que justement on cherchait à évincer soi-disant les grandes familles. Cependant, nous savions, nous à l'Office, que la moitié de la demande était faite par des personnes seules. Et comme vous l'avez souligné, c'est cette « demande » - je n'aime pas employer ce terme là -, qui est la moins solvable, parce qu'elle a du mal à avoir les aides et ce sont souvent des personnes qui sont en difficultés, avec de petits revenus. Donc, il est primordial pour ces personnes d'avoir un loyer à 100 ou 150 € maximum. Je suis bien conscient de cela et vous le savez.

Je vous propose de passer au vote.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'un des principaux objectifs concourant à la réussite du Grand Projet de Ville (G.P.V.) et à la transformation du quartier de La Source est d'introduire sur le site une diversification des statuts de logements, de leurs types et de leurs morphologies urbaines afin de renforcer la mixité sociale.

Par délibération du 23 octobre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet de mise en vente des immeubles sis 4 rue Jean d'Aulon (anciennement 20 allée A. de Savoie) et 9 rue Léopold Sédar Senghor (anciennement 3 allée A. de Savoie) aux locataires de l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Les immeubles ci-dessous étaient destinés pour la vente aux investisseurs :

- 7 rue Henri Troyat (anciennement 11 allée Camille Flammarion),*
- 3 et 5 rue Léopold Sédar Senghor (anciennement 13 et 15 allée Camille Flammarion),*
- 7 rue Léopold Sédar Senghor (anciennement 24 allée Adélaïde de Savoie).*

Les négociations entamées avec différents investisseurs n'ont abouti à aucune vente.

Compte-tenu de l'organisation spatiale de l'îlot 3, il apparaît souhaitable de procéder à la démolition du bâtiment situé au 3 rue Léopold Sédar Senghor afin d'améliorer la qualité de la résidentialisation de cet îlot.

Par ailleurs, dans le cadre de l'urbanisation de la rue Romain Rolland, il est proposé de démolir le bâtiment sis 7 rue Léopold Sédar Senghor (ex 24 allée A. de Savoie) afin d'élaborer un projet de construction qui permettra de structurer le front de rue Romain Rolland avec un retour sur la rue Léopold Sédar Senghor.

Conformément à la circulaire du 15 novembre 2001 relative au financement des démolitions de logements locatifs sociaux, la Ville est sollicitée par les services de l'Etat pour un avis sur le dossier d'intention de démolir déposé le 7 septembre 2011 par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais.

Ce programme de démolition présenté par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais est corrélé au projet de résidentialisation et à l'objectif de diversification de l'habitat sur le quartier. L'O.P.H. s'est engagé à reconstituer hors site l'offre de logements sociaux dans le cadre de la convention A.N.R.U.

Il apparaît indispensable pour assurer un projet de résidentialisation parfaitement fonctionnel et un programme de constructions neuves qualitatif.

Les immeubles 7 rue Henri Troyat et 5 rue Léopold Sédar Senghor seront réhabilités et résidentialisés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) émettre un avis favorable sur le dossier d'intention de démolir 52 logements sociaux situés aux 3 et 7 rue Léopold Sédar Senghor présenté par l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ;

2°) charger M. le Maire ou son délégué de communiquer cet avis aux services de l'Etat au nom de la Ville et d'effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 19 – **Quartier Nord-Est. Rue de la Sente aux Veneurs. Echange de terrains.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. et Mme NOURY sont propriétaires d'un pavillon construit en 2005 sur un terrain situé 57 rue de la Sente aux Veneurs en contrebas de la chaussée.

Cette rue a fait l'objet de travaux de réaménagement en 2006. En situation de fortes pluies, cette propriété privée en contrebas reçoit des eaux de ruissellement.

Les propriétaires souhaitent aménager un dispositif de type fosse permettant de recevoir ces eaux, projet qui nécessite l'acquisition d'une emprise de 70 m² en nature de friches, à détacher de la parcelle cadastrée section CD n° 1139 acquise à titre amiable par la Ville par un acte antérieur du 6 juillet 2004. Cette emprise a été évaluée par un avis de France Domaine du 15 septembre 2011 à 30 € le m², eu égard à son classement en zone 1NA et à son caractère enclavé. En contrepartie, M. et Mme NOURY proposent de céder à la Ville une surface de 39 m² à diviser de leur propriété, parcelle cadastrée section CD n° 1124, classée en zone 1NA, permettant d'élargir ainsi la façade du surplus conservé par la Ville.

Cet échange ne compromet pas l'usage futur de cette parcelle du domaine privé communal et peut être régularisé sans soulte, considérant la destination future et l'intérêt mutuel de cette transaction, M. et Mme NOURY faisant leur affaire des frais de déplacement et de reconstitution de leur clôture.

La signature de l'acte d'échange est conditionnée à l'obtention préalable des autorisations administratives pour la fosse et la clôture.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder par voie d'échange une surface de 70 m² à diviser de la parcelle cadastrée section CD n° 1139 classée dans le domaine privé communal, au bénéfice de M. et Mme NOURY domiciliés 57 rue de la Sente aux Veneurs, en vue de la réalisation d'un ouvrage destiné à recevoir des eaux de ruissellement, la Ville acceptant l'acquisition d'une surface de 39 m², à diviser de la parcelle cadastrée section CD n° 1124. M. et Mme NOURY font leur affaire à leurs frais du rétablissement de la clôture non mitoyenne. Les propriétaires ont désigné Maître Gilles GUILLAUME, 10 rue du Clos Couronnet, 28400 Nogent le Rotrou, pour établir l'acte ;

2°) au vu de l'avis de France Domaine du 15 septembre 2011, eu égard au contexte de la transaction, à la destination du terrain cédé par la Ville et aux frais qui seraient supportés par M. et Mme NOURY pour le déplacement et la reconstitution de la clôture, décider de réaliser cet échange foncier sans soulte, les frais de l'acte notarié étant partagés entre les parties, chacune faisant son affaire des droits et frais fiscaux afférents à son acquisition ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'acte notarié d'échange consécutif ;

4°) imputer la dépense correspondant aux frais et droits fiscaux afférents au terrain acquis par la Ville et la moitié des émoluments de l'acte notarié, sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 20 – **Quartier de La Source. Rue Jules Ferry. Déclassement du domaine public et vente d'un terrain pour la construction d'un centre culturel et cultuel musulman.**

M. CARRE – *Il s'agit de déclasser une partie de l'emprise pour qu'elle puisse devenir constructible pour l'association An-Nour et l'Amicale des Habitants Turcs.*

M. RICOUD, vous avez une remarque à faire.

M. RICOUD – *C'est pour redire notre accord avec la construction du centre culturel et cultuel. D'autre part, Je suis interpellé par des parents d'élèves sur l'accès à l'école Romain Rolland.*

M. CARRE – *C'est préservé. Il y a une voie qui arrive juste en bout et il doit y avoir un portail, n'est-ce pas M. LANGUERRE ?*

M. LANGUERRE – *C'est la rue Jean d'Aulon qui sera prolongée jusqu'au groupe scolaire et qui passe derrière le bâtiment des logements des instituteurs. Cette voie desservira le groupe scolaire et la clairière située derrière.*

M. CARRE – *Je rassure mes collègues, c'est un prolongement de rue qui existe déjà. Ce n'est pas une artère !*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après la signature d'un protocole d'accord entre l'association An-Nour et la Ville pour la construction d'un centre culturel et culturel adapté en remplacement de l'ancien local démoli dans le cadre du Grand Projet de Ville, une promesse de vente a été signée le 8 août 2011 afin de préparer la régularisation de l'acte foncier.

La demande de permis de construire a été déposée portant sur la construction d'un ensemble de deux bâtiments sur deux niveaux séparés par un espace à usage de parking avec 16 emplacements. Il s'agit d'un bâtiment d'une capacité maximale de 2 049 personnes, d'architecture contemporaine prenant en compte la démarche de développement durable avec la récupération des eaux pluviales et des toitures végétalisées. L'ensemble sera construit sur un terrain de 2 248 m², classé en zone UR au P.O.S. valant P.L.U., actuellement dépendance du domaine public communal en nature d'espace vert, de parkings avec huit arbres à supprimer et la rue Jules Ferry constituant un accès secondaire du groupe scolaire, dans un environnement constitué de logements collectifs. La S.H.O.N. affectée est de 2 107 m².

Consécutivement, la Ville a ouvert une enquête publique fondée sur les dispositions des articles L 141-3 et R 141-4 et suivants du Code de la Voirie Routière, préalable au déclassement de ces dépendances. Cette enquête s'est déroulée du 2 au 16 mai 2011, suivant arrêté publié le 15 avril 2011 et affiché en mairie 15 jours avant son ouverture, avec un avis du commissaire enquêteur favorable au déclassement. Le dossier portait également sur une bande de terrain de 253 m² déjà incorporée dans les espaces collectifs d'un ensemble d'habitation appartenant à Pierres et Lumières, dont la régularisation fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Conformément à la convention d'engagement signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le 13 décembre 2004, une voie nouvelle sera reconstituée dans le prolongement de la rue Jean d'Aulon avec un accès supplémentaire au groupe scolaire.

Le terrain désaffecté sera cédé après déclassement en l'état avec sa structure d'ancien parking et de voie, l'acquéreur ayant fait réaliser des sondages préalables. Il est viabilisé à partir de la rue Jean d'Aulon. Cette rue sera requalifiée dans sa section constituant l'accès principal au futur bâtiment, avec la reconstitution d'espaces verts et de stationnements.

Par ailleurs, du stationnement a déjà été recréé dans cette même rue, puisqu'il existe un parking public de 143 places avec le complexe sportif et la médiathèque à moins de 300 mètres. L'avenue de la Bolière est desservie par le tramway.

Dès lors, au regard de l'intérêt général de l'opération qui permet de construire un centre culturel et culturel dans un ensemble urbain et de la désaffectation opérée, il est proposé de prononcer le déclassement en vue de la vente aux conditions définies par la promesse synallagmatique de vente et d'achat et au vu de l'avis de France Domaine du 14 juin 2011, soit un prix de 46 €H.T. par m² de S.H.O.N., frais et droits en sus à la charge de l'acquéreur.

Dans un délai maximum de deux mois à compter du transfert de propriété, l'acquéreur installera une clôture provisoire et prendra pendant le chantier toute disposition pour préserver la sécurité aux abords du groupe scolaire avec l'objectif de limiter les nuisances du chantier, s'obligeant par ailleurs à réaliser les travaux sans interruption de chantier sauf survenance d'aléas. Le chantier devra avoir commencé dans un délai de 20 mois au plus à compter de la signature de l'acte de vente et être achevé dans un délai de 5 ans à compter de l'ouverture du chantier.

L'association An-Nour et l'Amicale des Habitants Turcs, lesquelles se partageront l'utilisation des locaux à édifier, ont constitué une société civile dénommée S.C.I. 3.C.O.S. pour l'acquisition du terrain et la maîtrise d'ouvrage des travaux. Cette Société Civile Immobilière se substitue ainsi dans les droits et obligations acceptés par l'association An-Nour, bénéficiaire de la promesse synallagmatique de vente et d'achat régularisée avec la Ville par acte authentique en date des 29 juillet et 8 août 2011.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) vu les dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et des articles L 141-3 et R 141-4 du Code de la Voirie Routière ;

- **considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur après l'enquête publique tenue du 2 mai au 16 mai 2011 ;**

- **considérant la désaffectation de cette dépendance domaniale en nature de parkings, espaces verts, et affectée à usage de voie de desserte secondaire du groupe scolaire, dénommée rue Jules Ferry, dont l'usage direct par le public est supprimé avec un aménagement provisoire pour la desserte Sud du groupe scolaire Romain Roland, puis la réalisation d'une voie nouvelle par le prolongement de la rue Jean d'Aulon, avec la recomposition d'espaces verts et de stationnements sur cette voie qui sera l'accès principal du futur bâtiment ;**

- **considérant que le déclassement du tènement nécessaire pour la réalisation du projet constructif répond à l'intérêt public communal, procédure permettant de produire ainsi un terrain viabilisé pour la réalisation d'un équipement qui sera affecté à un service d'utilité publique en remplacement d'un local situé dans un ensemble immobilier en copropriété, résidence Beauchamps, depuis démoli ;**

Prononcer le déclassement de l'emprise de 2248 m² à détacher de la parcelle cadastrée section EL n° 62 destinée à la construction d'un centre culturel et culturel. Cette décision de déclassement aura un caractère exécutoire après sa publicité et sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

2°) vu l'avis de France Domaine du 14 juin 2011 et la marge de négociation de 10 % autorisée, décider de vendre à la SCI 3 C.O.S. ayant son siège 6 avenue Montesquieu 45100 Orléans, dont les statuts ont été enregistrés au service des impôts des entreprises Orléans Est le 27 octobre 2011, représentée par son gérant M. ZITI, l'emprise ainsi désaffectée et déclassée de 2 248 m², parcelle cadastrée section EL n° 62p, S.H.O.N. sur la base de 2 107 m², classée en zone UR au P.O.S. valant P.L.U., moyennant le prix de 46 € H.T. par m² de S.H.O.N. ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué dès que la décision portant déclassement aura acquis un caractère exécutoire, à signer l'acte de vente consécutif comportant des conditions particulières notamment relatives aux caractéristiques du projet constructif, aux aménagements extérieurs, à l'organisation du chantier et au planning de l'opération ;

4°) imputer la recette correspondante soit 96 922 €H.T. pour une S.H.O.N. maximale de 2107 m², sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 775, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 21 – Quartier Barrière Saint-Marc - La Fontaine. Acquisition d'une bande de terrain.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Un arrêté du 9 mai 2011 autorise les propriétaires du 126 bis rue du Petit Pont à clôturer leur propriété. Un accord est intervenu sur la cession d'une bande de terrain en bordure de la rue du Petit Pont.

Il s'agit d'une bande de terrain en nature de pelouse bordée de petits arbustes et plantes (vigne et pivoines), issue de la division de la parcelle cadastrée section CD n° 758p, d'une superficie totale de 18 m² classée en zone UEa du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme. Utile pour l'élargissement du trottoir, elle sera classée dans le domaine public de la voirie communale.

L'accord intervient avec les propriétaires, sur la base d'un prix de 30 € le m², soit un prix total de 540 €, auquel s'ajoute une indemnisation forfaitaire pour la reconstitution de la clôture à hauteur de 2270 € T.T.C. et 50 € T.T.C. pour les plantations supprimées. La Ville prend en outre à sa charge le déplacement des coffrets réseaux qui viendront s'intégrer dans la nouvelle clôture mise en place par les propriétaires. Les vendeurs autorisent la Ville à engager lesdits travaux sans attendre la régularisation du transfert de propriété, leur permettant ainsi de reconstituer consécutivement leur clôture privative conformément à l'autorisation délivrée.

Les propriétaires ont désigné Maître Boitelle, 54 rue Alsace Lorraine, 45000 Orléans, pour établir l'acte.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir au prix de 540 €, sur la base de 30 € le m² auquel s'ajoutent les indemnités forfaitaires pour la reconstitution de la clôture à hauteur de 2 270 € et pour les plantations pour 50 €, une bande de terrain à diviser de la parcelle cadastrée section CD n° 758p, d'une superficie totale de 18 m², appartenant aux propriétaires indivis : Mlle Nou Heu et M. Michaël Benoist domiciliés au 126 bis rue du Petit Pont 45000 Orléans.

Cette emprise permettant l'élargissement du trottoir est destinée à être incorporée dans le domaine public communal, en application des dispositions des articles L 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'acte notarié consécutif ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 22 – Quartier Saint-Marceau. Vente par la S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire à la Ville d'un ensemble de bâtiments anciennement à usage industriel 1 avenue du Champ de Mars.

Mme GRIVOT – *Dans le contexte du transfert des activités industrielles du site FAMAR et du projet de réalisation d'une Arena, une promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir a été régularisée entre la société FAMAR et la Ville.*

La Société d'Economie Mixte Patrimoniale (S.E.M.P.A.T.) Orléans Val de Loire, créée en juillet 2011, s'est substituée à la Ville et a acquis le bien au prix de 8 300 000 € H.T. Pour mémoire, la valeur vénale de ce bien résultant d'un avis de France Domaine s'établit à 8 650 000 €.

Ainsi la S.E.M. est devenue propriétaire de l'ensemble immobilier, avec un différé de jouissance autorisant la société FAMAR à continuer à occuper le site pour notamment organiser sa procédure de cessation d'activité, avec une date fixée au 15 janvier 2013 pour la libération et le paiement du solde du prix principal H.T.

La S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire et la Ville vont contractualiser leurs engagements respectifs par la signature d'une promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir portant sur cet ensemble de bâtiments, soit une superficie total de 38 488 m². Ce bien sera rétrocédé à un prix correspondant au coût total supporté par la S.E.M.P.A.T., incluant les frais d'acte et l'ensemble des frais financiers et de portage de l'opération, depuis la date de son acquisition jusqu'à la date définitive de revente à la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal au vu de l'avis de France Domaine précité et de la délibération du 24 septembre 2011, de décider de signer avec la S.E.M.P.A.T. une promesse synallagmatique engageant irrévocablement la Ville à acquérir un ensemble de bâtiment à usage industriel acquis auprès de la société FAMAR, parcelles cadastrées CY n° 37 à 45, 47 à 52, 148 et 149 et de décider que la régularisation de l'acte pourra intervenir par un acte authentique.

M. CARRE – *Qui souhaite intervenir ? Mme LEVELEUX.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ecoutez, on a vu tout à l'heure qu'on aurait pu économiser 1,5 million d'euros sur les études pour le boulevard Jean Jaurès.*

M. CARRE – *Et je vous ai démontré que non, merci !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je n'ai pas été convaincue par votre démonstration. Là, je pense qu'on aurait encore pu éviter de dépenser 8,3 millions d'euros, d'autant que cela va être probablement plus puisque le coût final n'est pas encore connu à ce jour, il sera augmenté des frais de portage supportés par la S.E.M.P.A.T.*

Donc, vous l'avez compris, nous voterons contre cette délibération, d'autant que par ailleurs, nous sommes farouchement opposés au projet d'Arena, comme nous avons déjà eu l'occasion de nous en expliquer dans ce Conseil Municipal à de nombreuses reprises.

M. LEBRUN – *Nous voterons également contre. La première raison est que j'ai vraiment l'impression que tout le monde fait comme s'il n'y avait plus personne dans cette usine. Or aujourd'hui, des salariés y travaillent et ils n'ont pas forcément envie d'en partir. Je tenais à le préciser quand même. De plus, ce serait entériner la suppression d'un site industriel avec globalement des emplois en moins dans le groupe FAMAR.*

La deuxième raison est que FAMAR a acheté un site à La Source pour l'euro symbolique, transféré les activités de Saint-Marceau pour ensuite vendre ce site de Saint-Marceau pour près de 9 millions à la Ville. La Ville est parfois bien généreuse !

La dernière raison est que nous sommes contre la construction d'un grand équipement de type Arena et nous proposons un équipement moins grandiose avec une autre finalité sur le site de l'ancienne gare de marchandises.

M. CARRE – *Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *J'ai simplement une interrogation. Quand on lit l'avis de France Domaine – on l'avait déjà d'ailleurs évoqué – la valeur vénale libre est de 8,6 millions et il est bien noté que cette estimation ne tient pas compte des coûts de dépollution éventuelle. Et quand on regarde ce qu'on avait voté en septembre 2010, dans l'accord avec FAMAR pour la future acquisition foncière, à propos des prises en charge par le vendeur, on n'a pas forcément stipulé qu'il y aura une dépollution. Donc, je voudrais savoir ce qu'il en est, car il s'agit quand même d'un site où il y avait une industrie chimique et donc de la pollution, ça c'est clair.*

M. CARRE – *Pas d'autres prises de parole ? M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Concernant l'emploi industriel, M. LEBRUN, il est effectif que de réussir à maintenir 900 emplois et de développer l'emploi industriel sur la Ville d'Orléans, c'est un projet majeur. Et donc, la Ville d'Orléans ne peut que s'honorer d'accompagner ce projet industriel. Je rappelle également que l'industriel investit plus de 30 millions d'euros. Donc, il faut que vous donniez à l'assistance tous les éléments d'appréciation. 30 millions d'euros d'investissement industriel sur la Ville d'Orléans, c'est exceptionnel. Alors que la Ville accompagne ce projet là, ce n'est pas pour cela qu'elle achète le site, elle dit simplement : le site ...*

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. MARTIN – *Non, le site est une friche industrielle de 4 hectares qui a une situation stratégique et en tout état de cause, la Ville veut se positionner pour l'acheter. Si en plus, on peut faire une Arena dessus, ce sera un très beau projet.*

Concernant la dépollution, les études sont en cours, mais il semble que cela ne soit pas un terrain qui soit aussi pollué que cela.

Mme KOUNOWSKI – *Avez-vous évalué le coût de la dépollution ?*

M. CARRE – *Ce n'est pas si pollué que cela ! On verra plus tard. Je vous propose donc de voter.*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. FOUSSIER – *Je ne participerai pas au vote.*

M. CARRE – *C'est vrai, j'ai oublié de vous préciser que j'étais averti que M. MARTIN, Mme SAUVEGRAIN, M. FOUSSIER, M. PEZET, Mme CASTERET, la personne ayant le pouvoir de Mme FERKATADJI et moi-même, nous ne participerions pas au vote pour des raisons juridiques, en tant qu'administrateurs de la S.E.M.P.A.T.*

Je passe donc au vote.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 24 septembre 2010, la Ville a décidé d'acquérir auprès de la société FAMAR France un ensemble immobilier à usage industriel, dans le contexte du transfert desdites activités et du projet de réalisation d'un équipement public de type Arena. Une promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir a été régularisée entre la société FAMAR France et la Ville avec faculté de substitution, exercée depuis par la Société d'Economie Mixte Patrimoniale (S.E.M.P.A.T.) Orléans Val de Loire, laquelle est devenue propriétaire par acte du 26 novembre 2011, moyennant le prix principal de 8300 000 € H.T. Pour mémoire, la valeur vénale de ce bien résultant d'un avis de France Domaine délivré pour la délibération du 24 septembre 2010 et prorogé à la date du 6 octobre 2011, s'établit à 8 650 000 €

La Ville est l'actionnaire principal de cette Société d'Economie Mixte Patrimoniale dont les statuts ont été approuvés par délibération n° 32 du 8 juillet 2011. Il s'agit d'un outil dédié pour investir dans des actifs immobiliers pouvant à titre exceptionnel réaliser des opérations de portage foncier.

Ainsi la S.E.M. patrimoniale est devenue propriétaire de l'ensemble immobilier, avec un différé de jouissance autorisant la société FAMAR à continuer à occuper le site pour notamment organiser sa procédure de cessation d'activité, avec une date fixée au 15 janvier 2013 pour la libération et le paiement du solde du prix principal H.T.

La S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire et la Ville vont contractualiser leurs engagements respectifs par la signature d'une promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir portant sur cet ensemble de bâtiments sis sur des parcelles cadastrées section CY n° 37-38-39-40-41-42-43-44-45-47-48-49-50-51-52-148-149, soit une superficie totale de 38 488 m². Ce bien sera rétrocédé à un prix correspondant au coût total supporté par la S.E.M.P.A.T., incluant les frais d'acte et l'ensemble des frais financiers et de portage de l'opération, depuis la date de son acquisition jusqu'à la date définitive de revente à la Ville. Le prix définitif sera ainsi arrêté au jour de la signature de l'acte de vente en tenant compte de l'ensemble des coûts réels supportés par la S.E.M.P.A.T. au vu des justificatifs pour les parties variables.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) au vu de l'avis de France Domaine précité et de la délibération n° 83 du 24 septembre 2010 devenue définitive, décider de signer avec la S.E.M.P.A.T. Orléans Val de Loire, représentée par son Directeur Général M. Jean-Pierre MILLET, une promesse synallagmatique engageant irrévocablement la Ville à acquérir un ensemble de bâtiments à usage industriel acquis auprès de la S.A. FAMAR, parcelles cadastrées CY n° 37 à 45, 47 à 52, 148 et 149, dont le prix définitif sera arrêté au jour de la signature de l'acte en tenant compte de l'ensemble des coûts réels supportés par la S.E.M.P.A.T. ;

2°) décider que la régularisation de l'acte de vente consécutif pourra intervenir par un acte authentique en la forme administrative reçu dans les conditions de l'article

L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une délibération ultérieure désignera l'Adjoint qui signera cet acte pour lequel Monsieur le Maire est habilité à procéder à son authentification préalablement à sa publication foncière ;

3°) imputer les frais d'établissement de la promesse de vente sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2031, opération 03C479, service gestionnaire UDDU. »

ADOPTE PAR 36 VOIX CONTRE 12.
IL Y A 7 NON PARTICIPATIONS
(M. CARRE – M. MARTIN –
Mme SAUVEGRAIN – M. FOUSSIER –
M. PEZET – Mme CASTERET –
Mme FERKATADJI).

N° 23 – F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Dans ces conditions, le dossier des établissements suivants remplit les conditions d'éligibilité qui ont été validées récemment par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %) :

- L'hair du temps (E.U.R.L.), 11 rue du Cheval Rouge
- Au pays de Marie (S.A.R.L.), 2 rue Eugène Vignat

Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec l'E.U.R.L. L'Hair du temps et la S.A.R.L. Au pays de Marie ;

2°) approuver l'octroi des subventions, conformément au tableau ci-annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies, pour un montant total de 12 955 euros, au titre de l'année 2011 ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, UPCO, fonction 94, article 2042, programme 04C316. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

F.I.S.A.C. DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subventions

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % FISAC + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subventions (en €)	Montant des travaux éligibles (en €H.T)
S.A.R.L. Au pays de Marie 2 rue Eugène Vignat	10 661	26 653
E.U.R.L. L'hair du temps 11 rue du Cheval Rouge	2 294	5 736
TOTAL	12 955	32 389

N° 24 – **Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise. Attribution d'une subvention.**

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'une subvention annuelle de 2 000 €.*

M. CARRE – *Je donne la parole à M. BEN CHAABANE.*

M. BEN CHAABANE – *J'ai une question à poser à M. FOUSSIER. Au nom d'une jeune administrée de 4 ans et demi, prénommée Agathe, pourquoi n'y a-t-il pas de Père Noël le mercredi matin ? Je m'étais engagé à poser la question.*

M. FOUSSIER – *Le problème est que je ne crois plus au Père Noël !*

M. BEN CHAABANE – *Détrompez-vous, M. FOUSSIER, il y a beaucoup d'adultes qui croient au Père Noël !*

M. FOUSSIER – *On va donc y réfléchir.*

M. BEN CHAABANE – *Pouvez-vous me répondre et je ne me contenterai pas d'une réponse du genre : on va créer une commission ...*

M. CARRE – *M. BEN CHAABANE, je vous propose de vous retrouver sur ce sujet et en attendant, je vais passer au vote.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise (A.M.A.O.) a pour objet de faciliter les contacts entre les commerçants et les communes et de promouvoir les marchés non sédentaires par l'organisation d'animations sur les marchés choisis parmi la trentaine de sites existants. La Ville représente environ 50 % des marchés de l'agglomération soit 17 marchés par semaine.

L'A.M.A.O. créée en 2002 regroupe 180 adhérents. Cette association réalise, en lien avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », les chambres consulaires et les communes, des études sur l'amélioration et la création de nouveaux marchés.

En 2011, l'association a organisé sur les marchés d'Orléans la fête du Mimosa le samedi 29 janvier, la semaine des marchés qui s'est déroulée en juin à Orléans et, en lien avec la Ville, le premier anniversaire du marché nocturne de la Place du Martroi le vendredi 10 juin.

Par ailleurs, une animation d'automne a eu lieu du 15 au 20 novembre sur tous les marchés alimentaires.

Pour ces animations, une partie des frais est supportée par les communes partenaires, notamment la fête du mimosa. L'A.M.A.O. prend à sa charge la totalité des dépenses engagées qui s'élèvent notamment à 7 583 € pour la semaine des marchés et à 6 173 € pour l'animation d'automne.

Il est à noter que l'A.M.A.O. perçoit une subvention annuelle de l'Agglo d'un montant de 12 000 € en 2011 pour les 22 communes sachant qu'Orléans représente à elle seule plus de la moitié des marchés.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association pour son action menée en faveur des marchés d'Orléans.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Association des Marchés de l'Agglomération Orléanaise au titre de l'année 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires au versement de la subvention ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 6574, service gestionnaire UPCO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 25 – Association des Villes Universitaires de France. Adhésion. Candidature au Conseil d'Administration. Approbation.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Créée en 1994, l'Association des Villes Universitaires de France (A.V.U.F.) s'est fixée un triple objectif :

- regrouper les villes universitaires et promouvoir leurs intérêts communs ;
- offrir un lieu d'échange sur les questions d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante ;
- participer activement à l'amélioration de la qualité des formations supérieures en France.

Convaincue que la composante enseignement supérieur et recherche est un élément clé du développement des territoires, la Ville souhaite renouveler son adhésion à l'A.V.U.F. qui regroupe aujourd'hui près de 70 villes.

En 2009, l'A.V.U.F. a conclu une convention entre la Conférence des Présidents d'Universités, la Fédération des Maires des Villes Moyennes et l'Association des Maires de Grandes Villes de France avec l'objectif d'améliorer la collaboration entre universités et collectivités, dans un contexte de territorialisation de l'enseignement supérieur.

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire du processus de Bologne, l'Association des Villes Universitaires de France souhaite lancer un chantier de réflexions et de projets sur le rôle des villes dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

A ce titre, la Ville a participé au colloque "Le Rôle des Villes dans la construction de l'Europe Universitaire" qui s'est déroulé à Montpellier les 1^{er} et 2 décembre 2011, constituant la première étape de ce chantier et qui a permis de favoriser les échanges entre élus locaux, présidents d'université, étudiants et députés européens.

Dans ce contexte, la Ville ambitionne de participer plus activement aux projets de cette association.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) adhérer à compter de l'année 2011 à l'Association des Villes Universitaires de France moyennant le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est, pour 2011, de 1 000 €, sous réserve du vote des budgets correspondants ;

2°) approuver la candidature de M. le Maire ou Mme BARRUEL, Conseiller Municipal Délégué pour l'enseignement supérieur, l'université et la recherche, pour siéger au Conseil d'Administration de l'A.V.U.F. ;

3°) autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants à l'adhésion et à la candidature au Conseil d'Administration ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 90, article 6281, service UERI. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 26 – Fourniture d'eau potable aux communes de l'agglomération. Approbation de sept conventions.

M. MARTIN – *Dans le cadre de la nouvelle délégation, nous allons fournir de l'eau potable de bonne qualité à un tarif qui a été fixé à 0,60 € H.T. le mètre cube d'eau. Voilà ce que nous proposons aux communes. Certaines nous ont déjà donné leur accord, d'autres sont en train de nous répondre. Et en fonction des réponses définitives, nous reviendrons, le cas échéant, vers vous, mais voici donc la proposition.*

M. LEBRUN – *Notre crainte est que la baisse consentie à la Ville d'Orléans par la Lyonnaise des Eaux se fasse sur le dos des habitants des autres communes acheteuses d'eau. Je voulais donc vous poser la question. C'est une question qui se pose dans les communes concernées.*

M. CARRE – *Merci M. LEBRUN et M. MARTIN a la réponse.*

M. MARTIN – *Votre crainte vous honore de défendre les intérêts des autres communes et on peut toujours défendre les intérêts de tout le monde. Mais au cas particulier, nous défendons aussi les intérêts de la Ville d'Orléans. Et ces intérêts sont de facturer l'eau au prix de revient. Celui-ci a donc été calculé et cela donne 0,60 €. C'est donc le prix que nous demandons. Ce prix n'est pas contesté parce qu'il est très proche du prix que nous facturions avant, qui était de l'ordre de 0,50 à 0,56 €. Donc, voilà la réponse est très simple.*

M. CARRE – *Vous voilà donc rassurés.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de conventions particulières, la Ville fournit de l'eau potable à sept communes de l'Agglomération, y compris aux riverains des voies limitrophes. Les communes concernées sont les suivantes :

- Saint-Denis-en-Val,
- Saint-Cyr-en-Val,
- Saint-Jean-le-Blanc,
- Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,
- Saint-Jean-de-Braye,
- Semoy.

L'ensemble de ces ventes d'eau en gros a représenté en 2010 un volume total de 2 196 525 m³.

Par délibération du 8 juillet 2011, la Ville a délégué à la société Lyonnaise des Eaux France la production et la distribution d'eau potable pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Dans ce cadre, une société dédiée au contrat d'Orléans, dénommée Orléanaise des Eaux, a été créée et sera le délégataire de service public de la Ville.

Les communes citées ont manifesté leur volonté de reconduire ce partenariat avec la Ville. Une convention avec chacune d'elles a été préparée afin de formaliser ces accords et définir les modalités techniques, administratives et financières de fourniture d'eau potable aux points d'interconnexion des réseaux.

Ces conventions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2012 et expireront à la date d'échéance de la délégation de service public de la Ville, soit le 31 décembre 2023. Saint Jean de la Ruelle se réserve la possibilité de résilier la convention en 2020.

Le nouveau tarif de vente en gros a été fixé conformément au contrat signé avec la Lyonnaise des eaux France, à 0,60 € H.T. le mètre cube d'eau (valeur au 1^{er} janvier 2012), hors redevances. Il correspond au coût de revient économique de l'eau produite et s'appliquera uniformément à toutes les communes.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de fourniture d'eau potable à passer avec les communes de Saint-Denis-en-Val, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye et Semoy pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ces conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX,
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

VIE SPORTIVE, CULTURELLE, EDUCATIVE ET SOCIALE

N° 27 – Rugby Club Orléans. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention.

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« I. Contexte

Le R.C.O. a été créé en 1966 et compte à ce jour près de 470 licenciés.

Le club évolue cette saison en championnat de France de rugby Fédérale 1 qui est le plus haut niveau amateur avant de passer dans la catégorie professionnelle.

Aujourd'hui le club se positionne au 58^{ème} rang des clubs français et au 28^{ème} rang des clubs amateurs.

De nombreux partenaires privés et institutionnels apportent leur soutien à un projet ambitieux. Ayant un rôle social et éducatif auprès de centaines d'enfants et d'adolescents, il contribue également au rayonnement de la Ville.

Une première convention d'objectifs a été conclue pour la période 1991-1993 entre le Rugby Club Orléans et la Ville. Elle a été reconduite de manière continue sur les périodes : 1994/1996 - 1997/2000 - 2000/2003 - 2004/2007 et 2008/2011.

Arrivant à son terme au 31 décembre 2011, les parties se sont rapprochées pour définir les termes d'une nouvelle convention.

Par conséquent, il est proposé les niveaux d'engagement suivants de la Ville et du club :

II. Engagements des co-contractants

2.1. Engagements de l'association :

Dans le cadre de son projet associatif, le club présente tout d'abord sa stratégie et les principaux objectifs qu'il s'est fixé.

Pour les atteindre, il s'engage à conduire, dans le cadre de la convention, des actions faisant référence aux axes d'interventions définis ci-après :

1. La formation des jeunes
2. Les résultats sportifs et les performances
3. La qualité de l'encadrement
4. L'implication du club dans la vie de la cité
5. Les actions de développement durable

Chaque action se traduit par une fiche « objectifs » et est soumise à une évaluation selon les indicateurs définis dans celle-ci.

2.2. Engagements de la Ville :

La Ville s'engage pour sa part à apporter une aide financière dont le montant de référence pour 2011 est de 256 500 €.

Compte tenu des orientations budgétaires, il est proposé d'accorder, sous réserve du vote du budget, le même montant au titre de l'année 2012.

Par ailleurs, le club bénéficie, à titre gratuit, de créneaux d'entraînements et de locaux au parc des sports des Montées. Cette mise à disposition de locaux fait l'objet d'une convention spécifique pour la même période que la convention d'objectifs.

La mise à disposition des locaux représente 706,40 m² au sein de la tribune du stade et elle est valorisée à 35 320 € par an à la date de signature de la présente convention.

III. Evaluation, accompagnement et suivi des activités de l'association :

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définies dans la présente convention et à laquelle la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatif et quantitatif, assurée par un comité de suivi.

IV. Modalités d'attribution de la subvention :

? La subvention sera attribuée sous réserve du respect des conditions prévues et notamment sur la base :

- Des fiches objectifs
- Du budget prévisionnel correspondant

? En fonction de l'évaluation réalisée par le comité de suivi, la subvention annuelle pourra être :

- soit maintenue à la même hauteur,
- soit diminuée dans le cas :
 - d'une baisse de niveau significative des résultats sportifs
 - si les objectifs définis n'ont pas été atteints
 - si l'association présente des difficultés financières résultant notamment d'une mauvaise gestion de ses fonds.
- soit supprimée dans le cas :
 - d'une cessation d'activité
 - d'une mauvaise gestion de son budget ou de ses activités qui seraient susceptibles de mettre en péril son existence et d'entraîner sa dissolution.

- soit réévaluée dans le cas où des objectifs supérieurs auront été atteints ou auront été envisagés d'un commun accord avec le comité de suivi et qu'ils justifient un accroissement des moyens du club.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec le Rugby Club Orléans au titre des années 2012 à 2015 ;

2°) en application de la convention d'objectifs, décider d'attribuer une subvention de 256 500 euros au Rugby Club Orléans pour l'année 2012 sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 6574,0000856, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 28 – **U.S. Orléans Loiret Football. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention.**

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'Union Sportive Orléans Loiret Football a été créée en 1992. Le club compte actuellement près de 500 licenciés.

A l'issue de la saison 2009/2010, l'équipe 1^{ère} a remporté la poule de C.F.A., accédant ainsi au Championnat National.

Une première convention d'objectifs a été conclue entre la Ville et le Club pour la période 1993/1995 puis sur les périodes suivantes : 1996/1998, 1999/2002, 2003/2006 et enfin 2007/2010.

Compte tenu du niveau d'ambition et des projets du club visant à créer une société anonyme sportive professionnelle (S.A.S.P.) ayant pour vocation de gérer une activité de football professionnel au cours de l'année 2011, il a été décidé de conclure une nouvelle convention, uniquement pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

Suite à la création de la S.A.S.P. Orléans Loiret Football en juin 2011, l'U.S. Orléans Loiret Football devient « l'association support » de cette société sportive et détient à ce titre les droits sportifs de l'équipe professionnelle.

En vertu de l'article L122-14 du Code du Sport, une convention en date du 26 juillet 2011 a été conclue entre la S.A.S.P. Orléans Loiret Football et l'association U.S. Orléans Loiret Football afin de définir les conditions selon lesquelles les activités liées au secteur amateur d'une part, et professionnel d'autre part, sont réparties entre les deux entités.

Depuis la saison 2010/2011, le club a créé l'Académie Orléans Loiret de Formation Professionnelle et Sportive. L'ambition de l'association sportive peut se résumer ainsi : le football au service d'une éducation réussie pour accéder à un avenir professionnel librement choisi.

La Ville et l'Association U.S. Orléans Loiret Football se sont rapprochées pour définir les termes d'une nouvelle convention pour la période 2012 à 2015.

Engagement des parties : dans le cadre de son projet associatif, le club présente tout d'abord sa stratégie et les principaux objectifs qu'il s'est fixé.

Pour les atteindre, il s'engage à conduire, dans le cadre de la convention, des actions faisant référence aux axes d'interventions définis ci-après :

- La formation des jeunes
- Les résultats sportifs et les performances
- La qualité de l'encadrement
- L'implication du club dans la vie de la cité
- Les actions de développement durable

Chaque action se traduit par une fiche « objectifs » et est soumise à une évaluation selon les indicateurs définis dans celle-ci.

La Ville s'engage pour sa part à apporter une aide financière dont le montant de référence pour 2012 est de 40 000 €, sous réserve du vote du budget correspondant.

A titre d'information, le montant de référence de la précédente convention d'objectifs était de 240 000 €

Par ailleurs, la Ville met à disposition de l'U.S. Orléans Loiret Football, à titre gratuit, des locaux du stade omnisports de La Source pour des créneaux d'entraînements. Cette mise à disposition de locaux fait l'objet d'une convention spécifique pour la même période que la convention d'objectifs.

Les conditions de réalisation des objectifs et des actions définies dans la convention proposée et pour lesquelles la Ville apporte son concours financier feront l'objet, chaque année, d'une évaluation sur les plans qualitatif et quantitatif, assurée par un comité de suivi.

La subvention sera attribuée sous réserve du respect des conditions prévues et notamment sur la base :

- Des fiches objectifs
- Du budget prévisionnel correspondant

En fonction de l'évaluation réalisée par le comité de suivi, la subvention annuelle pourra être :

- soit maintenue à la même hauteur,
- soit diminuée dans le cas :
 - d'une baisse de niveau significative des résultats sportifs
 - si les objectifs définis n'ont pas été atteints
 - si l'association présente des difficultés financières résultant notamment d'une mauvaise gestion de ses fonds.
- soit supprimée dans le cas :
 - d'une cessation d'activité
 - d'une mauvaise gestion budgétaire ou de ses activités qui seraient susceptibles de mettre en péril son existence et d'entraîner sa dissolution.

- soit réévaluée dans le cas où des objectifs supérieurs auront été atteints ou auront été envisagés d'un commun accord avec le comité de suivi et qu'ils justifient un accroissement des moyens du club.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec l'U.S. Orléans Loiret Football au titre des années 2012 à 2015 ;

2°) en application de la convention d'objectifs, décider d'attribuer une subvention de 40 000 euros à l'U.S. Orléans Loiret Football pour l'année 2012 sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer la convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de la Ville, fonction 40, article 6574, 0000856, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 29 – S.A.S.P. Orléans Loiret Football. Approbation de deux conventions. Attribution d'une subvention.

M. PEZET, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Depuis plusieurs années, la Ville fait preuve d'un engagement très fort en faveur du développement, dans le cadre de sa politique sportive, du sport de haut niveau.

Depuis deux ans, le club de football développe un projet qui a pour ambition de lui permettre de pouvoir retrouver l'excellence du football national.

L'année 2011 est, dans l'histoire de l'U.S. Orléans Loiret Football, une étape cruciale pour la construction de ce projet. En effet, depuis juillet 2011, une société sportive a été créée afin de prendre en charge l'équipe fanion du club qui évoluera cette saison, pour la deuxième année consécutive en championnat national.

Ainsi, aux termes d'un acte sous seing privé, il a été formé, conformément aux dispositions fixées par le Code du Sport, une Société Anonyme Sportive Professionnelle, régie par les lois et règlements relatifs aux sociétés anonymes et à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Cette société a pour objet la gestion et l'animation des activités physiques et sportives relatives à la pratique du football donnant lieu à l'organisation de manifestations payantes et à des versements de rémunérations.

Cette nouvelle structure a pour vocation d'apporter de la transparence dans l'utilisation faite des soutiens financiers, qu'ils soient privés mais aussi et surtout publics.

Compte tenu du statut de société sportive d'Orléans Loiret Football et des dispositions réglementaires édictées par le Code du Sport, il convient, comme pour la S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket, d'adopter la même forme de contractualisation entre la Ville et la S.A.S.P. Orléans Loiret Football, soit trois types de conventions :

- Convention de subventionnement,
- Convention de prestations de services,
- Convention de mise à disposition de locaux. Cette dernière convention sera passée parallèlement à la présente délibération, par décision.

Compte tenu de l'intérêt pour la Ville et pour le club de contractualiser chaque saison sportive, ces premières conventions sont prévues pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2012.

I. Convention de subventionnement

La S.A.S.P. Orléans Loiret Football souhaite développer avec la Ville, un certain nombre d'actions relevant de l'intérêt général.

• Définition des actions :

La S.A.S.P. Orléans Loiret Football s'engage à organiser :

Des opérations liées à l'éducation, à l'intégration et à la cohésion sociale en faveur :

- des scolaires,
- des enfants de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive,
- des publics des quartiers les moins favorisés,
- des nouveaux orléanais.

Des opérations liées à la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la sécurité du public et la prévention de la violence dans les enceintes sportives lors de manifestations sportives.

• Engagement de la Ville :

La Ville s'engage à verser à la S.A.S.P. Orléans Loiret Football une subvention d'un montant total de 145 000 € destinée au financement des actions d'intérêt général au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

L'aide financière sera mandatée conformément aux règles comptables en vigueur dans les conditions suivantes :

- 100 % au plus tard le 15 février 2012.

II. Convention de prestation de services

La S.A.S.P. Orléans Loiret Football et la Ville souhaitent développer un certain nombre d'actions relevant de l'intérêt public communal, dans le cadre de la politique de communication de la collectivité. Il s'agit plus particulièrement d'actions permettant d'accroître la notoriété de la Ville par une présence visuelle pour l'ensemble des compétitions auxquelles la S.A.S.P. Orléans Loiret Football participe, soit à domicile, soit à l'extérieur.

Il s'agit également d'actions à caractère économique permettant à la Ville de valoriser son action auprès de ses partenaires et de favoriser l'accès des jeunes aux rencontres de football disputées par la S.A.S.P. Orléans Loiret Football.

• Définition des actions :

- Prestations de services liées à « l'image et la communication » : 8 372 € :
- Présence du Logotype « Mairie d'Orléans » sur le Maillot face avant,
- Panneautique fixe et permanente au bord du terrain, sur le tableau d'affichage du score, et sur tous les panneaux de présentation des partenaires (salle V.I.P., zone d'interview),
- Communication externe : Programme ; Annonces presse ; Site Internet ;
- Prestations de services à caractère économique : 16 813,30 € :
- Achats de places pour le Championnat de National
- Match parrainé par la Ville.

• Engagement de la Ville :

Pour la période du 1er janvier au 30 juin, le coût pour la Ville de ces différentes prestations s'élève à 25 185,30 € T.T.C.

La Ville s'engage à mandater cette somme à la S.A.S.P. Orléans Loiret Football conformément aux règles comptables en vigueur dans les conditions suivantes :

- 100 % à l'issue de la saison sportive, soit le 31 mai, lorsque l'ensemble des prestations liées à la saison a été réalisé.

III. Convention de mise à disposition de locaux

La S.A.S.P. Orléans Loiret Football utilise le Stade Omnisports de la Source pour les entraînements et les matchs de l'équipe professionnelle, mais également pour ses besoins administratifs, techniques et médicaux.

Ainsi pour soutenir le projet du club, la Ville, propriétaire du Stade Omnisports de la Source, sept rue Beaumarchais, consent à mettre à disposition de la S.A.S.P. Orléans Loiret Football cette installation sportive pour une utilisation régulière dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, passée parallèlement.

Au titre de la demi-saison sportive considérée, la S.A.S.P. Orléans Loiret Football s'engage à s'acquitter auprès de la Ville d'une redevance forfaitaire de 44 925,70 € payable en une seule échéance au 30 juin 2012.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de subventionnement et de prestations de services à passer avec la S.A.S.P. Orléans Loiret Football, pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) décider au titre de l'année 2012 et sous réserve du vote du budget correspondant d'attribuer une subvention de fonctionnement de 145 000 € et de verser 25 185,30 € T.T.C. en application des deux conventions susvisées ;

4°) imputer la dépense correspondante à la convention de subventionnement sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, compte 6574, programme 00008006, service gestionnaire CSPO ;

5°) imputer la dépense correspondante à la convention de prestations de services sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 415, compte 611, programme 00008006, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 30 – **A.S.P.T.T. Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'A.S.P.T.T., club omnisports le plus important de l'agglomération, compte près de 3 000 adhérents et 21 sections.

Ses activités se déroulent principalement au sud d'Orléans et dans différentes installations sportives mises à disposition par la Ville, comme la base de l'Île Charlemagne pour la section voile, le complexe nautique de La Source pour la section natation, le stade omnisports pour la section athlétisme, la salle omnisports du complexe sportif de La Source pour la section badminton et la section tennis de table.

Suite à des restructurations internes, La Poste et France Télécom ont modifié leur soutien en faveur des pratiques sportives. Compte tenu de la demande de soutien exprimée par l'association et du rôle joué par cette association pour la promotion et le développement du sport à Orléans, la Ville a souhaité lui apporter une aide afin de faire face à ses charges de fonctionnement et en particulier au titre des équipements sportifs dont elle assume seule l'entretien. En 2010, l'association comptait 2933 licenciés dont 1 720 orléanais. Le club est ouvert à tous les sportifs depuis son origine en 1941 et il accueille aujourd'hui 60 % de personnes qui ne sont pas salariées de la Poste ou de France Télécom.

De plus, ce club participe au rayonnement de la Ville en organisant des manifestations telles que les Courses de l'Indien à Orléans La Source et la section karaté a obtenu le « label solidaire » par sa fédération pour ses actions citoyennes vers les jeunes et en zone sensible défavorisée.

Compte tenu du bilan d'activité et des projets présentés par l'association, il est proposé de passer une nouvelle convention de soutien aux charges de fonctionnement pour l'année 2012.

La convention proposée a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Ville apporte son soutien financier à l'A.S.P.T.T. Orléans afin de poursuivre les objectifs suivants :

- favoriser la pratique de l'activité sportive pour tous,
- obtenir les meilleurs résultats sportifs possibles,
- former des juges et des arbitres,

- développer des actions dans le domaine du développement durable,
- participer à la vie de la cité,
- faire face à ses contraintes de fonctionnement, en particulier pour la section football qui utilise le stade Fernand SAUGET et les autres besoins de l'association utilisant le domaine de la pomme de pin.

L'A.S.P.T.T. Orléans s'engage à recevoir occasionnellement quelques matchs d'autres clubs de la Ville sur ses équipements à la demande des services de la Ville, en fonction des disponibilités des terrains et après accord du Président ou du Secrétaire Général.

Dans le cadre de la politique initiée par la Ville dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du social, à travers l'agenda 21, il est demandé à l'A.S.P.T.T. Orléans de s'inscrire, dans la mesure du possible, dans cette démarche de développement durable.

La Ville s'engage à attribuer, sous réserve du vote du budget, à l'A.S.P.T.T. Orléans une subvention pour 2012 de 47 500 € en contrepartie des objectifs fixés à l'article 2. Cette subvention représente 5,92 % du budget de l'association. La totalité de la subvention de fonctionnement sera versée au plus tard le 30 avril 2012.

La convention est proposée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à passer avec l'A.S.P.T.T. d'Orléans pour l'année 2012 ;

2°) en application de la convention, décider d'attribuer à l'A.S.P.T.T. une subvention de 47 500 € sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante pour l'année 2012 sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 31 – **Associations sportives. Acomptes sur les subventions 2012.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit d'un acompte à toutes les associations sportives pour un montant total de 816 773 €.*

M. CARRE – *Comme quoi on soutient un peu aussi les associations ! Il y a des non participations j' imagine : Mme CARRE, M. LABED.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Compte-tenu des délais nécessaires à l'étude des dossiers, les propositions d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement au titre de l'année 2012 pour les clubs orléanais seront soumises à la séance du Conseil Municipal du mois d'avril prochain.

Dans cette attente et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé qu'un acompte de 50 % de la subvention de fonctionnement de l'année 2011 soit versé aux associations sportives dès le début de l'année 2012, sous réserve que leur dossier ait été déposé à la Direction des Sports avant le 31 octobre 2011.

Les clubs dont le montant de l'acompte est inférieur à 80 € recevront l'intégralité de la subvention annuelle à l'issue de la séance du Conseil Municipal qui en déterminera le montant.

S'agissant des clubs avec lesquels une convention d'objectifs a été conclue, il est prévu qu'ils reçoivent également en début de chaque année un acompte déterminé sur la base de l'aide financière qui leur a été attribuée l'année précédente au titre de leur fonctionnement courant, soit 60 % pour l'U.S. Orléans Loiret Football, l'U.S. Orléans Loiret Judo Jujitsu, le R.C.O., la S.M.O. Gymnastique, l'E.C.O./C.J.F. Athlétisme, le Cercle d'Escrime Orléanais, le Budokan Karaté Orléans, Orléans Loiret Hockey sur Glace et 70 % pour Orléans Basket.

Dans ces conditions, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer aux associations sportives un acompte sur la subvention 2012, dont le détail figure dans le tableau ci-après sous réserve du vote du budget correspondant, pour un montant total de 816 773 €;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'année 2012 de la Ville, fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO. »

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 NON PARTICIPATIONS
(Mme CARRE – M. LABED).

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Conseil Municipal du 16 décembre 2011
LISTE ACOMPTES 2012

NOMS DES CLUBS	Opération Code I	Subvention fonctionnement 2011	Acompte 2012
USO Aïkido	858 a	950 €	475 €
ALLS Judo	858 a	2 660 €	1 330 €
ECO France Shotokan Karaté	858 a	285 €	143 €
Association Escale Thaïboxing	858 a	1 805 €	903 €
OKAMA	858 a	1 710 €	855 €
USO Karaté France Shotokan	858 a	950 €	475 €
USO Kendo Iaïdo	858 a	1 520 €	760 €
Association JLP Taekwondo Orléans	858 a	2 125 €	1 063 €
CLTO Badminton	858 a	9 785 €	4 893 €
ALLS Basket	858 a	5 440 €	2 720 €
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	858 a	6 365 €	3 183 €
Académie Municipale de Billard d'Orléans	858 a	1 330 €	665 €
Orléans Carambole	858 a	1 520 €	760 €
Fun Bowlers	858 a	3 800 €	1 900 €
Loiret Bowling Team	858 a	1 615 €	808 €
Orléans Bowling Association	858 a	570 €	285 €
USO Bowling	858 a	1 235 €	618 €
Wallabies Orléans Bowling	858 a	1 900 €	950 €
Winner's Orléans	858 a	2 975 €	1 488 €
Boxing Club Victoria	858 a	2 175 €	1 088 €
Monzon Clay Boxing	858 a	950 €	475 €
Cercle Gambetta Section Cyclisme	858 a	19 000 €	9 500 €
Union Cycliste Orléans	858 a	12 835 €	6 418 €
USO Free Bike	858 a	1 805 €	903 €
ALLS Cyclo	858 a	475 €	238 €
Etape Solognote	858 a	380 €	190 €
Orléans Cyclo-Touriste	858 a	1 285 €	643 €
Poney Club d'Orléans	858 a	5 000 €	2 500 €
Déportivo Espagnol	858 a	6 080 €	3 040 €
Association Escale Football	858 a	4 750 €	2 375 €
USO Football Américain	858 a	7 530 €	3 765 €
Club de Floorball Orléanais	858 a	760 €	380 €
CLTO GRS	858 a	1 500 €	750 €
Etoile Saint Marc Gym Détente	858 a	430 €	215 €
Saint Vincent Sports et Culture Gymnastique	858 a	2 400 €	1 200 €
ALLS GV	858 a	475 €	238 €
Cercle Michelet Haltérophilie Musculation	858 a	14 875 €	7 438 €
Association Escale Handball	858 a	6 080 €	3 040 €
ECO Handball	858 a	6 650 €	3 325 €
Sous-total		143 975 €	71 988 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

NOMS DES CLUBS	Opération Code I	Subvention fonctionnement 2011	Acompte 2012
Report		143 975 €	71 988 €
USO Handball	858 a	24 000 €	12 000 €
AS Handisport Orléanais	858 a	5 950 €	2 975 €
Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	858 a	6 080 €	3 040 €
CLTO Hockey sur Gazon (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	859	30 000 €	15 000 €
USO Echecs	858 a	2 090 €	1 045 €
Club Alpin Français d'Orléans	858 a	2 375 €	1 188 €
Cercle des Nageurs Orléans La Source	858 a	19 000 €	9 500 €
Enfants de Neptune Orléans	858 a	11 050 €	5 525 €
Aviron Club Orléans Olivet	858 a	10 000 €	5 000 €
Canoé Kayak Club Orléanais	858 a	5 985 €	2 993 €
USO Canoé Kayak	858 a	1 045 €	523 €
Cercle de la Voile du Centre	858 a	2 125 €	1 063 €
Amicale Boule Orléanaise	858 a	950 €	475 €
Union Pétanque Argonnaise (au titre des critères et de la Convention de Partenariat Sportif et Social)	859	27 000 €	13 500 €
USO Pétanque	858 a	475 €	238 €
Centre Subaquatique Orléans	858 a	2 470 €	1 235 €
Eau Vive Plongée Orléans	858 a	3 135 €	1 568 €
ALLS Randonnée	858 a	240 €	120 €
Etoile Saint Marc Randonnée	858 a	285 €	143 €
USO Randonnée	858 a	240 €	120 €
USO Roller ACRO	858 a	1 425 €	713 €
Orléans La Source Rugby	858 a	14 000 €	7 000 €
USO Rugby	858 a	5 100 €	2 550 €
ASO Danse sur glace	858 a	4 425 €	2 213 €
USO Patinage Artistique	858 a	13 000 €	6 500 €
USO Patinage de vitesse	858 a	710 €	355 €
Amicale Mob Cross du Loiret	858 a	1 330 €	665 €
Ecurie Orléans	858 a	9 000 €	4 500 €
Tennis St Marceau Orléans	858 a	3 690 €	1 845 €
USO Tennis	858 a	29 000 €	14 500 €
ALLS Tennis de Table	858 a	570 €	285 €
Saint Marceau Orléans Tennis de Table	858 a	10 925 €	5 463 €
USO Tennis de Table	858 a	3 135 €	1 568 €
1ère Compagnie d'Arc	858 a	2 090 €	1 045 €
USO Tir	858 a	3 040 €	1 520 €
Orléanais Triathlon Club 45	858 a	760 €	380 €
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	858 a	1 805 €	903 €
Ecole de parachutisme du Centre	858 a	5 225 €	2 613 €
Sport Parachute Orléanais	858 a	285 €	143 €
Sous-total		407 985 €	203 993 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

NOMS DES CLUBS	Opération Code I	Subvention fonctionnement 2011	Acompte 2012
Report		407 985 €	203 993 €
Les Planeurs d'Orléans	858 a	855 €	428 €
ECO Volley Ball	858 a	6 270 €	3 135 €
USO Volley Ball	858 a	6 035 €	3 018 €
ASC Entente Sourcienne Football	858 a	600 €	300 €
Samourai Club	858 a	760 €	380 €
Union Portugaise Sociale et Sportive d'Orléans	858 a	4 275 €	2 138 €
Association Karibu Hippocampe	858 a	475 €	238 €
USO Apnée	858 a	330 €	165 €
Arago Section Bowling	858 a	475 €	238 €
Fly Disc'r	858 a	475 €	238 €
USO Boxe	858 a	380 €	190 €
Association Course d'Orientation D'Orléans	858 a	3 000 €	1 500 €
ASPTT	858 a	44 650 €	22 325 €
USOPOC	858 b	1 140 €	570 €
Comité Directeur USO	858 b	7 600 €	3 800 €
ALLS Générale	858 b	285 €	143 €
Racing Club 45	858 a	1 800 €	900 €
Sous-total Associations Sportives		487 390 €	243 695 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Opération Code I	Subvention fonctionnement 2011	Acompte 2012
A.S Collège Alain Fournier	858 c	285 €	143 €
A.S Jean Dunois	858 c	365 €	183 €
A.S Collège Jeanne d'Arc	858 c	430 €	215 €
A.S Collège Jean Rostand	858 c	315 €	158 €
A.S Collège Montesquieu	858 c	240 €	120 €
A.S Collège Etienne Dolet	858 c	355 €	178 €
La "Guépine" (Jean Zay)	858 c	365 €	183 €
A.S Lycée Benjamin Franklin	858 c	315 €	158 €
A.S Lycée Charles Péguy	858 c	430 €	215 €
A.S Lycée Voltaire	858 c	500 €	250 €
Etoile Sainte Croix Saint Euverte	858 c	790 €	395 €
Union Sportive Lycée Pothier	858 c	500 €	250 €
A.S Université Orléans	858 c	1 665 €	833 €
Sous-total Asso Sportives Scolaires et Universitaire		6 555 €	3 278 €

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

CLUBS SOUS CONTRATS D'OBJECTIFS	Opération Code I	Montants 2011	Acompte 2012
U.S.O. Judo Jujitsu	856	283 000 €	169 800 €
Rugby Club Orléans (avance sur premier acompte de 80 000 € versée au Conseil Municipal du 24 septembre 2010)	856	256 500 €	73 900 €
S.M.O. Gymnastique	856	231 500 €	138 900 €
U.S.O. 45 Football	856	40 000 €	24 000 €
Orléans Basket	856	85 500 €	59 850 €
E.C.O. / C.J.F. Athlétisme	856	66 500 €	39 900 €
Cercle d'Escrime Orléanais	856	52 250 €	31 350 €
Budokan Karaté Orléans	856	28 500 €	17 100 €
Orléans Loiret Hockey sur Glace	856	25 000 €	15 000 €
Sous-total Clubs sous Contrats d'Objectifs		1 068 750 €	569 800 €

TOTAL GENERAL Clubs + AS Scolaires et Universitaire + Clubs sous Contrats d'Objectifs		1 562 695 €	816 773 €
--	--	--------------------	------------------

N° 32 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

M. GABELLE – *Je vous signale que la jeune Jeanne d'Arc a été présentée aujourd'hui à la presse. Il s'agit de Pauline FINET. Elle va donc figurer Jeanne d'Arc tout au long de cette année 2012.*

Il vous est proposé ce soir d'approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec la société La Maison Production pour un montant total de 39 931,75 € T.T.C. relatif à la conception et à la production du son et lumière, sur la cathédrale Sainte-Croix, vous avez bien noté : le samedi 12 mai 2012.

M. CARRE – *C'est important ce qu'il vient de dire : le 12 mai 2012.*

M. GABELLE – *Les Fêtes de Jeanne d'Arc ont été reportées d'une semaine, le 13 mai étant malgré tout la fête de Jeanne d'Arc sur le plan national. Donc, on reste dans la fidélité à Jeanne d'Arc.*

M. CARRE – *Tout reste dans l'ordre. M. LEBRUN, vous avez la parole.*

M. LEBRUN – *Il y a des bruits qui courent sur la date du défilé et donc comme en Conseil Municipal, on n'en a jamais entendu parler, je voulais m'en assurer.*

M. CARRE – *Vous avez la réponse, c'est le 13 !*

M. GABELLE – *On n'a pas l'habitude de se défilé, M. LEBRUN ! Généralement, on répond aux questions.*

(brouhaha).

M. LEBRUN – *Ce n'est pas pour cela qu'on ira forcément.*

M. CARRE – *Je suis content de ne pas vous avoir donné la parole, M. GABELLE.*

(rires).

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Du 29 avril au 13 mai 2012, la Ville va célébrer la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc par des événements commémoratifs et festifs.

La Cérémonie de Remise de l'Etendard, organisée le 12 mai au soir devant la Cathédrale Sainte-Croix, constitue l'un des points d'orgue des festivités. Une attention toute particulière est donc portée à la conception et à la réalisation du son et lumière intégré à cette cérémonie.

Compte-tenu du montant et de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 9 décembre 2011 a procédé à l'examen des offres compte tenu des critères d'attribution et de leur pondération définis à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1 – Prix des prestations : 35 %
- 2 – Qualités des moyens techniques et humains et de la méthodologie de conception et de production mobilisés : 25 %
- 3 – Pertinence et originalité du projet de scénario : 20 %
- 4 – Pertinence du graphisme des médias proposés : 20 %

En conséquence, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Culture, Relations Extérieures, Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc se décomposant comme suit :

- tranche ferme : Conception et production du son et lumière : 36 503 €T.T.C.
- tranche conditionnelle n°1 : réalisation d'un montage vidéo dans le cadre du projet « Jeanne O contemporain » : 2 637,50 €T.T.C.
- tranche conditionnelle n° 2 : mise en lumière dynamique de la place Sainte-Croix et du haut de la rue Jeanne d'Arc : 791,25 €T.T.C.

2°) déléguer M. l'Adjoint au Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, article 611, opération 0000832, service gestionnaire. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 33 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les exposants de la fête médiévale et du marché médiéval. Approbation d'une convention-type.

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Comme chaque année, Orléans commémorera la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc au travers d'événements officiels et festifs, du 6 janvier au 13 mai 2012.

Des exposants à vocation commerciale seront présents à la fête médiévale, organisée le 1^{er} mai 2012, sur la base de loisirs de l'île Charlemagne et au marché médiéval, organisé du 5 au 8 mai 2012, sur le site du Campo Santo.

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Ville facilitant l'accueil de ces activités temporaires dans le cadre de l'organisation de la manifestation, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2012.

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposé par la Ville, organisatrice de ces manifestations, à la signature des exposants définissant les engagements de chacune des parties.

Pour la fête médiévale, il est proposé de valoriser les redevances 2012 de 3 % par rapport à 2011 en arrondissant le tarif à l'unité supérieure.

Pour le marché médiéval, il est proposé de conserver les tarifs de l'an dernier du fait de la durée portée à 4 jours au lieu de 3 en 2011 et des redevances déjà élevées du marché médiéval. Le maintien des tarifs de 2011 facilitera la commercialisation des espaces de vente auprès des exposants.

Les redevances 2012 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur la fête médiévale et sur le marché médiéval lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2012, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) approuver le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2012 pour ces manifestations, document joint à la présente délibération ;

3°) déléguer M. Le Maire ou son représentant pour signer les contrats et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 024, article 7336, service gestionnaire CEVE, Programme 0000832. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. CARRE – *Moi qui pensais m'ennuyer au mois de mai, je vais être occupé.*

M. GABELLE – *Vous savez, M. CARRE, qu'en mai : « Fais ce qu'il te plaît ! »*

FETES DE JEANNE D'ARC 2012
Redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public

TARIFS JOURNALIERS 2012					
Manifestations/ Lieux	Espaces ou linéaires mis à disposition sans abri fourni par la Ville	Durée	Redevances arrondies net de TVA/jour en 2011	Redevances arrondies net de TVA/jour en 2012	Augmentations par rapport à 2011*
Fête médiévale Ile Charlemagne	Exposant non alimentaire - F1 = linéaire de 5 m maximum	1 jour	33 €	34 €	3,03%
	Exposant alimentaire hors buvettes et tavernes - F2 = linéaire de 5 m maximum	1 jour	33 €	34 €	3,03%
	Exposant alimentaire buvettes et tavernes - F3 = linéaire de 8 m maximum	1 jour	53 €	55 €	3,77%
Marché médiéval Campo Santo**	Exposant non alimentaire - A1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	4 jours	93 €	93 €	/
	Exposant non alimentaire - A2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	4 jours	123 €	123 €	/
	Exposant non alimentaire - A3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	4 jours	156 €	156 €	/
	Exposant non alimentaire - A4 = module de 7 x 3 m sur la pelouse	4 jours	176 €	176 €	/
	Exposant alimentaire - B1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	4 jours	128 €	128 €	/
	Exposant alimentaire - B2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse	4 jours	161 €	161 €	/
	Exposant alimentaire - B3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse	4 jours	192 €	192 €	/
	Exposant alimentaire - B4 = module de 7 x 3 m sur la pelouse	4 jours	224 €	224 €	/
	Supplément angle, exposant alimentaire ou non alimentaire, tout module confondu	4 jours	20 €	20 €	/
	Exposant gagnant le concours de la plus belle échoppe	4 jours	gratuité	gratuité	gratuité
	Villes ou associations invitées assurant la promotion de leurs activités et participant à l'animation du site et/ou des Fêtes de Jeanne d'Arc dans le cadre d'un contrat	4 jours	gratuité	gratuité	gratuité

* augmentation de 3% par rapport à 2011 arrondie à l'unité supérieure pour éviter les centimes
** durée de 4 jours contre 3 jours en 2011

N° 34 – **Marché de Noël 2011. Approbation d'une convention de partenariat.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2011, des conventions de partenariat ont été approuvées lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2011. La République du Centre souhaite certaines modifications et il est donc proposé une nouvelle convention qui annule et remplace celle précédemment adoptée.

Un dossier spécial 4 pages était proposé en contrepartie de l'achat de 5 000 exemplaires de cette édition (valeur unitaire 0,50 € soit une remise exceptionnelle de 45 % consentie pour cette seule opération «marché de Noël 2011 ») pour un montant total de 2 500,47 € T.T.C.

La République du Centre propose finalement une offre de réduction de 30 % portant la valeur unitaire du journal à 0,63 €. La Ville s'engage à acheter 3 969 éditions spéciales, qui seront distribués gratuitement aux visiteurs pour le même montant arrêté à 2 500,47 € T.T.C. ainsi qu'un achat d'espace de 6 905,17 € T.T.C., resté inchangé.

En contrepartie, la Ville s'engage à intégrer sur les supports de communication édités pour la manifestation le nom ou le logo de la société concernée ainsi que sur les espaces aménagés.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la République du Centre, définissant les engagements des parties dans le cadre de la réalisation du marché de Noël 2011 qui annule et remplace celle approuvée le 18 novembre 2011 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités correspondantes ;

3°) imputer les dépenses liées au partenariat média sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 023 nature 6231 opération 0000837 service gestionnaire CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 35 – **Orléans'Jazz 2012. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association le Nuage en Pantalon. Attribution de subventions.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Le Nuage en Pantalon, organisatrice depuis 2004 des concerts de place au Jazz dans le cadre d'Orléans Jazz a proposé de développer ses activités.

Pour Orléans'Jazz 2012, l'association « Le Nuage en Pantalon » propose des projets de concerts et d'animations jazz dans le quartier Bourgogne avec une programmation ouverte aux musiciens orléanais et de la Région.

Les concerts « Place au Jazz » se tiendront du 22 juin au 30 juin inclus à partir de

18h30 jusqu'à minuit et seront annoncés dans les supports d'Orléans Jazz 2012.

Suite aux concerts donnés dans le cadre de Jazz Bourgogne au Temple Protestant, lors d'Orléans'Jazz 2011, Le Nuage en Pantalon a proposé le projet « Un Moment au Temple » constitué d'une série de 10 spectacles sur l'année 2011-2012 au Temple, en accord avec les représentants de l'Eglise Réformée. Ces spectacles se joueront prioritairement le dimanche, suivant les disponibilités du lieu et seront d'accès payant. Les artistes présentés se produiront en solo ou en petites formations, oscillant entre jazz, musique contemporaine et musique improvisée.

Compte tenu de l'intérêt des projets contribuant à développer la rencontre, la programmation et la diffusion des musiciens de jazz de la Région, il est proposé de formaliser le soutien à cette association dans une convention d'objectifs définissant les conditions de réalisation des concerts et attribuant une subvention de 8 000 € T.T.C. pour Place au Jazz et 3 000 € T.T.C. pour les concerts du Temple.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à passer avec l'association Le Nuage en Pantalon dans le cadre d'Orléans Jazz 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) décider de l'attribution d'une subvention de 11 000 € T.T.C à l'association Le Nuage en Pantalon dont 3 000 € versés en 2011 pour le projet « Un Moment Au Temple », et 8 000 € pour le festival Orléans'Jazz 2012, sous réserve du vote du budget correspondant ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget annexe Festival de Jazz, fonction 33, article 6574 opération 0000843, service gestionnaire DCCA, et au budget principal fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCA. »

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 36 – **Zénith. Approbation d'un avenant n° 3 au contrat d'affermage à passer avec la Société Orléans Spectacles.**

M. VALETTE – *Dans le cadre du projet Arena, il convient de conduire une réflexion pour savoir comment l'Arena et le Zénith vont pouvoir se compléter.*

Aussi, pour prendre le temps de conduire cette réflexion, il est proposé de reconduire le contrat d'affermage du Zénith pour une durée d'un an.

M. LEBRUN – *Je pense que cette délibération montre bien qu'il y a un risque de concurrence entre ces deux équipements.*

M. CARRE – *C'est la raison pour laquelle on regarde tout cela. Il peut y avoir aussi des convergences.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le contrat d'affermage du Zénith, signé le 28 mai 2002 avec la Société Orléans Spectacles pour une durée de dix ans, arrivera à échéance le 31 juillet 2012.

Ce contrat a déjà fait l'objet de deux avenants :

- l'avenant n° 1 portant sur la modification de la formule d'indexation pour les journées d'utilisation de l'équipement par la Ville (délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2005).

- l'avenant n° 2 portant sur la modification du montant de la redevance due par le délégataire et la suppression de la participation de la Ville (délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2007).

En tant que capitale régionale, la Ville a voulu s'inscrire dans un contexte national visant à combler le retard de la France en dotation de grandes salles. Cette volonté se traduit par la décision de créer une Arena.

Les conventions de délégation de service public qui sont limitées dans leur durée peuvent être prolongées au terme de l'article L. 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales pour des motifs d'intérêt général. La durée de la prolongation ne peut alors excéder un an.

Par souci d'une meilleure planification des différents types de manifestations hébergées par le Zénith et par l'Arena, nécessaire à la bonne exécution du service public, il est envisagé de mettre en cohérence la gestion de ces deux équipements.

A cet effet, la gestion de l'Arena fait l'objet actuellement d'une procédure de dialogue compétitif prévue jusqu'au mois de mai 2012.

C'est seulement une fois le contrat de partenariat pour l'Arena conclu, en principe en juin 2012, que les conditions d'exploitation du Zénith pourront alors être arrêtées. Avant cette date, il n'est donc pas envisageable de mettre en œuvre une procédure de renouvellement de l'exploitation du Zénith dont le terme est actuellement fixé au 31 juillet 2012.

Par conséquent, afin d'assurer la continuité du service public attaché à l'animation culturelle et sportive, il est proposé de prolonger d'une année le contrat de délégation de service public confié à Orléans Spectacles pour la gestion du Zénith, conformément à l'article L. 1411-2 précité du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission de délégation de service public, réunie le 14 octobre dernier, a émis un avis favorable à cette prolongation d'une année du contrat actuel, lequel contrat pourrait ainsi prendre fin le 31 juillet 2013.

Un avenant n° 3 est proposé, visant à prolonger l'échéance du contrat d'affermage du Zénith au 31 juillet 2013.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 3 du contrat d'affermage du 28 mai 2002 à passer avec la Société Orléans Spectacles, prolongeant sa durée jusqu'au 31 juillet 2013 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'avenant et accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 37 – **Convention de partenariat culturel 2009-2011 avec le Département du Loiret. Approbation d'un avenant n° 2.**

M. VALETTE – *Comme chaque année, nous avons une convention de soutien au secteur culturel avec le Département du Loiret. Il convient d'approuver l'avenant n° 2 à cette convention.*

M. CARRE – *Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais juste noter que le Département propose une baisse globale de participation de 5 % simplement parce que la Ville d'Orléans avait déjà proposé 5 % de diminution de subvention pour les associations. C'est là que l'on voit que cela fait boule de neige et c'est vraiment dommage.*

M. VALETTE – *Je pense que c'est méconnaître les problématiques des Conseils Généraux que de voir les choses sous cet angle là.*

Mme KOUNOWSKI – *Oui, mais enfin on a démarré, M. VALETTE.*

M. VALETTE – *On savait pourquoi et le Département sait aussi pourquoi cette année, il est contraint de revoir à la baisse son aide au secteur associatif.*

M. CARRE – *Dans cette enceinte, on a démontré que des associations pouvaient continuer à faire un excellent travail avec parfois un peu moins de moyens financiers. Et j'en connais aussi qui ont eu beaucoup plus de moyens financiers et dont les résultats ne sont pas forcément à la hauteur des écarts constatés. Donc tout cela est à relativiser, l'essentiel est que l'on continue de les soutenir, ce qui est quand même le cas, même si jamais il y a une petite réduction de l'effort d'argent public qui leur est versé.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention de partenariat culturel 2009–2011 passée le 22 janvier 2010 fixe les conditions du soutien du Conseil Général du Loiret à la vie culturelle orléanaise.

En 2010, un avenant n° 1 à la convention initiale a défini la répartition du financement départemental destiné aux équipements et aux événements gérés et organisés par la Ville à hauteur de 400 100 € et de 90 400 € pour les associations culturelles subventionnées ou soutenues par la Ville (hors structures du théâtre d'Orléans) soit une participation totale de 490 500 €

Pour 2011, le Département a proposé une baisse globale de sa participation de 5 % soit 323 095 € en ce qui concerne les actions et équipements de la Ville, 60 000 € versés directement à l'E.S.A.D. et 82 880 € pour les associations, soit un total de 465 975 €

L'avenant n° 2 proposé a pour objet de détailler et d'arrêter cette répartition sur 2011.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention 2009-2011 passée avec le Département du Loiret pour l'année 2011 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

M. VALETTE – *Je pense que les associations seront assez sensibles à ce geste de la part de l'opposition.*

N° 38 – **E.S.A.D. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement 2011. Attribution d'une subvention.**

M. VALETTE – *Il s'agit d'approuver l'avenant n° 1 à l'attribution de subvention pour le fonctionnement de l'école d'art selon son nouveau statut d'E.P.C.C.*

Mme BARRUEL – *Je ne participe pas au vote.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le processus d'harmonisation européenne des enseignements supérieurs (dit de Bologne), a conduit la Ville à mettre en place un Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) pour la gestion de son Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.).

Pour lui permettre de mener à bien ses missions, définies par ses statuts, une convention de financement a été signée le 17 janvier 2011 entre la Ville et l'E.S.A.D. pour une année, reconductible tacitement une fois.

La convention initiale a défini pour 2011, une subvention de 2 200 000 € et une compensation de loyer de 474 330 €

Pour 2012, au regard du déroulement du premier exercice budgétaire, il est proposé de porter cette subvention à 2 260 000 €, la compensation du loyer étant maintenue à l'identique.

Un avenant n° 1 est proposé pour formaliser ce nouveau montant.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement passée avec l'E.S.A.D. le 17 janvier 2011 ;

2°) en application de cet avenant, lui attribuer une subvention de 2 260 000 € au titre de l'année 2012 et une compensation de loyer de 474 330 € sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit avenant au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur le budget 2012, sous réserve de son vote, au service DCCA, fonction 312, article 65737. »

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme BARRUEL).

N° 39 – Théâtre d'Orléans-Scène Nationale, Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre, Centre Chorégraphique National d'Orléans et Centre d'Art Dramatique d'Orléans-Loiret-Région Centre-CADO. Approbation de quatre conventions. Attribution de subventions.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le théâtre d'Orléans accueille dans ses locaux quatre structures de création, de diffusion et de sensibilisation au spectacle vivant :

- la Scène Nationale,
- le Centre Chorégraphique National d'Orléans,
- le Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre (C.A.D.O.),
- le Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre.

Le théâtre d'Orléans constitue un des pôles de référence dans le domaine du spectacle vivant les plus importants en France. C'est l'une des structures phares du rayonnement culturel de la Ville, du Département du Loiret et de la Région Centre.

Le Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Centre, le Département du Loiret et la Ville ont passé une convention-cadre de financement de ces quatre structures qui est arrivée à échéance en juillet 2011.

Dans le cadre de la convention quadripartite, les subventions 2011 ont été les suivantes :

- Scène nationale :
 - Subvention de fonctionnement : 1 672 039 €
 - subvention compensatrice du loyer : 129 500 €
 - Subvention correspondant aux services du théâtre utilisés par la Ville ou les associations conventionnées : 82 722,50 €
- Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre : 223 771 €
- Centre Chorégraphique National d'Orléans : 189 817 €
- Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre – C.A.D.O. : 416 373 €

Dans l'attente de la proposition d'un nouveau texte de conventionnement quadripartite, des conventions sont proposées rappelant les objectifs des structures et

permettant de déterminer les subventions municipales pour 2012 pour chacune d'elles, identiques à celles de 2011.

La subvention relative aux services du théâtre fera l'objet de délibération semestrielle correspondant aux services réellement utilisés dans la limite du budget voté à hauteur de 87 000 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec la Scène Nationale Théâtre d'Orléans, le Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre, le Centre Chorégraphique National, le Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre – C.A.D.O. pour l'année 2012 ;

2°) en application de chacune des conventions, décider d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes, pour l'année 2012, sous réserve du vote du budget correspondant :

Scène nationale :

Subvention de fonctionnement : 1 672 039 €

Subvention compensatrice du loyer : 129 500 €

Centre Dramatique National Orléans/Loiret/Centre : 223 771 €

Centre Chorégraphique National d'Orléans : 189 817 €

Centre National de Création Orléans-Loiret-Région Centre – C.A.D.O. : 416 373 €;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 40 – Association l'Antirouille. Attribution de subvention.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le contrat de délégation de service public pour la diffusion à Orléans des musiques actuelles et/ou amplifiées a été approuvé par le Conseil Municipal du 19 décembre 2008. La gestion en affermage de la diffusion des musiques de l'Astrolabe a été confiée à l'association L'Antirouille.

Ce contrat définit les missions confiées au délégataire jusqu'au 31 décembre 2014 et les dispositions financières en contrepartie des contraintes de service public imposées par la Ville et qui se traduisent par l'attribution d'une subvention annuelle fixée à 360 000 €.

Structure	Versements	Montant de la subvention en €
L'Antirouille	Janvier 2012	252 000
	Juin 2012	108 000
TOTAL		360 000

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 360 000 € au titre de l'année 2012 selon le calendrier de versement ci-dessus correspondant à l'association L'Antirouille en application de la convention de délégation de service public du 24 décembre 2008 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville CCA, fonction 33, article 6574. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 41 – **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le C.H.R. d'Orléans.**

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Le partenariat entre le Conservatoire et le C.H.R. d'Orléans en faveur de la culture musicale à l'hôpital se déroule avec succès depuis une douzaine d'années, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre et du Cercle des Partenaires.

Lors de sa séance du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal a approuvé la dernière convention pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Des animations hebdomadaires et ponctuelles sont organisées auprès des enfants hospitalisés dans les services de chirurgie pédiatrique et du Centre d'Aide Médico-Social Précoce (C.A.M.S.P.).

Les enfants du C.A.M.S.P. sont accueillis au conservatoire, assistent une demi-heure par semaine aux cours de sensibilisation à la pratique musicale et sont invités à des séances de répétitions d'orchestres.

La Ville prend à sa charge le coût salarial des interventions hebdomadaires régulières dont l'animation est assurée par deux enseignants du conservatoire lesquels exercent dans le cadre de leur temps de travail. Ce coût s'élève, pour 140 heures d'interventions, à 4 179,66 €

D'autres enseignants du conservatoire peuvent participer aux animations et événements culturels ponctuels sans coût supplémentaire pour la Ville, leurs interventions étant rémunérées par le C.H.R. d'Orléans, sous réserve d'autorisation de cumul de fonctions. Des élèves peuvent également y être associés en dehors de toute rémunération et dans un esprit d'ouverture pédagogique vers l'extérieur.

Le C.H.R. d'Orléans prend en charge les frais de communication et de coordinations institutionnelles à hauteur de 3 128,44 € ainsi que les animations et événements culturels qui

seront organisés et rémunérés sous réserve de l'obtention de subventions, sollicitées à hauteur de 14 431,55 €

Tenant compte des résultats très positifs des actions menées sur les jeunes patients depuis 1999, le conservatoire et le C.H.R. d'Orléans souhaitent poursuivre leur coopération pour l'année 2012. Il est proposé en conséquence une convention définissant les engagements de la Ville et du C.H.R.O. pour la réalisation de ces actions.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention à passer avec le C.H.R. d'Orléans, en faveur de la « musique à l'hôpital », pour l'année 2012 ;**
- 2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer la convention au nom de la Ville ;**
- 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 42 – **Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat 2011-2012 à passer avec l'association Les Jeunesses Musicales de France.**

Mme HEAU – *Il s'agit d'approuver une convention de partenariat annuelle avec l'association Les Jeunesses Musicales de France. De plus, on met gratuitement à disposition la salle de l'Institut pour tous les enfants qui vont venir écouter de merveilleux concerts organisés par les J.M.F.*

M. CARRE – *C'est très bien et cela créé des vocations. Merci beaucoup.*

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'association Les Jeunesses Musicales de France (J.M.F.) a pour mission d'offrir au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes l'accès à la musique vivante, en organisant des concerts en direction des élèves du primaire et du secondaire au sein du conservatoire durant l'année scolaire 2011-2012 avec les objectifs suivants :

- donner deux spectacles diffusés par deux représentations chacun dans la salle de l'Institut du conservatoire, conformément à leur objet social et aux lois et règlements en vigueur,
- gérer les inscriptions et les activités,
- participer à la vie culturelle de l'établissement en proposant des manifestations culturelles.

La Ville met à disposition, à titre gratuit, les locaux et aides logistiques nécessaires à ces activités au sein de cet établissement à savoir la mise à disposition de la salle de l'Institut et l'aide logistique (régie et accueil pendant les horaires d'ouverture du conservatoire), pour une valeur totale de 690 €, montant correspondant au plein tarif de location.

Il est proposé de formaliser dans une convention de partenariat culturel les objectifs pédagogiques et culturels recherchés et les moyens mis à disposition définis ci-dessus, pour l'année scolaire 2011-2012.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec Les Jeunesses Musicales de France, précisant les engagements de chacune des parties pour l'année scolaire 2011-2012 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 43 – **Chéquier Culture-Région Centre. Approbation d'une convention à passer avec la Région Centre et SODEXO Solutions de Motivation France.**

M. VALETTE – *C'est un dispositif qui facilite l'accès des lycéens à un certain nombre de structures culturelles. Donc, il s'agit d'approuver une convention avec la Région Centre et la Sodexo qui gère ce dispositif.*

M. CARRE – *Elle gère les chèquiers et la Région Centre participe avec la Ville, ce qui est très bien.*

Mme HEAU – *Comme je l'ai déjà signalé en commission, puisqu'il y a des élus qui sont à la Région, ce chéquier est passionnant et très bien pour les jeunes. En revanche, il n'est pas du tout communiqué et mal distribué. Donc, faites passer le message. Les élèves ne l'ont jamais en début d'année scolaire, il y a un décalage et ils ne sont jamais vraiment au courant et c'est très dommage.*

M. CARRE – *C'est un petit peu vrai.*

Mme CHERADAME – *Effectivement, j'ai l'impression que les lycéens se battent pour avoir le chéquier qu'ils ont beaucoup de mal à obtenir. Ma question est : la Ville fait-elle des gratuités sur le chéquier ?*

M. VALETTE – *Non, c'est en fait une compensation financière qui est versée en échange du chéquier.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Région Centre a créé et finance depuis 2003 un chéquier culture à destination des lycéens et apprentis afin de faciliter et d'élargir leur accès à la culture.

Ces chèquiers sont utilisables par les bénéficiaires auprès des partenaires culturels ayant signé une convention de partenariat avec la Région.

Pour la Ville, les partenaires culturels sont, d'une part, les établissements culturels et, d'autre part, les événements culturels et environnementaux :

- ✓ Musée des Beaux-Arts, Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais et Maison de Jeanne d'Arc,
- ✓ Muséum d'Histoire Naturelle,
- ✓ Théâtre Gérard Philipe,
- ✓ Festival de Jazz,
- ✓ Musiques à l'Institut, (programmation du Conservatoire),
- ✓ Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret.

Les opérations de gestion des dispositifs d'émission des chèques et de remboursement de leur valeur aux partenaires sont confiées par la Région à un prestataire spécialisé, la SODEXO Solutions de Motivation France.

Trois types de chèques existent : deux chèques « livres » (achat d'ouvrages), quatre chèques valables pour l'ensemble des autres manifestations culturelles proposées (spectacle vivant, cinéma, patrimoine, musées, environnement) et deux chèques « cinéma ».

Un catalogue annuel des offres culturelles, qu'elles soient d'accès payant ou gratuit, est édité et remis à chaque jeune qui en fait la demande.

Une convention tripartite est donc proposée pour définir les modalités de partenariat entre la Ville, la Région Centre et SODEXO.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat 2011-2013 à passer avec la Région Centre et SODEXO Solutions de Motivation France pour la mise en œuvre du chéquier culture ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 322-313-331-8231-311, article 70623 (redevance et droits à caractère culturel) de chaque établissement ou événement. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 44 – **Muséum. Aménagement et équipement de locaux pour le tri des collections et la conservation préventive. Demande de subvention.**

M. VALETTE – *Nous sommes contraints de faire des aménagements pour le tri des collections et la conservation préventive. Il s'agit donc de demander une subvention auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais simplement signaler au sujet de cette délibération qu'il y a vraiment un déficit de réserves de locaux pour les deux musées : les Beaux-Arts et le Muséum. Notamment au Muséum, ils ont des collections d'insectes, d'animaux empaillés et il y a vraiment un problème de conservation par manque de locaux. Donc, est-ce qu'on pourra envisager peut-être plus tard, puisque ce sont des musées qui dépendent de la Ville, qu'il y ait*

une possibilité d'extension pour des réserves ? Peut-être pas localement, mais dans des hangars éloignés, je ne sais pas.

M. VALETTE – *Je tiens à rassurer, Mme KOUNOWSKI, il n'y a pas de problème de conservation au Muséum, mais des problèmes de stockage. Ce n'est pas exactement la même chose.*

M. CARRE – *Cela méritait d'être précisé, je vous remercie.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'opération d'inventaire et de récolement des collections du Muséum qui a débuté en 2010 pour se poursuivre jusqu'en 2014, met en évidence la nécessité de mettre en œuvre des solutions de stockage propres à en assurer la conservation.

Le Muséum dispose en effet de collections importantes (400 000 spécimens environ) relevant des sciences naturelles, de l'ethnologie, de la minéralogie, de la paléontologie, de la taxidermie, ainsi que des herbiers historiques qui souffrent des conditions d'un stockage inadapté. Les objets ou composés de matières organiques et minérales souffrent ainsi de l'absence de régulation d'humidité et de renouvellement d'air filtré garantissant aussi de l'invasion d'insectes ravageurs.

L'adaptation des réserves aux normes de conservation préventive nécessite aussi l'équipement d'un espace de quarantaine et de traitement des spécimens infectés.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui assure la tutelle technique et scientifique des muséums d'histoire naturelle, dispose de crédits destinés à l'amélioration des conditions de conservation des collections de sciences naturelles.

Dans ce cadre, l'acquisition de matériels spécifiques, subventionnable par l'Etat à 100 % du montant H.T. estimé à 33 500 €, soit 40 066 € T.T.C. (liste en annexe), permettrait d'améliorer de façon significative le traitement et la conservation des collections.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour l'attribution d'une subvention d'investissement au taux le plus favorable (somme estimée à 33 500 €) portant sur l'acquisition de matériel de conservation préventive des collections du Muséum d'Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la ville tout document nécessaire à cette opération ;

3°) imputer la recette et la dépense correspondante sur les crédits à ouvrir au budget 2012, sous réserve du vote du budget, fonction 322 article 1321 et 2188 , opération 05A080, service gestionnaire CMHN. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 45 – **Médiathèques et bibliothèques. Marché de fourniture de phonogrammes et de vidéogrammes. Approbation de deux avenants.**

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 20 février 2009, le Conseil Municipal a approuvé deux marchés pour la fourniture de phonogrammes et de vidéogrammes :

- Société GAM S.A.S pour le marché n°09-018 R lot 1 – Fourniture de phonogrammes – d'une durée d'un an, reconductible deux fois pour la même durée.

- Société ADAV pour le marché n°09-019 R lot 2 – Fourniture de vidéogrammes – d'une durée d'un an, reconductible deux fois pour la même durée.

Un délai complémentaire étant nécessaire afin de lancer un appel d'offres ouvert pour renouveler ces marchés, il est proposé de prolonger les deux marchés par avenant pour une durée de 3 mois, du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012, avec chacun des titulaires actuels, afin d'éviter toute rupture dans la continuité des prestations.

Ces avenants ne modifient ni les montants, ni les conditions d'exécution des marchés en cours.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché 09-018 R, ayant pour objet l'acquisition de phonogrammes, à passer avec la société GAM S.A.S., 3, avenue de la Mandallaz 74008 Annecy Cedex, et reconduisant ce marché pour 3 mois, du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 ;

2°) approuver l'avenant n° 1 au marché 09-019 R, ayant pour objet l'acquisition de vidéogrammes, à passer avec la société ADAV, 41, rue des Envierges 75020 Paris, et reconduisant ce marché pour 3 mois, du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante, inscrits au budget de la Ville, fonction 321, article 21 883, opération 05A106, service gestionnaire CMED. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 46 – **Circonscription Orléans-Nord-Est. Modification de périmètres scolaires.**

M. CARRE – *Je vous donne la parole, Mme RICARD, avec une pensée pour Mme MARECHAL.*

Mme RICARD – *Exactement. De nouvelles familles arrivent dans la Z.A.C. du Clos Sainte Croix, où 6 nouvelles rues sont créées et cela a donc un impact sur les effectifs scolaires. Aussi, les enfants de maternelle devraient aller à l'école Marie Stuart et ceux d'élémentaire à Olympia Cormier. Mais étant donné le nombre de places à saturation, on propose que tous ces enfants de maternelle et d'élémentaire aillent au groupe scolaire Michel de la Fourmière.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de sectorisation des rues de la Z.A.C. du Clos Sainte Croix comme prévue précédemment.

Mme RICARD, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'article L 212-7 du Code de l'Education, modifié par l'article 80 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que « dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal » ,

L'arrivée des nouvelles familles de la Z.A.C. du Clos Sainte Croix a un impact sur les effectifs scolaires.

Par ailleurs, la sectorisation en vigueur sur ce quartier prévoit que la rue du Clos Sainte Croix, préexistante, dépend de l'école Marie Stuart en maternelle, et Olympia Cormier en élémentaire, et que le plan ainsi conçu englobe la friche attenante, où sont maintenant localisées les nouvelles rues du Clos Sainte Croix, à savoir :

- Rue Pierre Viala
- Rue de la Lisotte
- Rue du Sarment
- Rue Auguste de Saint Hilaire
- Rue de la Douelle
- Place du Queurouet

Or, la capacité d'accueil de l'école maternelle Marie Stuart ne permet pas d'accueillir les enfants de ce secteur.

Aussi, il est proposé d'affecter les rues précitées au groupe scolaire Michel de la Fournière, tant en maternelle qu'en élémentaire, afin de respecter l'harmonisation pédagogique entre les cycles.

Au vu de ce qui précède et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de sectorisation des rues de la Z.A.C. du Clos Sainte Croix comme prévue ci-avant. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 47 – **Quotient familial. Transmission de données CAFPRO. Approbation d'une nouvelle convention.**

Mme RICARD – *La Ville, le C.C.A.S. et la C.A.F. du Loiret avaient signé une convention pour la transmission des données CAFPRO. A partir de cette année, la C.A.F. signe une nouvelle convention uniquement avec le C.C.A.S. et la Ville de son côté uniquement avec la C.A.F.*

Je vous propose donc de dénoncer la première convention des transmissions de données pour signer cette nouvelle convention entre la C.A.F. du Loiret et la Ville.

M. CARRE – *C'est un élément technique et cela ne change pas le débat qui a été abordé par le Maire.*

Mme RICARD – *C'est uniquement une histoire de transmission de données et de facilités.*

Mme RICARD, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« La Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (C.A.F.) échange des informations avec la Ville et le C.C.A.S. afin de leur permettre d'établir les tarifs à caractère social dont bénéficient les Orléanais pour les prestations relevant de la petite enfance et du périscolaire.

Les modalités de ces échanges sont définies dans une convention passée le 6 mai 2011 entre la Ville, le C.C.A.S. et la C.A.F. du Loiret, approuvée par le Conseil Municipal du 15 avril 2011.

Les modalités de transferts et de mise à jour des informations partagées seront désormais différentes pour le C.C.A.S. d'Orléans, d'une part, et la Ville, d'autre part. Une nouvelle convention est proposée, définissant les modalités de transfert et de mise à jour des informations partagées entre la Ville et la C.A.F.

Il convient donc de dénoncer l'actuelle convention et d'approuver une nouvelle convention à passer entre la Ville et la C.A.F. du Loiret pour une durée de 3 ans.

Le montant d'assiette des ressources de l'usager n'est plus au nombre des données transmissibles.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) dénoncer la convention de cession de données passée avec la C.A.F. du Loiret le 6 mai 2011 ;

2°) approuver la nouvelle convention de cession de données à passer avec la C.A.F. du Loiret, annexée à la présente délibération, pour une durée de 3 ans à compter de la notification par la Ville et de la transmission à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret ;

3°) autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 48 – Classes de découverte des écoles publiques. Année scolaire 2011/2012. Participation financière de la Ville.

Mme RICARD, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école publique d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 54 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret. Pour 2012, son montant global est de 126 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

La répartition de ce crédit se traduit par l'attribution, à chaque école, d'un forfait virtuel, calculé en fonction du nombre d'élèves de l'établissement, qui permet d'effectuer l'arbitrage entre les différentes demandes des écoles.

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets de départ en classe de découverte pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité. La Ville et l'Education Nationale définissent ensemble les projets soumis à validation.

Les classes de découvertes proposées par la Commission de l'Education figurent en annexe.

En cas d'annulation de départs, le reliquat de crédits pourra être utilisé pour des classes d'initiative ponctuelle ou pour des projets menés à l'automne prochain.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets de classes de découverte 2011/2012 des écoles publiques maternelles et élémentaires d'Orléans figurant en annexe ;

2°) imputer les dépenses concernant les classes de découvertes 2011/2012 des écoles publiques d'Orléans sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 255, article 6042, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE SCOLAIRE 2011-2012
ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES

ECOLE	CLASSE	nombre de classes	LIEU	NATURE	nb de jours
JOLIBOIS	GS	1	Ingrannes	classe LOIRET	5
Claude LEWY	GS	2	Ingrannes	découverte du milieu	6
Jean PIAGET	GS	2	Ingrannes	séjour à thème (fabrication de marionnettes)	6
Michel de la FOURNIERE	GS	2	Ingrannes	classe LOIRET	3
BASTIE BOUCHER	GS	2	Ingrannes	classe Loiret	6

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE SCOLAIRE 2011-2012
ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES

ECOLE	CLASSE	nombre de classes	LIEU	NATURE	nb de jours
Charles PENSEE	CM2	1	Sables d'Olonne	découverte du milieu	6
Jacques Androuet DUCERCEAU	CE1/CE2	1	Pénestin	découverte du milieu	6
	CM2	1	Sables d'Olonne	Mer découverte du milieu	6
Jean ZAY	CE1 CLIN	2	Crocy	classe à thème CIRQUE	6
	CM1	1	Coltines	classe NEIGE	8
Georges CHARDON	CE2	2	Crocy	classe à thème CIRQUE	6
Maxime PERRARD	CM2 CM1/CM2	2	Espins	mer	5
Gaston GALLOUX	CM2 CM1/CM2	2	Saint Jean-de-Monts	Mer découverte du milieu	6
Henri POINCARE	CM1	1	Coltines	classe de neige	8
Les GUERNAZELLES	CE1 CE1/CM1	1 1/2	Le Grand Bornand	Montagne découverte du milieu	7
Louis PASTEUR	CE1	1	Sables d'Olonne	découverte du milieu	6
Charles PEGUY	CP/CE1	1	Ingrannes	découverte du milieu	5
Les CORDIERS	CM2	1	Lans en Vercors	Montagne découverte du milieu	10
GUTENBERG	CE1	3	Crocy	découverte du milieu	6
	CLIS	1	Sables d'Olonne	Arts plastiques	10
Michel de la FOURNIERE	CP CP/CE1	2	Semoy	classe équitation	6
NECOTIN	CM2	1	Lans en Vercors	Montagne découverte du milieu	10
	CM2	1	Pelvoux	Montagne découverte du milieu	10
Olympia CORMIER	CM2	1	Lans en Vercors	Montagne découverte du milieu	10
Jean MERMOZ	CM2	2	Marcilly en Villetta	classe équitation	10 séances
La MADELEINE	CP/CE1	1	Ingrannes	classe musique	6
Les AYDES	CP/CE1	1	SARAN	classe équitation	10
	CE2/CM1	1	ST JEAN DE BRAYE	classe cirque	10
Louis GUILLOUX	CM2	2	Pénestin	Mer découverte du milieu	7
Pierre SEGELLE	CE1/CE2	1	Lans en Vercors	Montagne découverte du milieu	10

N° 49 – **Classes de découverte des écoles élémentaires privées. Année scolaire 2011/2012. Participation financière de la Ville.**

Mme RICARD, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit spécifique réservé aux départs en classes de découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans qui doit permettre à chaque élève orléanais de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 36 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Conseil Général du Loiret. Pour 2012, son montant global est de 14 000 €, sous réserve du vote du budget correspondant.

Les classes de découvertes présentées par les écoles élémentaires privées d'Orléans pour l'année 2011-2012 figurent en annexe.

En cas d'annulation de départs, le reliquat de crédits pourra être utilisé pour des classes d'initiative ponctuelle ou pour des projets menés à l'automne prochain.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets de classes de découverte 2011/2012 des écoles élémentaires privées figurant en annexe à la délibération ;

2°) imputer les dépenses concernant les classes de découvertes 2011/2012 des écoles élémentaires privées d'Orléans sur le crédit ouvert au budget de la Ville, fonction 255, article 6042, service gestionnaire FEDU. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

M. CARRE – *Je vous rappelle que ce sont des enfants et que ce serait le contraire qui ne serait pas normal !*

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

**CLASSES DE DÉCOUVERTE ANNEE SCOLAIRE 2011-2012
ECOLES PRIVÉES**

ECOLE	CLASSE	nombre de classes	LIEU	NATURE	NBRE JOURS
ST CHARLES ND RECOUVRANCE	CM2	2	CHARNY (89)	classe cirque équestre	5
	CE2	1	BOEGES (74)	découverte Haute Savoie	6
	CE1 CE1/CE2	2	Loiret et Loir-et-Cher	Impacts culturels européens sur Val de Loire journées à thème : les animaux d'Europe	4
	CP	2	Loiret		6
ND DE CONSOLATION	CE1 CP/CE1	2	Saint Jean-de-Braye	classe cirque	4
	CE2	1	Saint Jean-de-Braye	classe cirque	4
	CP	1	Saint Jean-de-Braye	classe cirque	4
ST PAUL BOURDON BLANC	CM2	3	Piriac sur Mer (44)	classe mer	6
	CE1/CE2 CP	2	Saint Jean-de-Braye	classe cirque	4

N° 50 – **Atelier Santé Ville. Plan Local de Santé Publique. Approbation d'un contrat local de santé.**

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a engagé un diagnostic partagé en santé afin d'établir son Plan Local de Santé Publique. Cette étude, cofinancée par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), a été effectuée en 2009-2010 à l'échelle de la Ville. Ces travaux ont permis l'identification d'un certain nombre de problèmes et de priorités en matière de santé.

L'article L. 1434-2 alinéa 3 du Code de la Santé Publique dispose que dans le cadre des Projets Régionaux de Santé (P.R.S), des programmes territoriaux de santé peuvent donner lieu à des Contrats Locaux de Santé (C.L.S).

Conclus par l'A.R.S. notamment avec les collectivités territoriales, ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social (art L. 1434-17 du Code de Santé Publique).

Ils peuvent compléter le volet santé des C.U.C.S. (circulaire du 20 janvier 2009 du Ministre de la Santé et des Sports).

Un Comité de Pilotage, constitué des services de l'Etat en charge de la politique de la ville, de l'A.R.S., du C.H.R. d'Orléans, du C.H.G. Daumézou, de la C.P.A.M., de l'Education Nationale, et autres institutions des champs de la santé et du social, a conduit l'élaboration du Plan Local de Santé Publique (P.L.S.P.) fondée sur les besoins prioritaires identifiés lors du diagnostic.

Les objectifs et actions du projet de Contrat Local de Santé s'organisent autour de trois axes :

- Accès à la santé : soins, droits, prévention
- Souffrance psychique, mal être
- Nutrition, maladies chroniques

Il s'agit d'un projet fédérateur dont la contractualisation peut être élargie à d'autres acteurs afin de créer une dynamique de santé locale cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins prioritaires.

La Ville s'engage à :

- coordonner et animer la démarche pour la mise en œuvre du P.L.S.P. Son rôle consiste à fédérer les différents partenaires. Il ne lui appartient pas de porter l'ensemble des actions,
- mettre à disposition des locaux (accueils santé municipaux, Pause Santé Argonne et Espace Info Santé Source, salles) pour la réalisation d'actions,
- mettre en place des outils d'évaluation et de suivi du programme

Engagements des autres signataires :

- L'A.R.S. et l'Etat s'engagent à cofinancer le poste de coordinateur animateur, déjà présent au sein de la Mission Santé Handicap (A.R.S. 15 000 €, Etat 20 000 €)
- Ils s'engagent également à participer au financement des actions émanant du C.L.S., dans la limite des dotations budgétaires annuelles et dans le cadre de leurs dispositifs de

demande de subvention. Pour l'Etat, le soutien portera sur les actions d'accompagnement des populations des quartiers C.U.C.S. vers la santé.

Leur engagement financier porte également sur le cofinancement de l'évaluation du P.L.S.P. d'Orléans.

- Les autres cosignataires (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Centre Hospitalier Régional d'Orléans, Centre Hospitalier G.Daumézon) s'engagent à poursuivre les actions de prévention, relevant de leur compétence et concourant à la réalisation des objectifs du programme (organisation de bilans de santé et d'accès au droit dans les quartiers, permanences vaccinations, campagnes de prévention ...). Ils contribuent sur le plan technique à l'évaluation du plan local de santé publique et de ses actions.

Le C.L.S. serait établi pour trois ans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le Contrat Local de Santé à passer avec l'Etat, l'A.R.S., la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, le Centre Hospitalier G.Daumézon, pour une durée de 3 ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à le signer au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 512, article 611, service gestionnaire FMSH. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 51 – Le Relais Orléanais. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention.

Mme LECLERC – *Il s'agit d'approuver une nouvelle convention d'objectifs à passer avec le Relais Orléanais qui prévoit notamment le versement d'une subvention annuelle de 108 000 € pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015, sous réserve du vote des budgets correspondants.*

M. CARRE – *Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Vous dites que cela augmente de 2,3 % puisqu'on passe de 105 600 € à 108 000 €. Il est vrai que 105 600 € en 2011 et 108 000 € en 2012, cela fait bien 2,3 %, mais 105 600 € en 2009 et 108 000 € en 2015, cela ne fait plus 2,3 %, mais à peine 1 % par an. De plus, au regard des actions engagées par ces structures et compte tenu de la situation actuelle, nous aurions souhaité un effort plus important, car je crois que le Relais Orléanais réclamait 112 000 €. Nous voterons cependant cette délibération tout en regrettant ces 4 000 € en plus, car je pense qu'on aurait pu faire un effort.*

Dans le même temps, la perspective de renouvellement du bâtiment avance. C'est une bonne chose et on en a déjà parlé. Où en est-on de la libération du Sanitas ?

M. CARRE – *Les relogements avancent. Les problèmes ne seront pas tous réglés l'année prochaine. En revanche, on pourra commencer à engager les opérations. Notamment,*

celle qui est un peu complexe, car il y a des bâtiments à construire, une rue à sens unique à faire entre la rue du Sanitas et le faubourg Madeleine. Mais, tout cela va pouvoir être fait. Et puis, on est en train de voir dans le détail comment se reconstitue le Relais. Quel est le montage que l'on effectue avec eux ? Savoir qui est propriétaire ou pas des murs ? Quelle est la nature du bail qu'on fait avec eux ? etc. Et je pense qu'on aura les réponses techniques à apporter dans quelques semaines maintenant, car cela avance bien.

Mme LECLERC – *Je tiens à préciser que nous en sommes au 5^{ème} relogement et qu'il en reste encore. C'est long, mais cela se fait doucement.*

M. CARRE – *Je rappelle aussi qu'on est très sensible à la fragilité des personnes.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Relais Orléanais assure depuis 1984 une mission d'accueil et de restauration d'un grand nombre de personnes en situation de précarité grâce à ses bénévoles et au travail de l'équipe éducative.

Une convention d'objectifs 2009 - 2011 a été conclue entre le Relais Orléanais et la Ville et fixait la participation financière de la Ville à hauteur de 105 600 € par an.

Cette convention d'objectifs arrivant à échéance le 31 décembre 2011, il est proposé de pérenniser ce partenariat en concluant une nouvelle convention pour la période 2012 - 2015, déterminant de façon globale les liens partenariaux, les objectifs de chacun, ainsi que le montant de la participation financière annuelle de la Ville.

Ainsi, l'association s'engage par cette convention à poursuivre, à son initiative et sous sa responsabilité, le programme d'actions suivant :

- Une prestation de restauration le matin et le midi,
- Un accueil des personnes en difficulté,
- Un transport des denrées de l'Espace Solidarité par l'A.P.A.J.H.,
- Un service de douches.

En contrepartie, il est proposé de revaloriser la participation financière de la Ville à hauteur de 108 000 € par an, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à celle de 2011. Cette revalorisation est proposée au regard des missions très sociales de l'association.

Le versement de la participation de la Ville est effectué en deux temps :

- une avance de 50 % du montant de la subvention avant le 31 mars de chaque année,
- le solde avant le 30 juin de l'année, sous réserve du respect des objectifs fixés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs 2012 – 2015 avec le Relais Orléanais, prévoyant notamment le versement d'une subvention annuelle de 108 000 € pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015 sous réserve du vote des budgets correspondants ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 52 – La Vie Devant Soi. Approbation d'une convention d'objectifs 2012-2015. Attribution d'une subvention.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Vie Devant Soi œuvre dans le domaine de l'animation en faveur des personnes âgées orléanaises depuis plus de 30 ans.

Afin de mener une action concertée pour dynamiser les activités existantes en direction des personnes âgées orléanaises, de les diversifier pour répondre à leurs attentes et à leurs besoins, la Ville et La Vie Devant Soi ont conclu le 24 décembre 2008 une convention d'objectifs 2009 – 2011.

Il est proposé de renouveler ce partenariat pour la période 2012 à 2015. Cette nouvelle convention fixe le programme d'actions financé par la Ville et les objectifs auxquels il doit répondre, ainsi que le montant de la participation financière annuelle de la Ville.

Ainsi, il est proposé le versement d'une subvention composée de deux volets :

1/ Une enveloppe fixe de 100 000 € par an, afin de financer le programme d'actions défini,

2/ Une enveloppe variable, au regard de l'atteinte des objectifs fixés, et plus particulièrement ceux correspondant au nombre d'adhérents orléanais et à l'accessibilité des animations, dans la limite de 22 000 € par an.

Ainsi, la participation financière de la Ville ne pourra pas excéder 122 000 € par an.

Le versement de la participation de la Ville est effectué en deux temps :

- Un acompte de 50 % du montant de la subvention avant le 31 mars de chaque année,
- Le solde avant le 30 juin de l'année, sous réserve du respect des objectifs fixés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs 2012 – 2015 avec La Vie Devant Soi, prévoyant notamment le montant de la subvention plafonnée à 122 000 € pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015, sous réserve du vote des budgets correspondants et du respect des objectifs fixés ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 53 – Prévention spécialisée. Approbation d'une convention de délégation de compétence à passer avec le Département du Loiret.

M. MONTILLOT – *Il s'agit d'adopter ce soir une convention qui est une première en France avec cette délégation de compétence du Conseil Général du Loiret vers la Ville d'Orléans sur la prévention spécialisée.*

Je rappelle que c'est la loi du 5 mars 2007 qui donne cette possibilité et cette faculté aux Conseils Généraux et aux Villes de le faire.

L'objectif pour nous est de pouvoir, par cette nouvelle gouvernance, faire un travail beaucoup plus élaboré, plus construit, notamment avec les familles en difficulté et les jeunes en déshérence.

Aussi, je vous propose ce soir :

- 1°) d'approuver le principe d'une délégation de compétence ;*
- 2°) d'approuver la convention à passer ;*
- 3°) de vous déléguer, M. le Maire, l'autorisation de signer cette convention ;*
- 4°) et d'imputer les dépenses et les recettes, puisque je rappelle que bien sûr le Conseil Général versera à la Ville d'Orléans la recette correspondante.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L 121-2, dispose que « dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ».

Celles-ci comprennent notamment des actions dites «de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ».

Dans ce cadre, au cours des vingt dernières années, le Conseil Général du Loiret a largement contribué au développement d'actions de prévention spécialisée sur son territoire.

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 a prévu la possibilité de délégation de compétence entre les départements et les communes, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des actions ainsi mises en œuvre.

Cette disposition permet d'envisager une délégation de compétence de la prévention spécialisée au profit de la Ville sur son territoire.

L'objectif de cette délégation de compétence poursuivi par les deux collectivités est d'optimiser le travail de prévention et de réussite en :

- favorisant la réactivité des interventions éducatives, indispensable à l'efficacité du travail d'accompagnement et de suivi individuel des jeunes concernés et de leurs familles ;
- optimisant le travail partenarial afin d'en améliorer la qualité.

La délégation de cette compétence à la Ville s'appuierait sur l'ensemble des dispositifs opérationnels qu'elle a déjà mis en place et qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, compétence portée par le Conseil Général du Loiret.

Ce dispositif est porté par le Pôle « Prévention Réussite » créé au sein des services municipaux en 2006. Ce pôle a mis en œuvre un programme d'actions cohérent qui repose sur des objectifs opérationnels clairement identifiés :

- l'accompagnement à la parentalité (Carrefour des parents – Médiation familiale – alphabétisation – dispositif des parents relais) ;
- l'insertion et la lutte contre l'échec scolaire et la rupture sociale : gratuité de l'aide aux devoirs – contribution à la création de l'École de la 2^{ème} Chance – Atelier de Remotivation et de Civisme – dispositif « Passerelle » pour les collégiens en situation d'échec – Programme de Réussite Educative – chantiers éducatifs et d'insertion – partenariat avec les collèges – Service de Veille Educative, sans oublier des dispositifs d'insertion par l'emploi ;
- la médiation sociale et la prévention : Service de Prévention Médiation Réussite – Maisons de la Réussite – encadrement des Travaux d'Intérêt Général.

L'ensemble de ce programme d'actions est mené grâce à la création d'une structure professionnelle spécialisée (Equipes Pluridisciplinaires de Suivi – référents de parcours), au sein du pôle prévention réussite, constituée notamment de plusieurs éducateurs spécialisés.

Cette structure permet d'identifier les publics en situation de risque de rupture et d'améliorer leur prise en charge individuelle.

Le dispositif ainsi mis en place et piloté par la Ville fonctionne en relation directe avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs au sein des quartiers. Il permet un travail d'accompagnement et de suivi personnalisé indispensable à l'efficacité de toute politique de prévention, ce qui justifie pleinement la délégation de compétence de la prévention spécialisée.

La délégation de compétence doit être formalisée dans une convention à passer entre la Ville et le Conseil Général du Loiret, dont les principales dispositions sont les suivantes :

1 – La compétence qui porte sur la prévention spécialisée, s'exerce sur le territoire de la Ville et s'inscrit dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

2 – Les objectifs poursuivis :

Les objectifs poursuivis par la Ville en matière de prévention spécialisée, dans le cadre de la délégation de compétence, sont les suivants :

- Repérer et traiter les situations de jeunes présentant des risques de rupture, qu'elles soient sociales, familiales, scolaires ou psychologiques,
- Etre un moyen de socialisation et de promotion des jeunes en difficulté, ainsi que de promotion collective des quartiers,

- Accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle en développant des dispositifs spécifiques tels que les chantiers éducatifs,
- Faciliter l'accès du public concerné aux équipements de formation, de loisirs, de culture, au monde du travail, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement,
- Prévenir la marginalisation et l'inadaptation sociale des jeunes et des familles, en contribuant ainsi à une action de prévention de la délinquance,
- Accompagner de façon personnalisée les jeunes et leurs familles afin de renforcer l'autorité parentale et les liens intra familiaux.

3 – Les publics visés :

Les actions de prévention spécialisée doivent s'adresser prioritairement :

- Aux jeunes âgés de 12 à 21 ans, tel que le prévoit la charte départementale de la prévention spécialisée, et aux familles en difficulté ou en rupture avec leur environnement qui sont engagés, ou risquent de l'être, dans des processus de marginalisation et d'exclusion
- Aux jeunes repérés par les différents partenaires et dispositifs existants : services municipaux, Education Nationale, Unités Territoriales de Solidarité, associations locales notamment.

4 – L'équipe éducative

Afin d'exercer la compétence en matière de prévention spécialisée, la Ville met en place une équipe éducative constituée d'éducateurs de prévention. Sous son autorité, elle confie le recrutement et la gestion de ces éducateurs à un opérateur extérieur.

La désignation et/ou le changement d'opérateur est effectué par la Ville, après accord conjoint du Conseil Général du Loiret.

L'opérateur choisi doit avoir été au préalable habilité par le Conseil Général.

L'opérateur actuel est IPSIS-OPELIA. Il intervient dans le cadre d'une convention tripartite signée avec la Ville et le Département qui sera transformée, en 2012, en convention passée exclusivement entre la Ville et l'opérateur.

5 – Contrôle et évaluation

L'action de l'opérateur et de la Ville fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation permanente, par l'intermédiaire notamment d'un comité d'évaluation présidé par le représentant du Conseil Général du Loiret.

6 – Dispositions financières

Le Département financera à hauteur de 75 % le coût de l'ensemble du dispositif de prévention spécialisée sur la Ville, estimé pour 2012 à 714 691 €

7 – Durée

La convention a une durée d'un an. Elle pourra être renouvelée chaque année dans la limite de 3 ans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe d'une délégation de la compétence en matière de prévention spécialisée à la Ville sur le territoire municipal ;

2°) approuver la convention à passer, à cet effet, avec le Département du Loiret pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par tacite reconduction dans la limite de trois ans ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 54 – Prévention de la délinquance. Approbation d'un avenant à la convention passée avec le Département du Loiret et IPSIS OPELIA.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La prévention spécialisée est conduite actuellement dans le cadre d'une convention passée entre la Ville, le Conseil Général du Loiret et IPSIS OPELIA.

Cette convention définit notamment :

- les objectifs de la prévention spécialisée,
- les missions confiées à IPSIS OPELIA qui, en sa qualité d'opérateur, met en place l'équipe éducative chargée des actions de prévention spécialisée,
- le pilotage du dispositif et l'évaluation de son action,
- la répartition des contributions entre le Conseil Général du Loiret (80 %) et la Ville (20 %).

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2009, pour une durée initiale de deux ans, prolongée jusqu'au 31 décembre 2011 par deux avenants successifs.

Compte tenu de la délégation de compétence accordée à la Ville par le Département du Loiret en matière de prévention spécialisée, il convient :

- de prolonger à nouveau d'un an, par avenant, la durée de cette convention, afin d'organiser, si nécessaire, une consultation visant à désigner l'opérateur, pour les prochaines années,

- d'adapter les dispositions relatives aux objectifs poursuivis, aux modalités d'intervention de l'opérateur, au contrôle de son action et à son financement,

- de substituer la Ville au Conseil Général du Loiret pour la mise en place de l'équipe éducative confiée à IPSIS OPELIA.

Il convient de passer un avenant à la convention relative aux actions de prévention spécialisée sur le territoire d'Orléans, afin de formaliser l'ensemble de ces nouvelles dispositions.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 3 à la convention relative aux actions de prévention spécialisée passée avec le Département du Loiret et l'association IPSIS OPELIA ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 522, article 6574, service gestionnaire FPPE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 55 – Bourses Projets Jeunes. Année 2011. Présentation.

M. SANKHON – *Je vais faire une présentation assez rapide et succincte, vu l'heure tardive, des bourses projets jeunes qui ont été portées lors de l'année 2011 à l'encontre des jeunes Orléanais, et ce pour un montant total de 13 710 €. 19 projets dont :*

- Journée brésilienne avec des conférences, des défilés, des démonstrations de capoeira, des concerts ou des thèmes comme le commerce équitable ;

- Périple à vélo avec un prototype équipé de cellules photovoltaïques ;

- Création d'un magazine sportif ;

- Organisation d'un festival du cinéma américain des années 80 au Cinéma des Carmes - on travaille aussi avec le Cinéma des Carmes - ;

- Réalisation d'une émission d'actualité sur le Web ;

- Enregistrement d'un album de musique avec le groupe Walbix ;

- Soirée débat au Cinéma des Carmes : Quels liens entre les travailleurs sociaux et la police suite à la diffusion du film « Commissariat » projeté au cinéma ;

- Création d'un jeu pédagogique pour un jeune âgé de 9 ans atteint de troubles neurologiques à travers un voyage par le biais de 5 jeunes personnes.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis de nombreuses années la Ville aide des projets portés par des jeunes orléanais âgés de 16 à 25 ans. Ces projets peuvent relever de domaines très divers : solidarité, humanitaire, social, culturel, sportif ...

L'attribution de ces bourses s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville qui vise à favoriser la participation des jeunes, encourager leurs initiatives, montrer et valoriser ce que peut être leur apport à la collectivité et ainsi les aider à trouver une place reconnue dans la cité. Le Conseil Municipal a défini les modalités d'attribution des Bourses Projets Jeunes : les projets doivent présenter un caractère innovant et un intérêt pour la Ville ou pour ses habitants.

Le Conseil Municipal du 16 février 1996 a adopté la proposition d'un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission des Sports et de la Vie Associative. Ce jury est chargé, après avoir entendu les jeunes exposer leur projet, de se prononcer sur ces derniers et de définir le montant des bourses à accorder.

La Ville accompagne le jeune dans la préparation et la réalisation de son projet lorsque celui-ci fait l'objet d'une bourse.

Les jeunes lauréats s'engagent par ailleurs à mettre en place des actions (animations, expositions, projections ...) présentant le bilan du projet, en contrepartie de l'aide apportée par la Ville.

Pour 2011, 19 projets sont retenus et 66 jeunes orléanais ont bénéficié des bourses pour un montant total de 13 710 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission Sports et Jeunesse, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des bourses projets jeunes allouées au titre de l'année 2011, dont le détail figure en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 13 710 € »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

ANNEXE : Bourses Projets Jeunes – Année 2011

Commission du 11 janvier 2011					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
1	Réalisation d'une émission	Romain DOUCHAIN	1	L'objectif du projet consiste à réaliser une émission "la boîte@pixel" traitant de l'actualité du jeu vidéo diffusée sur le Web. Cette émission aura également pour objectif de créer un atelier découverte autour de la vidéo avec des jeunes de l'A.S.E.L.Q.O.	1 300 €
2	Organisation d'un festival du cinéma Américain des années 80	Chloé BRUNEAU	2	L'objectif de ce projet consiste à organiser un événement autour du cinéma Américain des années 80 au cinéma des Carmes du 4 au 6 février 2011. Cet événement regroupe plusieurs animations : 1. Vernissage : réception pour inaugurer l'exposition avec projection d'ÉLEPHANT MAN le vendredi soir 2. Exposition : panneaux de documentation sur les films, les acteurs, les réalisateurs, des affiches de films Américains des années 80, projection de divers diaporamas interactifs pendant tout le week-end 3. Projection de SCARFACE le samedi soir, 4. Projection d' E.T. L'EXTRATERRESTRE le dimanche après midi avec organisation d'un goûter.	400 €
3	Périple en vélo	Camille LEGRIFON	1	L'objectif de ce projet est de réaliser un voyage de la France à la Turquie à bord d'un vélo créé par Camille LEGRIFON lui même. Ce prototype allie un moyen de transport à celui d'habitation, ce cycle assure également des ressources électriques puisqu'il intègre un système de cellules photovoltaïques relié à des batteries. La culture, l'art et les énergies sont les points forts qui déterminent le parcours. Il est partagé entre les lieux culturels, les sites de production et de gestion d'énergie. Un rapport des expériences sera effectué tout au long du séjour auprès d'une classe primaire située dans l'Allier et du centre A.S.E.L.Q.O. Saint-Marceau.	1 300 €

Commission du 1 février 2011

n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
4	Journée Brésilienne	Marine FERNANDES	1	L'objectif du projet consiste à faire découvrir aux Orléanais la culture Brésilienne rythmée par diverses animations tout au long de la journée du 16 avril : conférences, défilé de Maracatu dans la rue de Bourgogne, démonstration de capoeira, ateliers de sensibilisation au commerce équitable, buffet et buvette, concert et DJ.	1 000 €
5	Enregistrement album "Walbix"	Quentin BIARDEAU	4	Vainqueur du tremplin jazz en 2009 à Orléans, le groupe Orléanais Walabix enchaîne les scènes locales, nationales et internationales depuis 2007. L'objectif du projet consiste à produire un enregistrement de qualité afin de pouvoir le présenter aux divers directeurs de label, programmeurs, journalistes et étendre ainsi plus largement la musique du groupe auprès du public.	1 300 €

Commission du 10 mars 2011

n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
6	Soirée Débat au Cinéma des Carmes : Quels liens entre travailleurs sociaux et policiers	Anaïs MENEAU	3	L'objectif du projet consiste à organiser une soirée débat sur le rôle joué par le commissariat dans la vie locale. En s'appuyant sur la diffusion du film « Commissariat » de Ilan KLIPPER et Virgil VERNIER, ce dernier retrace le quotidien d'un commissariat de la banlieue Rouennaise où à travers des récits de vies blessées, il est souvent question d'amour et de manque d'amour. L'assistante sociale du commissariat d'Orléans, Mme BAUDRAIN, et une journaliste, Mme SÉON animeront le débat en présence du public et des étudiants de l'École Régionale du Travail Social d'Olivet, autour d'un buffet.	700 €
7	Développement des cultures Dance hall et Coupé-Décalé	A.S.E.L.Q.O. Dauphine	21	Plusieurs groupes de danse des quartiers d'Orléans se sont regroupés en une seule entité : les Swagga Show Dem. Ce nouveau groupe souhaite se perfectionner et participer à des concours chorégraphiques afin de promouvoir les cultures Dance hall et le Coupé-Décalé.	150 €
8	Comme un poisson dans l'eau	A.S.E.L.Q.O. Rouget de Lisle	21	Embellir le centre du Rouget de Lisle avec un aquarium pour les jeunes et les habitants du quartier.	200 €

Commission du 10 mars 2011					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
9	Les reporters en herbe	A.S.E.L.Q.O. Gare	21	Les jeunes souhaitent se former aux techniques de la vidéo et créer par la suite un journal diffusé sur le web	260 €

Commission du 3 mai 2011					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
10	Mise en place d'ateliers au Burkina Faso	Sophie DRZEWECKI	3	L'objectif de ce projet vise à réunir les jeunes issus de différents continents autour de thèmes communs : l'identité et le quotidien. Le projet se présente sous 3 axes : mise en place d'ateliers d'écriture et d'images pour les 15/25 ans en France et au Burkina Faso, Organisation d'une exposition virtuelle et sonore à chaque fin de session et réalisation d'un recueil regroupant tous les travaux réalisés lors des différents ateliers.	600 €
11	Création d'un magazine	Matthieu FOUCHET	3	L'objectif de ce projet consiste à créer un magazine gratuit « Loiret Sports » traitant de la vie sportive à Orléans et dans l'agglomération. Tiré à 5 000 exemplaires, le magazine bimensuel d'une vingtaine de pages se présente sous un format A5. Plusieurs rubriques sont proposées : interviews de sportifs et de bénévoles, focus sur les clubs sportifs, actions sportives menées à Orléans et dans l'agglomération	1 300 €

Commission du 31 mai 2011					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
12	Thé solidaire? Projet de sensibilisation	Bastien FILLON	4	Il s'agit d'un projet de sensibilisation qui aborde, à travers l'exemple du thé produit au Sri Lanka, des thématiques et solidarité internationale et de développement durable tels que le travail décent, la participation citoyenne, l'éducation active ainsi que la consommation responsable. Plusieurs actions seront mises en place pendant les festivals de la Région Centre afin de sensibiliser les jeunes sur leur consommation et sur les alternatives existantes. Les jeunes prévoient : une expo photo, un jeu du grand quizz, un court métrage, une projection débat et la réalisation d'un documentaire.	1 300 €
13	Culture and Co	Charlotte JOUIE	2	Le projet consiste à mettre en place des ateliers artistiques (contes, expression corporelle, activités manuelles...) en faveur d'enfants issus des rues, au sein d'un foyer d'hébergement géré par l'association SINJIYA-TON au Mali. Une correspondance débutera à la rentrée 2011 entre les enfants du foyer et des écoliers Orléanais. Enfin, les jeunes organiseront une manifestation culturelle où sera diffusé le court métrage réalisé sur place. Une exposition, des concerts et des spectacles de danse animeront également cette soirée.	800 €
Commission du 23 juin 2011					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
14	Création d'un jeu pédagogique	Marina FRÉMONT	5	Le projet consiste à créer un jeu pédagogique qui permettra à Lucas, un petit garçon âgé de 9 ans atteint de troubles neurologiques, de voyager à travers les yeux de 5 jeunes. Grâce à l'aide de sa mère, les jeunes utiliseront une carte de l'Europe avec une photo de sa peluche qui se déplacera sur la carte au fur et à mesure de leur destination à travers 8 pays Européens. Un livre sera créé avec des photos de la peluche prises dans les différents lieux accompagnés d'une petite histoire. En parallèle, les jeunes souhaitent créer un reportage sur la diversité culturelle européenne par ses différents acteurs, artistes et artistes handicapés ainsi qu'un site internet qui permettra de suivre leurs aventures et rencontres.	1 000 €

Commission du 6 septembre 2011					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
15 à 18	Soirée Talents 2011 Jeunes			<p>La 3^{ème} édition de la Soirée Jeunes Talents s'est tenue le samedi 8 octobre dernier dans la salle Pierre-Aymé Touchard du Théâtre d'Orléans.</p> <p>Le 1^{er} appel à candidatures s'est basé sur l'interprétation ou la création d'une musique, de 6 minutes maximum, dans une esthétique et une formation instrumentale (solo ou groupe) soit classique, soit jazz, blues, soul ou musiques actuelles (hip hop, pop, rock, électro, métal, hard rock...). Le deuxième appel à candidatures s'est basé sur l'interprétation ou la création d'une chorégraphie, de 6 minutes maximum, dans une esthétique et une formation (solo ou groupe) soit classique, contemporain ou hip hop – danses du monde...</p> <p>Dans la catégorie Musique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le grand prix a été décerné à Axel LÉAUTÉ du groupe Theory (Musique actuelle) ➢ Le prix jeunesse a été décerné à Laurène ZANTMAN (Jazz-Blues-Soul) <p>Dans la catégorie Danse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le prix jeunesse a été décerné à Cynthia PASQUET et Emeline GOAVEC (Hip Hop/Danses du monde) Le 2^{ème} prix jeunesse a été décerné à Lucie COELHO du Groupe Crazy Moov' (Hip Hop/Danses du monde) <p>Chaque lauréat a reçu une Bourse Projet Jeune de 200 € ainsi que l'aide logistique d'éventuels partenaires pour la réalisation de leur composition ou de leur chorégraphie.</p>	200 € x 4

Commission du 3 novembre 2011					
n°	Titre du projet	Porteur du projet	Nombre de jeunes concernés	Descriptif	Montant de la bourse
19	Une éducation pour tous pour les jeunes de Madagascar	Magalie FERAUD	5	L'objectif de ce projet consiste à offrir aux enfants et aux jeunes Malgaches les moyens de construire et d'assurer eux mêmes leur avenir. Pour cela, plusieurs actions sont réalisées : 1. Acheminement de plus de 2 tonnes de livres et de matériels informatiques à Ampeloha à Madagascar dans deux écoles primaires ainsi qu'un lycée, 2. Départ de 10 étudiants de Cité Formation à Madagascar pour échanger sur leurs parcours professionnels en alternance, contenu des référentiels, interventions sur la spécialité des étudiants Français 3. Mise en place d'ateliers création au sein d'une école primaire et installation d'un ordinateur et d'une webcam. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une correspondance avec des enfants du Centre de Loisirs d'Ingré.	1 300 €

N° 56 – **C.R.I.J. Adhésion 2012.**

M. SANKHON – *Le Centre Régional Information Jeunesse (C.R.I.J.) accueille et informe gratuitement les jeunes Orléanais, ainsi que plus largement puisqu'il y a des jeunes de toute l'agglomération qui viennent se renseigner et puiser ces informations précieuses au sein du C.R.I.J. sur des questions de logement, de formation, de loisirs, de sport, de culture, de santé ou encore de jobs d'été.*

Il s'agit donc d'approuver l'adhésion de la Ville, au titre de l'année 2012, qui sera versée au C.R.I.J. pour un montant total de 51 300 €.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'information jeunesse est un concept dynamique : le Centre Régional Information Jeunesse (C.R.I.J.) réalise des actions d'animation (ateliers, séances collectives d'information, rencontres autour d'exposition, de vidéo, etc.) sur l'ensemble des 9 secteurs documentaires définis par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

Par convention approuvée le 27 mars 2009 et reconductible tacitement, le C.R.I.J. et la Ville ont défini les conditions de leur collaboration qui se traduit notamment par une cotisation d'adhésion annuelle.

La cotisation au titre de l'année 2012 à verser au C.R.I.J. s'élève à 51 300 €

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'adhésion de la Ville au C.R.I.J. pour l'année 2012 moyennant le versement d'une cotisation de 51 300 €, sous réserve du vote du budget correspondant ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, compte 6281, service gestionnaire CJEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 57 – **Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans. Attribution de la subvention annuelle.**

Mme PILET-DUCHATEAU – *La convention cadre entre la Ville et l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans a été renouvelée par délibération du 20 février 2009 pour une durée de 5 ans.*

Dans ces conditions et après avis de la commission culture, je vous demande de bien vouloir attribuer, pour l'année 2012, une subvention de fonctionnement d'un montant de 460 000 € et une subvention d'investissement de 22 000 €. Cette somme servira à mettre des versions sur les iphones et les androïdes, mais également de continuer de moderniser les outils de travail à l'Office de Tourisme.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *La subvention de fonctionnement augmente chaque année et c'est très bien. Mais je trouve que l'Office de Tourisme devrait vraiment améliorer son site Internet, car comme vous le savez, les gens consultent de plus en plus souvent les sites Internet des Villes pour y trouver tout simplement des logements, savoir un petit peu les parcours touristiques, historiques, les activités, etc. Allez sur le site de l'Office de Tourisme de la Ville d'Orléans, il est très petit et il y a énormément de publicités qui tournent en boucle saturant ainsi l'écran. Je trouve cela dommage, car si vous allez sur les sites Internet d'autres Offices de Tourisme, on y trouve déjà des pages d'accueil beaucoup plus conviviales, plus claires. Je citerai par exemple une ville comme Lille. Il faudrait donc améliorer les choses, car de plus en plus, les français, les européens ou les étrangers qui se promènent en France vont sur ces sites là pour essayer de voir un petit peu ce qu'ils peuvent trouver dans une ville. Il faut que ce site soit accueillant, convivial et qu'il ait une certaine prestance.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Merci, Mme KOUNOWSKI, c'est gentil, mais vous auriez pu le dire aussi en commission. C'est la raison pour laquelle je vous demande une modernisation de l'outil de travail. D'autre part, c'est tout de même un site qui est beaucoup visité avec 300 000 contacts par an.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention cadre entre la Ville et l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2009 pour une durée de 5 ans.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à inscrire, chaque année, à son budget une subvention de fonctionnement destinée à assurer le bon fonctionnement de l'association. Par ailleurs, la Ville peut être amenée, en fonction des projets, à inscrire une subvention d'investissement à verser complémentirement à la subvention de fonctionnement.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 460 000 € à l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans, versée en une seule fois, au titre de l'année 2012 sous réserve du vote du budget correspondant ;

2°) décider d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de 22 000 € à l'Office de Tourisme et de Congrès, sur la base des justificatifs de dépenses, pour la modernisation des outils informatiques, au titre de l'année 2012 sous réserve du vote du budget correspondant ;

3°) imputer les dépenses correspondantes, dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 95, articles 6574 et 2042, opération 11B298, service gestionnaire DREP. »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

N° 58 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé de décider de l'attribution de subventions pour un total de 10 080 € au titre de l'année 2011 et 3 168 299,74 € au titre de l'année 2012 pour un certain nombre de délégations : Enseignement Supérieur, Sports, Événementiel, Social, Santé Handicap, Jeunesse et Relations Extérieures.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX, vous souhaitez intervenir.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *On souhaiterait demander un vote par partie pour distinguer en particulier la subvention accordée au Salon de l'Étudiant, puisqu'il s'agit d'une initiative payante, et d'ailleurs assez chère, car cela représente une participation de 14 000 €, alors que la Région organise un forum de l'orientation qui lui est gratuit. On s'abstiendra donc sur cette partie de la délibération et on votera pour les autres parties.*

Mme BARRUEL – *Une remarque, il me semble que le Salon de l'Étudiant est encore organisé cette année avec la Région. De plus, et ce depuis plusieurs années, on baisse régulièrement notre participation au Salon de l'Étudiant. D'autre part, on sait bien qu'il y a un forum organisé avec la Région puisqu'on participe aux réunions.*

M. le Maire – *J'ajoute une non participation au vote de M. LABED.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Ville pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 10 080 € pour 2011 et 3 168 299,74 € pour l'exercice 2012 sous réserve du vote du budget correspondant.

I - Mme BARRUEL Enseignement Supérieur

<u>Salon de l'étudiant 2012. Participation de la Ville</u>				
N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la participation (en €)	
			2011	2012
01	Salon de l'Étudiant	location d'un stand de 45 m ² à un emplacement préférentiel situé à l'entrée du salon pour l'édition 2012.	14 408,06	13 754,74
Sous-Total :				13 754,74

*(avis de la commission action économique, commerce, enseignement supérieur, recherche)
Imputation : fonction 24, article 6132, opération 04B266, service gestionnaire UERI.*

ADOPTÉ PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

II - Mme GRIVOT Sport

<u>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'U.S.O. Patinage de vitesse</u>				
N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2010	2011
02	U.S.O. Patinage de vitesse	Aide pour l'acquisition de huit paires de patins	-	780
Sous-total :				780

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 40, article 6574, service gestionnaire C.S.P.O.

ADOpte A L'UNANIMITE.

III - M. VALETTE Evènementiel

<u>Fête de la Saint-Vincent. Attribution d'une subvention à l'association Confrérie Vigneronne des Chevaliers d'Orléans-Cléry</u>				
N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
03	Confrérie vigneronne des Chevaliers d'Orléans-Cléry	Fêtes de la Saint Vincent	2 995	2 995
Sous-Total :				2 995

(avis de la commission culture relation extérieures tourisme)

Imputation : fonction 024, article 6574, service gestionnaire CEVE.

ADOpte A L'UNANIMITE.

IV - Mme LECLERC Social Santé Handicap

<u>Attribution de subventions en faveur d'associations relevant du secteur social, de la santé et du handicap</u>				
N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2010	2011
04	A.I.D.A.P.H.I.	Permettre la remise et la répartition de titres de transports de la T.A.O. pour les personnes accueillies dans les différents centres d'hébergement	1 948	1 850
Sous-Total social :				1 850

<u>Attribution de subventions en faveur d'associations relevant du secteur social, de la santé et du handicap</u>				
05	Artefacts	Achat de matériaux utiles à la création d'œuvres artistiques, multimédias et interactives dans le but de sensibiliser le grand public aux maladies psychiques.	-	3 500
06	Les blouses roses	Soutien quotidien au profit des enfants hospitalisés du C.H.R.O. (achat de matériel pour les arts plastiques et graphiques (peintures, pinceaux, feuilles de couleurs, etc...))	-	1 000
07	A.S.S.E.P.H.	Achat de mobilier et matériels pour l'aménagement de la zone d'accueil temporaire	-	1 350
Sous-Total santé-handicap :				5 850
Total Social-santé-handicap :				7 700

(avis de la commission solidarité insertion emploi)

Imputation : fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS pour le social ;
 fonction 512, article 65748, service gestionnaire FMSH pour la santé et le handicap.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

V - M. SANKHON Jeunesse

<u>Jeunesse. Attribution de subventions.</u>				
N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2011	2012
08	JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de la prévention de la délinquance par le biais de la pratique des arts martiaux. Convention 2012-2014	81 700	85 700
09	E.S.C.A.L.E.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de La Source. Convention 2012-2014	136 800	136 800
10	D.E.F.I.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation et de l'insertion des jeunes par la musique (gestion de deux locaux de répétition pour le compte de la Ville). Convention 2012-2014	104 500	104 500
11	A.J.L.A.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de l'Argonne. Convention 2012-2014	34 200	34 200
12	A.E.S.C.O.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans différents quartiers de la Ville (Argonne, La Source, Saint Marceau, Blossières...) par la mise en place d'ateliers de sciences et techniques et d'une plate forme d'insertion professionnelle pour les jeunes. Convention 2012-2014	14 250	14 250
13	Auberge de jeunesse – C.R.J.S.	Subvention annuelle de fonctionnement Association dont l'objet est l'accueil et l'hébergement des jeunes (stages sportifs, séjours de courte durée pour la formation professionnelle et/ou le tourisme...).	20 900	20 900
14	A.S.E.L.Q.O.	Subvention annuelle de fonctionnement Association qui œuvre dans le domaine de l'animation sociale éducative et de loisirs des quartiers d'Orléans. Convention 2012-2014	2 705 200	2 705 200

N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2010	2011
15	A.S.E.L.Q.O.	Subvention annuelle d'investissement Entretien du patrimoine municipal mis à disposition de l'association Convention 2012-2014	-	50 000
Sous total :			3 097 550	3 151 550

(avis de la commission sport et vie associative)

Imputation : fonction 422, article 6574 service gestionnaire CJEU ;

fonction 422, compte 2042 service gestionnaire CJEU pour la subvention d'équipement à A.S.E.L.Q.O.

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).

VI - Mme PILET DUCHATEAU Relations Extérieures

<u>Appel et bourses à projets. Attribution de subventions.</u>				
N°	Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
			2010	2011
16	Lycée Jean Zay	Voyage à Cracovie de 30 étudiants en B.T.S. commerce international, afin notamment d'illustrer par la pratique le cours de management interculturel, mettre en pratique les concepts théoriques du marketing international, appréhender la réalité d'une entreprise internationale implantée en Pologne, rencontrer et échanger avec des polonais sur leur mode de vie et leur culture, notamment dans le cadre du jumelage Orléans - Cracovie.	-	800
17	Lycée Benjamin Franklin	Echange avec le Fergusson Collège de Puné en Inde – Voyage des lycéens du 18 février au 10 mars 2012 sur la base d'un projet scientifique comportant notamment deux volets liés au développement durable : le réchauffement climatique et l'eau	-	800
Sous-Total :			-	1 600

(avis de la commission culture, relations extérieures et tourisme)

Imputation : fonction 041, article 6574 opérations 932 service gestionnaire DREP

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans le tableau ci-dessus pour un total de 10 080 € pour l'exercice 2011, et pour un total de 3 168 299,74 € pour l'exercice 2012 sous réserve du vote du budget correspondant ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de la Ville 2011 et 2012. »

ADOPTE.

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

N° 59 – Aménagement de la rue de la Motte Minsard. Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Olivet.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de leur programme de travaux de voirie 2012, les communes d'Orléans et d'Olivet ont décidé d'un commun accord de procéder à l'aménagement de la rue de la Motte Minsard, mitoyenne entre les deux communes, afin de renforcer la sécurité des usagers.

Les travaux comprennent la requalification des trottoirs et des accès des riverains, la réfection de la couche de roulement de la chaussée, la création d'une aire de retournement pour la collecte des déchets ménagers aux abords de la R.D. 2020 avec traitement paysager et le changement des lanternes de l'éclairage public.

Une convention est proposée pour désigner la Ville d'Orléans en qualité de maître d'ouvrage unique de l'opération dans sa globalité sur les communes d'Orléans et d'Olivet, sur le fondement des dispositions de l'article 2.II de la loi du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique, telles qu'issues de l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004. La Ville d'Orléans est le maître d'ouvrage unique des travaux, des frais d'études si nécessaire, ainsi que des travaux topographiques nécessaires à l'opération.

L'enveloppe financière prévue pour cette opération est fixée sur la base d'une estimation qui s'élève à ce jour à 170 000 € T.T.C. La clé de répartition du financement entre les deux parties est fixée à 50 % du montant T.T.C. La Ville d'Orléans sera remboursée des dépenses qu'elle aura engagées au titre de sa mission et émettra un titre de recette correspondant à l'encontre de la Ville d'Olivet.

Le maître d'ouvrage unique est chargé d'élaborer le dossier de consultation des entreprises relatif aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de cette opération, de mettre à contribution sa commission d'appel d'offres, de signer les contrats et marchés et d'assurer leur transmission au contrôle de légalité.

La convention prend fin par le quitus délivré par l'ensemble des maîtres d'ouvrage ou par la résiliation de la convention dans les conditions fixées par celle-ci.

Après avis de la commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Olivet, relative aux travaux d'aménagement de la rue de la Motte Minsard, pour un montant estimé à 170 000 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 60 – **Aménagement de la rue aux Ligneaux. Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec Saint-Jean-de-Braye.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de leur programme de travaux de voirie 2012, les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-Braye ont décidé, d'un commun accord, de procéder à l'aménagement de la rue aux Ligneaux, mitoyenne entre les deux communes, entre la rue de l'Orbette et la rue d'Ambert.

Les travaux comprennent la réfection de la couche de roulement de la chaussée.

Une convention est proposée pour désigner la Ville d'Orléans maître d'ouvrage unique de l'opération dans sa globalité sur les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-Braye, sur le fondement des dispositions de l'article 2.II de la loi du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique, telles qu'issues de l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004. La ville d'Orléans est maître d'ouvrage unique des travaux, des frais d'études si besoin, ainsi que des travaux topographiques nécessaires à l'opération.

L'enveloppe financière prévue pour cette opération est fixée sur la base de l'estimation qui s'élève à ce jour à 240 000 €T.T.C. La clé de répartition du financement entre les deux parties est fixée à 50 % du montant T.T.C. La Ville de Saint-Jean-de-Braye versera une avance de 50 % du montant estimatif des travaux au lancement de l'ordre de service des marchés principaux. Le versement du solde intervient après transmission par le maître d'ouvrage unique à l'autre partie du certificat attestant la réalisation des travaux effectués, accompagné des pièces comptables justificatives.

Le maître d'ouvrage unique est chargé d'élaborer le dossier de consultation des entreprises relatif aux marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de cette opération, de mettre à contribution sa commission d'appel d'offres, de signer les contrats et marchés et d'assurer leur transmission au contrôle de légalité.

La convention prend fin par le quitus délivré par l'ensemble des maîtres d'ouvrage ou par la résiliation de la convention dans les conditions fixées par celle-ci.

Après avis de la commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Ville de Saint-Jean-de-Braye, relative à l'aménagement de la rue aux Ligneaux, dont le montant est estimé à 240 000 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 61 – Ravalement du bâtiment abritant le poste mixte de distribution électrique rue Guillaume. Approbation d'une convention avec E.R.D.F.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Courant 2011, la Ville a réalisé la requalification de la rue Guillaume, en prolongement de la rue du Cloître Saint-Benoît, contribuant ainsi à l'amélioration esthétique de ce secteur.

Dans cette rue est implanté un bâtiment abritant deux locaux électriques, le poste de distribution publique d'électricité « Saint-Benoît » géré par E.R.D.F. et un poste propriété de la Ville, dont l'état nécessiterait une réhabilitation pour une meilleure intégration dans son nouvel environnement.

Soucieuses d'améliorer la propreté et l'intégration des ouvrages de distribution d'électricité, la Ville et E.R.D.F. ont décidé d'établir un partenariat en vue de la réhabilitation dudit bâtiment.

Le programme des travaux est le suivant :

- piquage des enduits existants et réfection complète en enduit traditionnel,
- reprise des peintures sur éléments métalliques,
- remplacement des descentes d'éclairage public et réparation de la corniche.

La Ville assure la réalisation des travaux liés à la réhabilitation du bâtiment et prend en charge l'ensemble des coûts, fourniture et main d'œuvre, ceux-ci étant estimés à 15 000 € T.T.C.

E.R.D.F. s'engage à participer financièrement à hauteur de 50 % du montant total H.T. des travaux, dans la limite de la somme de 6300 € (T.V.A. de 19,6 %) ou de 7 110 € (T.V.A. à 5,5 %).

Après avis de la commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec E.R.D.F., relative aux travaux de ravalement du bâtiment abritant deux postes électriques rue Guillaume dont

le montant est estimé à 15 000 €T.T.C. pour une durée d'un an ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, imputations multiples. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 62 – **Dévoiemnt des réseaux du parking du Cheval Rouge. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les travaux de dévoiemnt des réseaux concessionnaires dans le cadre de la réalisation du parking du Cheval Rouge, la Ville a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 11-4 du règlement de consultation, à savoir :

1) Pour le critère valeur technique : (60 %)

La valeur technique sera appréciée sur la base du mémoire justificatif au regard :

- Des moyens humains et matériels dédiés au chantier et des procédés d'exécution mis en œuvre (sous-pondération 15 %)

- Des mesures prises pour la gestion de la circulation lors des travaux (balisage, accès riverains...) et pour assurer la sécurité sur le chantier (sous-pondération 15 %)

- De la qualité du Plan d'Assurance Environnemental et des mesures prises pour le respect de l'environnement et le développement durable (gestion des déchets de chantier, recyclage, entretien des engins...) (sous-pondération 15 %)

- De la qualité des principales fournitures proposées (sous-pondération 15 %)

2) Pour le critère prix : (40 %)

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante :

Note du candidat = 10 x (prix proposé le plus faible / prix proposé du candidat)

Dans ces conditions, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après procédure adaptée, relatif aux travaux de dévoiemnt des réseaux concessionnaires dans le cadre de la réalisation du parking du Cheval Rouge, à passer avec l'entreprise T.P.V.L. pour un montant de 123 812,91 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, article 2315, opération 10A4752, service gestionnaire UUAM. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 63 – **Aménagement de la place de la Croix Fleury. Lot n° 1 – V.R.D., génie civil et signalisation. Approbation d'un avenant.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du marché relatif à l'aménagement de la place de la Croix Fleury, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif au lot n° 1: « V.R.D.-Génie Civil - Mobilier et signalisation » passé avec la société Eurovia pour un montant de 641 857,32 € T.T.C. lors de la séance du 28 janvier 2011.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce marché, différentes adaptations du projet ont été nécessaires suite :

- à l'aménagement du trottoir à l'entrée de la rue de la Barrière Saint-Marc ;
- aux contraintes de raccordement altimétrique du projet sur la voie d'accès à la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix ;
- à l'installation d'une clôture métallique dans l'espace paysager.

Ces modifications ont généré la création de prix nouveaux et l'augmentation de la masse de travaux à réaliser dans le cadre de l'opération citée en objet, correspondant à une plus value de 32 082,70 € T.T.C., soit 4,99 % du marché initial, portant le montant du marché initial de 641 857,32 € T.T.C. à 673 940,02 € T.T.C., et la prolongation des délais d'exécution des travaux.

Il convient de formaliser ces modifications par voie d'avenant.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant en plus value au marché 11-007 relatif à l'aménagement de la Place de la Croix Fleury - lot n°1 V.R.D. - Génie Civil - Mobilier et signalisation, à passer avec la société Eurovia, pour un montant de 32 082,70 € T.T.C., portant le montant du marché initial à 673 940,02 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, article 2315, opération 10A457, service gestionnaire UUAM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 64 – **Aménagement de la place de la Croix Fleury. Lot n° 3 – Eclairage public et effacement des réseaux. Approbation d'un avenant.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du marché relatif à l'aménagement de la place de la Croix Fleury, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif au lot n° 3 : « Eclairage public et effacement des réseaux » passé avec la société SPIE Ouest Centre pour un montant de 68 560,88 € T.T.C., lors de sa séance du 28 janvier 2011.

Le présent avenant a pour objet de formaliser le déplacement d'un support béton du réseau aérien comprenant également les travaux de reprise de branchements individuels ainsi que de réfection du trottoir.

Ces modifications génèrent une plus value de 12 061,66 € T.T.C., soit 17,60 % du marché initial, portant le montant du marché initial de 68 560,88 € T.T.C. à 80 622,54 € T.T.C.

Les travaux sont prolongés jusqu'au 29 février 2012 en raison des délais administratifs nécessaires à l'instruction du projet par les services compétents et des éventuels aléas climatiques liés à la saison hivernale.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant en plus value au marché 11-041 relatif à l'aménagement de la Place de la Croix Fleury pour le lot n° 3 : Eclairage public et effacement des réseaux, à passer avec la société SPIE Ouest Centre, d'un montant de 12 061,66 € T.T.C, portant le montant du marché initial à 80 622,54 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 824, article 2315, opération 10A457, service gestionnaire UUAM. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 65 – **Parcs de stationnement. Jalonnement dynamique. Approbation de conventions avec les exploitants de parkings.**

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a mis en place un jalonnement dynamique de ses parcs de stationnement et a passé à cet effet, des conventions en novembre 2005 avec chacun des exploitants de parkings en ouvrage : Orléans-Gestion, Carrefour Place d'Arc et Vinci Park.

Ce dispositif a pour objectif d'informer les usagers sur la disponibilité des places dans les parcs de stationnement concernés et de leur permettre ainsi de s'orienter vers des équipements disposant de places disponibles.

Par ailleurs, ce dispositif permet aux exploitants de parcs de stationnement d'améliorer la fréquentation des équipements dont ils assurent la gestion. En contrepartie du service apporté, ils participent au coût de ce système de jalonnement.

Les conventions arrivant à expiration, il convient de les renouveler.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec Orléans-Gestion, Carrefour Place d'Arc et Vinci Park précisant, d'une part, la nature du service que la Ville offrira aux exploitants de parcs de stationnement en ouvrage à partir du système de jalonnement dynamique et fixant, d'autre part, le montant de la redevance que la Ville percevra auprès de chaque exploitant en contrepartie de ce service. Ces conventions prendront effet au 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an renouvelable une fois ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits du budget de la Ville, sous réserve du vote du budget 2012, fonction 824, article 757, service gestionnaire TSTA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 66 – Stationnement sur voirie. Convention d'exploitation avec Orléans-Gestion. Fixation de la redevance annuelle 2011. Approbation d'un avenant.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie, signée le 5 juillet 1991, et modifiée par 5 avenants successifs, fixe dans son article 19, le montant de la rémunération versée par la Ville à Orléans-Gestion, au titre de sa prestation.

En raison des travaux liés à la mise en place de la deuxième ligne du tramway, 195 places de stationnement ont été neutralisées depuis fin 2009, ainsi que les horodateurs y étant rattachés.

Ainsi, la gestion de cette activité ayant été réduite, il y a lieu en conséquence de baisser exceptionnellement ladite rémunération pour l'année 2011.

A ce titre, il a été décidé d'un commun accord de fixer la rémunération annuelle due à Orléans-Gestion pour l'exploitation du stationnement sur voirie au titre de l'année 2011 à 466 440 € H.T., calculée sur la base de 1 283 places.

Un avenant a donc été rédigé en ce sens.

Après avis de la commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 6 à la convention d'exploitation au stationnement sur voirie, à passer avec Orléans-Gestion, afin de fixer la rémunération annuelle pour l'année 2011 à 466 440 € H.T. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 6228, service gestionnaire TSTA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 67 – Stationnement en ouvrage. Tarification spéciale de fin d'année.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de soulager les habitants et les commerçants des contraintes liées aux travaux du tramway, et pour favoriser l'activité commerciale et économique de fin d'année, un travail partenarial entre la Ville, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », Orléans Gestion, la S.E.T.A.O. et les vitrines d'Orléans a conduit à proposer des mesures pour faciliter et encourager l'accès en centre ville.

Pendant cette période, les fréquences de circulation des bus/tramways seront renforcées.

En complément, il est proposé du samedi 10 au samedi 24 décembre 2011 inclus, dans les parkings Cathédrale, Charpenterie, Châtelet, Chats Ferrés, Gambetta, Hôtel de Ville et Saint-Paul, une grille de tarifs horaires réduits dans les conditions suivantes :

- gratuité de la première heure et demie de stationnement,
- minoration des tarifs jusqu'à la sixième heure incluse.

La grille jointe à la délibération fait apparaître le tarif actuel et la tarification spéciale proposée. Durant la période concernée, le forfait soirée à 1 € appliqué dans les parkings sera maintenu.

Les parkings Gare, Münster, Baron et La Source, trop éloignés du centre ville, ne sont pas concernés par ce dispositif.

En conséquence, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la mise en place d'une tarification spéciale de fin d'année dans les parkings en ouvrage cités précédemment ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables du samedi 10 au samedi 24 décembre 2011 inclus et se substitueront aux tarifs existants durant cette période. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**TARIFS APPLICABLES DU
Samedi 10 décembre au samedi 24 décembre 2011 inclus.**

DANS LES PARKINGS CATHEDRALE - CHARPENTERIE - CHATELET - CHATS FERRES -
GAMBETTA - HOTEL DE VILLE – ST PAUL

Gratuité d'1h30 sur tous les tarifs jusqu'à la 6^{ème} heure

	TARIF ACTUEL (en €)	TARIF FIN D'ANNEE (en €)
< 30 MN	gratuit	gratuit
1 h	1,10	gratuit
1 h 30	1,70	gratuit
2 h	2,20	1,70
3 h	3,30	2,20
4 h	4,40	3,30
5 h	4,90	4,40
6 h	5,40	4,90
7 h	5,90	5,90
8 h	6,40	6,40
9 h	6,90	6,90
10 h	7,40	7,40
11 h	7,90	7,90
12 h	8,40	8,40
Heure suppl	0,20	0,20
24 H	9,00	9,00

N° 68 – **Extension des horaires d'ouverture des parkings et mise en place d'un tarif de soirée et d'une offre couplée.**

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de faciliter le stationnement dans le centre ville, notamment pour les usagers fréquentant les restaurants ou les cinémas en soirée et le week-end, une extension des horaires est effective depuis le 6 juin 2011 dans les parkings suivants :

- Parking Cathédrale : jusqu'à 23 h tous les soirs et les dimanches
- Parking Châtelet : jusqu'à 23 h tous les soirs et les dimanches
- Parking Chats Ferrés : jusqu'à 23 h tous les soirs
- Parking Gambetta : jusqu'à 23 h tous les soirs.

Le parking de la Charpenterie est déjà ouvert jusqu'à 1 h du matin tous les soirs et les dimanches.

Les résultats sont plutôt encourageants : la moyenne de fréquentation est en progression et le service est apprécié par les utilisateurs.

Un travail est actuellement réalisé par Orléans Gestion avec les commerçants, plus particulièrement les restaurateurs pour mettre en place des chèques parking.

Un accord de principe a été obtenu pour étendre le tarif soirée à 1 € tous les soirs à partir de 19 h. Les utilisateurs potentiels sont ceux qui stationnent actuellement à l'extérieur sur voirie.

En outre, pour éviter le stationnement anarchique sur voirie lors des événements, une offre billet couplée Evénements-parkings pourra être proposée avec le tarif de 1 € la soirée à partir de 19 h (adaptable en fonction de l'événement).

Pour cela, Orléans Gestion se rapprochera des différents organisateurs d'événements (directeurs, présidents de structures) afin d'étudier ces offres couplées.

Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) pérenniser l'extension des horaires d'ouverture des parkings en ouvrage cités ci-avant ;

2°) décider d'appliquer le tarif de 1 € la soirée à partir de 19 h tous les soirs dans les parkings en ouvrage suivants : Cathédrale, Châtelet, Chats Ferrés, Gambetta, Charpenterie ;

3°) décider de la mise en œuvre de billets Evénements-parkings à proposer aux différents organisateurs d'événements avec le tarif de 1 € la soirée à partir de 19 h, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

MOYENS GENERAUX

N° 69 – Contrôle de légalité. Télétransmission ACTES. Approbation d'un avenant.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit en son article 139 que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle légalité peuvent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

Conformément à une délibération n° 20 du 28 septembre 2007, une convention a été signée le 3 octobre 2007 définissant les conditions de transmission par voie électronique de certains actes de la Ville vers la Préfecture pour le contrôle de légalité (convention ACTES).

Par courriers du 5 septembre et du 24 novembre, le représentant de l'Etat a proposé à la Ville de s'engager dans une nouvelle étape visant à télétransmettre les documents budgétaires jusqu'à présent exclus des envois dématérialisés destinés au contrôle de la légalité.

Considérant la cohérence de ce projet avec la stratégie de développement durable définie par la Ville, celle-ci souhaite s'engager dans cette démarche à compter du vote du budget 2012.

La Préfecture du Loiret propose un projet d'avenant n° 1 à la convention ACTES, permettant de formaliser cet engagement de dématérialisation des documents budgétaires.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à la dématérialisation du contrôle de légalité à passer avec l'Etat, ayant pour objet d'étendre cette dématérialisation aux documents budgétaires à compter de la transmission du budget primitif 2012 ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer cet avenant n° 1 au nom de la Ville, et à signer tout document et effectuer toutes démarches qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de cette opération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 70 – Conservatoire. Réaménagement du hall d'entrée. Approbation d'avenants.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 15 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux relatifs au réaménagement du hall d'entrée du conservatoire.

Dans le cadre des travaux de la deuxième ligne du tramway et notamment de l'implantation d'une station devant l'entrée actuelle de la salle de l'Institut, deux nouvelles entrées ont été créées, pouvant être également utilisées comme issues de secours.

Au cours de la réalisation de cette opération, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires :

- à la demande des occupants et en raison du nouvel emplacement de la cage ascenseur, il est nécessaire de restituer la même capacité de rangement dans le bureau situé à l'entresol, ce qui amène à la réalisation d'aménagements nouveaux ;

- à la demande du bureau de contrôle, il est nécessaire d'installer dans les vestiaires et les sanitaires, le câblage électrique sous le plafond coupe feu, ce qui entraîne la pose d'un faux-plafond pour le cacher ;

- après sondage, l'état du parquet de l'embranchement du grand hall d'entrée est apparu en très mauvais état. Il est donc nécessaire de procéder à sa réparation puis, à sa vitrification.

Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'avenants en plus-value, selon les dispositions suivantes :

marché 11-070 – lot 2 – plâtrerie - menuiserie : groupement CROIXMARIE/GAUTHIER

montant du marché initial.....	122 382,84 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value.....	14 226,42 € T.T.C.
avenant n° 2 en plus value.....	5 238,48 € T.T.C.

Nouveau montant du marché..... 141 847,74 € T.T.C.

marché 11-072 – lot 4 : société GAUTHIER

montant du marché initial.....	54 657,20 € T.T.C.
avenant n° 1 en plus value.....	5 589,81 € T.T.C.
avenant n° 2 en plus value.....	4 807,92 € T.T.C.

Nouveau montant du marché..... 65 054,93 € T.T.C.

Par ailleurs, une prolongation du délai d'exécution des prestations d'un mois a été formalisée par voie d'avenant et approuvée lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2011, pour les lots suivants :

- Lot 1 - démolition maçonnerie,
- Lot 2 - plâtrerie menuiserie,
- Lot 3 - plomberie,
- Lot 4 - finitions,
- Lot 7 - courants forts.

Les dispositions relatives à cette prolongation de délais des avenants n° 1 ne s'avèrent plus nécessaires et il est proposé de les annuler.

Ainsi, le délai initialement prévu fixé à l'article 4-1-1 du C.C.A.P. du marché s'applique à nouveau de droit.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants n° 2 aux marchés de travaux relatifs au réaménagement du hall d'entrée du conservatoire d'Orléans, à passer avec :

- marché 11-070 – lot 2 – plâtrerie - menuiserie : groupement Croix Marie / Gauthier, 40 rue des Frères Lumière, 45800 Saint Jean de Braye conduisant à une plus-value de 5 238,48 €T.T.C. portant le montant du marché à 141 847,74 €T.T.C. ;

- marché 11-072 – lot 4 – finitions : société Gauthier, 3 rue JB Corot, ZA Les montées, 45073 Orléans Cedex 2 conduisant à une plus-value de 4 807,92 €T.T.C. portant le montant du marché à 65 054,93 €T.T.C. ;

2°) approuver l'annulation des dispositions relatives à la prolongation de délai d'un mois d'exécution des travaux pour le lot 1 – démolition maçonnerie, le lot 2 – plâtrerie menuiserie, le lot 3 – plomberie, le lot 4 – finitions et le lot 7 courants forts, et d'appliquer le délai initialement prévu à l'article 4-1-1 du C.C.A.P. ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants, au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 311, article 2313, opération 05A4892, service gestionnaire TPAT. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 71 – **Solution informatique de gestion des P.V. électroniques. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La présente convention de groupement de commandes s'inscrit dans le cadre de la démarche de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » et des communes membres.

La Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire » et la Ville ont souhaité constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de passer un marché pour l'acquisition, la maintenance et la mise en œuvre d'une solution de gestion des procès-verbaux électroniques.

Cette convention prévoit l'application des modalités suivantes :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes,
- elle transmettra une copie du marché à l'AggLO,
- le groupement prendra fin à la liquidation définitive du marché,
- chaque membre du groupement notifiera son propre marché au titulaire, organisera techniquement la mise en œuvre du marché, en assurera le suivi et l'exécution.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » fixant les modalités du groupement de commandes relatif à l'acquisition, la maintenance et la mise en œuvre d'une solution de gestion des procès-verbaux électroniques, pour une durée de quatre ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 72 – Exploitation de diverses installations de génie climatique de la Ville et du C.C.A.S. Approbation d'une convention de groupement de commandes avec le C.C.A.S.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour lancer la consultation visant l'exploitation de diverses installations de génie climatique, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale envisagent de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de mutualiser les procédures et de regrouper les prestations dans une logique d'économies d'échelle.

Cela nécessite la conclusion préalable d'une convention de groupement de commandes, objet de la présente délibération.

L'attribution des marchés se fera selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Dans le cadre de la convention de groupement de commandes, les modalités suivantes sont proposées :

- la Ville assurera la coordination du groupement de commandes,
- les missions du coordonnateur seront exercées à titre gratuit,
- les frais de publicité pour le lancement de la consultation seront supportés par le coordonnateur,
- les marchés seront signés et notifiés par la Ville pour le compte du groupement,
- chaque collectivité assurera l'exécution technique et financière des marchés selon ses propres besoins.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. fixant les modalités du groupement de commandes relatif à l'exploitation de diverses installations de génie climatique de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 73 – Prestations d'entretien ménager de la médiathèque Place Gambetta. Approbation d'un marché passé après appel d'offres.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin de procéder à l'entretien ménager de la médiathèque d'Orléans, un appel d'offres ouvert européen a été lancé.

La Commission d'Appel d'Offres du 9 décembre 2011 a procédé au jugement des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation :

Critères de jugement des offres :

- 1) Prix des prestations (pondération 50 %)
- 2) Valeur technique (pondération 50 %) appréciée au regard de :
 - la pertinence du nombre d'heures d'intervention (pondération 40 %)
 - la qualité des produits utilisés (pondération 10 %)

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à des prestations d'entretien ménager à la médiathèque d'Orléans Place Gambetta à passer avec la société Arc en ciel Environnement, ZA du Plateau, 29 rue du Marché Rollay 94500 Champigny Sur Marne, pour un montant de 86 007,21 €T.T.C. pour l'année 2012 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 030, compte 6283, service gestionnaire TDOM sous réserve du vote du budget. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 74 – Déchets. Fin de mise à disposition et réintégration de deux véhicules bennes. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 31 mars 2000, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition du service de la collecte des ordures ménagères de la Ville auprès de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire ». Celle-ci prévoit le transfert par mise à disposition de véhicules de la Ville concourant à l'exercice de la compétence gestion des déchets.

La mise à disposition par la Ville n'entraînant pas de transfert de propriété, il y a lieu de procéder, chaque fois que nécessaire, au retour des biens à la Ville en cas de désaffectation

par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », quel qu'en soit le motif.

Les bennes à déchets ménagers immatriculées 2669 WS 45 et 303 WV 45 ne répondant plus aux besoins du service compte tenu de leur vétusté, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a informé la Ville de sa décision de désaffecter ces véhicules.

La restitution de ces véhicules à la Ville s'effectuera conformément à l'article L. 1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la fin de mise à disposition à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » des bennes à déchets ménagers immatriculées 2669 WS 45 et 303 WV 45 ;

2°) approuver leur réintégration dans l'actif de la Ville en vue de leur aliénation ;

3°) imputer les crédits correspondants au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

RELATIONS HUMAINES

N° 75 – **C.C.A.S. Approbation d'une convention de mise à disposition de services.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le C.C.A.S. d'Orléans met en œuvre la politique sociale de la Ville en matière de petite enfance, de troisième âge et d'action sociale. Il compte environ 370 agents (représentant 344,5 équivalents temps complet théorique). Le budget annuel est de 16 millions d'euros (année 2011), la Ville apportant une contribution de 8,4 millions d'euros.

Afin de mener à bien ses missions, la Ville met à disposition du C.C.A.S. du personnel municipal. Le C.C.A.S. figure dans l'organigramme municipal et dépend de la Direction Générale Adjointe Famille et Solidarité.

Cette situation résulte d'une délibération du Conseil Municipal de la Ville du 17 décembre 1993 qui a prévu l'intégration du personnel du C.C.A.S. d'Orléans, dans les effectifs de la Ville avec effet au 1^{er} janvier 1994, par la voie de la mutation.

La convention de mise à disposition des personnels auprès du C.C.A.S., prévoyait le remboursement des dépenses de personnel et le versement d'une somme forfaitaire évaluée en contrepartie du coût de gestion des personnels.

Cet accord a été conclu pour 9 ans et a été ensuite reconduit par délibération du 13 décembre 2002 par un avenant prenant effet au 1^{er} janvier 2003 qui arrivera à expiration le 31 décembre 2011.

Un avenant complémentaire a été conclu pour l'année 2011 par une délibération du 17 juin 2011 afin de formaliser les modalités de concours et moyens apportés par les services fonctionnels et opérationnels de la Ville au C.C.A.S.

La recherche d'efficience qui a présidé à l'évolution de l'organisation de la Ville a conduit à une mutualisation au sein des services de la Mairie d'une partie des missions d'appui technique jusqu'alors assurées directement au C.C.A.S.

La Ville et le C.C.A.S. souhaitent maintenir un dispositif de mutualisation des personnels reposant sur les principes suivants :

- La performance de la gestion (efficacité, coût...),
- La gestion centralisée du personnel garantissant à la fois la souplesse en terme de gestion, le maintien des avantages sociaux consentis aux personnels de la Ville et les facilités en terme de mobilité,
- L'appui et l'expertise des services municipaux dans des domaines de gestion variés,
- Les interventions techniques liées à la maintenance et à l'entretien des bâtiments dans la mesure où la plupart (18 bâtiments sur les 23 bâtiments gérés par le C.C.A.S.) appartient à la Mairie.

Le C.C.A.S. peut ainsi se concentrer sur son cœur de métier, sans générer de surcoûts.

Il est donc proposé de mettre en œuvre une nouvelle convention de mise à disposition qui concernerait :

- l'ensemble du personnel du C.C.A.S., ce qui représente au 1^{er} janvier 2012 un effectif théorique de 344,34 équivalents temps complet,
- ainsi que les services fonctionnels et opérationnels qui interviennent, en partie, pour le compte du C.C.A.S., soit en équivalents temps complet 1,40 postes en catégorie A, 2,80 postes en catégorie B et 8,45 postes en catégorie C. L'ensemble représente une somme annuelle pour l'exercice 2012 de 465 135 €, estimés à partir des salaires moyens figurant au bilan social 2010.

Dans ces conditions, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition de services à passer avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans, pour une durée de 4 ans renouvelable 1 fois, par tacite reconduction ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite la convention au nom de la Ville et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 6419, service gestionnaire HVIP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 76 – **Tableau des effectifs. Approbation de modifications.**

Mme SAUVEGRAIN – *Ce sont les modifications habituelles qui prennent en compte notamment toutes les promotions des agents.*

M. le Maire – *Que je félicite.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents de la Ville soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements mentionnés ci-après sont, pour chaque cadre d'emplois, la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel (recrutements suite à des mobilités, départs en retraite, mutations) et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1^{er} janvier 2012. Il comptabilise les mouvements intervenus depuis le 1^{er} juillet 2011, date d'effet de la dernière délibération présentée au Conseil Municipal, et anticipe certains mouvements qui interviendront au cours du 1^{er} semestre 2012.

Sont pris en compte les agents permanents de la collectivité (qu'ils soient sur un poste défini dans l'organigramme, en situation de surnombre ou mis à disposition). Quel que soit le taux d'occupation du poste, l'agent est comptabilisé à 1. Enfin les postes vacants ou créés, mais non encore pourvus, sont aussi pris en compte.

En conséquence, après avis du Comité Technique et de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées ci-dessous.

ADOPTÉ PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

Emplois fonctionnels

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Directeur général DGST	1	1
Directeur général adjoint	5	5
Total	7	7

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

1 – Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Administrateur	2	2
Total	2	2

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des attachés territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Directeur	8	8
Attaché principal	19	25
Attaché	64	56
Total	91	89

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 6 postes d'attaché → 6 postes d'attaché principal

Suite à mutations :

- transformation d'un poste d'ingénieur en poste d'attaché territorial
- transformation d'un poste d'attaché en poste d'adjoint au responsable du service des marchés.

Suite à départ en retraite, suppression d'un poste d'attaché (résorption d'un surnombre).

Suite à disponibilité, transformation d'un poste d'attaché en poste de technicien territorial.

3 – Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Rédacteur chef	15	17
Rédacteur principal	18	21
Rédacteur	51	51
Total	84	89

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe,
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe, → 4 postes de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 2 postes de rédacteur → 2 postes de rédacteur chef
- 3 postes de rédacteur → 3 postes de rédacteur principal

Suite à départ en retraite, transformation d'1 poste d'animateur principal de 1ère classe en poste de rédacteur.

4 – Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Adjoint administratif principal		
- 1ère classe	30	36
- 2ème classe	69	49
Adjoint administratif		
- 1ère classe	72	85
- 2ème classe	109	114
Total	280	284

En application du protocole pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville fixant les ratios d'avancement de grade, les effectifs du cadre d'emplois sont modifiés. Ce tableau tient compte des départs en retraite et des mobilités.

Pour mémoire, le ratio est fixé à :

- 50% pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe à l'ancienneté et 100% pour les lauréats de l'examen professionnel,
- 50% pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 30% pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe,
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe, → 4 postes de rédacteur

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Suite à reclassement médical :

- transformation de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe en postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- transformation d'1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe en poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs handicapés, stagiairisation d'un adjoint administratif de 2ème classe temporaire.

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe en poste de responsable de maison de la réussite.

Suite à titularisation, transformation de 2 postes d'adjoint administratif de 2ème classe contractuels en postes d'adjoint administratif de 2ème classe.

Suite à vacances de poste :

- stagiairisation de 2 adjoints administratifs de 2ème classe temporaires
- réintégration d'un adjoint administratif de 1ère classe

5 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	3	1
Adjoint au responsable du pôle comptabilité générale	1	1
Adjoint au responsable du service des marchés	0	1
Assistante de direction (C.D.I.)	2	1
Attaché de presse	2	2
Caissière	1	1
Chargé de communication	3	3
Chargé de communication interne	1	1
Chargé de mission G.P.V.	1	1
Chargé de mission sécurité et prévention	1	1
Chargé de projet PLU	0	1
Chargé de sensibilisation développement durable	1	1
Chargé d'évènements	4	4
Chef de projet	1	1
Chef de projet A.N.R.U. et Z.F.U. Argonne	1	1
Collaborateur de cabinet	2	2
Collaborateur de groupe opposition	1	1
Conseiller pour les affaires réservées du Maire	1	1
Conseiller spécial chargé du rayonnement	1	1
Coordonnateur réussite éducative	1	1
Directeur de cabinet	1	1
Directeur de la commande publique	1	1
Journaliste (dont 1 C.D.I.)	3	3
Pigiste (C.D.I.)	2	2
Responsable administratif et financier (R.A.F.)	1	2
Responsable agence sociale	0	1
Responsable de l'information C.D.I.)	1	1
Responsable de maison de la réussite (dont 1 C.D.I.)	2	3
Responsable des chargés de communication	1	1
Responsable de mairie de proximité	2	2
Responsable du Parc Floral	1	1
Responsable du pôle prévention réussite	1	1
Responsable du service mission jeunesse (CDI)	1	1
Responsable du service santé et handicap	1	1
Responsable du service solidarité & insertion sociale	1	1
Total	47	49

Suite à réorganisation, transformation d'un poste d'assistante de direction en poste de RAF.

Suite à recrutement, transfert du poste de chargé de projet PLU de la filière technique à la filière administrative.

Suite à mutations :

- transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif en poste de responsable d'agence sociale
- transformation d'un poste d'attaché en poste d'adjoint au responsable du service des marchés

Suite à départ en retraite, transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe en poste de responsable de maison de la réussite.

Suite à titularisation, transformation de 2 postes d'adjoint administratif de 2ème classe contractuels en postes d'adjoint administratif de 2ème classe.

II – FILIERE TECHNIQUE

1 – Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	1	3
Ingénieur principal	16	14
Ingénieur	24	23
Total	42	41

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 2 postes d'ingénieur principal → 2 postes d'ingénieur en chef

Suite à mutation, transformation d'un poste d'ingénieur en poste d'attaché territorial.

2 – Cadre d'emplois des techniciens territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Technicien principal 1 ^{ère} classe	45	40
Technicien principal 2 ^{ème} classe	27	27
Technicien	41	46
Total	113	113

Suite à mutation, transformation d'un poste de technicien en poste de chargé d'opérations contractuel.

Suite à disponibilité, transformation d'un poste d'attaché en poste de technicien territorial.

Suite à mobilités, transformation de 5 postes de technicien principal de 1ère classe en 5 postes de technicien.

* * * * *
* * *

Dans le cadre de l'accompagnement de la fin du projet CLEO, création temporaire d'un poste de technicien territorial.

3 – Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Agent de maîtrise principal	53	53
Agent de maîtrise	34	35
Total	87	88

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe → 2 postes d'agent de maîtrise

Suite à mutation, transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste de responsable technique de quartier contractuel.

4 – Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Adjoint technique principal		
- 1 ^{ère} classe	187	186
- 2 ^{ème} classe	180	166
Adjoint technique		
- 1 ^{ère} classe	264	263
- 2 ^{ème} classe	261	275
Total	892	890

En application du protocole pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville fixant les ratios d'avancement de grade, les effectifs du cadre d'emplois sont modifiés. Ce tableau tient compte des départs en retraite et des mobilités.

Pour mémoire, le ratio est fixé à :

- 50% pour l'accès au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à l'ancienneté et 100% pour les lauréats de l'examen professionnel,
- 50% pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 30% pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Suite à titularisation, transformation de 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuels en postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Suite à reclassement médical, transformation de 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe → 2 postes d'agent de maîtrise

5 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	0
Chargé de mission D.G.S.T.	1	0
Chargé de projet ARENA	1	1
Chargé de projet aménagements urbains et planification	0	1
Chargé de projet PLU	1	0
Chargé de suivi de projets	1	1
Chargé d'opérations	0	1
Chef de Projet Informatique (dont 1 C.D.I.)	2	2
Directeur du G.P.V.	1	1
Régisseur général (DEVE)	1	1
Responsable infrastructure informatique	1	1
Responsable service Conception et Conduite d'Opérations	0	1
Responsable service Déplacements	1	1
Responsable service Eclairage public et signalisation tricolore	1	1
Responsable service Reprographie	1	1
Responsable service Télécommunications	1	1
Responsable technique de quartier	3	4
Webmaster (dont 1 C.D.I.)	2	2
Total	20	20

Suite à mutations :

- transformation d'un poste de technicien en poste de chargé d'opérations contractuel
- transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste de responsable technique de quartier contractuel.

Suite à recrutement, transfert du poste de chargé de projet PLU de la filière technique à la filière administrative.

Suite à mobilité, transformation du poste de chargé de mission DGST en poste de responsable du service Conception et Conduite d'Opérations.

Suite à titularisation, transformation des 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe contractuels en postes d'adjoint technique de 2ème classe.

Dans le cadre de la révision du POS en PLU, création temporaire pour 2 ans d'un poste de chargé de projet aménagements urbains et planification.

III – FILIERE CULTURELLE

1 – Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Conservateur du patrimoine en chef	4	5
Conservateur du patrimoine	7	6
Total	11	11

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 1 poste de conservateur du patrimoine → 1 poste de conservateur du patrimoine en chef

2 – Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux des bibliothèques

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Conservateur en chef	1	1
Conservateur	3	3
Total	4	4

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Bibliothécaire	5	5
Total	5	5

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

4 – Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Attaché de conservation	10	7
Total	10	7

Suite à recrutements, transformation de 3 postes d'attaché de conservation en 2 postes d'archéologue et 1 poste de responsable du service archéologie.

5 – Cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Professeur à temps complet - hors classe	24	25
- classe normale	38	36
Professeur à temps non complet	23	27
Total	85	88

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 1 poste de professeur de classe normale à temps complet → 1 poste de professeur hors classe

Suite à contractualisation, transformation d'un poste de professeur de classe normale à temps non complet en poste de professeur contractuel.

Suite à départ en retraite, suppression d'un poste de professeur de classe normale.

Transformation d'heures de vacations en 5 postes permanents de professeur de classe normale à temps non complet.

6 – Cadre d'emplois des assistants qualifiés territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Assistant qualifié hors classe	7	8
Assistant qualifié 1 ^{ère} classe	10	11
Assistant qualifié 2 ^{ème} classe	12	10
Total	29	29

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 2 postes d'assistant qualifié de 2^{ème} classe → 2 postes d'assistant qualifié de 1^{ère} classe
- 1 poste d'assistant qualifié de 1^{ère} classe → 1 poste d'assistant qualifié hors classe

7 – Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Assistant hors classe	5	6
Assistant 1 ^{ère} classe	4	5
Assistant 2 ^{ème} classe	5	3
Total	14	14

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 2 postes d'assistant de 2^{ème} classe → 2 postes d'assistant de 1^{ère} classe
- 1 poste d'assistant de 1^{ère} classe → 1 poste d'assistant hors classe

8 – Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Assistant spécialisé d'enseignement artistique :		
- temps complet	21	20
- temps non complet	8	9
Total	29	29

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'assistant à temps non complet en poste d'assistant spécialisé à temps non complet.

Suite à non renouvellement, suppression d'un poste d'assistant spécialisé à temps complet.

9 – Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Assistant d'enseignement artistique :		
- temps complet	7	7
- temps non complet	18	17
Total	25	24

Suite à réussite au concours, transformation d'un poste d'assistant à temps non complet en poste d'assistant spécialisé à temps non complet.

10 - Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Adjoint du patrimoine principal		
- 1 ^{ère} classe	15	20
- 2 ^{ème} classe	11	6
Adjoint du patrimoine		
- 1 ^{ère} classe	7	7
- 2 ^{ème} classe	21	21
Total	54	54

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 5 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe → 5 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

11 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Adjoint au conservateur en chef du Muséum	1	1
Archéologues	0	3
Directeur établissement d'enseignement artistique (Conservatoire)	1	1
Restaurateur spécialisé arts graphiques (CDI)	1	1
Professeur	1	2
Responsable du service Archéologie	0	1
Total	4	9

Suite à recrutements, transformation de 3 postes d'attaché de conservation en 2 postes d'archéologue et 1 poste de responsable du service et création d'un poste d'archéologue contractuel.

Suite à contractualisation, transformation d'un poste de professeur de classe normale à temps non complet en poste de professeur contractuel.

IV – FILIERE SPORTIVE

1 – Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Conseiller APS	6	6
Total	6	6

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	10	10
Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	18	18
Educateur APS	15	15
Total	43	43

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Opérateur principal	1	1
Opérateur	2	2
Total	3	3

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

V- FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

A- Filière sanitaire

1 – Cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Puéricultrice cadre supérieur de santé	1	1
Puéricultrice cadre de santé	12	12
Total	13	13

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Puéricultrice classe supérieure	7	7
Puéricultrice classe normale	2	2
Total	9	9

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

3 – Cadre d'emplois des médecins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Médecin 2 ^{ème} classe	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

4 – Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Cadre de santé	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Cadre d'emplois des infirmiers

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Infirmier classe supérieure	2	2
Infirmier classe normale	4	4
Total	6	6

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

6 – Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Auxiliaire de puériculture principal		
- 1 ^{ère} classe	4	4
- 2 ^{ème} classe	13	17
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	85	81
Total	102	102

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 4 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe → 4 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

7 – Cadre d'emplois des auxiliaires de soins

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Auxiliaire de soins 1 ^{ère} classe	5	5
Total	5	5

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

8 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Médecin du travail	0	1
Total	0	1

Suite à recrutement, réouverture du poste de médecin du travail.

B- Filière sociale

1 – Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Conseiller socio-éducatif	3	3
Total	3	3

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Assistant socio-éducatif principal	6	8
Assistant socio-éducatif	9	9
Total	15	17

Suite à recrutements, transformation de 2 postes éducateur de jeunes enfants principal en postes d'assistant socio-éducatif principal.

Suite à mutation, transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif en poste de responsable d'agence sociale.

Suite à réussite au concours, stagiairisation d'un assistant socio-éducatif temporaire.

3 – Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Educateur de jeunes enfants chef	10	10
Educateur de jeunes enfants principal	3	1
Educateur de jeunes enfants	12	13
Total	25	24

Suite à recrutements, transformation de 2 postes d'éducateur de jeunes enfants principal en postes d'assistant socio-éducatif principal.

Suite à réussite au concours, stagiairisation d'un éducateur de jeunes enfants.

4 – Cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Rééducateur classe normale	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

5 – Cadre d'emplois des agents sociaux

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Agent social 2 ^{ème} classe	2	2
Total	2	2

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

6 – Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	8	9
ATSEM 1 ^{ère} classe	161	159
Total	169	168

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe → 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs handicapés, transformation d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe en poste d'ATSEM contractuel.

7 – Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Assistants maternelles	83	83
ATSEM	0	1
Total	83	84

Dans le cadre de la politique d'intégration des travailleurs handicapés, transformation d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe en poste d'ATSEM contractuel.

VI – FILIERE POLICE

1 – Cadre d'emplois des directeurs de la police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Directeur de Police	1	1
Total	1	1

Aucune modification n'affecte ce cadre d'emplois.

2 – Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe	1	4
Chef de service de police municipale	6	3
Total	7	7

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 3 postes de chef de service de police principal 2^{ème} classe → 3 postes de chef de service de police principal 2^{ème} classe

3 – Cadre d'emplois des agents de police municipale

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Chef de police	6	6
Brigadier chef principal	21	23
Brigadier	19	18
Gardien de police municipale	54	53
Total	100	100

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 1 poste de gardien de police municipale → 1 poste de brigadier
- 2 postes de brigadier principal → 2 postes de brigadier chef principal

4 – Emplois des agents de surveillance des entrées et sorties d'école

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Agent de surveillance des entrées et sorties d'écoles (dont 18 en C.D.I.)	43	43
Total	43	43

Aucune modification n'affecte ces emplois.

5 – Emplois de surveillance

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Agent de surveillance du stationnement payant	10	10
Emplois de surveillance télévisuelle	12	12
Total	22	22

Aucune modification n'affecte ces emplois.

VII – FILIERE ANIMATION

1 – Cadre d'emplois des animateurs

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Animateur principal 1 ^{ère} classe	4	3
Animateur principal 2 ^{ème} classe	2	3
Animateur	7	6
Total	13	12

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 1 poste d'animateur → 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe

Suite à départ en retraite, transformation d'1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe en poste de rédacteur.

2 – Cadre d'emplois des adjoints d'animation

GRADES	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Adjoint d'animation principal		
- 1 ^{ère} classe	1	1
- 2 ^{ème} classe	1	3
Adjoint d'animation		
- 1 ^{ère} classe	10	5
- 2 ^{ème} classe	33	38
Total	45	47

Pour permettre les promotions 2011, transformation de :

- 2 postes d'adjoint d'animation de 1ère classe → 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

Suite à reclassement médical, transformation d'1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe en poste d'adjoint administratif de 2ème classe.

Suite à détachement et disponibilités, transformation de 3 postes d'adjoint d'animation de 1ère classe en postes d'adjoint d'animation de 2ème classe.

Suite à vacances de poste, stagiairisation de 3 adjoints d'animation de 2ème classe temporaires.

3 - Contractuels

EMPLOIS	SITUATION	
	Antérieure 01/07/11	01/01/12
Année scolaire		
Animateur	235	221
Sous total	235	221
Eté		
Directeur adjoint	3	3
Animateur	50	50
Régisseur	3	3
Sous total	56	56
Agent d'animation scolaire	1	1
Animateur / Educateur vie sportive (E.M.I.S.)	9	9
Sous total	10	10
Total	301	287

Les animateurs (E.M.I.S. et année scolaire) sont recrutés sur de petits volumes horaires. Malgré l'évolution du nombre d'animateurs, le nombre d'E.T.C. reste sensiblement constant.

N° 77 – **Mise à disposition du Système d'Information Géographique auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'une convention.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Conformément à ses statuts, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO) exerce la compétence facultative exclusive « création et exploitation d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) communautaire » (compétence n° 14.2). Le premier projet d'agglomération 2001-2008 avait confirmé son implication dans ce projet.

Une première convention de mise à disposition de service (M.A.D.S.), mutualisant partiellement le « S.I.G.Or » de la Ville au bénéfice de la Communauté d'Agglomération, a été conclue en 2005.

Cette première convention de M.A.D.S. a pris fin le 31 décembre 2008 ; elle a été renouvelée par délibération du 19 décembre 2008 pour l'année 2009, puis par délibération du 18 décembre 2009 pour l'année 2010 et par délibération du 17 décembre 2010 pour l'année 2011.

L'AggLO rembourse à la Ville les dépenses de personnel et les fournitures administratives courantes. En 2010, le montant s'est élevé à 60 166,70 euros nets.

La convention prenant fin au 31 décembre 2011, il est proposé de la renouveler, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois un an.

Le remboursement de la Ville par l'AggLO s'opèrera en une fois en fin d'année.

Le principe du renouvellement de la convention de M.A.D.S. a fait l'objet d'une consultation des Comités Techniques des deux entités.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition du service du S.I.G.Or. auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 70876, service gestionnaire HVIP. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 78 – **Direction de l'Événementiel. Poste de responsable de régie des évènements. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au sein de la direction de l'évènementiel, le poste de responsable du service régie des évènements est actuellement vacant. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Conformément à la réglementation, deux déclarations de vacance de poste ont été transmises au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 17 mai 2011 n°2011-05-9178 et le 27 octobre 2011 n°2011-10-9321.

Les missions du poste sont les suivantes :

Etude de faisabilité technique :

- étudier, mettre au point, définir et optimiser la mise en œuvre des manifestations,
- définir, quantifier et planifier les temps d'exécution et les moyens humains et matériels.

Organisation :

- superviser les projets confiés aux régisseurs généraux et travailler en lien étroit avec les services de la programmation et du pilotage des événements,
- assurer la sécurité des publics lors des manifestations.

Encadrement :

- management du service (équipe de 29 agents, validation des plannings...),
- veiller à l'application des procédures organisationnelles.

Grandes manifestations :

- définir et coordonner le cadre de travail des prestataires techniques,
- rédiger les cahiers des clauses techniques particulières, saisir les marchés suivis par la régie et établir les devis.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir ce poste par la voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des ingénieurs à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, assortie d'une période d'essai de 3 mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de responsable du service régie des évènements au sein de la Direction de l'Évènementiel par la voie contractuelle pour une durée de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 79 – **Direction de l'Urbanisme. Poste de chargé de projets aménagement urbain et planification. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la démarche de révision du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), un poste de chargé de projets aménagements urbains et planification est créé afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagements urbains et de contribuer à la conduite des études urbaines. Ce poste est aujourd'hui vacant.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 21 septembre 2011 n° 2011-09-9305.

Les missions du poste sont les suivantes :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagements urbains :
 - Piloter les études de faisabilité et de programmation
 - Réaliser le montage d'opérations complexes, rédiger les cahiers des charges des études préalables, mettre au point les traités de concession, dossiers de création de Z.A.C. ou autres procédures d'aménagement, dossiers de D.U.P.
 - Assurer le suivi technique, juridique, administratif et financier des opérations
 - Assurer le relais des partenaires et préparer la concertation du public
- Contribuer à la conduite des études urbaines dans le cadre de la révision du P.O.S. en P.L.U. en lien avec le chef de projet et la chargée de mission P.L.U. :
 - Conduire ponctuellement des études d'urbanisme en complément de la maîtrise d'œuvre ;
 - Analyser la validité du contenu et des conclusions des études réalisées par la maîtrise d'œuvre ;
 - Compiler les études relatives aux projets urbains (y compris la formalisation des orientations d'aménagement).

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir ce poste par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

La rémunération indiciaire est fixée par référence à la grille des ingénieurs à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite de deux ans et assortie d'une période d'essai de trois mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de chargé de projet P.L.U. au sein de la direction de l'urbanisme par voie contractuelle pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de deux ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 80 – **Direction Générale Adjointe Famille et Solidarité. Poste de responsable de la Maison de la Réussite du secteur des Blossières. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 24 avril 2009, le Conseil Municipal autorisait le recrutement d'un responsable de la maison de la réussite du secteur des Blossières, rattaché au pôle prévention réussite.

Le poste de responsable du secteur des Blossières est vacant.

Les missions sont les suivantes :

- Accueil des habitants
- Encadrement des agents de prévention médiation :
 - management et animation
 - supervision technique
- Gestion administrative :
 - gérer administrativement le personnel
 - suivre l'activité et renseigner systématiquement les tableaux de bord
 - cogérer les budgets
 - gérer le matériel
- Développement, suivi, coordination des relations inter-partenariales
- Mise en place et coordination des dispositifs (Prestation d'accueil du jeune enfant, Eté Punch, Parents relais etc...)
- Expertise et suivi des situations traitées dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir ce poste par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Une déclaration de vacance d'emploi a été transmise le 27 octobre 2011 auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret sous le n°2011-10-9332.

La rémunération est fixée par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial, avec le régime indemnitaire correspondant audit grade ainsi que la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

L'intéressé percevra en sus une indemnité d'astreinte équivalente à un demi-forfait et à des heures d'intervention, selon les modalités définies par la délibération du 17 décembre 2004, en contrepartie des astreintes effectuées.

Le contrat est proposé pour une année, renouvelable dans la limite de deux années supplémentaires.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de responsable de la maison de la réussite secteur des Blossières, rattaché au pôle prévention réussite par la voie contractuelle, pour une durée d'un an renouvelable deux ans maximum ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer le contrat et les avenants correspondants ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 81 – **Poste de médecin du travail. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Mme SAUVEGRAIN – *C'est une bonne nouvelle pour les agents de la Ville. Nous avons enfin trouvé un médecin du travail permanent et il s'agit donc de le recruter.*

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – *Vous êtes intervenu, me semble t-il, il n'y a pas longtemps, pour dire qu'il fallait un médecin permanent et c'est donc le cas ce soir !*

M. LEBRUN – *Nous sommes contre le recrutement par voie contractuelle.*

M. le Maire – *Ce n'est pas possible autrement. Si vous trouvez un médecin titulaire, ce serait intéressant. Certes, il y en a un et il existe, nous l'avons rencontré !*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le poste de médecin du travail, pour les agents municipaux, est actuellement vacant. Il convient donc de le pourvoir dans les meilleurs délais.

Conformément à la réglementation, trois déclarations de vacances de postes ont été transmises au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret le 29/04/11

(n° 2011-04-9349), le 4/07/11 (n°2011-07-9030) et le 30/11/11 (n° 2011-11-9166).

Ses missions consistent notamment à :

Réaliser les consultations médicales :

- Réaliser les consultations médicales d'embauche, de reprise après arrêt maladie ou périodiques et évaluer l'aptitude au travail,
- Gérer les urgences,
- Assurer une surveillance des personnels renforcée sur les postes à risques, les pathologies ou les situations de handicap en lien avec la conseillère en évolution professionnelle,
- Participer à la commission intégration et handicap.

Avoir un rôle de conseil auprès de l'administration en matière de santé et de conditions de travail :

- Assurer une veille permanente sur la santé au travail,
- Formuler des avis sur les projets de construction, de modification ou d'aménagement des locaux et des équipements de travail ainsi que sur l'utilisation de produits divers,
- Proposer des aménagements des postes de travail ou des conditions d'exercice des missions,
- Contribuer au plan d'action de résorption des risques et d'amélioration des conditions de travail, dans le cadre des risques répertoriés dans le document unique,
- Participer aux groupes de travail spécifiques notamment celui concernant les risques psycho-sociaux,
- Participer aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- Participer aux études et enquêtes épidémiologiques.

Assurer le bon fonctionnement du service :

- Diriger les membres du service de médecine préventive,
- Réaliser le budget du service et veiller à sa bonne exécution,
- Etablir un rapport annuel d'activité.

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé de pourvoir le poste par la voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26/01/84 modifiée et du décret n° 88-145 du 15/02/88 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération indiciaire sera fixée par référence à la grille des médecins territoriaux à laquelle s'ajouteront l'indemnité de technicité des médecins et l'indemnité spéciale des médecins correspondant audit grade et la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans, assortie d'une période d'essai de deux mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire ou son délégué à pourvoir un poste de médecin du travail au sein de la Direction Générale Adjointe Relations Humaines par la voie contractuelle pour une durée de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 64131, service gestionnaire HVIP. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

M. le Maire – *Vous êtes contre la médecine du travail. Mais non, je plaisante, ce n'est pas vrai, j'ai compris !*

N° 82 – **Rupture d'un contrat de travail. Approbation d'une transaction.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« M. Aziz Bounajma a été recruté à la Ville d'Orléans le 12 avril 2007 en qualité d'adjoint d'animation 2^{me} classe auxiliaire (à fonction d'agent de médiation) jusqu'au 8 juin 2007. Ensuite, il a exercé en tant qu'adulte relais dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour la période du 9 juin 2007 au 17 novembre 2008. Enfin, il a conclu un nouveau contrat de 3 ans pour réaliser des missions d'adulte relais à compter du 18 novembre 2008.

Par lettre du 18 mai 2011, la Ville a informé M. Aziz Bounajma de son licenciement pour faute grave sans indemnité de préavis et de licenciement en raison, d'une part, d'une attitude incorrecte voire menaçante à l'encontre de sa hiérarchie, et d'autre part, d'un manque de respect et d'une attitude menaçante à l'encontre d'un agent.

Un solde de tout compte a été établi à la date du 1^{er} juin 2011 correspondant au solde du versement des reliquats de primes et d'indemnités compensatrices des congés et R.T.T. non pris.

M. Aziz Bounajma a saisi le Conseil de Prud'hommes d'Orléans aux fins d'obtenir auprès de la Ville 17 976 € au titre de plusieurs dédommagements financiers à savoir :

- Prime de service 2010 + congés 2010 et 2011 : 776 € net
- Indemnité de congés payés : 2 jours en 2010, 14,6 jours en 2011 + 3

R.T.T. : 1 200 € net ;

- Indemnité de fin de contrat : 4 000 € ;
- Indemnité de licenciement : 4 000 € ;
- Indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse : 4 000 € ;
- Dommages et intérêts pour rupture abusive du C.D.D. : 4 000 €

Lors de l'audience de conciliation qui s'est tenue le 5 octobre dernier devant le Conseil de Prud'hommes d'Orléans, un accord amiable a été signé entre les deux parties consistant en une indemnisation des salaires restant dus jusqu'à la fin du contrat soit la somme de 6 530 € net.

La transaction proposée vise à entériner cet accord et clore définitivement le litige né entre les parties.

En contrepartie de l'indemnité versée par la Ville, Monsieur Aziz Bounajma s'engage à renoncer à toute indemnité supplémentaire liée à son licenciement pour faute grave sans indemnité de préavis et de licenciement.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les dispositions de la transaction à passer entre les parties précitées portant sur le versement par la Ville à M. Aziz Bounajma suite à son licenciement pour faute grave d'une somme de 6 530 € net, correspondant à l'indemnisation des salaires dus jusqu'au terme du contrat de travail de l'intéressé ;

2°) autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite transaction au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 522 article 64161 code gestionnaire HVIP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 83 – **Directeur général adjoint du développement. Mise à disposition individuelle. Information.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Conformément au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, le Conseil Municipal est informé de la mise à disposition individuelle du fonctionnaire territorial de la collectivité, détaillée dans le tableau ci-après :

MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE (MADI)
(passage en Conseil Municipal du 16 décembre 2011 pour information)
en vertu de l'article 1-I du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008

AGENT			ORGANISMES		DATES		DURÉE	OBSERVATIONS
NOM PRÉNOM	GRADE & STATUT	POSTE Ville Orléans	D'ORIGINE	D'ACCUEIL	DE DÉBUT	DE FIN		
GUY Dominique	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	Directeur du développement	Ville d'Orléans	Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire	01.01.2012	31.12.2014	3 ans	Quotité de mise à disposition : 50 % Remboursement annuel

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

N° 84 – **Revalorisation de la rémunération des agents recenseurs.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les objectifs du recensement de la population sont :

✓ d'établir les populations légales de chaque commune ou circonscription administrative ;

- ✓ de fournir des données socio-démographiques détaillées sur les individus et d'étudier les évolutions de la population ;
- ✓ de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement de la population a lieu depuis 2004 tous les ans par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants où il porte sur un échantillon de 8 % du nombre total de logements que comporte la commune.

Les chiffres de la population légale sont disponibles pour toutes les communes en fin d'année. Authentifiés par décret, ces chiffres entrent en vigueur au 1er janvier.

La collecte des informations est confiée aux communes sous le contrôle de l'I.N.S.E.E. L'Etat verse une dotation forfaitaire aux communes qui assument les dépenses, essentiellement en personnel.

Le coût de la collecte pour la Ville s'est élevé en 2011 à environ 40 000 € tandis que la dotation perçue en 2011 est de 26 700 €

La rémunération des agents recenseurs adoptée en 2008 est la suivante :

- feuille de logement enquêté : 2 € l'unité ;
- feuille de logement non enquêté : 1,60 € l'unité ;
- bulletin individuel : 0,80 € l'unité ;
- forfait par demi-journée de formation : 35 € ;
- logements visités pour la préparation de la collecte : 0,40 € par logement ; (tournée de reconnaissance, mise sous pli et distribution du courrier) ;

Ainsi qu'une prime de 80 € attribuée sur la base des critères ci dessous :

- respect des délais imposés chaque semaine ;
- collecte complète des informations sur les adresses confiées ;
- bonne tenue du cahier de tournée ;
- ponctualité avec les habitants et les contrôleurs ;
- rigueur et organisation du travail ;

Afin de prendre en compte l'évolution du point de la fonction publique depuis 2008, il est proposé de revaloriser la prime définie ci-dessus à hauteur de 90 €

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir actualiser la rémunération des agents recenseurs comme prévu ci-avant à compter du 1^{er} janvier 2012. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 85 – **Compte épargne retraite. Modifications du dispositif.**

Mme SAUVEGRAIN – *Le dispositif est modifié du fait que l'âge de la retraite l'est aussi. Le compte épargne retraite est d'autant décalé dans le temps.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 11 juillet 1997, le Conseil Municipal a instauré un dispositif de Compte Epargne Retraite (C.E.R.).

Ce dispositif s'adresse aux agents de 55 ans et plus, il peut être alimenté par des heures supplémentaires récupérables, une partie des congés annuels ou la transformation de tout ou partie de la prime de fin d'année.

Une bonification de 20 % des jours épargnés sur le compte épargne retraite est opérée si l'agent fait valoir ses droits à la retraite à la date d'obtention de la retraite à taux plein (âge légal + durée d'assurance).

La loi n° 2010-1330 portant réforme des retraites du 9 novembre 2010 a élevé progressivement l'âge de départ à la retraite de deux ans pour les pensions prenant effet au 1er juillet 2011 (pour les fonctionnaires nés entre le 1er juillet 1951 et le 31 décembre 1955), dans la limite de 62 ans.

Pour les fonctionnaires relevant de la catégorie active, l'âge de départ à la retraite s'est également élevé progressivement de deux ans pour les pensions prenant effet au 1er juillet 2011 (pour les fonctionnaires nés entre le 1er juillet 1956 et le 31 décembre 1960) pour atteindre 57 ans.

Il convient d'harmoniser l'âge d'ouverture du compte épargne retraite avec le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite. Ce projet a été soumis à l'avis du Comité Technique du 18 octobre 2011.

Par ailleurs, la possibilité de monétiser les jours capitalisés sur le compte épargne retraite n'a pas été prévue initialement.

Toutefois, afin de régler les situations où l'agent n'a pas pu bénéficier de son compte épargne retraite (décès, congé longue maladie, congé longue durée, accident du travail ayant pour conséquence un arrêt prolongé), il est proposé de mettre en œuvre une indemnisation au profit de l'agent uniquement en cas d'absence prolongée avant la mise en retraite, ou des ayants droit en cas de décès.

Cette indemnisation s'effectuerait selon les règles prévues pour le compte épargne temps dans le décret n°2004-878 du 26 août 2004 selon le barème suivant :

- Agent de catégorie A : 125 € bruts par jour.
- Agent de catégorie B : 80 € bruts par jour.
- Agent de catégorie C : 65 € bruts par jour.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) reculer l'âge d'ouverture du compte épargne retraite à 57 ans au moins pour les agents nés à partir du 1^{er} janvier 1957 ou 52 ans au moins pour les agents relevant de la catégorie active nés à compter du 1^{er} janvier 1962 ;

2°) autoriser la monétisation des jours capitalisés sur un compte épargne retraite en cas de décès de l'agent ou de placement en arrêt prolongé selon les modalités sus indiquées ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

ACTUALISATION DES TARIFS

N° 86 – **Musées. Tarification des droits d'entrée. Actualisation.**

M. VALETTE – *Il s'agit d'actualiser et d'harmoniser les tarifs de l'ensemble des musées de la Ville et en plus de créer un Pass Jeanne d'Arc qui permettra d'accéder au Centre Charles Péguy, à la nouvelle Maison Jeanne d'Arc, au Musée Historique et au parcours dans la Ville dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.*

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Je voudrais avoir le plaisir de vous lire un extrait d'Orléans Passionnément avec Serge GROUARD ...*

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme KOUNOWSKI - *... page 24. Je vous le gardais pour la fin, parce que vous avez été prévenu bien sûr.*

Je lis textuellement : « Le Musée des Beaux-Arts, le Musée Jeanne d'Arc et le Musée Archéologique seront gratuits – et gratuit est souligné en gras. » Alors, où en est-on, parce que là il s'agit d'augmentations de tarifs ?

(rires).

Mme KOUNOWSKI – *Ce sont donc des promesses pas très bien tenues, M. GROUARD.*

M. le Maire – *On est dans la tarification des droits d'entrée et j'ai le plaisir de vous faire savoir que la sortie est gratuite ! Donc, je vous consulte.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs actuels d'entrée dans les établissements culturels de la Ville ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2001. Le Conseil Municipal du 13 avril 2007 a modifié certaines conditions d'application de ces tarifs.

Il est proposé une actualisation et une harmonisation des tarifs et des modalités d'application à partir du 1^{er} janvier 2012 pour l'ensemble des musées.

La création d'un Pass Jeanne d'Arc, d'une validité d'un mois, a pour objet d'inciter le public à la découverte d'un parcours complet sur l'histoire et la représentation de Jeanne d'Arc au travers des musées d'Orléans, Musée des Beaux-Arts, Musée historique et archéologique de l'Orléanais, Maison de Jeanne d'Arc et Centre Charles Péguy. Ce pass sera mis en vente à

compter de l'ouverture de la Maison de Jeanne d'Arc dans sa nouvelle configuration, prévue en avril 2012, et accompagnera le lancement des festivités du sixième centenaire de la naissance de la Pucelle.

Le détail de ces nouveaux tarifs est présenté dans le tableau annexé à la délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les nouvelles tarifications et conditions des droits d'entrée dans les musées dont le détail figure dans le tableau ci-annexé ;

2°) décider que ces tarifs et ces conditions entreront en vigueur au 1er janvier 2012 et pour le pass, à compter de l'ouverture de la Maison de Jeanne d'Arc ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts inscrits au budget 2012 de la Ville sous réserve de son vote, fonction 322, article 7062, services gestionnaires CMBA, CMHI, CJAP, CMHN. »

**ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.**

Tarifification des Musées 2012

	Billets couplés validité 1 mois				Billet simple		Pass J. Arc validité 1 mois MBA-MH-MJA-CCP 2012
	MBA - M Historique		C Péguy-M J Arc		Muséum		
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	
Collections permanentes							
Tarif plein	3 €	4 €	2 €	4 €	3 €	4 €	7 €
Tarif réduit	1,50 €	2 €	1,00 €	2 €	1,50 €	2 €	5,50 €
Collections permanentes et expositions temporaires							
Tarif plein	4 €	5 €					
Tarif réduit	2,50 €	3 €					

MODALITES D'APPLICATION DES TARIFS

Gratuité

- 1^{er} dimanche du mois Musée des beaux-arts et Musée Historique
- 2^e dimanche du mois Maison de Jeanne d'Arc
- 3^e dimanche du mois Muséum
- Journées européennes du Patrimoine

Sur présentation des justificatifs correspondants

- Moins de 18 ans (CM du 13 avril 2007) et groupes scolaires
- Etudiants et enseignants en art et histoire de l'art
- Personnes handicapées et leur accompagnateur (CM du 13 avril 2007)
- Titulaire d'une carte de presse
- Membre du Conseil International des Musées (ICOM)
- Membres de la Société des amis des musées d'Orléans (SAMO)
- Société pour le Muséum d'Orléans et les Sciences (SOMOS)
- Conservateurs et assistants de musée
- Membres de l'Association Générale des Conservateurs, des Collections Publiques de France
- Adulte accompagnant un enfant détenteur de la carte "Le Petit Léonard"
- Enseignant venant dans le cadre d'une préparation de visite
- Guide-interprète adhérent à la Fédération Nationale des Guides-Interprètes
- Maison de Jeanne d'Arc le 8 mai au matin
- Agents titulaires de la Ville d'Orléans

Tarif réduit

Groupes de 15 personnes et plus

Sur présentation des justificatifs correspondants

- Personnes de 65 ans et plus
- Personnes en recherche d'emploi
- Titulaires de la carte J-Pass et PAC
- Titulaires d'une carte de réduction famille nombreuse
- Etudiants jusqu'à 26 ans

Titulaires de la carte CNAS

N° 87 – **Événementiel. Service de la Régie. Actualisation des tarifs.**

M. VALETTE – *Je précise avec beaucoup d'insistance le fait que ce n'est jamais facturé. C'est juste une évaluation du coût de ce qui est prêté aux associations lorsqu'elles empruntent du matériel à la Ville.*

M. le Maire – *C'est donc gratuit et ce n'était pas un engagement électoral. Alors, ça compense.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est fréquemment sollicitée pour mettre à disposition d'associations ou de collectivités les matériels dont elle dispose.

Afin de valoriser les interventions effectuées par la Direction de l'Événementiel, une tarification est proposée permettant de calculer le coût de la prestation, composée :

1. d'un tarif unitaire de base par type de matériel (annexe 1).
Pour les barrières, le tarif de location est différencié en fonction de leur longueur.
2. de l'application d'un coefficient variant avec la durée de location (annexe 2).
3. d'un tarif du service livraison-reprise par type de véhicule.
Pour les tribunes, il est proposé de fixer un coût moyen de 0,55 € par place de tribune qui prend en compte le coût total de mise à disposition, y compris le transport.
Il est proposé la mise en place d'un tarif, à la demi-journée, pour le prêt d'un chariot élévateur sans chauffeur, de 50 €
4. et d'un forfait horaire de personnel en cas de demande de prestation complémentaire (annexe 3).

Il est rappelé qu'aucune prestation n'est à ce jour facturée par la Ville. Seules les détériorations ou les pertes de matériel sont à la charge de l'emprunteur sur la base du coût de remplacement à neuf.

Par ailleurs, il est précisé qu'en cas de non restitution du matériel à la date prédéfinie, une prise en charge financière pour cette immobilisation des matériels pourra être demandée à l'emprunteur, correspondant au coût de location des matériels, par jour supplémentaire, majoré de 25 %.

Les tarifs 2012 sont proposés en T.T.C. sur la base d'une augmentation de 2 % par rapport à ceux adoptés en 2011.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de location des matériels avec les coefficients liés à la durée d'utilisation et les tarifs du service de la régie des événements tels qu'ils sont présentés dans les annexes 1, 2 et 3 ;

2°) décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2012, avec une augmentation de 2 % sur les tarifs votés en 2011 ;

3°) approuver le principe selon lequel la valorisation des prestations est seulement communiquée, mais que tout matériel détérioré ou non restitué définitivement (vol, perte, etc.) sera facturé à sa valeur de remplacement à neuf, ainsi que les restitutions tardives sur la base d'un coût de location majoré par jour de retard ;

4°) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 024, articles 7083 et 60632, service gestionnaire CEVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Annexe 1

**Conseil Municipal du 16 décembre 2011
Régie des Evénements
Tarifs applicables au 1er janvier 2012**

Matériel	Libellé	Tarif 2011 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2012 (en €)
ACCUEIL01	BANQUE D'ACCUEIL (2 METRES)	5,31	1	5,42
ACCUEIL02	BANQUE D'ACCUEIL (3 METRES)	6,38	1	6,51
BOUILLOIRE	BOUILLOIRE	3,19	1	3,25
BUREAUROUL	MEUBLE BUREAU A ROULETTE	7,45	1	7,60
CAFE	CAFETIERE	3,19	1	3,25
CHAISEACCOUD	CHAISE AVEC ACCOUDOIRS	0,31	1	0,32
COMPTOIR01	COMPTOIR AVEC ETAGERE (5,20 METRE)	7,45	1	7,60
FAUTBLABLA01	FAUTEUIL 'BLABLA'	6,38	1	6,51
FERREPASS	FER A REPASSER	5,31	1	5,42
FRIGO	FRIGO TOP	4,26	1	4,35
GLACIERE	GLACIERE	1,60	1	1,63
MIROIR01	MIROIR DE LOGE	2,98	1	3,04
MIROIR02	MIROIR PSYCHE	3,19	1	3,25
NAPPE	NAPPE CARRE PVC TRANSLUCIDE	18,07	1	18,43
PANNEAUSEP	PANNEAU DE SEPARATION	5,53	1	5,64
PAPERBOARD	PAPER BOARD	12,76	1	13,02
TABLBLABLA01	TABLE 'BLABLA'	4,15	1	4,23
TABREPASS	TABLE A REPASSER	10,63	1	10,84
CORD01	CORDELETTE - VELOUR BLEU	2,12	1	2,16
CORD09	CORDE BLANCHE 13M	8,29	1	8,46
DRA80X120	DRAPEAU 80X120CM	2,98	1	3,04
ORI50X200	ORIFLAMME 50X200CM	2,98	1	3,04
ORI80X200	ORIFLAMME 80X200CM	3,19	1	3,25
ORI80X300	ORIFLAMME 80X300CM	3,72	1	3,79
ORI80X330	ORIFLAMME 80X330CM	3,19	1	3,25
PAV120X180	PAVILLON 120X180CM	2,98	1	3,04
PAV130X180	PAVILLON 130X180CM	3,19	1	3,25
PAV180X80	PAVILLON 180X180CM	3,72	1	3,79
PAV200X300	PAVILLON 200X300CM	3,93	1	4,01
PORTANT	PORTANT	9,04	1	9,22
PUPORA	PUPITRE ORATEUR	127,59	1	130,14
REPERGERBE	REPOSE GERBE	5,31	1	5,42
STANDDIC	STAND DIC	116,56	1	118,89
STANDEURO	STAND EURO 3X3M	72,63	1	74,08
TOTEM SIGNAL	TOTEM DE SIGNALISATION	21,26	1	21,69
TRIBORA	TRIBUNE ORATEUR	116,95	1	119,29
TRIBORAPRES	TRIBUNE ORATEUR PRESIDENTIELLE	212,65	1	216,90
AMPLI01	AMPLIFICATEUR PIONEER A109	31,89	1	32,53
AMPLI02	AMPLIFICATEUR MICRO-TECH 1200 - 8 OHMS CROWN	63,79	1	65,07
AMPLI03	AMPLIFICATEUR ST 400 - 8 OHMS CROWN	53,16	1	54,22
AMPLI05	AMPLIFICATEUR ACM 250 - 100V AUSTALIAN	31,89	1	32,53
AMPLI07	AMPLIFICATEUR-MIXEUR MX 601 TOA	31,89	1	32,53
AMPLI09	AMPLIFICATEUR CROWN CTS 1200	53,16	1	54,22
AMPLICASQ	AMPLIFICATEUR POUR CASQUE AUDIO	10,63	1	10,84
ANGLE3D57ASX31	ANGLE 3 D 57ASX31	13,35	1	13,62
ANGLE3D57ASX32	ANGLE 3 D 57ASX32	13,35	1	13,62
ANGLEH40	ANGLE 2 DEPARTS H40	9,57	1	9,76
ANGLEX30D	ANGLE 2 DEPARTS X30D	10,63	1	10,84
ARMOIR32A	ARMOIRE 32A COMPACT	42,53	1	43,38
BLOC1	BLOC DE PUISSANCE 1X3KW MINICUBE	29,77	1	30,37
BLOC32AMONO	BLOC 32A MONO/ 2X3 PC 16A	7,89	1	8,05
CASQAUD	CASQUE AUDIO	8,50	1	8,67
CD01	LECTEUR CD TECHNICS	26,58	1	27,11
CD02	LECTEUR CD SONY	26,58	1	27,11

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

CD03	LECTEUR CD TASCAM	26,58	1	27,11
CLAVETTEH40	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE H40)	1,07	1	1,09
CLAVETTEX30D	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE X30D)	1,07	1	1,09
COUP01	COUELLE POUR PIED LUMIERE ASD	1,07	1	1,09
DISTRI01	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4PK	47,84	1	48,80
DISTRI02	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4X	47,84	1	48,80
DVD01	LECTEUR DVD HITACHI	31,89	1	32,53
DVD02	LECTEUR DVD SCHNEIDER	31,89	1	32,53
DVD03	LECTEUR DVD LG	31,89	1	32,53
DVD04	LECTEUR DVD PHILIPS	31,89	1	32,53
ECRAN1	ECRAN VALISE MONOBLOC 427X340CM MONOBLOC F/	79,75	1	81,35
ECRAN2	ECRAN VALISE MONOBLOC 264X203CM MONOBLOC F/	42,53	1	43,38
EMBASEH40	EMBASE POUR H40	19,14	1	19,52
EMBASEX30D	EMBASE 70KG POUR X30D	19,14	1	19,52
GOUPILLH40	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (H40)	1,60	1	1,63
GOUPILLX30D	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (X30D)	1,60	1	1,63
H4001	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M H40	9,57	1	9,76
H4002	ELEMENT TRIANGULAIRE 2,5M H40	11,69	1	11,92
HP08	ENCEINTE APG DS12S 350W	21,26	1	21,69
HP09	ENCEINTE APG DS8 150W	15,95	1	16,27
HPBOSE	ENCEINTE 802 52 - 200 W - 8 OHM BOSE	17,01	1	17,35
HPTOARS20	ENCEINTE RS 20 - 400 W - 8 OHM TOA	10,63	1	10,84
INTERTALKIE	CASQUE INTERCOM POUR TALKIE WALKIE KENWOOD	2,12	1	2,16
K702	LECTEUR ENR. K7 AUTO-REVERSE TECHNICS	21,26	1	21,69
KITSONOBOSE	KIT DE SONORISATION BOSE	308,34	1	314,51
KITSONODS12S	KIT DE SONORISATION APG DS12S (2X350W)	85,06	1	86,76
KITSONODS8	KIT DE SONORISATION APG DS8 (2X150W)	74,42	1	75,91
KITSONOTOA	KIT DE SONORISATION TOA	212,65	1	216,90
LIBERTY	SONO PORTABLE LIBERTY (MERE ET FILLE)	63,79	1	65,07
MANCHONH40	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (H40)	3,19	1	3,25
MANCHONX30D	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (X30D)	3,19	1	3,25
MIC01	MICRO ELECTROSTATIQUE C647E AKG	15,95	1	16,27
MIC02	MICRO DYNAMIQUE SM58 SHURE	10,63	1	10,84
MIC03	MICRO HF SHURE	79,75	1	81,35
MIC04	MICRO HF UHF200 AUDIOPHONY	63,79	1	65,07
MIC05	MICRO COL DE CYGNE SHURE 45CM EGZ18	12,97	1	13,23
MIX01	TABLE DE MIXAGE SPIRIT-FOLIO SOUNDCRAFT	42,53	1	43,38
MIX02	TABLE DE MIXAGE MX 1604A BEHRINGER	31,89	1	32,53
MIX04	TABLE DE MIXAGE NUM. 01V96 V2 YAMAHA	74,42	1	75,91
MULTIXLR	MULTIPAIRES XLR-XLR 16 PAIRES - 15M	10,63	1	10,84
MULTIXLR20M	MULTIPAIRES XLR-XLR 16/8 - 20M	10,63	1	10,84
PASSCAB01	PASSAGE DE CÂBLE 1M KELSEY	24,46	1	24,95
PASSCAB02	PASSAGE DE CÂBLE 1M POLYTRAC	24,46	1	24,95
PASSCAB03	PASSAGE DE CÂBLE TEMA 10	24,46	1	24,95
PAVLOFF	SIGNAL LUMINEUX PAVLOFF	26,58	1	27,11
PCREGIE	PC PORTABLE AUDIOVISUEL REGIE	73,35	1	74,82
PIEDHP01	PIED POUR ENCEINTE TOA	3,19	1	3,25
PIEDHP02	PIED POUR ENCEINTE JBL	3,19	1	3,25
PIEDHP03	PIED QUIKLOK POUR ENCEINTE (COUSSIN D'AIR)	3,72	1	3,79
PIEDHP04	PIED POUR ENCEINTE K&M	3,72	1	3,79
PIEDLUM01	PIED LUMIERE ALT290	5,31	1	5,42
PIEDMIC01	PIED DE MICRO PERCHE	5,31	1	5,42
PIEDMIC02	PIED DE MICRO TABLE K&M	5,31	1	5,42
PIEDMIC03	SOCLE EMBASE XLR	5,31	1	5,42
PROC01	PROCESSEUR APG SPM12S	26,58	1	27,11
PROC02	PROCESSEUR APG SPM8	23,39	1	23,86
PROCBOSE	PROCESSEUR AUDIO BOSE	6,38	1	6,51
PROJ01	PROJECTEUR LUMIERE 650W ACCLAIM	6,38	1	6,51
SELECT01	SELECTEUR VGA 2E-1S	21,26	1	21,69
STAND	STAND POUR VP AVEC PLATEAU INCLINABLE	8,50	1	8,67
TALKIE1	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LH68	9,57	1	9,76
TALKIE2	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LF68	9,57	1	9,76
TESTEUR	TESTEUR DE CABLES BEHRINGER	5,31	1	5,42

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

TS600	INTERFACE AUDIO POUR PC TS600 OVERLINE	10,63	1	10,84
TV34CM	TELEVISEUR 34CM PROLINE	47,84	1	48,80
TV38CM	TELEVISEUR 38CM SAMSUNG	58,48	1	59,65
TV55CM	TELEVISEUR 55CM PHILIPS	58,48	1	59,65
TV72CM	TELEVISEUR 72CM THOMSON	69,11	1	70,49
VP01	VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275 - 1200 LUMENS	85,06	1	86,76
VP02	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI XD110U	85,06	1	86,76
VP04	VIDEOPROJECTEUR SANYO 4500 LUMENS XGA - PLCX	558,19	1	569,35
X30D01	ELEMENT TRIANGULAIRE 1M X30D	5,31	1	5,42
X30D02	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M X30D	10,63	1	10,84
X30D03	ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X30D	15,95	1	16,27
ACCESIAV	ESCALIER ACCES IAV	8,27	1	8,44
BAC01	BAC GRIS (PETIT)	5,31	1	5,42
BAC02	BAC ROUGE	7,45	1	7,60
BACSABLE	BAC A SABLE	1,07	1	1,09
BANC	BANC	1,01	1	1,03
BAR01	BARRIERE 2.5M		1	10,02
BAR02	BARRIERE 2M	7,86	1	8,02
CHAISE	CHAISE	0,31	1	0,32
CORD05	CORDE BLANCHE 4M	2,55	1	2,60
CORD06	CORDE BLANCHE 5M	3,19	1	3,25
ECUS01	ECUSSON 3 BRANCHES	10,63	1	10,84
ECUS02	ECUSSON 5 BRANCHES	12,76	1	13,02
ESCAB1MAR	ESCABEAU UNE MARCHÉ	15,95	1	16,27
ESCAB2MAR	ESCABEAU DEUX MARCHES	31,89	1	32,53
ESCAB3MAR	ESCABEAU TROIS MARCHES	47,84	1	48,80
ESCAB4MAR	ESCABEAU QUATRE MARCHES	63,79	1	65,07
ESCAB5MAR	ESCABEAU CINQ MARCHES	79,75	1	81,35
FLAGS	FLAGS	21,26		21,69
GRILLECADDIE	GRILLE CADDIE (L=1.20M / H=2M)	5,53	1	5,64
GRILLEDDOUBLE	ENSEMBLE DE 2 GRILLES	12,76	1	13,02
GUEUSE	GUEUSE	5,31	1	5,42
ISOLOIR1-4PAX	ISOLOIR 1 A 4 PLACES	10,63	1	10,84
ISOLOIR1PAX	ISOLOIR 1 PLACE	5,31	1	5,42
ISOLOIR2PAX	ISOLOIR 2 PLACES	7,45	1	7,60
ISOLOIR4PAX	ISOLOIR 4 PLACES	10,63	1	10,84
ISOLOIRHANDICAP	ISOLOIR POUR HANDICAPÉ	10,63	1	10,84
JEUXPIEDGRILL	JEUX DE 2 PIEDS POUR GRILLE CADDIE	5,33	1	5,44
PANNELECTION	PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTION	3,62	1	3,69
PANNEXPO	PANNEAU D'EXPOSITION	5,53	1	5,64
PARASOLJAZZ	PARASOL JAZZ	3,19	1	3,25
PETITTABLELECTION	PETITE TABLE ELECTION	4,15	1	4,23
PLATEAU	PLATEAU 2X0.75M	1,76	1	1,80
POD10X10X1.05	PODIUM 10X10X1.05M	574,14	1	585,62
POD10X4X1.05	PODIUM 10X4X1.05M	229,68	1	234,27
POD10X6X1.05	PODIUM 10X6X1.05M	344,48	1	351,37
POD10X8X1.05	PODIUM 10X8X1.05M	459,31	1	468,50
POD12X10X1.05	PODIUM 12X10X1.05M	688,97	1	702,75
POD12X2X1.05	PODIUM 12X2X1.05M	137,79	1	140,55
POD14X10X1.05	PODIUM 14X10X1.05M	803,80	1	819,88
POD1ESCA1	PODIUM 1 ESCALIER 4X2X1.05M	61,88	1	63,12
POD1ESCA2	PODIUM 1 ESCALIER 8X8X1.05M	383,40	1	391,07
POD2ESCA1	PODIUM 2 ESCALIERS 4X2X1.05M	77,83	1	79,39
POD2ESCA2	PODIUM 2 ESCALIERS 8X8X1.05M	398,71	1	406,68
POD2NIV1	PODIUM 2 NIVEAUX 6X4M (0.35/0.58M)	137,79	1	140,55
POD2X2X0.35	PODIUM 2X2X0.35M	22,96	1	23,42
POD2X2X0.58	PODIUM 2X2X0.58M	22,96	1	23,42
POD2X2X0.83	PODIUM 2X2X0.83M	22,96	1	23,42
POD2X2X1.05	PODIUM 2X2X1.05M	22,96	1	23,42
POD2X2X1.25	PODIUM 2X2X1.25M	22,96	1	23,42
POD4NIV1	PODIUM 4 NIVEAUX 4X8M (0.35/0.58/0.83/1.05M)	180,83	1	184,45
POD4X2X0.35	PODIUM 4X2X0.35M	45,21	1	46,11
POD4X2X1.05	PODIUM 4X2X1.05M	45,21	1	46,11

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

POD4X4X0.35	PODIUM 4X4X0.35M	90,42	1	92,23
POD4X4X0.58	PODIUM 4X4X0.58M	90,42	1	92,23
POD4X4X0.83	PODIUM 4X4X0.83M	90,42	1	92,23
POD4X4X1.05	PODIUM 4X4X1.05M	90,42	1	92,23
POD4X4X1.25	PODIUM 4X4X1.25M	90,42	1	92,23
POD6X2X0.35	PODIUM 6X2X0.35M	67,81	1	69,17
POD6X2X0.58	PODIUM 6X2X0.58M	67,81	1	69,17
POD6X4X1.05	PODIUM 6X4X1.05M	135,62	1	138,33
POD6X6X0.35-0.58-0.83M	PODIUM 6X6X0.35-0.58-0.83M	203,44	1	207,51
POD6X6X1.05	PODIUM 6X6X1.05M	203,44	1	207,51
POD8X2X0.58	PODIUM 8X2X0.58M	90,42	1	92,23
POD8X2X0.35	PODIUM 8X2X0.35M	90,42	1	92,23
POD8X4X1.05	PODIUM 8X4X1.05M	180,83	1	184,45
POD8X6X0.35-0.58-0.83M	PODIUM 8X6X0.35-0.58-0.83M	271,25	1	276,68
POD8X6X1.05	PODIUM 8X6X1.05M	271,25	1	276,68
PODBACH1	PODIUM BACHE 6X4X1.05M	240,27	1	245,08
PODBACH2	PODIUM BACHE 6X6X1.05M	308,08	1	314,24
PODCAMPO	PODIUM CAMPO SANTO 10X10X1.05M	565,10	1	576,40
PODCES14JUILLET2	PODIUM CES 12.20X9.76 ET 2.44X4.88	740,03	1	754,83
PODCES2X2	PODIUM CES 2.44X2.44	33,63	1	34,30
PODCES317M2	PODIUM CES 317 M2	1 791,36	1	1 827,19
PODCES4X2	PODIUM CES 4.88X2.44	67,27	1	68,62
PODCES4X2ET2X2	PODIUM CES 4.88X2.44 ET 2.44X2.44	100,90	1	102,92
PODCES4X4	PODIUM CES 4.88X4.88	134,55	1	137,24
PODCES7X4	PODIUM CES 7.32X2.44	100,93	1	102,95
PODCES7X4+2X2	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2.44X2.44	235,46	1	240,17
PODCES7X4AILES	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2 AILES 2.44X2.44	269,09	1	274,47
PODCES7X6	PODIUM CES 7.32X6.10	252,33	1	257,38
PODCES7X7	PODIUM CES 7.32X7.32 14 JUILLET	307,56	1	313,71
PODCES9.76X9.76	PODIUM CES 9.76X9.76 14 JUILLET	538,20	1	548,96
PODCES9X7	PODIUM CES 9.76X7.32	403,65	1	411,72
PODCESJAZZ	PODIUM CES JAZZ 6.10X4.88	168,21	1	171,57
PODCHARBONNIERE	PODIUM CHARBONNIERE 2 ESCALIERS 8X8X1.05M	393,06	1	400,92
PODEFISTI1	PODIUM DEFISTIVAL 10X8X1.05M + 2 AILES SON 2X2X1.05M	497,29	1	507,24
PODEFISTI2	PODIUM DEFISTIVAL 6X4X1.05M + AILES SON 2X2X1.05M	158,23	1	161,39
PODEFISTI3	PODIUM DEFISTIVAL 4X4X1.05M	90,42	1	92,23
PODEFISTI4	PODIUM DEFISTIVAL 2X2X0.35M	22,60	1	23,05
PODENT10X2ET6X4	PODIUM EN T 10X2X1.05 ET 6X4X1.05M	248,64	1	253,61
PODENT12X4ET4X8	PODIUM EN T 12X4X1.05 ET 4X8X1.05M	459,20	1	468,38
PODIUMMOMO4X2	PODIUM MOMO 4X2X0.58M	45,21	1	46,11
PODIUMMOMO4X4	PODIUM MOMO 4X4X0.58M	90,42	1	92,23
PODIUMMOMO6X2	PODIUM MOMO 6X2X0.58M	67,81	1	69,17
PODIUMMOMO6X4	PODIUM MOMO 6X4X0.58M	135,62	1	138,33
PODIUMMOMO8X2	PODIUM MOMO 8X2X0.58M	90,42	1	92,23
PODIUMMOMO8X4	PODIUM MOMO 8X4X0.58M	180,83	1	184,45
PODMADELEINE	PODIUM COURSES MADELEINE 4X2X1.05M	45,21	1	46,11
PODMARCEAU	PODIUM EGLISE ST MARCEAU 8X6X1.05M	271,25	1	276,68
PODREMORQ7X4M	PODIUM REMORQUE 7X4M	534,23	1	544,91
PODREMORQ7X6M	PODIUM REMORQUE 7X6M	701,14	1	715,16
POTELET	POTELET	86,86	1	88,60
POUB240L	POUBELLE 240 LITRES	2,93	1	2,99
POUB750L	CONTENEUR 750 LITRES	9,16	1	9,34
PRATICAB	PRATICABLE 2X1M	11,30	1	11,53
TABLE	TABLE	4,08	1	4,16
TENTE20M2	TENTE 4X5M	172,67	1	176,12
TENTE25M²	TENTE 5X5M	215,84	1	220,16
TENTE40M2	TENTE 8X5M	345,34	1	352,25
TENTE50M²	TENTE 10X5M (2X5X5M)	431,68	1	440,31
TENTE60M2	TENTE 12X5M (8X5M + 4X5M)	518,01	1	528,37
TENTEMED	TENTE MEDIEVALE DIAM 2,50M	177,90	1	181,46
TRANS	TRANSAT	6,28	1	6,41
TRETEAU	TRETEAU	0,73	1	0,74
TRIB1000PAXZENITH	TRIBUNE 1000 PLACES ZENITH	11 700,00	1	11 934,00

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

TRIB104PAX	TRIBUNE 104 PLACES	1 216,80	1	1 241,14
TRIB108PAX	TRIBUNE 108 PLACES	1 263,60	1	1 288,87
TRIB112PAX	TRIBUNE 112 PLACES	1 310,40	1	1 336,61
TRIB148PAX	TRIBUNE 148 PLACES	1 731,60	1	1 766,23
TRIB152PAX	TRIBUNE 152 PLACES	1 778,40	1	1 813,97
TRIB156PAX	TRIBUNE 156 PLACES	1 825,20	1	1 861,70
TRIB164PAX	TRIBUNE 164 PLACES	1 918,80	1	1 957,18
TRIB184PAX	TRIBUNE 184 PLACES	2 152,80	1	2 195,86
TRIB188PAX	TRIBUNE 188 PLACES	2 199,60	1	2 243,59
TRIB196PAX	TRIBUNE 196 PLACES	2 293,20	1	2 339,06
TRIB200PAX	TRIBUNE 200 PLACES	2 340,00	1	2 386,80
TRIB204PAX	TRIBUNE 204 PLACES	2 386,80	1	2 434,54
TRIB212PAX	TRIBUNE 212 PLACES	2 480,40	1	2 530,01
TRIB220PAX	TRIBUNE 220 PLACES	2 574,00	1	2 625,48
TRIB224PAX	TRIBUNE 224 PLACES	2 620,80	1	2 673,22
TRIB228PAX	TRIBUNE 228 PLACES	2 667,60	1	2 720,95
TRIB260PAX	TRIBUNE 260 PLACES	3 042,00	1	3 102,84
TRIB268PAX	TRIBUNE 268 PLACES	3 135,60	1	3 198,31
TRIB272PAX	TRIBUNE 272 PLACES	3 182,40	1	3 246,05
TRIB296PAX	TRIBUNE 296 PLACES	3 463,20	1	3 532,46
TRIB312PAX	TRIBUNE 312 PLACES	3 650,40	1	3 723,41
TRIB316PAX	TRIBUNE 316 PLACES	3 697,20	1	3 771,14
TRIB320PAX	TRIBUNE 320 PLACES	3 744,00	1	3 818,88
TRIB328PAX	TRIBUNE 328 PLACES	3 837,60	1	3 914,35
TRIB332PAX	TRIBUNE 332 PLACES	3 884,40	1	3 962,09
TRIB360PAX	TRIBUNE 360 PLACES	4 212,00	1	4 296,24
TRIB364PAX	TRIBUNE 364 PLACES	4 258,80	1	4 343,98
TRIB372PAX	TRIBUNE 372 PLACES	4 352,40	1	4 439,45
TRIB408PAX	TRIBUNE 408 PLACES	4 773,60	1	4 869,07
TRIB416PAX	TRIBUNE 416 PLACES	4 867,20	1	4 964,54
TRIB436PAX	TRIBUNE 436 PLACES	5 101,20	1	5 203,22
TRIB444PAX	TRIBUNE 444 PLACES	5 194,80	1	5 298,70
TRIB452PAX	TRIBUNE 452 PLACES	5 288,40	1	5 394,17
TRIB476PAX	TRIBUNE 476 PLACES	5 569,20	1	5 680,58
TRIB500PAX	TRIBUNE 500 PLACES	5 850,00	1	5 967,00
TRIB520PAX	TRIBUNE 520 PLACES	6 084,00	1	6 205,68
TRIB524PAX	TRIBUNE 524 PLACES	6 130,80	1	6 253,42
TRIB528PAX	TRIBUNE 528 PLACES	6 177,60	1	6 301,15
TRIB52PAX	TRIBUNE 52 PLACES	608,40	1	620,57
TRIB56PAX	TRIBUNE 56 PLACES	655,20	1	668,30
TRIB690PAX	TRIBUNE 690 PLACES	8 073,00	1	8 234,46
TRIB72PAX	TRIBUNE 72 PLACES	842,40	1	859,25
TRIB92PAX	TRIBUNE 92 PLACES	1 076,40	1	1 097,93
TRIB944PAX	TRIBUNE 944 PLACES	11 044,80	1	11 265,70
TRIB-E-424PAX	TRIBUNE E 436 PLACES	5 101,20	1	5 203,22
TRIB-F-424PAX	TRIBUNE F 448 PLACES	5 241,60	1	5 346,43
TRIB-JAZZ-2X220PA	TRIBUNE JAZZ 2X220 PLACES	5 148,00	1	5 250,96
URNMETALGRAND	URNE METAL	2,93	1	2,99
URNMETALPETIT	URNE PETITE METAL	2,09	1	2,13
URNMETALTRANS	URNE METAL / 1 FACE TRANSPARENTE	3,14	1	3,20
URNETRANSP	URNE TRANSPARENTE	3,14	1	3,20

**Conseil Municipal du 16 décembre 2011
Régie des Evénements
Fixation des Coefficients applicables au 1er janvier 2012**

DUREE DE LOCATION (jour)	COEFFICIENT
1	1,00
2	1,30
3	1,70
4	2,10
5	2,50
6	2,85
7	3,20
8	3,55
9	3,90
10	4,20
11	4,50
12	4,75
13	5,00
14	5,20
15	5,40
16	5,60
17	5,80
18	6,00
19	6,20
20	6,40
21	6,60
22	6,75
23	6,90
24	7,05
25	7,20
26	7,35
27	7,50
28	7,65
29	7,80
30	7,90
31	8,00

Annexe 3

**Conseil Municipal du 16 décembre 2011
 Régie des Evénements
 Tarifs des services applicables au 1er janvier 2012**

Service	Libellé	Tarif 2011 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2012 (en €)
LIVREPPLAT1	LIVRAISON REPRISE VEHICULE GRAND PATEAU	238,96	1	243,74
LIVREPPLAT2	LIVRAISON REPRISE VEHICULE PETIT PATEAU	154,01	1	157,09
LIVREP20M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 20M3	238,96	1	243,74
LIVREP10M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 10M3	154,01	1	157,09
LIVREP4M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 4M3	84,97	1	86,67
PRESTA	FORFAIT HEURE DE PRESTATION PAR AGENT	38,04	1	38,48
TRANSPORTTRIBU	TRANSPORT TRIBUNE ALLER OU RETOUR (LA PLACE)	0,54	1	0,55
CHARIOTELEVATEUR	DEMI-JOURNEE CHARIOT ELEVATEUR SANS CHAUFFEUR		1	50,00

N° 88 – **Maisons des Associations. Actualisation des tarifs.**

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a fixé les différents tarifs applicables aux Maisons des Associations (46 ter rue Sainte Catherine et La Source) et à l'Espace Olympe de Gouges (1 rue Edouard Branly), équipements destinés aux associations.

Une grille tarifaire unique avait alors été établie, afin d'harmoniser la gestion de ces trois entités.

Pour l'année 2012, il est proposé d'actualiser la grille tarifaire existante sur les bases suivantes :

- 2 % pour les associations adhérentes et les cartes de photocopies,
- 3 % pour les associations non adhérentes,
- 4 % pour les hors associations.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Sports et Vie Associative, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs annuels des Maisons des Associations, applicables à compter du 1^{er} janvier 2012, ainsi que ceux des photocopies tels qu'ils sont fixés dans les tableaux ci-après ;

2°) décider que, en cas d'inscription en cours d'année, les tarifs « associations adhérentes » relatifs à l'adhésion et à l'occupation des salles seront appliqués au prorata du nombre de mois entiers restant à courir entre le mois de l'inscription et la fin de l'année ;

3°) décider que, en cas de jour férié autre que le dimanche, dès lors que les équipements sont fermés, ou en cas de réservation à la journée les forfaits semaine pourront être appliqués au prorata du nombre de jours effectivement réservés ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 752, service gestionnaire DREP. »

**ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.**

**MAISON DES ASSOCIATIONS - RUE SAINTE CATHERINE
MAISON DES ASSOCIATIONS - LA SOURCE
ESPACE OLYMPE DE GOUGES**

T A R I F S 2012

1/ TARIFS ASSOCIATIONS ADHERENTES				
			AUGMENTATION 2 %	
	2011 H.T.	2011 T.T.C.	2012 H.T.	2012 T.T.C.
	T.V.A. 19,6 %		T.V.A. 19,6 %	
Adhésion moins de 50 adhérents	19,56	23,39	19,95 €	23,86 €
Adhésion plus de 50 adhérents	52,65	62,97	53,70 €	64,23 €
Tranche 1 (de 1 à 99 heures par an)	32,00	38,27	32,64 €	39,04 €
Tranche 2 (de 100 à 199 heures par an)	56,31	67,47	57,43 €	68,69 €
Tranche 3 (de 200 à 299 heures par an)	58,79	70,31	59,96 €	71,71 €
Tranche 4 (300 heures et plus par an)	62,66	74,94	63,91 €	76,44 €
Boîte à lettres : tarif annuel (année civile)	8,46	10,13	8,63 €	10,32 €
Espace de rangement : tarif annuel (année civile)	8,46	10,13	8,63 €	10,32 €
Conférence ouverte au public et payante	9,75	11,66	9,95 €	11,90 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	54,66	65,37	55,75 €	66,68 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	78,51	93,90	80,08 €	95,77 €
Exposition Galerie sans vente - forfait semaine			44,61 €	53,35 €
Exposition Galerie avec vente - forfait semaine			64,06 €	76,62 €
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	15,33	18,33	15,64 €	18,70 €
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	12,44	14,87	12,68 €	15,17 €
2/ TARIFS ASSOCIATIONS NON ADHERENTES				
			AUGMENTATION 3 %	
	2011 H.T.	2011 T.T.C.	2012 H.T.	2012 T.T.C.
	T.V.A. 19,6 %		T.V.A. 19,6 %	
Occupation des salles en semaine - tarif horaire	10,78	12,91	11,11 €	13,29 €
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	14,96	17,88	15,41 €	18,42 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	65,98	78,92	67,96 €	81,29 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	104,92	125,48	108,07 €	129,24 €
Exposition Galerie sans vente - forfait semaine			54,39 €	65,05 €
Exposition Galerie avec vente - forfait semaine			86,45 €	103,39 €
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	24,96	29,86	25,71 €	30,75 €
3/ TARIFS EXPOSITIONS HORS ASSOCIATIONS				
			AUGMENTATION 4 %	
	2011 H.T.	2011 T.T.C.	2012 H.T.	2012 T.T.C.
	T.V.A. 19,6 %		T.V.A. 19,6 %	
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	66,63	79,69	69,29 €	82,88 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	105,94	126,70	110,18 €	131,77 €
Exposition Galerie sans vente - forfait semaine			55,44 €	66,31 €
Exposition Galerie avec vente - forfait semaine			88,14 €	105,42 €
Exposition Dimanche - forfait 1/2 journée	25,21	30,15	26,21 €	31,35 €
4/ TARIFS PHOTOCOPIES T.T.C.			AUGMENTATION 3 %	
	2011	A l'unité	2012	A l'unité
Carte 500 photocopies	36,28	0,07 €	37,37 €	0,075 €
carte 115 photocopies	11,68	0,10 €	12,03 €	0,105 €
carte 50 photocopies	6,21	0,12 €	6,39 €	0,128 €

(1) sauf exposition réalisée à l'initiative de la Ville (pas de droits perçus)

N° 89 – **Garage municipal. Actualisation du coût horaire des interventions extérieures.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le garage municipal est amené à effectuer sur des véhicules appartenant à des tiers (C.C.A.S., ...) des interventions qui leur sont ensuite facturées. De même, certains cas de réparations de dommages causés aux véhicules municipaux lors d'accidents font l'objet d'un mémoire adressé à l'assureur aux fins de remboursement.

Afin de procéder au recouvrement des dépenses ainsi engagées par la Ville, il est proposé d'arrêter le prix de l'heure d'intervention du garage municipal pour 2012 à 38,45 € nets.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer le prix de l'heure d'intervention du garage municipal à un montant de 38,45 € pour l'année 2012 ;

2°) approuver l'application de ce tarif qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012 et sera appliqué à tous travaux effectués sur l'année 2012 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Calcul du coût horaire 2012 du garage

<u>CHARGES DIRECTES</u>	
60 - Achat de fournitures	
- 60611 : Eau - Assainissement	830
- 60612 : Electricité	9 141
- 60613 : Chauffage	8 755
- 60622 : carburants	888
- 60632 : petit équipement atelier	82
- 60636 : vêtements de travail	711
- 6064 : Fournitures de bureau	100
- 60683 : Entretien bâtiments en régie	-
- 60684 : fournitures diverses atelier de mécanique	91 751
- 60684 : fournitures diverses véhicules CCAS	1 111
61/62 - Services extérieurs	
- 611 : prestations de services (contrôles techniques)	21 702
- 611 : prestations de services véhicules CCAS	633
- 611 : prestations de services locaux ateliers de mécanique	914
- 61522 : Entretien bâtiments à l'entreprise	-
- 61551 : Entretien des véhicules du garage	1 174
- 61551 : réparations extérieures parc automobile	97 603
- 61551 : réparations extérieures véhicules CCAS	7
- 61558 : réparations outillage	-
- 616 : Primes assurances bâtiments et véhicules	777
- 62620 : Téléphone	150
63 - Impôts et taxes	
- 6355 : Vignettes véhicules	-
64 - Charges de personnel	
132 408	
65 - Autres charges de gestion	
-	
67 - Charges exceptionnelles	
-	
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
<u>Remboursement de charges</u>	
Réaffectation fournitures	91 751
Réaffectation réparations extérieures	97 603
Réaffectation prestations de services	21 702
Facturation CCAS	10 250
<hr/>	
TOTAL 1	147 431
<u>CHARGES INDIRECTES</u>	
- Frais d'encadrement (17% des frais de personnel définis au compte 64)	22 509
- Frais de gestion (8% des autres frais : comptes 60 à 67 hors compte 64)	18 906
- Frais d'amortissement (8% des frais de fonctionnement : comptes 60 à 67)	29 499
<hr/>	
TOTAL 2	70 914
<hr/>	
TOTAL 1 + 2	218 346
<hr/>	
Nombre d'unités d'oeuvre :	5 679
COÛT HORAIRE	38,45 €

En 2011, pour les bâtiments, la Ville est son propre assureur

N° 90 – **Location de salles municipales. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'actualiser les tarifs à 2 %.*

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Il est proposé là une augmentation des tarifs de 2 %. Mais il faut savoir que les associations ont vu la réduction de leur subvention de 5 %, l'inflation est de 2,5 % et vous augmentez de 2 %. Il faut donc arrêter ! Il faut les soutenir.*

D'autre part, je voudrais poser une question sur la salle Pellicer à La Source, où il y a des salles disponibles pour les associations. A l'arrière de cette salle, il y avait l'école de musique. Désormais, ces locaux sont libres et fermés depuis un certain nombre de mois. Or, des associations souhaiteraient pouvoir en disposer pour des réunions, parce que c'est toujours compliqué d'avoir des locaux. Aussi, pourquoi ces salles sont-elles fermées ? Même si vous avez un projet d'utilisation de ces salles, vous pouvez les laisser pour l'instant en location aux associations qui souhaiteraient faire des réunions ou des événements.

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN, vous êtes déjà intervenue et vous répondez sur ce que vous voulez.*

Mme SAUVEGRAIN – *Pour les associations, vous ne vous souvenez pas, Mme KOUNOWSKI, mais peut-être que vous ne l'avez pas voté. En effet, l'année dernière, on a voté un nouveau mode de fonctionnement pour les associations. Toutes celles qui ont une convention avec nous paient 20 € à l'année. Donc, les 2 % ne s'appliquent pas sur les 20 €. C'est uniquement pour les autres. Donc, pensez-y !*

A propos de la salle Pellicer, je vous ai déjà répondu plusieurs fois en Conseil Municipal. Ces salles sont toujours utilisées par les services de la culture de la Ville et il ne vous a pas échappé que pas très loin, nous avons construit une Maison des Associations où toutes les associations sont les bienvenues. De plus, elle n'est pas complètement utilisée, il reste de la place.

M. le Maire – *Mme KOUNOWSKI, vous n'êtes pas attentive.*

Mme KOUNOWSKI – *Si, je suis attentive.*

M. le Maire – *Non, vous ne l'êtes pas, je le regrette. Mme SAUVEGRAIN vous avait déjà répondu sur ce point.*

Mme KOUNOWSKI – *C'est bien de le répéter.*

M. le Maire – *M. LANGUERRE, vous êtes plus attentif ou pas ?*

M. LANGUERRE – *Moi, j'écoute attentivement Mme KOUNOWSKI. Je voulais également rappeler qu'il y a une salle polyvalente à l'espace Olympe de Gouges qui est également prêtée aux associations. On ne manque pas de salles à La Source.*

M. le Maire – *Cela fait donc beaucoup de salles. M. RICOURD, vous avez la parole.*

M. RICOURD – *Vous savez que la salle Pellicer est située au cœur de La Source. Elle est donc connue. La Maison des Associations a besoin d'être mieux connue comme l'espace Olympe de Gouges. Mais je crois que la question posée par Ghislaine KOUNOWSKI à propos*

de la salle de musique doit être en réflexion, car c'est vrai.

M. le Maire – *Mais, vous n'êtes pas attentif non plus. Je suis un petit peu déçu. Mme SAUVEGRAIN vous a dit qu'elle était utilisée par les services de la Ville.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville loue plusieurs salles municipales à vocation de conférences, réunions, de salles des fêtes, ou d'activités associatives, accessibles à tous publics (particuliers, sociétés, associations ou organismes). Les équipements concernés sont les suivants :

Salles polyvalentes équipées d'offices :

- Eiffel
- Belle Croix
- Foyer Saint-Vincent
- Salons du château de Charbonnière
- Pavillon d'accueil du Château de Charbonnière
- Madeleine
- Paul Gauguin
- La Cigogne
- Albert Camus
- Yves Montand
- Pellicier

Salles non équipées d'offices :

- Chats ferrés
- Salles des mairies de proximité

Salles dites de prestige :

- Auditorium de la médiathèque
- Auditorium du musée des Beaux Arts
- Auditoriums, cafétéria et hall d'accueil du Muséum d'Histoire Naturelle.

Il est proposé d'augmenter au 1er janvier 2012 les tarifs de location des salles visées ci-dessus de 2 % en moyenne par rapport à l'année 2011 pour l'ensemble des tranches horaires prédéfinies ou des forfaits adoptés actuellement.

Les tarifs sont majorés de 50 % lorsque les salles sont louées par des associations ou des personnes extérieures à Orléans. Le tarif réduit pour les associations orléanaises qui ne pratiquent pas d'activités payantes et le montant de la caution demeurent inchangés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs joints en annexe relatifs à la location des salles municipales ;

2°) décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2012, sous réserve du vote du budget 2012 ;

3°) imputer les recettes de ces salles sur les fonctions suivantes :

- **322 article 752, service gestionnaire CMBA**
- **020 article 752, service gestionnaire PELE**
- **520 article 752, service gestionnaire PELE**
- **321 article 752, service gestionnaire CMED**
- **322 article 752, service gestionnaire CMHN. »**

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

INTERVENTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

	Tarif horaire (en €)	
	au 1er janvier 2011	au 1er janvier 2012
forfait horaire intervention équipe de nettoyage	21,00	21,50

CAUTION sous forme de RIB

	Salle	Matériel Audiovisuel
Mairies de proximité - salle de réunion	450	/
Chats ferrés	450	250
Charbonnière	450	250
Yves Montand	450	250
Cigogne	450	250
Belle Croix	450	250
Madeleine	450	250
Paul Gauguin	450	250
St Vincent	450	250
Albert Camus	450	250
Pellicer	450	250
Eiffel	610	250
Museum - 4 salles	610	/
Musée des Beaux Arts Auditorium	610	/
Médiathèque Auditorium	610	/

Salles de réunion des mairies de proximité

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
Forfait de 4h - Horaires mairie de proximité	19,88	24	20,90	25
TARIF REDUIT				
Prais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				

Salle des Chats Ferrés

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
SALLE : 90 m²				
<i><u>Du lundi au samedi</u></i> forfait de 4h - de 9h à 24h	26,67	32	27,21	33
<i><u>Le dimanche</u></i> forfait de 4h - de 9h à 20h	30,41	36	31,02	37
<i><u>Forfait mensuel sous convention</u></i> 1 réunion par semaine	42,81	51	43,67	52
2 réunions par semaine	64,39	77	65,68	79
3 réunions par semaine	75,26	90	76,76	92
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Château de Charbonnière

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
1. PARC : partie privative				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
<i>du lundi au jeudi :</i>				
Forfait journalier - de 9h à 24h	199,63	239	203,83	244
<i>le vendredi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 13h	199,63	239	203,83	244
<i>Forfait week end</i>				
* Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	451,93	541	461,39	552
2. CHATEAU : 154 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
<i>du lundi au jeudi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	90,13	108	92,11	110
Par heure - de 24 h à 5h	56,49	68	57,99	69
<i>le vendredi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 13h	90,13	108	92,11	110
<i>Forfait week-end</i>				
* Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	564,92	676	576,52	690
<i>Office</i>				
	125,9	151	128,78	154
3. PAVILLON d'ACCUEIL : 76 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
<i>du lundi au jeudi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	42,31	51	43,49	52
Par heure - de 24 h à 5h	25,15	30	25,59	31
<i>le vendredi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 13h	42,00	51	43,49	52
<i>Forfait week-end</i>				
* Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit la tranche d'occupation effective	147,22	176	150,10	180
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Salle Yves Montand

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE : 200 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,92	37	31,56	38
Par heure - de 24h à 1h du matin	22,85	27	23,03	28
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	235,79	282	240,50	288
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	278,64	333	284,00	340
Le 4ème week end du mois				
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	282,03	337	287,41	344
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	321,96	385	328,34	393
Le 4ème week end du mois				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,81	51	43,49	52
2 réunions par semaine	64,56	77	65,67	79
3 réunions par semaine	75,61	90	76,76	92
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	58,62	70	59,70	71
3. PETITE SALLE : 44 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	16,72	20	17,56	21
Par heure - de 24h à 1h du matin	10,87	13	11,09	13
<i>Forfait week end</i>				
Forfait de 4h	21,15	25	21,32	26
Par heure - de 24h à 1h du matin	18,60	22	19,23	23
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	34,32	41	34,97	42
2 réunions par semaine	55,05	66	56,29	67
3 réunions par semaine	60,40	72	61,40	73
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Salle de la Cigogne

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE : 180 m²				
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,92	37	31,56	38
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	235,31	281	239,65	287
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	287,98	344	293,38	351
Le 4ème week end du mois				
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	282,03	337	287,41	344
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	321,96	385	328,34	393
Le 4ème week end du mois				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,81	51	43,49	52
2 réunions par semaine	64,56	77	65,67	79
3 réunions par semaine	75,10	90	76,76	92
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	58,70	70	59,70	71
3. PETITE SALLE : 80 m²				
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	26,67	32	27,29	33
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	125,73	150	127,93	153
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	149,51	179	152,66	183
Le 4ème week end du mois				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	36,78	44	37,53	45
2 réunions par semaine	50,97	61	52,02	62
3 réunions par semaine	64,56	77	65,67	79
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Belle Croix

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 154 m²				
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,92	37	31,56	38
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i> * forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	197,08	236	201,27	241
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	42,81 64,56 75,61	51 77 90	43,49 65,67 76,76	52 79 92
2. OFFICE				
	58,53	70	59,70	71
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Paul Gauguin

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 100 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,92	37	31,56	38
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 24h dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 24h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	157,16	188	160,33	192
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	191,99	230	196,15	235
Le 4ème week end du mois				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,81	51	43,49	52
2 réunions par semaine	64,56	77	65,67	79
3 réunions par semaine	75,10	90	76,76	92
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	58,70	70	59,70	71
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Salle de la Madeleine

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE ET SALLE CONTIGUË : 173 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,92	37	31,56	38
<i>Forfait week-end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i> *forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective.	235,54	282	240,50	288
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	42,86 64,63 75,17	51 77 90	43,49 65,67 76,76	52 79 92
2. PETITE SALLE : 47 m²				
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	16,72	20	17,56	21
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	34,27 55,27 60,37	41 66 72	34,97 56,29 61,40	42 67 73
3. OFFICE				
	58,70	70	59,70	71
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle du Foyer Saint Vincent

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
SALLE : 95 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	26,76	32	27,29	33
<i>Forfait week end</i>				
* forfait pour une utilisation le samedi de 9h à 20h et le dimanche de 9h à 20h	94,29	113	96,37	115
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,81	51	43,49	52
2 réunions par semaine	64,56	77	65,67	79
3 réunions par semaine	75,61	90	76,76	92
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Salle Albert Camus

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
1. SALLE ± 106 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,92	37	31,56	38
Par heure - de 24h à 1h	23,00	27	23,03	28
<i>Forfait week end du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	197,08	236	201,27	241
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	235,31	281	239,65	287
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	272,69	326	278,03	333
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	272,69	326	278,03	333
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	291,38	348	296,79	355
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	310,07	371	316,40	378
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,90	51	43,49	52
2 réunions par semaine	64,56	77	65,67	79
3 réunions par semaine	75,25	90	76,76	92
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	58,70	70	59,70	71
3. PETITE SALLE				
<i>du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	16,72	20	17,56	21
Par heure - de 24h à 1h	16,72	20	17,56	21
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	34,32	41	34,97	42
2 réunions par semaine	55,22	66	56,29	67
3 réunions par semaine	60,40	72	61,40	73
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Salle Fernand Pellicer

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 450 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	73,91	88	98,38	90
Par heure - de 24h à 3h	44,26	53	59,25	54
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	423,90	507	432,39	517
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	526,69	630	537,29	643
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	92,60	111	94,67	113
2 réunions par semaine	119,78	143	121,96	146
3 réunions par semaine	146,96	176	150,10	180
2. SALLE : 300 m² en parquet				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	46,04	55	46,91	56
Par heure - de 24h à 3h	27,61	33	28,14	34
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	378,03	452	385,48	461
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	468,75	561	478,44	572
NB Cette salle ne peut être louée seule avec la cuisine car elle n'est pas mitoyenne avec ce local				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	64,56	77	65,67	79
2 réunions par semaine	92,60	111	94,67	113
3 réunions par semaine	119,78	143	121,96	146
3. SALLE : 150 m² en carrelage				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,94	37	31,56	38
Par heure - de 24h à 3h	22,09	26	22,17	27
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	181,44	220	187,63	224
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	229,36	274	233,68	279
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	42,81	51	43,49	52
2 réunions par semaine	64,56	77	65,67	79
3 réunions par semaine	75,61	90	76,76	92
4. OFFICE				
l'office est louée en fonction des secteurs réservés	138,47	166	141,57	169
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				

Salle Fernand Pellicer (suite)

5. SALLE foyer club : 80 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	26,76	32	27,29	33
Par heure - de 24h à 3h	20,81	25	21,32	26
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	101,94	122	104,05	124
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	127,42	152	129,63	155
NB : cette salle sera louée seule sans cuisine le week end : l'office étant réservé en priorité aux occupants des grandes salles				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	36,78	44	37,53	45
2 réunions par semaine	50,97	61	52,02	62
3 réunions par semaine	64,56	77	65,67	79
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Eiffel

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
SALLE : 414 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h (hors mobilier)	70,08	84	71,64	86
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24h (hors mobilier)</i>				
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	479,12	573	488,68	584
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	671,95	804	685,69	820
OFFICE				
	95,99	115	98,08	117
MOBILIER				
chaise	0,68	1	0,92	1,10
table	2,63	3	2,59	3,10
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle			16,72	20
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

Médiathèque

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
AUDITORIUM de 173 places				
<i>Le mardi et vendredi et autres réservations</i> forfait de 4h - de 9h à 23h	250,84	300	255,85	306
Prestations techniques				
technicien - par heure	28,43	34	29,00	35
forfait vidéo projecteur/écran	20,90	25	21,32	26
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier	16,72	20	16,72	20
Prestations techniques				
technicien - par heure	28,43	34	29,00	35
forfait vidéo projecteur/écran	20,90	25	21,32	26
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Museum

	au 1er janvier 2011		Tarifs au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
1. ESPACE SOLOGNE : auditorium de 60 places				
<i>Du lundi au vendredi</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	183,95	220	187,63	224
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	211,54 242,47 278,43	253 290 333	215,77 247,32 284,00	258 296 340
Prestations techniques technicien - par heure vidéo projecteur/écran	28,43 20,90	34 25	29,00 21,32	35 26
2. ESPACE LOIRE : auditorium de 120 places				
<i>Du lundi au vendredi</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	250,84	300	255,85	306
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	288,46 330,27 380,43	345 395 455	294,23 336,87 388,04	352 403 464
Prestations techniques technicien - par heure vidéo projecteur/écran	28,43 20,90	34 25	29,00 21,32	35 26
3. HALL D'ACCUEIL : plateau de 300 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	376,25	450	383,78	459
4. CAFETERIA : espace de restauration pour 60 personnes				
<i>Du lundi au vendredi</i> forfait de 4h 9h-12h/14h-22h	83,61	100	85,28	102
Prestations techniques/mobilier technicien - par heure	28,43	34	29,00	35
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier	16,72	20	16,72	20
Prestations techniques technicien - par heure forfait vidéo projecteur/écran	28,43 20,90	34 25	29,00 21,32	35 26
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

Musée des Beaux Arts

	au 1er janvier 2011		au 1er janvier 2012	
	en € H.T.	en € T.T.C.	en € H.T.	en € T.T.C.
TARIF PLEIN				
AUDITORIUM de 199 places				
<i>du mardi au dimanche</i> forfait de 4h - de 10h à 18h	250,84	300	256	306
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	288,46	345	294	352
2 réunions par semaine	330,27	395	337	403
3 réunions par semaine	380,43	455	388	464
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
Prestations techniques				
technicien - par heure	28,43	34	29,00	35
vidéo projecteur/écran	20,90	25	21,32	26
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier	16,72	20	16,72	20
Prestations techniques				
technicien - par heure	28,43	34	29,00	35
forfait vidéo projecteur/écran	20,90	25	21,32	26
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

N° 91 – **Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La régie des opérations funéraires créée en 1998 assure pour le compte des familles ou des entreprises de pompes funèbres des prestations de fossoyage, d'inhumation, d'exhumation, de dépôt d'urnes et portage lors de cérémonies, qui relèvent de la mission de service public définie par la loi.

Les moyens utilisés par ce service pour réaliser les travaux sont mis à disposition par la Ville qui se fait rembourser les frais de personnel et d'immobilisation de matériel ou de bâtiments.

Les tarifs des prestations réalisées par la Ville doivent se situer dans un cadre concurrentiel par rapport à ceux des entreprises privées. Aussi, il est proposé d'actualiser l'ensemble des tarifs pour l'année 2012 en appliquant une hausse moyenne de 2 %.

L'ensemble des tarifs figure en annexe à la présente délibération.

Dans ces conditions après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle grille tarifaire pour les prestations funéraires réalisées par la régie des opérations funéraires telle qu'elle est proposée en annexe ;

2°) décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX CONTRE 13.

RÉGIE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Place de l'Etape - 45040 Orléans Cédex 1 - Tél : 02-38-79-25-51
Boulevard Lamartine - 45000 Orléans - Tél : 02-38-79-22-45

Nature de la prestation	Tarifs 2011	Tarifs 2012		
	en Euros	en Euros		
	T.T.C	H.T.	T.V.A.	T.T.C
A - Fossoyage mécanique				
à 1,50 m	340,00	290,13	56,87	347
2 m	408,00	347,83	68,17	416
2,50 m	617,00	525,92	103,08	629
3m	753,00	642,14	125,86	768
B - Fossoyage pleine terre Manuel (cimetière de quartier)				
à 1,00 m	128,00	109,53	21,47	131
à 1,50 m	387,00	330,27	64,73	395
2 m	516,00	439,80	86,20	526
2,50 m	688,00	586,96	115,04	702
3m	860,00	733,28	143,72	877
C - Travaux terrassement mécanique pour travaux				
à 1 m	180,00	153,85	30,15	184
à 1,50 m	362,00	308,53	60,47	369
2 m	464,00	395,48	77,52	473
2,50 m	645,00	550,17	107,83	658
3m	903,00	770,07	150,93	921
D - Dépôt et retrait d'urnes				
en fosse	128,00	109,53	21,47	131
en columbarium ou en cavurne	45,00	38,46	7,54	46
dépose cendres jardin souvenir	45,00	38,46	7,54	46
E - Exhumations				
Pour chaque exhumation				
- Exhumation adulte	85,00	72,74	14,26	87
- Enfant ou corps réduit	53,00	45,15	8,85	54
- Exhumation d'urne	15,00	12,54	2,46	15
F - Porteurs				
1 porteur	45,00	38,46	7,54	46
2 porteurs	85,00	72,74	14,26	87
3 porteurs	128,00	109,53	21,47	131
4 porteurs	173,00	147,16	28,84	176
G - Personnel mis à disposition				
tarif horaire	45,00	38,45	7,54	46

Tarif du billon (retrait de l'excédent de terre) pour 2012 : 46 x 2 = 92,00 Euros T.T.C.

N° 92 – **Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville gère quatre cimetières situés sur son territoire et met à la disposition des usagers qui veulent fonder des sépultures individuelles, collectives ou familiales, des concessions de terrain ou des emplacements pour les urnes cinéraires.

Les concessions sont attribuées en contrepartie d'un capital, qui prend en compte la surface et la durée de concession des terrains concédés qui est de 15 ans, de 30 ans ou de 50 ans selon des dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé d'appliquer une hausse de 2 % en moyenne sur l'ensemble des tarifs de 2012.

L'ensemble des tarifs figure en annexe de la présente délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de vente des concessions, des équipements de l'espace cinéraire, du caveau provisoire et de la taxe d'inhumation, tels qu'ils sont proposés dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 026, article 70311, service gestionnaire PCIM. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

TARIFS DES CONCESSIONS

à compter du 1er janvier 2012

DURÉE	EMPLACEMENTS NATURE	Tarifs en €	
		2011	2012
	I) CONCESSIONS DE CIMETIERES		
15 ans	- Fosse*	164	167
30 ans	- Fosse*	414	422
30 ans	- Caveau	481	491
50 ans	- Fosse*	735	750
50 ans	- Caveau	924	942
	* Il n'est pas créé de fosse dans les cimetières de quartiers. Les tarifs y afférents ci-dessus seront utilisés seulement lors du renouvellement		
	II) ESPACE CINÉRAIRE		
15 ans	Columbarium Prestige	1602	1634
30 ans	Columbarium Prestige	2289	2335
50 ans	Columbarium Prestige	3204	3268
15 ans	Columbarium CC 10 superposé	800	816
30 ans	Columbarium CC 10 superposé	1144	1167
50 ans	Columbarium CC 10 superposé	1602	1634
15 ans	cavurne avec monument	481	491
30 ans	cavurne avec monument	607	619
50 ans	cavurne avec monument	774	789
15 ans	Columbarium Saint Marceau	820	836
30 ans	Columbarium Saint Marceau	1200	1224
50 ans	Columbarium Saint Marceau	1700	1734
	III) CONCESSIONS AVEC CAVURNES		
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	254	259
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	320	326
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	407	415
	IV) CONCESSIONS POUR URNES (terrains nus)		
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	66	67
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	131	134
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	219	223
	V) RENOUELEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE (II), des CAVURNES (III) et des CONCESSIONS POUR URNES (IV)		
15 ans	Concession	66	67
30 ans	Concession	131	134
50 ans	Concession	219	223
	VI) CAVEAU PROVISOIRE		
	- 1 jour de dépôt	44	45
	- 2ème jour et suivants (par jour)	9	9
	- au-delà du 30ème jour (par jour)	15	15
	VII) REDEVANCE POUR PRESTATIONS RENDUES		
	Enlèvement aux frais avancés de la ville de matériaux encombrants au delà d'un délai d'1 mois. Facturation en fonction du coût de l'opération par les services de la Ville.		
	VIII) TAXE D'INHUMATION	33	34

N° 93 – **Atelier numérique mutualisé. Prestations. Actualisation du coût horaire.**

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'atelier numérique mutualisé a pour activités principales l'impression, la reprographie et le façonnage de documents commandés par les services de la Mairie. Il est parfois sollicité pour réaliser quelques prestations en faveur de tiers, notamment le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville d'Orléans. Ces prestations sont facturées aux bénéficiaires.

En conséquence, il convient de fixer le prix auquel ces travaux seront facturés.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer le prix de l'heure de l'intervention de l'atelier numérique mutualisé à la somme de 38,45 €;

2°) décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 94 – **S.I.G.O.R. Prestations. Approbation du coût horaire.**

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Service de l'Information Géographique « S.I.G.O.R. » est amené à réaliser des interventions pour les services de la Mairie, mais également pour des tiers (entreprises et particuliers). Les prestations demandées sont facturées aux bénéficiaires selon les tarifs figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des documents graphiques édités par le Service de l'Information Géographique « S.I.G.O.R. » tels qu'ils figurent ci-après ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2012

1°) Prix de vente de plans et tirages de plans du S.I.G.O.R.

Fourniture de plans imprimés :

- plan topographique de la Ville d'Orléans de précision 1/2000^{ème} et 1/200^{ème},
- plan schématique de la Ville d'Orléans,
- des données I.G.N : Scan25®, Géoroute Raster®, Route 500®, Scan Départemental®, Géoroute Adresses V2®

Formats	Tarifs (en €)	
	Support papier	Support polyester
A4 (0,30 x 0,21)	2,55	5,10
A3 (0,42 x 0,30)	4,10	8,40
A2 (0,59 x 0,42)	5,85	11,70
A1 (0,84 x 0,59)	8,35	16,75
A0 (1,19 x 0,84)	16,75	34,00

2°) Documents sur support informatique

- Travaux à façon
Tarif horaire..... 38,45 €
- Tarifs particuliers pour les levers topographiques de précision 1/200^{ème}
100 mètres linéaires de voies 33,00 €

Extraction dans la limite d'un maximum de 5 km de voirie par an et par demandeur

N° 95 – **Prestations de désinfection et désinsectisation. Révision annuelle des tarifs.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, le Conseil Municipal actualise les tarifs des services publics.

Aussi, pour l'année 2012, une augmentation de 2 % des tarifs des interventions de désinsectisation et désinfection est proposée, pour tenir compte du coût de l'inflation.

Compte tenu de ces éléments, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs détaillés dans le tableau ci-joint, applicables à compter du 1^{er} janvier 2012. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

Pôle Environnement Hygiène Tarification applicable au 1er janvier 2012

	Tarifs 2011 en euros	Tarifs proposés pour 2012 en euros
Désinfection de sécurité		
prise en charge horaire	36,50 €	38,45 €
+ aérosol (l'unité)	7,40 €	7,55 €
Désinsectisation chez les particuliers		
prise en charge	36,50 €	38,45 €
+ produit		
soit liquide (par litre)	4,25 €	4,35 €
soit aérosol (unité)	8,60 €	8,75 €
soit gel	7,00 €	7,15 €
en cas d'interventions répétées à peu de temps d'intervalle : le tarif est de 50 % de celui de la première intervention		
Désinsectisation commerces, bureaux et autres établissements		
prise en charge	36,50 €	38,45 €
+ produit		
soit liquide (par litre)	4,25 €	4,35 €
soit aérosol (l'unité)	8,60 €	8,75 €
soit prêt appareil diffuseur		
par jour :	28,20 €	28,75 €
+ produit diffuseur par jour		
150 ml (l'unité)	13,80 €	14,05 €
500 ml (l'unité)	34,55 €	35,25 €
soit gel	7,00 €	7,15 €

N° 96 – **Espace Public. Travaux effectués en régie et prestations de service.**
Actualisation des tarifs.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les agents de la Direction de l'Espace Public interviennent de façon ponctuelle pour le compte de particuliers, notamment pour rétablir les conditions de sécurité à la suite d'accidents sur la voie publique, mais aussi pour assurer des prestations de service.

Il convient de fixer ces tarifs pour permettre le recouvrement des sommes engagées par la Ville auprès des compagnies d'assurances ou des particuliers.

Pour l'année 2012, les tarifs d'intervention des agents de la Direction de l'Espace Public, sont joints en annexe, avec une proposition d'augmentation de 2 %.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs pour 2012 d'intervention des agents de la Direction de l'Espace Public, joints à la délibération, sur la base d'une augmentation de 2 % ;

2°) décider que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

REMUNERATION DES INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX ANNEE 2012
--

Désignation	Unité	Tarifs 2011 (en €)	Tarifs 2012 (en €)
Tarif horaire d'intervention d'un agent d'entretien ou d'un agent technique	l'heure	36,50	38,45
Camion élévateur avec chauffeur	l'heure	108,71	110,88
Camion poids lourd avec chauffeur	l'heure	126,59	129,12
Fourgon avec chauffeur	l'heure	53,44	54,51
Tracto-pelle avec chauffeur	l'heure	85,17	86,87
Tracteur 60 Ch avec chauffeur	l'heure	71,52	72,95
Tracteur + équipement sans moteur avec chauffeur	l'heure	85,17	86,87
Fourniture et mise en œuvre de peinture jaune	m ²	15,24	15,54
Effaçage par brûlage	m ²	22,86	23,32
Contrôle effectué à l'aide d'un pénétromètre de type PANDA	Pour 3 essais	314,45	320,74
	Pour 1 essai supplémentaire	82,29	83,94
Matériel de nettoyage avec chauffeur	l'heure	103,63	105,70
Forfait déplacement du matériel de nettoyage	forfait	50,80	51,82
Vente de pavés	La tonne	92,96	94,82
Coût d'intervention retrait tags ou affiches :			
• forfait	forfait	100,00	102,00
• + intervention fourgon avec chauffeur	l'heure	53,44	54,51
Intervention enlèvement déjection canine	forfait	76,20	77,72
Intervention enlèvement déchets	forfait	76,20	77,72

Augmentation 2011/2012 : de 2 % environ

N° 97 – **Décorations florales. Actualisation des tarifs.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville dispose de plantes fleuries et plantes vertes qu'elle met à disposition d'associations et d'entreprises lors d'évènements.

Cette mise à disposition (location, transport et mise en place) fait l'objet d'une tarification.

Il est proposé pour 2012 une actualisation des tarifs de 2 %.

En cas de détérioration ou de non restitution des plantes, les végétaux seront facturés au prix d'achat de nouvelles plantes.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des prêts de plantes et le tarif horaire de main d'œuvre pour l'année 2012, sur la base d'une augmentation de 2 %, selon le tableau annexé à la présente délibération ;

2°) décider que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) imputer les recettes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

DESIGNATION	Durée de location					
	Tarifs par jour en €					
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
	Du 1 ^{er} au 2 ^{eme} jour		Du 3 ^{eme} au 9 ^{eme} jour		Au-delà du 10 ^{eme} jour	
<u>Plantes vertes</u>						
0,20 m à 0,50 m	1,70	1,73	1,28	1,31	0,85	0,87
0,50 m à 1,50 m	2,55	2,60	1,91	1,95	1,28	1,31
> à 1,50 m	5,45	5,56	4,09	4,17	2,73	2,78
<u>Arbustes</u>						
1,50 m à 2,00 m	3,22	3,28	2,42	2,47	1,61	1,64
<u>Plantes fleuries</u>						
Petites	2,91	2,97	2,18	2,22	1,46	1,49
Grandes	5,12	5,22	3,84	3,92	2,56	2,61
<u>Décorations florales</u>						
Coupes fleuries	10,19	10,39	7,64	7,79	5,10	5,20
Vasques fleuries	30,64	31,25	22,98	23,44	15,32	15,63
<u>Décorations florales dans gros contenants</u>						
Pot lyscia avec arbustes 0,70 m	19,60	19,99	14,71	15,00	9,80	10,00
Pot lyscia avec composition florale 0,70 m	21,68 21,16	22,11 21,58	16,27 15,87	16,59 16,19	10,84 10,59	11,06 10,80
Panier osier fleuri 0,70 m	23,74	24,21	17,81	18,17	11,88	12,12
Panier osier fleuri 1,00 m	25,80	26,32	19,30	19,69	12,90	13,16
Bac orangerie 0,80 x 0,80 m						

	Transport et mise en place des végétaux		
	Unité	Tarif 2011	Tarif 2012
Coût intervention fourgon avec chauffeur	L'heure	53,44	54,51
Tarif horaire intervention d'un agent	L'heure	36,50	38,45

N° 98 – **Travaux donnant lieu à remboursement. Actualisation du taux des frais d'administration.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les services de la Ville sont amenés à réaliser des travaux sur la voie publique, soit à la demande de tiers pour notamment des surbaissements de trottoirs, soit pour une remise en état du domaine public à la suite d'accidents ou d'incidents causés par des tiers identifiés.

Ces travaux sont exécutés par une entreprise dans le cadre des marchés publics passés à cet effet ou en régie municipale et le coût est répercuté sur les particuliers.

Par délibération du 27 octobre 1989, un taux de 10 % de majoration pour les travaux réalisés pour le compte de particuliers avait été fixé, applicable sur le montant H.T. des travaux réalisés.

Il est proposé d'appliquer désormais le taux de 10 %, sur le montant T.T.C. des travaux réalisés par une entreprise ou en régie.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le taux de 10 % à appliquer sur le montant T.T.C des prestations réalisées (fourniture et main d'œuvre) ;

2°) décider que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 99 – **Droits de voirie. Actualisation.**

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les redevances pour occupation du domaine public font l'objet d'une délibération annuelle du Conseil Municipal.

Pour l'année 2012, il est proposé d'augmenter les tarifs selon les tableaux annexés à la présente délibération.

Il est proposé un taux d'augmentation de 2 % de l'ensemble des tarifs.

Les rubriques restent inchangées.

En conséquence, après avis de la commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des droits de voirie pour 2012 dont le détail figure dans les tableaux ci-après, sur la base d'une augmentation de 2 % ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

**DROITS DE VOIRIE - PERMIS DE
STATIONNEMENT
TARIFS 2012**

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2011 en €	Redevance 2012 arrêtée à (en €)
1	Occupation du sol de la voie publique délimitée par une palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou posé) y compris stationnement de baraques de chantier, bungalows, tentes servant à la vente exposition etc...	m ² au mois	4,56	4,65/ mois pour le 1er semestre
		m ² au mois	8,18	8,34/mois pour le 2ème semestre
2	Occupation du sol de la voie publique pour dépôt de matériaux sans palissade.	m ² semaine	12,64	12,89
3	Stationnement de multibennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières etc...	unité jour	10,94	11,16
4	Echafaudages tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique	m ² par quinzaine	6,37	6,50
5	Auvent, store fixe, marquise	m ² /an	5,42	5,53
6	Store banne, dais, vertical	ml/an	2,89	2,95
7	Enseigne non lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire	m ² /an	12,64	12,89
		m ² /an	24,54	25,03

Ville d'Orléans
- Séance du vendredi 16 décembre 2011 -

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2011 en €	Redevance 2012 arrêtée à (en €)
8	Enseigne lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire	m ² /an	23,47	23,94
		m ² /an	46,21	47,13
9	Enseigne clignotante autorisée pour les pharmaciens tenant compte de l'utilité publique * parallèle à la façade * perpendiculaire	m ² /an	47,05	47,99
		m ² /an	92,93	94,79
10	Appareil d'éclairage, lampes sous marquise ou sur devanture, spots, projecteurs, rampes ou tubes.	unité	7,22	7,36
11	Panneau d'affichage électronique utilisé comme enseigne et/ou de publicité * parallèle ou perpendiculaire à la façade	m ² /an	94,00	95,88
12	Terrasse de café et de restaurant à air libre 1^{ère} zone : (Centre Ville, mails, quai et retour de 30 mètres sur toutes les voies en arrivant sur les mails) : terrasses sur les voies piétonnes. 2^{ème} zone : même périmètre : autres terrasses 3^{ème} zone : le reste du territoire de la Ville	m ² /an	36,21	36,93
		m ² /an	29,00	29,58
		m ² /an	21,67	22,10
13	Étalages impérativement accolés aux vitrines	m ² /an	21,67	22,10

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2011 en €	Redevance 2012 arrêtée à (en €)
14	Chevalets publicitaires * porte-menus * petits mobiliers divers	unité an	36,11	36,83
15	Distributeurs de tous types (boissons, pains, glaces etc...) Taxis * voiture automobile stationnement aux emplacements autorisés	unité an semestre	90,38	92,19
16			49,80	50,80
17	Emplacement de manège enfantin – installé à l'année - fractionnable en 1/12	an	672,94	686,40
18	Emplacement des cirques et emplacement pour la vente de produits comestibles, démonstration (marchand d'huîtres, etc...) OCCASIONNELLEMENT sur voie publique.	m ² jour	0,64	0,65

**DROITS DE VOIRIE - PERMISSION DE
 VOIRIE
 TARIFS 2012**

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevance 2011 en €	Redevance 2012 arrêtée à (en €)
1	Passage aérien et souterrain	m ²	29,20	29,78
2	Canalisations diverses, conducteurs divers, fourreaux, caissons etc., souterrain OCCUPATION DEFINITIVE Alimentation provisoire de chantier	m ³ /an	12,85	13,11
3	Terrasse fermée démontable occupant le domaine public, établie au droit d'une boutique et utilisée à des fins commerciales.	m ² /an	99,52	101,51
4	Emplacement pour vente de produits comestibles * kiosque à journaux	m ² /trimestre	32,49	33,14
5	Occupation du domaine public communal ou privé de la Ville d'Orléans par panneau d'affichage consenti en compensation, dans le cadre des diverses prestations de promotion de la Ville.	par face publicitaire par an	1274,50	1300,00

N° 100 – **Droits de place. Actualisation.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les tarifs applicables pour les marchés de quartiers font l'objet d'une actualisation annuelle fixée par délibération du Conseil Municipal.

Pour l'année 2012, il est proposé d'augmenter les tarifs selon les tableaux annexés en tenant compte des contraintes de rendu de monnaie pour les placiers.

Compte tenu du taux de l'inflation, le montant de 2 % a été pris en compte afin d'actualiser les tarifs pour 2012.

La Commission Consultative des Marchés, réunie le 10 octobre 2011, a émis un avis favorable sur cette actualisation des tarifs des droits de place.

En conséquence, après avis de la commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des droits de place pour l'année 2012 dont le détail figure dans le tableau en annexe à la délibération, sur la base d'une augmentation de 2 % ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, sous réserve du vote du budget correspondant. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

M. le Maire – *Vous y arrivez, Mme NICOLAS. En général, il y a 3 contre. Après, cela peut être 3 abstentions et parfois c'est 13, ça dépend ! Remarquez, c'est plus facile d'être dans la majorité, parce que la plupart ...*

(rires dans l'hémicycle).

Rubrique	Désignation	Unités	Redevance 2011 (en €)	Observations	Redevance 2012 arrêtée à (en €)
1	Marché du Quai du Roi <i>a) Avec abonnement sous structures toile</i> une place = 2,50m x 2,00m <i>b) Sans abonnement sous structures toile</i> une place = 2,50m x 2,00m soit au mètre linéaire : 2,52 € en 2008 2,59 € en 2009 2,63 € en 2010 2,68 € en 2011 2,73 € en 2012	semestre/ place à terre	144,45 6,70	Chaque place peut être divisée en 2 ; à chaque demi-place sera Cette redevance peut être appliquée pour les producteurs passagers du marché de détail installés sous les structures toiles.	147,34 6,83
		demi-place	3,35		3,42
2	<i>c) Sans abonnement extérieur structures toile</i>	ml	1,10	Prix identique rubrique 3	1,12
3	Marchés de quartiers : branchement électrique	par usager par marché	3,40	Sans distinction de consommation.	3,47
4	Marchés de quartiers alimentaires et non alimentaires. Marchés du Centre Ville installé place de la République, place Louis XI et place du Chatelet.	ml	1,10	Foires aux Arbres de printemps et d'automne. Marchés à thèmes divers	1,12
		ml	1,10	producteurs de pays et producteurs bio	1,12
5	Divers - Événementiel Foire à la brocante	journalière ml	2,10	Brocante annuelle du Quai de Prague en décembre	2,14
6	Caution pour le prêt des clés d'ouverture de borne électrique des marchés	par clé	50,00	Prêt des clés pour les association ou autres par manifestation	50,00

RAPPORTS D'ACTIVITES

N° 101 – **Centre de Conférences et Parc des Expositions. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public pour l'année 2010. Présentation.**

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La S.E.M. Orléans Gestion a remis son rapport pour la délégation de service public du Centre de Conférences et du Parc des Expositions pour l'exercice 2010.

Après avis de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la S.E.M. ORLEANS GESTION, délégataire de service public du centre de conférences et du parc des expositions au titre de l'année 2010. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

LE PARC DES EXPOSITIONS

Par contrat d'affermage en date du 14 février 2007, modifié par avenant n° 1 du 25 février 2009, la Ville a confié pour une durée de 7 ans, à compter du 1^{er} mars 2007, l'exploitation du parc des expositions à la S.E.M. Orléans Gestion.

1 - L'activité chiffrée

Le parc des expositions a accueilli en 2010, 47 manifestations atteignant ainsi les objectifs commerciaux. Toutefois, l'année 2010 est marquée par une baisse de fréquentation des visiteurs pour l'ensemble des salons organisés par Orléans Gestion.

Les traditionnels salons comme le salon de l'Antiquité, le salon de l'Habitat, la Foireexpo, le salon de la gastronomie et du vin se sont déroulés en 2010 répondant ainsi aux besoins de la clientèle locale. Le parc des expositions accueille peu de manifestations ayant un rayonnement national.

La reprise du salon des loisirs créatifs a connu un vrai succès avec de très bons résultats financiers. La bonne fréquentation sur les salons gastronomiques comme le Salon gastronomie et vins, le salon du chocolat (8 500 entrées) ou le salon du miel (4 000 entrées) témoigne de l'intérêt que portent les clients pour la gastronomie.

Le planning d'occupation du parc des expositions est quasi stable par rapport à 2009 soit 97 jours de manifestations. Les jours de montage / démontage sont au nombre de 150 tous halls cumulés.

2 - Les travaux

Outre des travaux de réfection de peinture et de carrelage, Orléans Gestion a conduit deux chantiers importants en 2010 :

- La réparation d'une ligne moyenne tension pour l'alimentation électrique de la fête foraine (et pose d'un poste préfabriqué) ;
- La réfection de la toiture terrasse des salles de conférences du parc des expositions. Le coût d'investissement sur le budget 2010 s'élève à 52 005 €

3 - Rapport financier

Le total des charges pour 2010 s'élève à 1352,7 K€ et le total des produits réalisés à 1413,6 K€ soit un résultat d'exploitation de 60,9 K€, un résultat exceptionnel de 5,6 K€ et un résultat avant impôt sur les sociétés de - 71,3 K€

LE CENTRE DE CONFERENCES

Par contrat d'affermage du 21 décembre 2005, modifié par avenant n° 1 du 14 décembre 2007, la Ville a confié pour une durée de 7 ans, jusqu'au 31 décembre 2012, l'exploitation du centre de conférences à la S.E.M. Orléans Gestion.

1 - L'activité commerciale

En 2010 le centre de conférences a accueilli 58 manifestations professionnelles et près de 20 600 visiteurs. L'activité enregistre donc une baisse de 9 % par rapport à 2009 s'expliquant à la fois par une diminution du nombre de manifestations et une majorité de manifestations courtes d'une demi journée et d'une journée.

Les évènements d'entreprises (séminaires, conventions, assemblées, etc.) constituent 79 % de l'activité du centre de conférences. Toutefois, on note que la proportion des salons et congrès a légèrement augmenté par rapport à 2009 (+ 9 %).

4 congrès nationaux se sont déroulés en 2010 (Fédération des pupilles de l'enseignement public ; Ateliers du développement durable ; N.E.S.O. 2010 ; Lig'Air) et un congrès international : Cosm'Innov. Ainsi, on observe un rayonnement plus large des opérations organisées en 2010 puisque 29 % des manifestations étaient à vocation nationale (et internationale).

En 2010, seulement 10 journées de gratuité « Ville » ont été accordées correspondant au nombre de manifestations moins important.

2 - Les travaux

En 2010, des travaux d'entretien ont été réalisés dans le centre de conférences notamment dans l'auditorium (achat d'un vidéo projecteur, reconfiguration de la sonorisation, achat d'un enregistreur numérique, installation d'un coupe flux pour régler les faisceaux lumineux). Les salles de commission et hall d'accueil ont été équipés d'un vidéo projecteur, d'un kit de sonorisation et d'un habillage de la banque d'accueil).

Un contentieux est toujours en cours relatif aux nombreuses malfaçons lors de la réalisation des travaux de construction et d'aménagement.

3 - Rapport financier

Le total des charges supportées en 2010 s'élève à 441 K€ tandis que le total des produits d'exploitation atteint 476.5 K€ soit un résultat d'exploitation de 35,3 K€, un résultat exceptionnel de - 2,3 K€ et un résultat avant impôt sur les sociétés de - 22,4 K€.

N° 102 – **Fourrière automobile. Rapport annuel du délégataire de service public pour l'année 2010. Présentation.**

M. MONTILLOT – *Je pense qu'à cette heure tardive, personne n'a envie de se faire enlever son véhicule.*

Je voudrais simplement rappeler que comme chaque année, nous avons effectivement à présenter le rapport du délégataire, en l'occurrence la fourrière LEBRUN – je suis vraiment désolé, la prochaine fois, on fera appel à vos services –.

M. GABELLE – *Il n'y a pas marqué La Poste !*

M. MONTILLOT – *Sur 2010, c'est 35 000 € et nous n'avons même pas à voter !*

M. le Maire – *Effectivement, je vous demande de bien vouloir en prendre acte et je vous en remercie.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de service public doivent produire, chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le garage Lebrun, délégataire du service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale à compter du 1^{er} avril 2009, a remis son rapport pour l'exercice 2010.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu d'activités au titre de l'exercice 2010 du garage Lebrun, délégataire de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

DETAIL

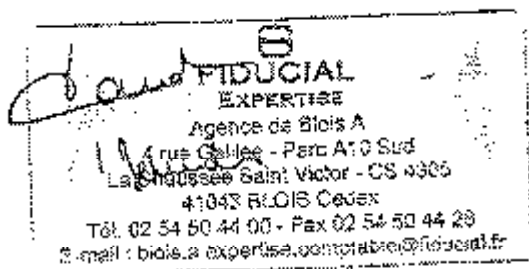
I - CHARGES

<u>Poste ① sous traitance</u>		12 913
Contrôles techniques	12 913	
<u>Poste ② autres charges</u>		165 423
Vêtements travail	1 500	
Fournitures bureau	1 900	
Primagaz chariot	620	
Location véhicules	59 931	
Location TPE	5 076	
Location fréquence + matériel	2 880	
Location immobilière	78 000	
Entretien bâtiment	2 124	
Entretien véhicules	3 500	
Publicité fourrière	3 000	
Frais affranchissements	600	
Frais téléphone	3 500	
Frais bancaires	2 500	
Intérêts emprunt	1 282	
	<hr/>	
		165 423

II - PRODUITS

2.3 - <u>Autres</u>		145 267
Autres expertises	28 788	
Destruction ferrailles	53 715	
Contrôles techniques	15 181	
Divers prestation	19 585	
	<hr/>	
		145 267

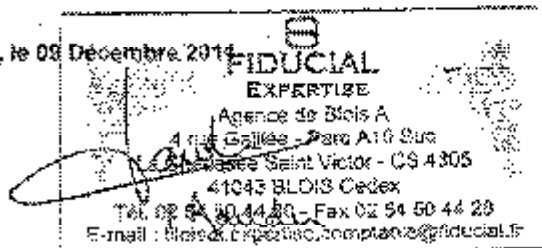
Fait à Blois, le 09 Décembre 2011



ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION
FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE
COMPTE DE RESULTAT H.T. ANNUEL
01 JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010

	MONTANT
I - CHARGES	
1 - Frais de Personnel	
1.1 - Personnel propre à l'entreprise	218 545
1.2 - Personnel intérimaire	
Sous-total 1 :	
2 - Impôts et taxes	12 000
3 - Assurances	14 000
4 - Energie	4 800
5 - Carburants	13 500
6 - Frais d'expertise	28 071
7 - Sous-traitance (détailler)	12 913
8 - Autres charges (détailler)	165 423
9 - Dotation aux amortissements	4 000
TOTAL CHARGES :	474 252
II - PRODUITS	
2.1. - Enlèvement des véhicules	283 614
2.2. - Jours de garde	81 178
2.3. - Autres (détailler)	145 257
TOTAL PRODUITS :	510 049
III - RESULTAT	+35 804

Fait à Blois, le 09 Décembre 2011



(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Je sens une déception de Mme BARANGER. Il fallait la rédiger la question, Mme BARANGER.*

La séance est levée. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

*
* *
*

La séance est levée à 0 heure 40.

*
* *
*